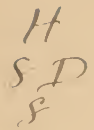


U d'/of OTTAWA
39003002710175





HISTOIRE

DE

MON TEMPS

DEUXIÈME SÉRIE

PRÉSIDENCE DÉCENNALE

SECOND EMPIRE

I

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

HISTOIRE

DE

MON TEMPS

DEUXIÈME SÉRIE

PRÉSIDENCE DÉCENNALE
SECOND EMPIRE

PAR

LE Vte DE BEAUMONT-VASSY



TOME PREMIER

PARIS

AMYOT, EDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX

M DCCC LXIV



HISTOIRE

DE MON TEMPS.

LIVRE PREMIER.

I. Situation intérieure de la France après le coup d'État du 2 décembre. Opinions diverses qui ont coopéré à l'élection du président décennal. Dépouillement des procès-verbaux du scrutin électoral. La commission consultative en fait connaître au Président le résultat officiel, par l'organe de M. Baroche. Réponse du prince. *Te Deum* chanté à Notre-Dame. Banquet à l'Hôtel-de-Ville. Paroles de M. de Morny. — II. Situation extérieure. L'Angleterre. Presse et opinion publique. Incident qui amène la retraite de lord Palmerston. La Russie. Les États secondaires du Nord. L'Autriche et la Prusse. Tendances diverses dans ce dernier pays. États italiens. Le pape et les cardinaux. La Hollande et la Belgique. Incident du journal le *Bulletin*. La Suisse. Affaire relative aux réfugiés français. Échange de notes entre le ministre de France et le directoire fédéral. — III. Le Prince-Président. Son portrait. Pénurie d'hommes politiques. La constitution nouvelle. Sa promulgation. — IV. Mesures de sûreté et d'administration intérieures. Décrets du 22 janvier 1852. Modification ministérielle. — V. Créations du ministère d'État et du ministère de la police générale. Institution des inspecteurs de la police générale. Décret sur la décentralisation administrative. Composition des grands corps de l'État. Le Sénat. Le conseil d'État. — VI. M. de Morny. Les élections pour le Corps législatif. Ouverture de la session. Discours du Prince-Président.

I

Nous disions en terminant la première série de l'*Histoire de mon temps* à propos du plébiscite pré-

senté à l'acceptation du peuple français, par Louis-Napoléon Bonaparte : « Le 20 décembre 1851 avait vu éclore sous le vote populaire une forme gouvernementale très-nationale, très-française, parfaitement appropriée au tempérament de la nation qui préferera toujours l'action à la discussion, les grandes choses aux longs discours; mais, il faut l'avouer aussi, cette formule gouvernementale est d'une application plus difficile que toute autre, car elle comporte des nuances infinies et ne doit être confiée, quant à l'impulsion et à la direction supérieures, qu'à un personnel d'élite. Placez les rouages d'un pareil gouvernement entre des mains inhabiles, vulgaires, faites donner l'impulsion par des hommes médiocres, et vous n'obtiendrez qu'un résultat mesquin et douteux. Placez au timon des affaires, à la tête de toutes les parties du système des hommes à vues larges, à conceptions hardies, à idées libérales, et vous ferez aisément du peuple français ce qu'il a été déjà tant de fois : l'un des plus grands peuples du monde. Cette forme de gouvernement peut devenir la plus favorable de toutes, à la grandeur comme au bien-être matériel du pays, pourvu qu'elle soit intelligemment comprise, habilement appliquée. Nous dirons plus tard, en étudiant les intéressantes époques de la présidence décennale et du second empire, comment elle a été appliquée et comprise. »

Telle est aujourd'hui la tâche que nous allons essayer de remplir, tâche toujours difficile, souvent pénible; car si les louanges de l'histoire réjouissent les hommes et les partis, ses justes sévérités les offensent sans les persuader et les instruire. Nous n'en poursuivrons pas moins loyalement, mais résolument le but que nous nous sommes proposé d'atteindre : donner aux événements leur véritable physionomie, en faire bien connaître les causes avouées ou secrètes, dépeindre exactement les hommes qui les ont accomplis.

Il convient d'abord de jeter un coup d'œil sur la situation intérieure et extérieure de la France après le coup d'État du 2 décembre 1851. Cet acte extraordinaire et pourtant prévu dont on pourrait dire avec Tacite : *Isque habitus animorum fuit ut pessimum facinus auderent pauci, plures vellent, omnes paterentur*[1].

Les sept millions cinq cent mille votes approbatifs donnés par le suffrage universel au système politique renouvelé de la Constitution de l'an VIII par le Prince-Président n'avaient en réalité qu'une grande, mais précieuse signification. Ils exprimaient l'ardent désir, l'urgent besoin des populations rurales de calme, d'ordre, de stabilité. Tout

1. Telle fut la tendance des esprits que si un petit nombre osa commettre l'attentat, la plupart en souhaita le succès et que tous le souffrirent. (Tacite, *Histoires*, liv. I, § 23.)

autre que Louis-Napoléon n'eut pas obtenu une majorité aussi imposante, car ce nom magique de Bonaparte semblait naturellement devoir apporter avec lui tous les bienfaits que nous venons d'énumérer, mais, dans les circonstances données, tout vainqueur du socialisme et réorganisateur politique eût obtenu une suffisante majorité. Autorité, religion, gloire, voilà ce qu'exprimait le nom sur lequel on vota. Le parti catholique tout entier, invité à se présenter aux élections par une lettre de M. de Montalembert, vint, comme ce dernier, donner son suffrage et son concours à l'homme dans lequel il avait placé sa confiance; beaucoup de légitimistes, plus conservateurs encore que dynastiques, et n'acceptant d'ailleurs Louis-Napoléon Bonaparte que comme président décennal d'une république, furent entraînés dans ce mouvement catholique et se joignirent aux populations rurales qu'ils encouragèrent ainsi de leur exemple. La grande propriété s'unit généralement à la petite pour mettre un terme aux craintes qu'inspirait le socialisme, en approuvant l'acte du 2 décembre. La bourgeoisie des villes vota presque tout entière contre le plébiscite. Ce n'était pas qu'elle aimât la république; mais elle se montrait fidèle à ses préférences orléanistes et parlementaires. Le gros bataillon des indécis et des timides qui, en France comme partout ailleurs, s'empresse toujours de

donner raison au plus fort, contribua puissamment à faire pencher la balance du côté du fait accompli. Si, comme cela devait avoir lieu d'abord, on eût voté ouvertement sur des registres par « oui » ou par « non » la majorité eut été bien moins imposante; en revanche, le gouvernement nouveau eut pu se faire une idée très-exacte de l'état de l'opinion publique, de la situation morale des esprits.

Les recensements officiels présentaient alors la population de la France comme étant de 35 millions 781 820 âmes.

Ainsi les uns par crainte du socialisme, les autres avec l'espoir d'une restauration complète de tous les vrais principes d'autorité et d'ordre, quelques-uns aspirant à une grande et glorieuse rénovation politique, tous recherchant une stabilité trop nécessaire, s'étaient unis pour soulever le pavois sur lequel allait monter Louis-Napoléon Bonaparte.

Et si le pays avait accepté avec faveur le changement politique opéré par le coup d'État du 2 décembre, il convient d'ajouter que, dans leur pensée, les masses allaient au moins aussi vite que le chef de l'État lui-même et que, pour nous servir de la célèbre phrase de M. Thiers, l'Empire était fait moralement.

Comment n'en aurait-il pas été ainsi? N'avait-on

pas l'exemple de Napoléon Ier et de la transition du Consulat à l'Empire? Ignorait-on que strictement fidèle aux traditions politiques ou, pour parler plus exactement, scrupuleux imitateur des actes de l'illustre chef de sa famille, le Prince-Président devait instinctivement rechercher le même but en suivant la même voie?

Et puis, il y avait dans les masses populaires des désirs naturels, des espérances confuses et légitimes qui, dépassant l'horizon officiel, se souciant peu des ménagements et des allures diplomatiques, allaient au delà du cercle formé par la prudente réserve de ces premières heures d'une puissance fraîchement conquise et dont les limites n'étaient point encore bien définies, réserve qui pouvait être habile, mais, dans tous les cas, semblait nécessaire.

Qui ne supposait dans ces masses intelligentes que rétablir l'Empire, c'était reprendre nos anciennes limites telles que le duc de Vicence les obtenait encore des souverains alliés en 1814, au congrès de Châtillon, ces limites si naturelles et si longtemps regrettées, la Belgique et les bords du Rhin? Qui ne croyait, non-seulement parmi les vieux serviteurs de l'Empire, mais encore dans les classes ouvrières pleines de verdeur et de séve de la génération actuelle, que les seules conquêtes auxquelles le pays attachât une importance sérieuse,

les seules pour lesquelles il se sentit disposé à braver sans répugnance tous les périls de la guerre ne dussent être réalisées sous un nouveau régime impérial et par la concentration plus directe, plus complète encore du pouvoir entre les mains du neveu de Napoléon Ier ?

L'impérialisme en France, comme l'a si bien dit Henri Heine, c'était l'idée d'une monarchie à la plus haute puissance employée pour le plus grand profit de la nation.

Et qui pourrait dire qu'à cette époque, le pays revenu de la première secousse du 2 décembre, et réorganisé suivant les traditions d'une politique pratique et rationnelle, n'eût pas été parfaitement en mesure de réaliser le programme de cette juste et, nous dirons, modeste ambition, sauf à remettre l'épée au fourreau aussitôt ce grand acte accompli et à dire aux puissances assez sages, peut-être, pour céder, en adoptant un système de compensations, à cette pression de la volonté d'un grand peuple, précisément parce qu'elles s'y attendaient : « Maintenant la France est satisfaite et ne respire que la paix ; malheur à ceux qui viendraient la troubler chez elle dans la puissance de son bien reconquis, alors qu'elle ne prétend elle-même s'immiscer désormais dans les affaires d'aucun de ses voisins, à moins que ces affaires ne touchent *directement* à ses intérêts ou à son honneur ? »

Cette politique instinctive des masses populaires était aussi, il faut bien le dire, de la grande politique, parce qu'elle était nette, franche, sans arrière-pensées, sans ambages, telle enfin qu'un gouvernement courageux et fort peut la pratiquer appuyé sur un peuple puissant et fier; c'était le rêve, l'idée fixe de quelques-uns des hommes qui, voulant en finir avec la révolution, avaient, pour leur part et dans leur sphère d'action, coopéré à l'acte du 2 décembre. Il leur semblait qu'après l'installation et la consolidation d'une présidence décennale, le futur Empire, ce second Empire, que tous les partis considéraient désormais comme inévitable, devait payer à la nation ce droit de joyeux avénement.

Dire qu'un tel plan était matériellement irréalisable serait nier follement l'évidence : une nation de trente six millions d'âmes, reposée depuis trente six ans des grandes guerres continentales, possédant cette terrible force d'expansion que l'Europe connaît si bien, pouvait tout, alors, appuyée sur la prospérité financière qui ajoutait à cette époque une puissance de plus à sa puissance naturelle et mue par un besoin de glorieuse revanche d'autant plus vif que cette gloire nouvelle devait aussi être réellement productive.

La France a toujours su faire la différence de la gloire qui coûte en rapportant et de celle qui coûte

en pure perte. On ne marchande jamais d'ailleurs ce que l'on entreprend avec satisfaction et entraînement; mais ce qui est impopulaire paraît toujours trop cher. Quant à la réalisation et au succès de l'entreprise, les guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique ont prouvé que la France d'aujourd'hui est toujours la France de Napoléon I[er] et, quant à une coalition de l'Europe contre nous, cet épouvantail des esprits étroits et des courages médiocres, elle était tout aussi impossible alors qu'elle l'est aujourd'hui, les peuples étant tout prêts à se lever derrière les rois au nom de la démocratie ou des nationalités opprimées. Cette politique du peuple, ces aspirations instinctives des masses étaient trop évidentes alors pour que nous ne les constations pas dès le début. Ajoutons aussi que si les dynasties se fondent par les grandes choses, il est certain que c'est aussi par les grandes choses qu'elles se consolident et se perpétuent.

L'Empire, comme nous l'avons dit, était donc fait moralement dans l'esprit de tous, mais il ne l'était pas encore dans la pensée du président décennal de la République française : la commission consultative formée des débris de la dernière Assemblée et composée, pour la plus grande partie, des représentants qui avaient adhéré à l'acte du 2 décembre s'était vue charger de dépouiller les procès-verbaux du scrutin électoral; elle vint dans

la soirée du 31 décembre au palais de l'Élysée pour en faire connaître à Louis-Napoléon le résultat officiel. M. Baroche[1], son vice-président, devait porter la parole :

« Prenez possession, prince, dit-il, de ce pouvoir qui vous est si glorieusement déféré, usez-en pour développer, par de sages institutions, les bases fondamentales que le peuple lui-même a consacrées par ses votes. Rétablissez en France le principe d'autorité trop ébranlé depuis cinquante ans par nos continuelles agitations. Combattez sans relâche ces passions anarchiques qui attaquent la société jusque dans ses fondements. Ce ne sont plus seulement des théories odieuses que vous avez à poursuivre, à réprimer ; elles se sont traduites en faits, en horribles attentats. Que la France soit enfin délivrée de ces hommes toujours prêts pour le meurtre et le pillage, de ces hommes qui, au dix-neuvième siècle, font horreur à la civilisation, et semblent, en réveillant les plus tristes souvenirs, nous reporter à cinq cents ans en arrière.

— La France, dit le Prince-Président, a répondu à l'appel que je lui avais fait ; elle a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre en justifiant un acte qui

1. Pierre-Jules Baroche, né en 1802.

n'avait d'autre but que d'épargner à la France et à l'Europe, peut-être, des années de troubles et de malheurs. Je vous remercie d'avoir constaté officiellement combien cette manifestation était nationale et spontanée. Si je me félicite de cette immense adhésion, ce n'est pas par orgueil, mais parce qu'elle me donne la force de parler et d'agir ainsi qu'il convient au chef d'une grande nation comme la nôtre. Je ne m'abuse pas sur les graves difficultés de ma mission nouvelle; mais avec un cœur droit, avec le concours de tous les hommes de bien qui, ainsi que vous, m'éclaireront de leurs lumières et me soutiendront de leur patriotisme, avec le dévouement éprouvé de notre vaillante armée, enfin avec cette protection que demain je prierai solennellement le ciel de m'accorder encore, j'espère me rendre digne de la confiance que le peuple continue de mettre en moi. »

Le 1er janvier 1852, le Prince-Président assistait, en effet, à un *Te Deum* solennel chanté à Notre-Dame et auquel avaient été convoqués les maires des chefs-lieux de tous les départements français. Cette cérémonie qui eût beaucoup d'éclat ne satisfit pas moins le parti catholique que le décret qui, quelques jours auparavant, avait rendu le Panthéon au culte, et celui qui ordonnait la cessation des travaux publics des municipalités et de l'État le dimanche ainsi que les jours fériés.

L'armée, de son côté, ne pouvait qu'être flattée, non-seulement des récompenses dont elle avait été largement l'objet, mais encore des décisions par lesquelles les services militaires à l'intérieur, en cas d'insurrection, étaient assimilés aux services de campagne et qui rétablissaient l'aigle sur les drapeaux. « Avec la forme nouvelle sanctionnée par le suffrage du peuple, la République française, disait le *Moniteur*, peut adopter sans ombrages les souvenirs de l'Empire et les symboles qui en rappellent la gloire. »

Enfin au banquet de l'Hôtel-de-Ville, dont le *Te Deum* avait été suivi, le ministre de l'intérieur, M. de Morny, s'adressant aux maires, lesquels avaient montré beaucoup d'enthousiasme, terminait ainsi son allocution : « Dans les événements qui viennent de s'accomplir se montre le doigt de la Providence et la Providence ne fait pas les choses à demi. »

Frappés du sens caché de cette phrase ou lui donnant une signification qu'elle n'avait pas, les représentants des chefs-lieux emportèrent dans leurs départements la conviction qu'ils venaient d'assister à la première des solennités d'un second Empire.

Et il y avait dans ce mot tant de promesses de sécurité et de gloire que leur enthousiasme s'en accrut.

II

Aucun discours officiel n'avait été prononcé à la réception du corps diplomatique présenté par le nonce du Pape dans la soirée du 31 décembre 1851, mais le gouvernement nouveau savait déjà à quoi s'en tenir sur les dispositions des divers cabinets étrangers et connaissait leur pensée sur le coup d'État qui venait de réussir en France.

L'Angleterre (pour commencer par la grande puissance la plus voisine), avait été extrêmement surprise du résultat que Louis-Napoléon venait d'obtenir non-seulement en renversant brusquement la constitution républicaine, mais encore en voyant ratifier cet acte énergique et périlleux par sept millions de suffrages. Toutes les conjectures des journaux anglais se trouvaient ainsi renversées d'un seul coup, et leur polémique très-violente recevait des événements un démenti formel. Pour avoir, en quelque sorte, le droit de maintenir leur attitude et pour sauvegarder leur amour-propre, ils s'étudièrent aussitôt à semer dans le public les appréhensions les plus vives au sujet des tendances napoléoniennes. Le fantôme d'une invasion française possible, probable, fut dès lors évoqué par eux et ils parvinrent à jeter la terreur dans les populations, tout en adjurant le gouverne-

ment de prendre d'urgence toutes les mesures capables de parer à une semblable éventualité, de combattre un pareil danger. Ce fut alors que commença à se produire cette agitation pour l'armement des côtes et la défense du sol national qui depuis ce temps a fait des progrès si rapides et coûté si cher à l'Angleterre. Chaque journal avait son plan ; chaque officier de l'armée anglaise formulait et publiait ses idées sur un aussi intéressant sujet et pour nous servir de la spirituelle expression d'un publiciste français de cette époque « les articles de fond des journaux de Londres n'étaient plus que des exercices à feu. »

Si nous avons mentionné d'abord les tendances de l'esprit public en Angleterre, c'est que l'opinion générale y pèse toujours d'un poids immense sur les pensées comme sur les actes du pouvoir. Le gouvernement anglais ne partageait pas, lui, les craintes des journaux de Londres et des populations britanniques, non pas seulement à cause des assurances pacifiques que le cabinet de l'Élysée s'était empressé de lui transmettre comme aux autres gouvernements européens, mais parce que la plupart des hommes politiques qui le composaient avaient personnellement connu le Prince-Président pendant les années qui avaient précédé les événements de 1848, à l'époque où Louis-Napoléon prenait part aux fêtes de l'aristocratie anglaise et

vivait au milieu d'elle. Quelques-uns d'entre eux et des plus considérables, avaient cru remarquer chez l'hôte du peuple anglais des tendances très-favorables à l'Angleterre. Ces sympathies s'étaient même manifestées à plusieurs reprises en dépit des impressions que pouvaient naturellement évoquer dans l'esprit du prince les douloureux souvenirs de la conduite du gouvernement anglais à l'égard de Napoléon Ier. Mais le cabinet dans lequel se trouvaient réunis lord Palmerston et lord John Russell tout en ne partageant pas les terreurs plus ou moins vives des feuilles de Londres, tout en blâmant parfois l'aigreur de leur polémique, ne se réservait pas moins d'utiliser au profit de sa popularité et quand il le jugerait opportun le mouvement d'opinion provoqué par les journalistes désappointés dans leurs hypothèses politiques et mécontents de la chute du régime parlementaire en France.

Les événements du 2 décembre devaient cependant désunir les deux hommes d'État que nous venons de citer et cela par suite d'un curieux incident qui prouve ce que nous disions plus haut des convictions et des espérances qu'avait fait naître chez certains membres du ministère leur intimité antérieure avec Louis-Napoléon Bonaparte :

Le 3 décembre, lord Normanby, représentant de la Grande-Bretagne à Paris, expédiait une dépêche à Londres et demandait des instructions. Les

ministres partirent aussitôt pour Windsor et, après le conseil, lord Palmerston répondit à lord Normanby : « Mylord, j'ai reçu et mis sous les yeux de la reine la dépêche, n° 365, de Votre Excellence en date du 3 de ce mois, dépêche par laquelle vous demandez des instructions relativement à la situation présente de la France. J'ai ordre de Sa Majesté de vous dire qu'il ne faut rien changer à vos relations avec le gouvernement français. Le désir de Sa Majesté est que son ambassadeur à Paris ne fasse rien qui ait l'apparence de la moindre intervention dans les affaires intérieures de la France. » Cette dépêche de lord Palmerston portait la date du 5 décembre.

Le 6, dans la matinée, lord Normanby se présentait chez M. Turgot, ministre des affaires étrangères, et l'informait qu'il avait reçu l'ordre de n'apporter aucun changement dans ses relations avec le gouvernement français par suite de ce qui s'était passé. « S'il y a eu quelque retard dans cette communication, ajouta-t-il, cela tient à des circonstances toutes matérielles qui n'impliquent aucune espèce d'hésitation. — Ce retard a d'autant moins d'importance, dit M. Turgot, que déjà, depuis deux jours, j'ai appris de M. Walewski que lord Palmerston lui a exprimé son entière approbation de l'acte du Président et lui a déclaré que, dans sa conviction, le Président ne pouvait pas

agir autrement qu'il ne l'a fait. — Je n'ai aucune connaissance d'une telle communication, répondit lord Normanby, et mes instructions se bornent à reproduire cette invariable règle de notre politique qui consiste à ne rien faire qui puisse avoir l'apparence d'une immixtion quelconque dans les affaires intérieures de France, mais j'ai eu souvent occasion de prouver, dans des circonstances très-diverses, que, quels que fussent les actes du gouvernement français, j'attachais toujours la plus haute importance au maintien des relations les plus amicales entre les deux pays. » Et il se retira.

Mais, dans la même journée, deux de ses collègues lui firent connaître que la dépêche de M. Walewski, renfermant le récit de sa conversation avec lord Palmerston, leur avait été lue, afin de leur montrer que l'Angleterre s'était prononcée avec décision sur les événements.

Lord Normanby expédia aussitôt une dépêche à lord Palmerston pour l'informer de ces particularités et lui en demander l'explication, mais il ne reçut aucune réponse. Il écrivit de nouveau et, insistant sur la conversation du ministre anglais avec l'ambassadeur de France à Londres, n'hésita pas à dire : « Comme il s'est écoulé une semaine sans que Votre Seigneurie se soit expliquée sur ce point, je dois conclure de ce silence que le rapport de M. Walewski est exact. Dans ce cas, je sais bien

qu'il ne m'appartient pas de faire des observations sur les actes de Votre Seigneurie. Toutefois il doit m'être permis de parler de ceux qui affectent ma position personnelle. C'est dans cette limite de mes devoirs que je viens, avec toute la déférence qui vous est due, vous faire observer que, si Votre Seigneurie, comme ministre des affaires étrangères, tient un certain langage dans Downing-street sans m'en donner aucun avis, et me prescrit ensuite de prendre une attitude différente, par exemple d'éviter tout ce qui aurait l'air d'une immixtion dans les affaires de France, je me trouve nécessairement placé dans une situation fausse. Si le langage tenu dans Downing-street est plus favorable au nouvel ordre de choses que les instructions d'après lesquelles j'ai ordre de me diriger sur les lieux mêmes, il est clair que, par le fait de Votre Seigneurie, je me trouve exposé à des remontrances et à des soupçons, lorsque je m'acquitte exactement du mandat officiel à moi transmis par vous-même de la part de Sa Majesté. Tout ceci a d'autant plus d'importance pour moi que, comme je l'ai déjà dit, plusieurs de mes collègues du Corps diplomatique ont reçu communication de la dépêche de M. Walewski, et en ont tiré cette conclusion que, si la dépêche est exacte, votre langage a été celui d'une satisfaction sans reserve. »

Lord Normanby était parfaitement dans son

droit en écrivant ces lignes. De son côté, lord John Russell s'était ému en apprenant indirectement quelle avait été l'attitude de son collègue vis-à-vis du représentant de la France dès les premiers mots que ce dernier lui avait dits concernant le coup d'État du 2 décembre. La rumeur officielle, sourde d'abord, grossit bientôt; elle arriva jusqu'au prince Albert[1] si franc, si loyal, si sûr dans toutes les questions délicates de la politique; elle parvint donc jusqu'à la reine qui, le 13 décembre, appela lord John Russell à Windsor pour lui demander des explications sur ces bruits dont la valeur et la portée n'étaient pas encore bien définies. Lord John, déjà fort indisposé contre son collègue, le devint bien davantage encore lorsqu'après avoir écrit au vicomte Palmerston il en reçut copie de la dépêche de lord Normanby et d'une réponse que lord Palmerston avait faite à ce dernier sans en avoir donné connaissance aux autres membres du cabinet, sous le prétexte que cette réponse avait le caractère d'une explication privée. Elle se terminait ainsi : « Que mon opinion soit juste ou non, elle semble confirmée par beaucoup de personnes ayant des intérêts en France, autant, du moins, qu'une soudaine et forte hausse dans les fonds publics et dans toutes les autres valeurs peut être

1. Mort le 14 décembre 1861.

considérée comme un symptôme de confiance dans le rétablissement et le progrès de la tranquillité intérieure. »

Cette apparence de parti-pris de la part du vicomte Palmerston d'agir de lui-même dans des circonstances aussi graves, ce manque de déférence envers des collègues, irrita profondément ceux-ci. Lord John Russell réunit aussitôt le conseil, en dépit d'une longue lettre par laquelle le ministre des affaires étrangères lui donnait les raisons qui le rendaient si favorable au coup d'État du président Louis-Napoléon. Dans ce conseil, lord John n'hésita pas à demander que son collègue fut exclu du cabinet, et, ayant rencontré une adhésion formelle, il partit aussitôt pour la résidence royale où la reine signa le remplacement de lord Palmerston par le comte Granville.

Lord Palmerston tenait depuis plus de cinq années le portefeuille des affaires étrangères, et l'on comprend toute l'impression que produisit en Angleterre et l'incident lui-même et la modification ministérielle qui en fut la conséquence.

Du reste, lorsqu'après l'ouverture du Parlement, lord John Russell, donnant des explications sur ce qui s'était passé, en vint à parler en ces termes de la révolution qui s'était accomplie en France : « Je me bornerai à dire que le président de la République française, ayant tous les moyens d'informa-

tion qu'il possède, s'est, sans aucun doute, décidé pour les mesures qu'il a prises après avoir bien examiné l'état de la France et s'être assuré que le parti qu'il adoptait était le plus propre à assurer le bien-être du pays qu'il gouverne, » des murmures accueillirent ces paroles.

Telle était la physionomie de l'opinion en Angleterre.

Dans le nord de l'Europe, l'acte du 2 décembre fut diversement accueilli : la Russie ne vit d'abord dans le triomphe du prince-président que la chute du système parlementaire en France, et sous ce rapport le tzar Nicolas[1] éprouva un vif mouvement de satisfaction. La réussite du coup d'État, c'était une défaite écrasante des principes révolutionnaires; la victoire sur le socialisme dans les départements français détruisait d'un seul coup la ligue démagogique qui partout avait ses affiliés, ses ramifications. L'empereur Nicolas ne s'était jamais fait faute, du reste, d'exprimer cette opinion qu'il n'y avait que deux formes de gouvernement qu'il put comprendre : l'absolutisme et la république ; cette dernière ne pouvant exister, d'ailleurs, que dans certains terrains primitifs et dans certaines conditions données. Quant aux formes intermédiaires, c'est-à-dire constitution-

1. Mort le 18 février 1855.

nelles, il n'affectait pas seulement pour elles, mais il éprouvait véritablement une sorte de mépris. Nous nous rappelons lui avoir entendu dire en riant : « Les gouvernements constitutionnels sont des gouvernements de majorités dans lesquels c'est la minorité qui fait la loi. » Tout ce qui ressemblait en Europe au rétablissement ou à l'établissement du pouvoir absolu, ne pouvait donc que réjouir sa pensée en donnant raison à ses idées favorites. Mais en ce qui touchait la France, il y avait chez l'empereur Nicolas une nuance d'appréciation que l'histoire ne doit pas manquer d'indiquer, car elle peut servir à faire comprendre les complications graves qui ne devaient pas tarder à surgir dans les relations du cabinet de Saint-Pétersbourg avec celui des Tuileries. Nicolas Ier admettait bien Louis-Napoléon Bonaparte comme président, soit décennal, soit à vie, d'une république française qui n'avait plus de république que le nom ; mais c'était avec une grande répugnance que, se reportant aux décisions dynastiques du Congrès de Vienne, et s'en considérant pour ainsi dire comme le défenseur naturel et obligé, il admettait la possibilité que, par le fait d'événements ultérieurs, la présidence décennale d'un Bonaparte se transformât en couronne impériale. Ces premières impressions ont eu, nous le répétons, une influence décisive sur les actes subséquents du

gouvernement russe, et il est utile de ne pas les perdre de vue.

Dès la première nouvelle du coup d'État du 2 décembre, tous les petits souverains de l'Allemagne s'étaient, du reste, tournés du côté de la Russie en prévision de guerres possibles ; et ce rôle de protecteur des faibles, l'empereur Nicolas l'aimait presque autant que celui d'adversaire de la révolution, rôle qui a fait sa grandeur et son originalité historiques jusqu'en 1851, et, malgré la fin malheureuse du règne du tzar, a conservé à ce règne une certaine physionomie imposante.

En Suède et en Norvége, la nouvelle de la révolution qui venait de se produire à Paris fut accueillie avec plus de surprise que de sympathie. L'amour-propre suédois se souvenait des procédés altiers du premier empire français à l'égard de son gouvernement ; le libéralisme norvégien s'enflammait à la pensée d'une constitution républicaine si facilement renversée. Le patriotisme des deux peuples se révoltait à l'idée de la reconstruction du trône de Napoléon Ier.

Le Danemark, au contraire, ce dernier et fidèle allié de la France dans la mauvaise fortune (et fidèle à ses dépens, comme chacun sait) vit d'un œil favorable le triomphe de Louis-Napoléon. Déjà le gouvernement présidentiel avait offert ses bons

offices et s'était interposé avec bienveillance dans le grave conflit dano-allemand à propos de la question des duchés de Schlessvig et de Holstein. Maintenant que le pouvoir du Prince-Président devenait un pouvoir quasi absolu, le Danemark ne pouvait-il en attendre une action plus favorable et plus décisive encore?

L'Autriche, de même que la Prusse, mais bien plus encore que la Prusse, applaudit au coup d'État. L'Autriche, qui ne pouvait pas prévoir qu'un jour viendrait où ce gouvernement, qui se fondait sur les ruines de la république française, s'attaquerait à elle et diminuerait sensiblement sa puissance, ne voyait dans le succès du président qu'une victoire décisive remportée sur la démagogie et l'esprit révolutionnaire dont elle avait eu tant à souffrir en Italie et en Hongrie. Des jours plus calmes, plus prospères, allaient donc luire pour les monarchies absolues de l'Europe, et en supposant que des guerres internationales se produisissent pour un remaniement de la carte de l'Europe au profit de la France, l'Autriche, par sa position géographique, n'était-elle pas isolée et ne pouvait-elle parfaitement demeurer en dehors du conflit si elle le jugeait nécessaire? Depuis longtemps la vieille politique de nos rois, l'abaissement de la maison d'Autriche, n'avait plus sa raison d'être et devait être laissée par les véritables

hommes d'État dans la poudre des chancelleries. L'intégrité du territoire et du pouvoir autrichiens n'était-elle pas désormais indispensable à la juste pondération des influences et à l'équilibre de l'Europe? En Autriche, le souverain et ses ministres étaient parfaitement d'accord dans leur approbation absolue de l'acte du 2 décembre.

Il n'en était pas absolument de même en Prusse : le roi Frédéric-Guillaume IV[1] n'avait pas pour la constitution prussienne de 1850 une tendresse bien expansive, et le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte n'était pas fait pour affermir cette constitution de fraîche date; mais, d'un autre côté, il semblait aussi de nature à augmenter beaucoup la force d'initiative de la France en concentrant son action gouvernementale dans une seule et même main et, si les guerres extérieures remplaçaient les révolutions intestines, quelle puissance autant que la Prusse pouvait raisonnablement craindre pour une portion de son territoire? Aussi, à Berlin, le gouvernement fut-il divisé dans son appréciation de la révolution qui venait de s'accomplir à Paris. Elle inspira plusieurs écrits remarquables empreints d'une grande hostilité contre le régime parlementaire, mais en même temps elle réveillait les susceptibilités du patriotisme germanique.

1. Mort le 2 janvier 1861.

Les États italiens accueillirent avec une grande joie la nouvelle du triomphe de Louis-Napoléon sur l'esprit révolutionnaire. C'était en effet leur propre cause qu'ils venaient de gagner et tous avaient besoin de calme et de stabilité par suite des rudes épreuves de 1847, 1848 et 1849. Le Piémont, forcé de redevenir humble après la déroute de Novarre, comprenait lui-même combien il était heureux pour lui que les tendances démagogiques eussent été violemment comprimées en France, car, victorieuses, elles eussent pu le conduire aux abîmes en lui forçant la main pour recommencer avec l'Autriche une lutte de laquelle il n'eût jamais pu sortir que démembré et sanglant. A Naples, où le roi Ferdinand avait, lui aussi, combattu systématiquement la révolution et en avait triomphé, l'enthousiasme fut sans mélange; à Rome, quelques cardinaux prévoyants se souvenant de la lettre du Prince-Président à son aide de camp Edgard Ney, ne virent pas sans quelques appréhensions secrètes le pouvoir omnipotent remis aux mains de Louis-Napoléon Bonaparte, mais Pie IX les rassura. Ses rapports personnels avec le président étaient tels qu'il demeurait convaincu que jamais aucune atteinte à l'autorité ou à la puissance pontificale ne viendrait de ce côté.

L'Espagne et le Portugal pouvaient subir le contre coup d'une victoire des démagogues en

France; comme à Vienne, comme à Naples, on se réjouit donc à Madrid et à Lisbonne de l'énergique initiative prise par le Prince-Président.

Le gouvernement néerlandais avait accueilli avec une satisfaction plus franche que le gouvernement belge le fait qui venait de se produire à Paris. Il ne pouvait pas en effet entretenir les mêmes appréhensions relativement à l'intégrité de son territoire, ou pour mieux dire, à son existence que le petit royaume de fraîche date créé à ses côtés et à ses dépens. Un incident parut de nature à redoubler ces craintes très-naturelles de la Belgique : deux écrivains français réfugiés à Bruxelles venaient d'attaquer avec la plus nerveuse insolence, dans un journal intitulé *le Bulletin*, le coup d'État du 2 décembre et ceux qui l'avaient fait. La légation de France reçut aussitôt l'ordre de demander au gouvernement belge que les deux écrivains fussent poursuivis, et ils le furent; mais le jury les acquitta. On exigea alors leur expulsion dans des termes très-vifs, ce qui donna lieu à une boutade du général de Saint-Arnaud et lui fit dire : « Il serait bien plus simple, en vérité, d'expulser le gouvernement belge lui-même. » A cette date se rapporte un projet presque aussi promptement abandonné, du reste, qu'il avait été conçu, et qui faisait occuper immédiatement la Belgique par nos divisions les plus rapprochées des frontières du

Nord et cantonnées dans les départements limitrophes.

Quelques difficultés de détail se produisirent également, au début, avec la confédération helvétique. La Suisse, pays devenu essentiellement démocratique, ne pouvait pas voir avec faveur un fait politique tel que celui du 2 décembre, car ce fait lui semblait avec raison de nature à ébranler les principes républicains dans le monde entier et portait le coup le plus sensible au radicalisme en Europe. Le gouvernement fédéral accueillit donc avec autant de défiance que les populations elles-mêmes la nouvelle du changement politique survenu en France, et un incident ne tarda pas à changer ces défiances en craintes véritables : le 5 décembre, sept réfugiés français qui se trouvaient à Lausanne y firent imprimer un appel à l'insurrection adressé au peuple français. Cette tentative, on le comprend, ne pouvait avoir aucune portée. Le gouvernement fédéral n'en fut pas moins mis en demeure d'expulser de la Suisse les signataires de cet écrit, et il mit au début de l'affaire une certaine mollesse dans l'exécution des mesures qu'on lui demandait, mollesse qui indiquait, sinon un mauvais vouloir positif, du moins de grandes irrésolutions. Le langage de la presse helvétique était bien fait également pour blesser profondément le nouveau gouvernement français.

M. de Salignac-Fénelon, alors notre représentant en Suisse, dut adresser de très-vives observations au directoire fédéral. Le ministre français déclarait « que la France ne pouvait pas admettre, dans une affaire qui concernait ses nationaux, un autre juge qu'elle-même, » et que, « en ce qui concernait les nécessités politiques et les moyens les plus prompts et les plus directs d'arriver au but, la France seule avait le droit de décider ce qu'il convenait de faire. » M. de Fénelon terminait en disant : « Le Président de la république attend du gouvernement fédéral, eu égard aux rapports qu'il voudrait bien entretenir avec lui et qu'un refus de satisfaire à ma réclamation compromettrait gravement, qu'il lui donnera cette preuve de l'esprit de bon voisinage et d'amitié qui a été si longtemps traditionnel en Suisse. Une conduite opposée amènerait immédiatement des complications fâcheuses et imposerait au gouvernement de la république le devoir de penser à des mesures qu'il appliquerait, il est vrai, à contre cœur, mais qu'il serait forcé d'adopter contre son gré si la demande que j'ai l'honneur de faire auprès de Votre Excellence n'atteignait pas son but. »

Le conseil fédéral répondit par une récapitulation des faits; déclara que le territoire helvétique n'était point le foyer de complots contre la France ou d'autres États; que toute tentative de menées

politiques qui parvenait à la connaissance de l'autorité provoquait son intervention immédiate et spontanée, et que les décisions du conseil fédéral recevaient toujours l'exécution qui était dans le domaine du possible. Que ce qu'on était, sans contredit, en droit de demander, c'était qu'il fut pris des mesures contre les individus qui fourniraient matière à des réclamations et que l'exercice de l'hospitalité envers les étrangers fut mis en harmonie avec les obligations internationales que l'on ne songeait point d'ailleurs à contester. « Mais, ajoutait la note, si le conseil fédéral suisse ne refusait pas d'obtempérer à la demande qui lui est faite, il violerait de la manière la plus grave la constitution fédérale ainsi que ses devoirs sacrés envers le pays qui lui a confié le pouvoir directorial et exécutif supérieur; car il doit vòir dans cette demande une atteinte profonde portée à l'indépendance, à la dignité, à la liberté de la confédération, puisqu'il devrait se désister du droit appartenant à tout État indépendant d'accorder ou de refuser de son chef et sous sa responsabilité le séjour à des étrangers. Il doit voir de plus, dans cette demande, une intervention décidée dans les affaires de la Suisse; car, si le gouvernement français ne reconnaît d'autre juge que lui-même des nécessités de la politique et des moyens les plus propres à atteindre son but, il ne saurait cependant, sans

méconnaître les notions les plus positives du droit des gens, vouloir imposer son jugement à d'autres États, ni leur contester le droit de décider eux-mêmes ce qu'ils ont à faire et à laisser faire sur leur territoire. »

Ce langage était d'une irréfutable justesse et les exigences avaient été poussées trop loin. De ce côté, d'ailleurs, comme du côté de l'Angleterre, il y avait entre Louis-Napoléon Bonaparte et plusieurs des hommes politiques de la Suisse des souvenirs personnels, des amitiés individuelles. L'ancien bourgeois de Thurgovie, l'ex-capitaine d'artillerie au service de la Confédération, l'ami et presque l'élève du général Dufour, ne pouvait pas laisser s'envenimer des conflits de cette nature. Une note conciliante du cabinet français et une réponse modérée du gouvernement suisse mirent un terme à l'incident. Mais, en dehors des sphères officielles, la population helvétique conserva contre le nouveau gouvernement français les germes d'une rancune qui plus tard devait se manifester dans une foule de circonstances et de détails.

III

Nous avons, dans la première série de ce travail, esquissé quelques-uns des traits du prince Louis-Napoléon. Cela pouvait suffire alors aux exigences

de notre récit. Maintenant que, grâce au coup audacieux et habile qu'il a tenté, personnage principal, il domine toute la scène et devient par la force naturelle des choses, par la raison irréfutable du succès, non-seulement le point de mire de la France entière, mais encore celui de l'Europe inquiète et expectante, il importe d'insister davantage et de concentrer toute son attention sur cette figure historique en essayant d'en reproduire l'indécis et impénétrable, plutôt que changeant, caractère.

La photographie, précieux cadeau fait par la science moderne à l'histoire, est destinée, sans doute, à rendre beaucoup de services à cette dernière. Que ne donnerions-nous pas pour avoir l'image exacte, l'image présentée comme dans un miroir, de certains hommes de l'antiquité ou des temps historiques plus rapprochés de nous? Mais la photographie comme la médaille la plus ressemblante, comme le portrait le mieux dessiné, ne peut, même dans sa perfection, donner que l'homme sans l'action et sans la parole, et laisse ainsi à la description le soin de compléter son œuvre au profit de l'intérêt ou de la curiosité des générations futures.

Lorsqu'il ne s'agit point d'une de ces figures insignifiantes devant lesquelles l'historien passe sans beaucoup s'y arrêter; lorsque le personnage conserve son importance personnelle, quelle que soit,

d'ailleurs, celle des événements au milieu desquels il apparaît, l'avenir en exagère la physionomie ou la rapetisse souvent outre mesure. A un contemporain plus qu'à tout autre, peut-être, et à un contemporain qui a vu de près, il est possible de fixer avec quelque exactitude des traits dont le temps effacera ou dénaturera si vite la véritable, l'historique expression.

Le prince Louis-Napoléon était de taille moyenne. Son visage ne reproduisait en rien le type connu et populaire de Napoléon I[er] (il est à remarquer, du reste, que le roi de Hollande était de tous les frères de Napoléon celui qui lui ressemblait le moins). Des cheveux châtain clair peu abondants, des yeux d'un gris bleu, petits et d'un ovale allongé, un nez aquilin et très-prononcé, des moustaches épaisses, retombant sur la bouche et dont les extrémités amincies étaient roulées et prolongées à la Hongroise, tels étaient les principaux détails qui frappaient à première vue et, pour ainsi parler, au passage. Mais, lorsqu'on s'arrêtait un instant à considérer attentivement cette tête plus développée en hauteur qu'en largeur, c'est-à-dire plus anguleuse que carrée, on remarquait de suite que toute la physionomie en était dans les yeux quoique, par le fait, ces yeux n'exprimassent rien de précis, d'affirmatif, de certain. Perdus dans le vague et n'indiquant la pensée intime que par

certaines lueurs passagères, si rares qu'il eût été superflu de compter sur elles pour deviner ou surprendre les désirs, les intentions, les espérances du prince, ces yeux qui rappelaient beaucoup, pour la nuance et la forme, les yeux de la reine Hortense, étaient, en politique, une force immense, un puissant auxiliaire, et, pour tout dire, un inappréciable avantage. Aucun homme d'État, aucun diplomate, quels que fussent d'ailleurs son talent d'investigation, sa science des physionomies, son habitude des cours, n'a jamais pu espérer découvrir sur le visage du prince la moindre trace de sa pensée intérieure. Parlant peu, paraissant écouter avec une très-grande attention son interlocuteur et le laissant développer à loisir son idée, cette idée fût-elle même tout opposée à ses propres convictions, le futur empereur, ne se livrait jamais, répondait par monosyllabes si la communication s'accordait avec ses vues et, dans le cas contraire, ne faisait entendre ni dénégation ni refus, mais, par un geste familier et bien connu des personnes qui l'approchaient, roulait ses moustaches en penchant légèrement la tête de côté, ne regardait plus le personnage qui lui adressait la parole et faisant un pas en avant, indiquait de la sorte que l'entretien ne pouvait pas aller plus loin. Se laissant rarement entraîner à promettre, il se rappelait ses promesses quelquefois à de longs intervalles, et

les remplissait scrupuleusement. Il est arrivé même que l'intervalle s'étant trop prolongé et le temps ayant placé le solliciteur dans des conditions différentes, la réalisation de la promesse, se produisant sans qu'il fut consulté, n'était plus de nature à le satisfaire, bien plus, lui devenait fatale, et cependant le prince, avec une singulière et très-remarquable mémoire des détails, avait exactement rempli son engagement. Affable et doux envers les subalternes qui l'entouraient, il ne gardait généralement pas rancune pour les grandes offenses politiques et semblait parfois très-irrité dans les petites choses de détail souvent indignes de son attention. Il acceptait parfaitement la contradiction quant aux affaires importantes et sérieuses, rarement dans les questions secondaires. Versé dans la connaissance des langues étrangères, heureuse compensation d'un grand malheur, l'exil, il avait le goût des occupations littéraires et s'y était livré avec ardeur durant les jours pénibles de la captivité. Une aptitude spéciale pour les travaux de son arme, l'artillerie, s'était manifestée dans une publication relative à l'usage ancien et moderne du canon. C'était jusqu'alors (la vie de César n'avait pas encore paru) la plus vantée des productions de sa plume, les autres renfermant des théories que nous appellerons néo-sociales, prêtant à la controverse et aux dénégations ardentes des

partis conservateurs, d'une application difficile et embarrassante, d'ailleurs, dans la situation nouvelle où le président décennal se trouvait placé. En général, sa politique semblait plutôt subordonnée aux impressions quotidiennes des événements qu'à un système préconçu et suivi de longue date. Très-différent en celà de Napoléon I[er], il adoptait même, certaines mesures à titre d'essai et n'hésitait pas à y renoncer s'il le jugeait nécessaire, procédé qui tout excellent qu'il soit dans les choses de la vie privée, n'avait pas encore été appliqué à la politique. Dépourvu des facultés oratoires qu'on peut nommer extérieures, c'est-à-dire du geste et de l'ampleur sonore de la voix, peu rompu, du reste, à l'improvisation, ses discours et allocutions n'en frappaient pas moins très-fréquemment par des phrases d'un tour pittoresque et singulier qui, exprimant une pensée très-vraie, se gravaient facilement et tout naturellement dans le souvenir. Sa voix lorsqu'il l'élevait avait quelque chose de métallique, mais son débit présentait une sorte de monotonie que le mouvement de la physionomie ne relevait pas. Quant aux arts, il avait cultivé le dessin dans les loisirs de sa jeunesse et, comme plusieurs membres de la famille Bonaparte, il préférait la peinture à la musique dont les beautés le laissaient plus froid, ne ressemblant pas sous ce rapport à la reine Hortense,

sa mère. Très-habile dans les exercices du corps, il avait étudié assez longtemps l'escrime à Genève et montait à cheval dans une rare perfection. Une certaine disproportion corporelle entre la longueur du buste et celle des jambes faisait même que le prince ne paraissait jamais plus à son avantage qu'à cheval et revêtu de l'uniforme militaire.

Tel était l'homme qui, en dépit des attaques passionnées dont il était l'objet dans les hautes sphères de la société parisienne, avait du moins rendu à la France et à l'Europe le service signalé de surprendre et de vaincre le parti démagogique qui s'était donné rendez-vous pour ses sinistres desseins au mois de mai 1852, époque de la nouvelle élection d'un président de la république; tel était l'homme auquel était dévolue la tâche immense de gouverner notre pays, tout en reconstituant et renouvelant tous les pouvoirs de l'État.

M. Thiers, parlant du général Bonaparte, premier consul, dans sa belle *Histoire du Consulat et de l'Empire*, a dit « un genre de connaissance, fort regrettable dans l'exercice de l'autorité suprême lui manquait alors, c'était la connaissance, non pas des hommes, mais des individus. Quant aux hommes, en général, il les connaissait profondément; mais ayant toujours vécu aux armées, il était étranger aux individus qui avaient figuré dans la révolution. Il y suppléait en s'aidant du

témoignage de ses collègues. Mais, grâce à une pénétration rapide, à une mémoire prodigieuse, il allait connaître bientôt le personnel du gouvernement aussi bien que celui de son armée[1]. »

La même remarque doit s'appliquer au Prince-Président. Il avait pu dans le cours de sa vie agitée, connaître et apprécier les hommes en général. Mais quant aux individus composant la génération politique nouvelle, l'exil d'abord, la captivité ensuite les lui avaient rendus presque absolument étrangers, en dehors de certaines notabilités parlementaires et militaires sur lesquelles son attention s'était naturellement portée, et qu'il avait pu étudier théoriquement dans l'éloignement et la solitude.

Parmi les hommes qu'il avait employés comme ministres ou maniés comme fonctionnaires pendant la durée de sa première présidence, parmi ceux qui, faisant partie de l'Assemblée législative, avaient pu avoir des rapports avec lui, il ne faut point perdre de vue, en effet, que le plus grand nombre avaient refusé leur adhésion au nouveau gouvernement ou ne pouvaient pas décemment, retournant leur habit politique d'une façon aussi ridiculement soudaine, accepter des emplois de l'homme qu'ils outrageaient grossièrement la veille,

1. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. I, p. 23.

bien que quelques exemples de ce genre se soient produits, à la grande honte de l'humanité. Il était même arrivé que dans l'empressement de former une commission consultative à côté du pouvoir nouveau, et en publiant une première liste, on y avait tout d'abord introduit des noms qui ne s'y devaient point trouver, car des réclamations souvent très-vives furent la conséquence de cette publication prématurée, et celle de M. Léon Faucher, ancien ministre de l'intérieur, fut l'une des plus remarquées.

Il faut ajouter que, des gouvernements qui avaient précédé en France celui qui résultait de l'acte du 2 décembre, aucun ne s'était trouvé, à ce point de vue, dans une situation pareille : ainsi le Consulat avait, après le 18 brumaire, hérité de tous les hommes de valeur du régime précédent en n'excluant que les ultra-révolutionnaires, et encore quelques-uns de ces derniers étaient-ils parvenus à se glisser au sein du pouvoir. L'Empire qui n'avait été que la transformation du consulat n'avait eu que quelques éliminations à faire pour se créer, en tous genres, le plus admirable personnel de fonctionnaires qu'il ait jamais été donné à un gouvernement de posséder. La Restauration en accueillant les hommes du régime précédent qui lui promettaient fidélité et en joignant leurs lumières à celles que renfermait le parti royaliste était également parvenue à former un noyau gouverne-

mental des plus remarquables. Louis XVIII connaissait par lui-même tous les royalistes qui l'avaient entouré. MM. de Talleyrand et Fouché pouvaient lui faire suffisamment connaître les autres. Quant à la monarchie de juillet, toute une jeune génération politique se trouva sous sa main indépendamment des hommes appartenant encore au régime impérial et qui avaient fait de l'opposition au gouvernement précédent. Citer (et pour ne prendre que les plus connus) des noms comme ceux de MM. Guizot, Molé, Thiers, de Broglie, Pasquier, Dupin, Gérard, Bugeaud, Villemain, Salvandy, Decazes, de Sainte-Aulaire, de Barante, c'est dire que, dans toutes les branches des grands services de l'État, le roi Louis-Philippe n'avait que le souci et l'embarras du choix. La république de 1848, elle-même, lorsqu'elle eut trouvé son premier modérateur, le général Cavaignac, et qu'une seconde assemblée, l'Assemblée législative, réunit, sinon fraternellement, du moins confusément, des individualités appartenant à toutes les religions politiques, la république de 1848 eut sous la main une foule d'hommes éminents dans tous les genres, dans chaque spécialité.

Presque toutes ces individualités éminentes ayant fait une violente opposition au Prince-Président et tenant à la république parce que, disaient-elles avec raison « la république était la forme gouver-

nementale qui les divisait encore le moins » il s'ensuivit que les hommes firent presque absolument défaut au gouvernement du 2 décembre. Quant à la génération politique nouvelle, très-peu nombreuse d'ailleurs à cette époque difficile où il fallait du courage pour arborer résolûment son drapeau, il y eut des erreurs commises, erreurs inévitables peut-être, mais qui prouvaient que l'on ignorait les antécédents, les aptitudes, la valeur spéciale des hommes que l'on employait souvent ailleurs que là où ils auraient pu rendre de réels et de grands services, toutes choses auxquelles Napoléon Ier donnait une très-sérieuse attention et qu'il savait démêler si vite. Mais il faut ajouter, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que Napoléon Ier se trouvait, à ce point de vue dans des conditions différentes de celles où son neveu était placé. Comme l'a si bien fait remarquer son historien, M. Thiers, « étranger aux individus qui avaient figuré dans la révolution il y suppléait en s'aidant du témoignage de ses collègues » le Prince-Président n'avait pas de collègues.

A dater de l'acceptation du plébiscite présenté aux votes du peuple français une triple tâche incombait au chef du gouvernement : la promulgation de la constitution nouvelle, les mesures d'administration et de sûreté intérieures, la composition des grands corps de l'État.

Parlons d'abord de la Constitution.

Elle fut mise au jour le 14 janvier 1852[1]. Imparfaite peut-être, comme toute œuvre humaine, mais renfermant en elle-même les conditions du développement et de l'amélioration cette constitution, ainsi que nous l'avons déjà dit, répondait assez exactement, suivant nous, aux exigences du tempérament national, comme à celle des circonstances et aux allures du caractère français, plus amoureux, au fond, d'égalité que de liberté. Modelée sur la constitution de l'an VIII, elle présentait avec son Sénat inamovible et pondérateur, son Corps législatif élu par le suffrage universel et son conseil d'État, chargé d'élaborer et de soutenir les lois, un certain ensemble de garanties réelles (comme on dit en Allemagne) et un modèle de gouvernement consultatif pour ceux qui préfèrent cette forme gouvernementale à toute autre; en un mot, non-seulement elle pouvait rassurer le pays, mais encore lui donner une idée favorable du régime dans lequel on entrait.

Nous aurons à nous expliquer plus tard sur la portée des concessions inattendues qui, à huit années de distance, le 24 novembre 1860, ont accordé des droits nouveaux aux corps délibérants, concessions faites spontanément par le chef de

1. Voir le n° 1 des notes et documents historiques.

l'État, et qui, aux yeux de beaucoup d'hommes politiques, ont essentiellement modifié la constitution de 1852. Disons, quant à présent et sans anticiper sur les événements, que ce pacte fondamental présentait alors un tout parfaitement homogène, et que dans le préambule qui l'accompagnait, le Prince-Président pouvait revendiquer hautement en ces termes la responsabilité du pouvoir : « Dans ce pays de centralisation, l'opinion publique a sans cesse tout rapporté au chef du gouvernement, le bien comme le mal : aussi écrire à la tête d'une charte que ce chef est irresponsable, c'est mentir au sentiment public, c'est vouloir établir une fiction qui s'est trois fois évanouie au bruit des révolutions. La Constitution actuelle proclame, au contraire, que le chef que vous avez élu est responsable devant vous; qu'il a toujours le droit de faire appel à votre jugement souverain, afin que, dans les circonstances solennelles, vous puissiez lui continuer ou lui retirer votre confiance. Étant responsable, il faut que son action soit libre et sans entraves; de là l'obligation d'avoir des ministres qui soient les auxiliaires honorés et puissants de sa pensée, mais qui ne forment plus un conseil responsable composé de membres solidaires, obstacle journalier à l'impulsion particulière du chef de l'État, expression d'une politique émanée des chambres, et par là même expo-

sée à des changements fréquents qui empêchent tout esprit de suite, toute application d'un système régulier. »

« J'ai pris comme modèle, disait encore le Prince au début de ce préambule, j'ai pris comme modèle les institutions qui, au lieu de disparaître au premier souffle des agitations populaires, n'ont été renversées que par l'Europe entière coalisée contre nous. En un mot, je me suis dit : puisque la France ne marche depuis cinquante ans qu'en vertu de l'organisation administrative, militaire, judiciaire, religieuse, financière du consulat et de l'empire, pourquoi n'adopterions-nous pas aussi les institutions politiques de cette époque? Créées par la même pensée, elles doivent porter en elles le même caractère de nationalité et d'utilité pratique. En effet, ainsi que je l'ai rappelé dans ma proclamation, notre société actuelle, il est essentiel de le constater, n'est pas autre chose que la France régénérée par la révolution de 89 et organisée par l'Empereur. Il ne reste plus rien de l'ancien régime que de grands souvenirs et de grands bienfaits; mais tout ce qui alors était organisé, a été détruit par la révolution, et tout ce qui a été organisé depuis la révolution et qui existe encore, l'a été par Napoléon. »

Ces paroles indiquaient très-complétement l'esprit dans lequel avait été conçue la Constitution

nouvelle; elles furent accueillies avec faveur par la majorité comme la Constitution elle-même.

Disons en passant qu'une phrase du préambule avait éveillé l'attention et les susceptibilités des journalistes; elle était ainsi conçue : « Le compte-rendu des séances qui doit instruire la nation n'est plus livré comme autrefois à l'esprit de parti de chaque journal. Une publication officielle, rédigée par les soins du président de la chambre, en est seule permise. » La presse et certains hommes de parti parurent s'émouvoir de ce détail plus que de l'ensemble des dispositions du nouveau pacte constitutionnel; mais en présence d'un public fatigué de controverses politiques, les journalistes, par le fait, n'avaient déjà plus la parole.

IV

La Constitution nouvelle ne devait être mise en vigueur qu'après l'organisation définitive des trois grands corps politiques qu'elle avait institués. La composition de ceux dont la nomination appartenait au président décennal était donc chose urgente, mais en même temps assez difficile par la raison que nous avons déjà déduite, parce que les hommes manquaient.

En attendant, le régime dictatorial, assumé par le chef du pouvoir et consenti par le peuple, devait

naturellement durer. Les mesures de sûreté et d'administration intérieures prises à cette époque participaient de cette situation et du régime exceptionnel qu'elle avait créé.

Le 9 janvier, deux décrets avaient paru au *Moniteur* : l'un expulsant du territoire de la France et de celui des colonies soixante-six anciens représentants appartenant à la démagogie (Victor Hugo était de ce nombre); le second éloignant momentanément du sol français dix-huit autres représentants de nuance monarchique ou républicaine modérée, MM. Thiers, de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Baze, Chambolle, Creton, Jules de Lasteyrie, Émile de Girardin, Pascal Duprat, Edgard Quinet, Anthony Thouret, Versigny, Victor Chauffour, les généraux Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Leflô, Laydet. Cinq autres montagnards exaltés qui avaient fait partie de la dernière assemblée, MM. Marc Dufraisse, Greppo, Miot, Mathé, Richardet, étaient en même temps déportés à la Guyane.

Quant à ces derniers, un écrivain célèbre, Mme Dudevant (George Sand), qui, antérieurement, avait eu quelques rapports épistolaires avec le Prince-Président, vint à temps, et par une intervention directe, adoucir le sort qui leur était réservé en obtenant que la déportation à la Guyane fut changée pour eux en un exil pur et simple.

Le 18 janvier, une instruction du ministre de l'intérieur prescrivait les mesures à prendre à l'égard des individus qui s'étaient trouvés compromis dans les mouvements insurrectionnels et démagogiques du mois de décembre 1851. Dans chaque département devait être instituée une commission composée du préfet, du général et du chef du parquet. Elle prenait le nom de *Commission mixte*, et recevait la mission de statuer sur le sort des individus compromis, en appliquant, suivant la gravité des faits, à ceux qui ne devaient pas être déférés aux conseils de guerre, la transportation à Cayenne ou en Algérie, l'éloignement momentané du territoire français, l'internement ou la surveillance.

Jamais, il faut bien le dire, excepté aux plus terribles jours de notre première révolution, de pareils pouvoirs n'avaient été accordés à quelques hommes sur la destinée de beaucoup de leurs concitoyens. La gravité des circonstances que l'on venait de traverser, les menaces du parti démagogique, suivies d'exécution dans plusieurs départements, expliquaient d'ailleurs cette rigoureuse mesure, et le triumvirat institué dans chaque chef-lieu sentait très-bien qu'il avait derrière lui la société menacée par les brutales et absurdes tentatives du socialisme mis en pratique ; mais l'histoire doit dire tout ce qu'ainsi composées, ces

commissions mixtes auraient pu causer de maux particuliers, réaliser d'injustices si elles n'avaient été généralement animées d'un esprit de sagesse, d'équité, d'impartialité bien difficile à rencontrer dans les grandes crises politiques et à la suite des révolutions.

Dans les départements qui n'étaient pas siéges de Cours d'appel, un simple procureur de la République se réunissait au général de brigade commandant le département, et au préfet lui-même à l'hôtel de la préfecture. La conférence, devant demeurer absolument secrète, se tenait dans le cabinet du préfet, toutes portes closes. Là, le procureur de la République, muni d'un certain nombre de dossiers, en donnait connaissance aux deux autres fonctionnaires. Après une discussion plus ou moins longue, plus ou moins animée, quelquefois nulle, le préfet réunissait les voix, opération fort brève à la suite de laquelle le sort de l'individu demeurait fixé. Pour rester dans l'esprit et la lettre des instructions du gouvernement, les choses devaient se passer ainsi. Mais un fait qui ne se produisait que trop fréquemment aurait pu influer d'une façon bien regrettable sur les décisions de ce tribunal uniquement composé de trois hommes, c'est-à-dire de trois intelligences, de trois volontés : les dénonciations, les délations, souvent anonymes, souvent calomnieuses,

et où se révélaient quelquefois les plus odieuses, en pareil cas, de toutes les passions humaines, parce qu'elles peuvent avoir des conséquences immédiates et terribles, la haine et l'envie, les dénonciations, disons-nous, pleuvaient alors sur le bureau des préfets et auraient pu former des dossiers nouveaux à côté des dossiers préparés par le procureur de la République. Déjà au lendemain du 2 décembre les administrations départementales avaient été inondées de ces indignes preuves de la méchanceté humaine, et leur nombre ne pouvait se comparer qu'à celui des solliciteurs d'emplois, surtout lorsque l'on croyait que le nouveau fonctionnaire était, par ses antécédents, en situation d'exercer quelque influence auprès du gouvernement qui venait de se fonder. Mais alors de ces sourdes menées ne pouvaient résulter d'aussi graves conséquences que lorsqu'elles se produisaient au moment de la formation des commissions mixtes. Ce qui n'était qu'une mauvaise action devenait, en cette circonstance, un crime véritable, un crime de lèse-humanité.

Nous nous souvenons pour notre propre compte de la profonde impression et du dégoût non moins profond que nous ressentîmes en présence de ces délations de toute nature, le plus souvent intéressées, de ces dénonciations, de ces honteuses perfidies, preuves trop palpables de la perversité des

hommes, et c'est un des plus précieux souvenirs qui nous soient restés de notre carrière politique, que la modération sans faiblesse que nous pratiquâmes (bien des gens le savent), dans ces graves conjonctures et que nous nous efforçâmes d'inspirer à nos dignes collaborateurs. Nous ne doutons pas, d'ailleurs, que les collègues que nous avions alors armés comme nous de pouvoirs discrétionnaires, n'aient apporté le même esprit de modération et d'équité dans l'usage qu'ils furent appelés à faire de ces armes exceptionnelles au nom de la société très-réellement menacée.

Les mesures de sûreté que nous venons de mentionner, primaient par leur importance les simples mesures d'administration. Cependant, parmi ces dernières, il s'en produisait aussi de fort importantes : le gouvernement nouveau avait dû pourvoir par décrets à ses premiers besoins financiers, le Corps législatif ne devant se réunir que le 29 mars 1852. La levée des impôts avait donc été ordonnée par lui le 11 décembre 1851 et, en même temps, il avait ouvert les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses du premier trimestre de l'année dans laquelle on allait entrer. Un peu plus tard, le 17 mars, un rapport du ministre des finances faisant remarquer avec raison que l'exercice étant engagé, les députés ne pourraient plus voter le budget de 1852 d'une façon opportune et

convenable, présentait au Prince-Président un projet de budget et lui proposait de le décréter, comme on l'avait fait pour le premier exercice trimestriel. Cette proposition fut adoptée.

Plus tard, en jetant un coup d'œil d'ensemble sur la situation financière de l'État pendant les premières années du gouvernement de Louis-Napoléon jusqu'à sa première guerre, celle de Crimée, nous reviendrons sur les déclarations d'insuffisance budgétaire émises par les ministres des finances. Cette fois le déficit constaté était d'environ cinquante quatre millions de francs[1] et réduit par un groupement de chiffres à quatorze millions seulement, on espérait le combler par l'accroissement des revenus indirects.

En regard de ces mesures financières il convient de placer un décret du 15 janvier 1852 qui, déclarant que la cour des comptes était « l'auxiliaire utile et nécessaire d'un pouvoir jaloux de soumettre à un examen sérieux tous les actes de sa gestion financière et de porter la lumière sur tout l'ensemble de la comptabilité publique, » ordonnait que le nombre des conseillers maîtres et des conseillers référendaires serait rétabli tel qu'il avait été fixé par la loi du 16 et le décret organique du 28 septembre 1807. En même temps une qua-

1. 53 985 242 fr.

trième chambre, composée de cinq conseillers maîtres, était temporairement instituée dans le but d'expédier les affaires arriérées.

Le 6 janvier, le pouvoir nouveau décrétait l'établissement d'un réseau complet de télégraphie électrique, récente et remarquable application de la science. Le 11, il reconstituait les gardes nationales en se réservant, pour la ville de Paris, le droit de nommer les officiers de tous grades sur la présentation du ministre de l'intérieur chargé de s'entendre à cet effet avec le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, et avec les préfets pour celles des départements, le choix des sous-officiers demeurant aux chefs de bataillon de cette milice citoyenne, sur la présentation des capitaines. Partout, en effet, les légions étaient remplacées par des bataillons et lè grade de colonel se trouvait supprimé, excepté dans l'état-major de la garde nationale parisienne, où son influence était parfaitement nulle d'ailleurs, au point de vue politique.

Le 17 février, la presse périodique fut réglementée d'une façon sévère. Les écarts et les violences de son passé avaient rendu le public presque indifférent à son sort. La liberté de la presse comme la liberté de la tribune ne préoccupait réellement plus à cette époque le pays fatigué de leurs excès, et les intéressés seuls sentirent tout d'abord le

poids des entraves dont les chargeait le pouvoir. Sous ce régime nouveau, non-seulement les droits de cautionnement et de timbre étaient considérablement augmentés ; mais, pour paraître, il fallait que chaque journal obtînt une autorisation spéciale du ministre ; de plus un système d'avertissements administratifs lui était applicable de telle sorte qu'après le troisième il était et demeurait supprimé. On rapporte à ce sujet que, lors de la discussion relative au décret et quand, chacun donnant son avis, on entrait de préférence dans la voie ancienne et battue des poursuites et procès judiciaires dont le dernier règne et la seconde république avaient fourni tant, nous allions dire trop, d'exemples, M. de Persigny[1], qui assistait au débat, se levant impatiemment, demanda avec cette parole irrégulière, mais pittoresque dans sa vivacité, qui quelquefois lui était propre, pourquoi on tenait tant à se créer des difficultés en ayant recours à de vieux moyens tandis qu'un mode tout nouveau de répression pouvait être appliqué en pareil cas, sans présenter, comme autrefois, les inconvénients de la lenteur, de l'éclat et souvent de l'insuccès. Alors il exposa en quelques mots son idée de trois avertissements administratifs après lesquels la suppression pourrait avoir lieu, et ce mode de procéder.

1. Né en 1803, à Saint-Germain Lespinasse (Loire).

dont la simplicité frappait tout le monde, fut adopté en principe.

M. Fialin de Persigny était alors ministre de l'intérieur, poste auquel il avait été appelé en remplacement de M. de Morny dans des circonstances spéciales qui produisirent la première dislocation ministérielle survenue sous l'administration suprême du Prince-Président et nous obligent à revenir de quelques jours en arrière.

Le 22 janvier, deux décrets insérés au journal officiel avaient causé une émotion profonde, sinon dans les masses populaires généralement indifférentes à ce qui ne les touche pas directement, du moins dans les classes intermédiaires et bourgeoises. L'un forçait la famille d'Orléans à vendre dans le délai d'une année tous les biens qu'elle possédait en France ; l'autre, beaucoup plus important, déclarait propriété de l'État tous les biens meubles et immeubles compris dans la donation faite par Louis-Philippe à ses enfants le 7 août 1830.

Pour motiver ce dernier décret, on invoquait d'abord l'invariable coutume de l'ancienne monarchie française, en second lieu l'ordonnance du 21 septembre 1790, et enfin la loi du 8 novembre 1814 renfermant cette disposition : « Les biens particuliers du prince qui parvient au trône et ceux qu'il acquiert pendant son règne, à quelque titre que ce soit, sont de plein droit et à l'instant

même unis au domaine de la nation; l'effet de cette union est perpétuel et irrévocable. »

Les sommes provenant de la vente des biens particuliers du roi Louis-Philippe devaient, d'après les termes de ce même décret, être réparties ainsi qu'il suit : Dix millions aux sociétés de secours mutuels autorisées par la loi du 15 juillet 1850; dix millions pour l'amélioration des logements des ouvriers dans les grandes villes manufacturières; dix millions pour l'établissement d'institutions de crédit foncier dans les départements; cinq millions pour une caisse de retraite en faveur des desservants les plus pauvres; enfin l'excédant des sommes ainsi réparties devait servir : 1° à l'accroissement de la dotation de la Légion d'honneur et au rétablissement des allocations annuelles attribuées sous l'Empire aux légionnaires, officiers et soldats; 2° à la création d'une médaille militaire donnant droit à 100 francs de rente; 3° à l'appropriation d'un château national devant servir de maison d'éducation pour les filles ou orphelines des militaires décorés de cette médaille; 4° à la restauration du château de Saverne (situé près de Strasbourg), destiné comme lieu d'asile aux veuves des hauts fonctionnaires civils et militaires morts au service de l'État.

Ces décrets, avons-nous dit, causèrent dans le pays une émotion accrue peut-être par l'étonne-

ment. Il y avait en effet deux manières d'envisager la question : l'une au point de vue du droit; l'autre au point de vue politique, et ce fut à la première de ces deux manières de voir que le sentiment public s'arrêta tout d'abord, se livrant à une controverse légale que vinrent animer la démission donnée par M. Dupin de ses fonctions de procureur général à la Cour de cassation et sa protestation, comme jurisconsulte, contre les actes qui enlevaient ainsi aux héritiers de Louis-Philippe la majeure partie de l'héritage de leur père. M. Dupin était l'un des exécuteurs testamentaires du feu roi. MM. Laplagne-Barris, le duc de Montmorency, le comte de Montalivet et Scribe, qui l'étaient aussi, s'unirent à lui pour protester à leur tour. MM. Berryer, Odilon-Barrot, de Vatimesnil, Dufaure, Paillet, c'est-à-dire tout ce que le barreau présentait de plus haut placé, offrirent, quoique appartenant à des opinions politiques diverses, de seconder de tous leurs efforts les exécuteurs testamentaires dans le dessein exprimé par eux de porter la question devant la justice. Enfin les princes d'Orléans protestèrent vivement de leur côté, tout en adressant leurs remercîments aux avocats éminents qui s'étaient présentés comme champions de leur cause.

On apprenait en même temps que M. de Morny, ministre de l'intérieur, se retirait, laissant son

portefeuille au dévoué M. de Persigny; que MM. Rouher, Fould et Magne imitaient son exemple et étaient remplacés à la justice, aux finances et aux travaux publics par MM. Abbatucci, Bineau et Lefebvre-Duruflé; que le général Saint-Arnaud, ministre de la guerre, n'avait retiré sa démission que sur les instances personnelles du Prince-Président; enfin, que ce cabinet réorganisé était renforcé de deux ministres : un ministre d'État et un ministre de la police générale, portefeuilles confiés, l'un à M. de Casabianca, l'autre à M. de Maupas.

Comment l'opinion publique ne se serait-elle pas émue en présence de tous ces faits? La question de droit était vivement controversée : nul doute que si le roi Louis-Philippe fût monté sur le trône en 1830, dans les mêmes conditions politiques que les souverains de la branche aînée des Bourbons, c'est-à-dire par la loi de l'hérédité et en vertu du droit divin, l'ancienne coutume monarchique française, devenue législation spéciale, n'eût dû lui être appliquée. Mais les barricades de 1830 n'avaient-elles pas produit une solution de continuité entre le droit monarchique ancien et le droit monarchique nouveau? La tempête des journées de juillet n'avait-elle pas emporté, avec le principe de la légitimité, les autres institutions et coutumes de la vieille royauté française? On com-

prend très-bien que l'on exigeat l'incorporation au domaine de la couronne ou de l'État des biens particuliers des princes français à leur arrivée au trône alors que ces princes se trouvaient, à cause du principe généralement respecté qu'ils représentaient, à l'abri des éventualités révolutionnaires. Mais après le terrible exemple de 1792, cette coutume des temps féodaux, qui avait contribué à l'agrandissement du royaume paraissait aussi singulière qu'imprudente, et il avait fallu le goût des traditions et le désir d'inspirer une confiance inébranlable dans le principe de la légitimité monarchique, qu'on remarquait au fond de tous les actes du roi Louis XVIII, pour que ce prince eût eu la pensée de faire revivre l'ancien usage et de le consacrer par la loi du 8 novembre 1814.

Louis-Philippe, souverain improvisé par une révolution, roi bourgeois, comme on disait en 1830, immensément riche d'ailleurs, n'avait pas eu la même confiance en l'avenir et, père de famille plein de prévoyance, avait cru pouvoir rompre avec le passé au point de vue de ses intérêts privés, de même que la révolution qui venait de le porter si soudainement au trône avait rompu avec l'ancienne tradition monarchique. Cependant, durant les dix-huit années de son règne, les organes du parti légitimiste lui avaient reproché cet acte de haute prudence et, sous ce rapport, les décrets du Prince-

Président ne pouvaient que plaire aux exaltés de ce parti. Une « Réponse à la protestation des exécuteurs testamentaires du roi Louis-Philippe, » travail anonyme préparé et rédigé, disait-on, dans les hautes sphères gouvernementales, employait, d'ailleurs, pour réfuter les raisons des adversaires de la mesure, la majeure partie des arguments présentés jadis par les amis de la légitimité.

Prise au point de vue politique, la mesure offrait un caractère différent. On prétendait qu'un partisan spirituel, mais imprudent en cette circonstance, des Bourbons de la branche cadette avait dit dans un salon politique à Bruxelles où son exil l'avait récemment porté : « Quand on possède en France tant de terre au soleil, on y rentre toujours. » Et l'on voulait voir dans la mesure sévère du gouvernement présidentiel une sorte de réponse à ce propos. Il est certain que si ce que l'on nomme, souvent à tort, la raison d'État avait inspiré ces décrets, si l'on s'était proposé quelque chose de politique en les signant, ce ne pouvait être bien évidemment qu'un amoindrissement de l'influence des princes d'Orléans dans le pays. Il existe d'ailleurs une école qui, séparant absolument en pareil cas le droit ordinaire et privé du droit politique, donne raison à ce dernier sur l'autre, tandis que l'école opposée maintient que ce qui manquerait à la justice et à l'équité dans les rapports d'homme

à homme ne peut jamais perdre ce caractère même lorsqu'il s'agit d'intérêts politiques d'une haute portée.

L'histoire doit envisager surtout les résultats après avoir recherché les causes. Les résultats sont tout pour elle, en effet, puisqu'elle ne se compose que de faits acquis. Or, en cette circonstance, ceux que le gouvernement avait dû se proposer ne furent pas complétement obtenus; le but qu'il visait ne fut pas atteint, car l'émotion produite dans les classes intermédiaires ou bourgeoises se prolongea bien au delà de l'exécution des décrets, et c'est en elles, il faut bien le dire, que, dans notre France du dix-neuvième siècle, tous les gouvernements sages et éclairés devront chercher leur point d'appui. Dans l'aristocratie ou dans les masses prolétaires, trop en haut ou trop en bas, ils ne le trouveraient pas. Aucune animosité populaire n'avait d'ailleurs poursuivi les princes d'Orléans sur la terre d'exil et (notre temps ne peut pas l'oublier) aux yeux de tous les gens impartiaux à quelque nuance politique qu'ils appartiennent, la révolution du 24 février 1848 n'a été qu'une surprise, de même qu'elle n'a été pour les parlementaires qu'une nouvelle *journée des dupes*.

V

La création d'un ministère de la police générale, mesure grave et digne d'attention dans les circonstances données, était accompagnée de l'institution d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs spéciaux de la police dont les attributions étaient plus vaguement définies que celles du ministre lui-même par le décret du 30 janvier 1852 qui, organisant ce département ministériel, complétait ainsi le décret du 22 du même mois.

« Aujourd'hui, disait le Prince-Président dans une lettre au ministre qui accompagnait ce décret organique, aujourd'hui, quoique responsable, le Président de la république ne peut, à l'aide des seuls moyens officiels, connaître que très-imparfaitement l'état général du pays. Il ignore comment fonctionnent les divers rouages de l'administration, si les mesures arrêtées avec ses ministres s'exécutent conformément à l'intention qui les a dictées, si l'opinion publique applaudit aux actes de son gouvernement ou les désapprouve ; il ignore enfin quels sont, dans les diverses localités, les écarts à réprimer, les négligences à stimuler, les améliorations à introduire. En effet, il n'a pour s'éclairer que les renseignements souvent contradictoires, toujours insuffisants de divers mi-

nistères. L'administration de la guerre, celle des finances, ont un contrôle; le ministère de l'intérieur qui est le seul politique n'en a pas. » La lettre présidentielle concluait en disant que la mission du ministère de la police générale était de surveiller tout, sans rien administrer.

Les termes de ce programme étaient parfaitement clairs. Le département de la police n'était pas, d'ailleurs, une création nouvelle; c'était une résurrection. Le Directoire l'avait fondé, le Consulat l'avait supprimé, l'Empire l'avait rétabli et la Restauration l'avait conservé jusqu'au 21 février 1820.

Mais les inspecteurs généraux et spéciaux, agents ostensibles et haut placés de ce département ministériel avaient des attributions trop étendues, quoique vaguement définies, pour que, dans la pratique, elles ne créassent pas quelques conflits. Ils devaient, suivant les termes du décret, surveiller particulièrement tout ce qui pouvait influer sur l'esprit public ou donner lieu à des plaintes : la presse, la librairie, les publications de toute nature, les théâtres, les prisons, l'instruction publique, les associations politiques et industrielles, et en général, fixer leur attention sur toutes les parties d'administration et de service public en se conformant aux instructions du ministre. Qui ne comprend que, pour remplir cette tâche difficile

et multiple ils étaient ou trop petits ou trop grands? Trop petits si leur influence et leur action étaient subordonnées à celles des fonctionnaires, chefs naturels de tous ces services qu'ils avaient à surveiller; trop grands si, dans cette surveillance si étendue et à laquelle le public donnait un autre nom, leur influence primait celle des fonctionnaires placés à la tête des administrations diverses.

On créait neuf inspecteurs généraux dont les résidences étaient fixées à Paris, Lille, Metz, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Bourges. Chacun avait ainsi dans ses attributions deux divisions militaires. Douze inspecteurs spéciaux devaient résider dans les chefs-lieux de divisions militaires autres que les villes en possession d'un inspecteur général.

Cette institution n'eut, d'ailleurs, qu'une existence éphémère. Entravée dès le début par les difficultés inhérentes à leur origine et par les conflits que devaient faire naître l'étendue et la multiplicité de leur action, ces fonctionnaires bien choisis, du reste, et généralement éclairés et modérés devaient bientôt disparaître de la scène politique. Quelques-uns entrèrent au Corps législatif, d'autres dans l'administration. Mais plusieurs dont on avait ainsi récompensé le zèle au moment du coup d'État (ces fonctions étaient très-large-

ment rétribuées) ne purent parvenir à des positions nouvelles.

Cette création avait donné lieu à un joli mot du vieux chancelier Pasquier[1] qui, en lisant le décret et le jugeant avec son expérience de longue date, dit : « Voilà un enfant qui n'est pas né viable, mais qui, avant son décès, peut causer beaucoup d'ennuis à ses parents. »

L'institution des inspecteurs de la police générale avait paru devoir amoindrir l'importance, nuire même, jusqu'à un certain point, à l'indépendance des préfets. Ces derniers dont les appointements venaient d'être très-notablement augmentés obtinrent un large dédommagement dans le développement de leurs attributions administratives que consacra un décret du 25 mars. Entrant dans la voie d'une sage et intelligente décentralisation, s'appuyant sur cette vérité que, si on peut gouverner de loin, on n'administre bien que de près, ce décret donnait aux préfets le pouvoir de statuer à l'avenir sur toutes les affaires départementales et communales qui n'affectaient pas directement l'intérêt général de l'État. L'approbation des budgets départementaux, les impositions extraordinaires et les délimitations territoriales étaient désormais les seules décisions que

1. Mort le 12 juillet 1862.

les préfets ne pussent prendre de leur propre autorité et qui exigeassent préalablement, d'une façon absolue, le concours et la volonté du ministre. De la sorte disparaissaient les abus de la centralisation administrative et, à l'avenir, un clocher de village menaçant ruine n'avait plus le temps de tomber avant que l'autorisation nécessaire pour les travaux de consolidation, passant de bureau en bureau, fût envoyée du ministère de l'intérieur au chef-lieu départemental. Du reste si, comme quelques anciens administrateurs le prétendaient alors, ce décret sur la décentralisation administrative concédait un peu trop, après lui avoir pendant si longtemps tout refusé, à l'autorité locale, il était facile dans la pratique et en expérimentant la mesure de revenir sur les concessions qui sembleraient trop grandes et elle n'en demeurait pas moins très-bonne en soi. Depuis lors on a beaucoup parlé de décentralisation et le gouvernement a fait quelques concessions nouvelles à cette opinion qui se manifestait avec une certaine vivacité. Mais, il faut bien le dire, le décret du 25 mars était parfaitement suffisant pour obvier aux abus. Faire plus ne serait que détruire pierre à pierre le bel édifice administratif élevé par Napoléon Ier, et personne, que nous sachions, n'a la prétention de posséder plus que lui la vraie science gouvernementale.

La conversion de la rente cinq pour cent en quatre et demi pour cent, l'achèvement du Louvre, la création du crédit foncier furent les plus importantes résolutions gouvernementales qui signalèrent les derniers temps de la dictature du Prince-Président jusqu'à l'époque de l'ouverture des Chambres et de la mise en vigueur de la constitution nouvelle.

Restaient la formation ou, pour parler plus exactement, la composition individuelle des grands corps de l'État et l'important travail des élections générales.

La composition du Sénat était plus facile à effectuer que celle du Conseil d'État et, quoique le rôle qu'il pouvait jouer à certains moments donnés, suivant les termes de la Constitution, pût exiger une virile initiative, les éléments dont on paraissait vouloir le former, c'est-à-dire les vieilles gloires militaires, les services longuement rendus, les grandes situations acquises dans les arts, l'industrie, le commerce se rencontraient encore plus aisément que les capacités politiques de tout genre dont on aurait voulu et dû composer un Conseil d'État chargé des attributions si considérables que la Constitution lui avait réservées.

Cette formation du Sénat n'en était pas moins difficile à effectuer, non pas que les mérites abondassent et que les candidats assez connus pour

être désignés naturellement par l'opinion fussent très-nombreux, mais parce que les demandes affluaient et que le palais de l'Élysée était quotidiennement assiégé par les solliciteurs depuis les événements du 2 décembre auxquels, le succès étant acquis, chacun voulait désormais avoir pris une part active et donnait une bruyante adhésion. Il n'y a rien en cela de bien surprenant et l'espèce humaine est ainsi faite, que chaque révolution voit se renouveler ces mêmes scènes : hostiles, indécis ou couards la veille, dévoués, enthousiastes, héros le lendemain ; c'est tellement dans l'ordre des choses que cela ne prête même plus à l'attention et au sourire des hommes qui à la philosophie savent mêler l'observation.

Mais ce qui paraîtra plus étonnant, et ce qui est cependant parfaitement exact, c'est que dès le 10 décembre 1848, c'est-à-dire dès l'avénement à la présidence de la République du prince Louis-Napoléon Bonaparte, il se soit trouvé des gens qui ne devinant l'avenir que dans leur propre intérêt personnel, mais ayant une certaine justesse de coup d'œil, comme la suite l'a prouvé, aient sollicité avec instances, un fauteuil à ce Sénat conservateur qu'ils supposaient devoir faire partie des institutions du futur empire. Ces demandes rares et excentriques en 1848, s'étaient multipliées en 1849 et 1850. Mais, soit hésitation, soit calcul, le

Prince ayant paru ajourner les desseins qu'on lui supposait, dans les derniers mois de 1851, à la veille du danger, les sollicitations avaient cessé. Il est peu présumable, du reste, qu'un très-grand nombre de choix aient été faits parmi ces postulants de la première heure, car tant de hâte n'annonçait pas seulement une confiance absolue dans l'étoile du Prince.

La constitution établissait en principe que les fonctions de sénateur devaient être gratuites; « néanmoins, ajoutait l'article 22, le président de la République pourra accorder à des sénateurs, en raison de services rendus et de leur position de fortune, une dotation personnelle qui ne pourra excéder trente mille francs par an; » mais, avec une prudente et habile réserve, le chef de l'État n'avait pas laissé entrevoir tout d'abord que cette dotation de trente mille francs, applicable seulement à quelques-uns, serait bientôt appliquée à tous, et, de la sorte, il s'était délivré d'un grand nombre de sollicitations besoigneuses.

Un décret du 26 janvier 1852 donna une première liste de sénateurs qui alimenta la curiosité très-surexcitée de la province et provoqua dans les salons de Paris, où l'opposition était alors fort à la mode, une foule d'observations ou seulement railleuses, ou sérieusement malveillantes.

Les maréchaux de France et les cardinaux fai-

saient de droit partie du nouveau Sénat. Les premiers étaient au nombre de sept : le prince Jérôme Bonaparte, auquel la présidence en avait été conférée, les maréchaux Reille, Vaillant, Harispe, Exelmans, les amiraux Roussin et de Mackau; il y avait cinq cardinaux : MM. de Bonald, du Pont, Mathieu, Gousset et Donnet.

Cette participation de droit aux délibérations du Sénat, de dignitaires qui n'avaient pu arriver à la haute situation qu'ils occupaient que par la gloire, les services rendus ou des lumières exceptionnelles, était assurément un fait d'une grande convenance; mais il y avait là quelque chose de plus : c'était, en ce qui touchait les cardinaux, un hommage très-digne de remarque à la religion dominante dans le pays, car, aucun des autres cultes professés en France ne possédant de dignitaires du même ordre, ces cultes ne pouvaient être représentés de la même manière dans le premier corps de l'État. C'était, en quelque sorte, un banc des évêques créé, à l'instar de l'Angleterre, dans la chambre haute et, du reste, on suivait à cet égard les traditions des gouvernements monarchiques existant avant 1830.

Un assez grand nombre de généraux faisaient partie de cette première liste de sénateurs; la chose était toute simple. Parmi ces représentants de l'armée on remarquait les noms des généraux

Saint-Arnaud, Magnan, Baraguey-d'Hilliers, de Lahitte, de Castellane, qui avaient une signification politique, et ceux plus exclusivement militaires des généraux Achard, Pelet, Préval, de Bar, d'Hautpoul, Ordener, Husson, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Schramm. La marine, indépendamment des deux amiraux que nous avons déjà mentionnés, était représentée par MM. Parseval Deschênes, Hugon et Casy vice-amiraux. Les alliances avec la famille du chef de l'État et les souvenirs les plus vifs de l'Empire par les noms de Lucien Murat, Ornano, François Clary, Berthier de Wagram, Cambacérès de Vicence, de Plaisance, Lariboissière, Siméon. Les grandes institutions gouvernementales, par MM. d'Argout, gouverneur de la Banque; d'Audiffret, président de la Cour des comptes; Troplong, premier président de la Cour d'appel; Portalis, premier président de la Cour de cassation; Mesnard, président à la même Cour; Boulay de la Meurthe, jadis vice-président de la République; Drouyn de l'Huys, ancien et futur ministre des affaires étrangères. La science, par MM. Dumas, Le Verrier, Charles Dupin, Élie de Beaumont. La vieille France, par MM. de Caumont Laforce, de Beauveau, de Breteuil, de Belbœuf, Ségur d'Aguesseau : plus tard, des noms plus significatifs comme politique, tels que ceux de Pastoret, de La Rochejacquelein, de Mortemart devaient

se joindre aux hommes de cette dernière catégorie.

Le reste appartenait presque entièrement au personnel des anciennes assemblées politiques, et comme singularité, on pouvait remarquer que dans cette première liste de sénateurs, les lettres et les arts, moins heureux que les sciences, n'avaient aucun représentant. C'est plus tard que M. Mérimée, c'est récemment que M. Ingres sont arrivés au Sénat. Alfred de Vigny, qui aurait désiré en faire partie, n'a point obtenu cette faveur, et quant au vicomte de La Guéronnière, il n'a jamais, aux yeux des hommes de lettres, passé, malgré l'éclat de ses brochures, pour un représentant des lettres.

Le bureau de ce premier des grands corps politiques fut ainsi composé : Président, le prince maréchal Jérôme Bonaparte; premier vice-président, M. Mesnard; vice-présidents, MM. Troplong, Drouyn de l'Huys, Baraguey d'Hilliers; secrétaire, M. Lacrosse; grand référendaire, le général d'Hautpoul. L'établissement du second empire devait modifier ultérieurement ces dispositions premières.

Le corps législatif arrivait immédiatement après le Sénat dans l'ordre hiérarchique des grands corps de l'État. Soumis à l'élection par le suffrage universel, ce n'était qu'indirectement que le gouvernement avait à s'occuper de sa composition par la désignation de candidats aux populations, qui

les acceptaient sans répugnance, et pour ainsi dire aveuglément, tant elles désiraient alors faciliter la tâche de ce gouvernement dont le programme était l'ordre et la stabilité. Nous aurons tout à l'heure l'occasion d'insister sur ces premières élections du Corps législatif, et nous dirons comment elles se passèrent et dans quelles limites s'y exerça l'action gouvernementale.

Le troisième des grands corps politiques, celui auquel la Constitution attribuait en théorie la plus large part d'action et d'influence, mais qui, dans la réalité, et quelle que soit d'ailleurs son importance relative, n'a pas pris la place qui semblait lui être assignée et les proportions auxquelles il paraissait devoir atteindre, c'était le conseil d'État.

Assurément il eût été absurde de demander ou d'espérer que la composition de ce corps fût, dans les circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait placé, aussi brillante, aussi remarquable que celle du conseil d'État de l'Empire. Il faut noter, d'autre part, que les attributions considérables que lui donnait la Constitution de 1852 réunissait par le fait celles du conseil d'État et celles du tribunat de la Constitution de l'an VIII, puisque c'était aux conseillers d'État qu'était dévolue la double tâche de présenter les lois au Corps législatif et de les défendre devant lui. Il aurait donc fallu trouver à la fois, pour composer ce corps

d'élite, de grands légistes, des politiques consommés, d'habiles et éloquents orateurs, et dans l'état des choses, avec la division des partis, la dispersion, l'hostilité des hommes les plus considérables des gouvernements antérieurs ou des anciennes assemblées, c'eût été, nous le répétons, demander l'impossible. Formé vite et dans des conditions difficiles, ce troisième corps de l'État, dont nous connaissons le fort et le faible, puisque nous avons eu l'honneur d'en faire partie peu d'années après sa composition, ce corps de l'État, disons-nous, s'il ne renfermait pas en très-grande quantité ces noms d'une brillante notoriété politique que le public, en France, aime à retrouver dans les corps constitués et salue tout d'abord avec une confiante déférence, n'en réunissait pas moins plusieurs hommes alliant à l'esprit des affaires, à l'*instinct* de l'homme d'État des aptitudes spéciales, et leur nombre était suffisant pour remplir la tâche, simple alors, rendue plus difficile depuis par les décrets du 24 novembre 1860, que la Constitution leur imposait dans le principe.

Le conseil d'État devait se composer d'un vice-président (on se souvient que le chef de l'État s'en était réservé la présidence), de quarante à cinquante conseillers en service ordinaire, de conseillers en service ordinaire hors sections dont le nombre ne devait pas dépasser quinze, de conseil-

lers en service extraordinaire dont le nombre ne pouvait pas excéder vingt, de quarante maîtres des requêtes divisés en deux classes, de quarante auditeurs divisés de même et d'un secrétaire général ayant rang de maître des requêtes.

M. Baroche, ancien député de l'opposition sous Louis-Philippe, ancien ministre sous la seconde République, homme d'aptitudes exceptionnelles sur lequel nous reviendrons plus tard, fut nommé vice-président du conseil d'État. MM. Rouher, de Parieu, Magne, Delangle, Maillard et le vice-amiral Leblanc furent, à la formation du conseil, nommés présidents de section. Bientôt M. Delangle, remplaçant M. Dupin, démissionnaire, comme procureur général à la Cour de cassation, devait être remplacé lui-même au conseil d'État par M. Bonjean et le vice-amiral Leblanc par M. le général Allard.

On prit un peu partout, mais beaucoup dans le personnel de la dernière assemblée, les nouveaux conseillers d'État. Anciens magistrats, anciens fonctionnaires militaires et civils, anciens avocats et même notaires en province, quelques membres, mais en très-petit nombre, des conseils d'État antérieurs, tels furent les éléments dont se composa le nouveau conseil. Ils pouvaient sembler un peu disparates à celui qui ne connaissait pas sa constitution intérieure, laquelle était destinée à correspondre à tous les services publics.

Il fut, en effet, divisé en six sections : 1° de législation, justice et affaires étrangères; 2° du contentieux; 3° de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes; 4° des travaux publics, de l'agriculture et du commerce; 5° de la guerre et de la marine; 6° des finances.

Un décret, en date du 22 mars 1852, régla les rapports du Sénat et du Corps législatif avec le président décennal de la République et le conseil d'État, tout en établissant les conditions organiques de leurs travaux.

VI

Il ne s'agissait donc plus que de faire élire le Corps législatif lui-même par le suffrage universel pour compléter l'action des rouages principaux de la constitution nouvelle et la formation des grands corps de l'État.

Déjà M. de Morny s'était préoccupé de cette importante question avant de se retirer du ministère de l'intérieur et, pénétré de la pensée qu'il fallait, dans ces premiers moments, écarter autant que possible les hommes politiques appartenant aux anciennes assemblées, afin d'éviter toute opposition systématique et appeler sur la scène des hommes nouveaux, sans antécédents parlementaires, sans engagements antérieurs avec les partis

vaincus par le coup d'État du 2 décembre, il avait, à la date du 16 janvier, adressé aux préfets une circulaire dans laquelle il déclarait que quand un homme avait fait sa fortune par le travail, l'industrie, l'agriculture, quand il s'était occupé d'améliorer le sort de ses ouvriers et s'était rendu populaire par un noble usage de son bien, il était préférable à ce que l'on était convenu d'appeler un homme politique, car il devait apporter un esprit pratique dans la confection des lois et seconder le gouvernement drns son œuvre de pacification et de réédification. « Dès que vous m'aurez indiqué, ajoutait-il dans les conditions indiquées ci-dessus, les candidats qui vous paraîtront avoir le plus de chances de réunir la majorité des suffrages, le gouvernement n'hésitera pas à les recommander ouvertement au choix des électeurs. »

M. de Persigny en arrivant au ministère n'avait rien de mieux à faire que de suivre les voies tracées par son prédécesseur. M. de Morny laissait derrière lui les meilleurs souvenirs, et sa retraite avait excité les plus vifs regrets dans le pays. Ceux qui ne l'ont point vu à l'œuvre au moment du coup d'État et lorsqu'il prit les rênes de l'administration intérieure se feraient difficilement une idée de l'ensemble de qualités politiques qu'il apporta dans les fonctions auxquelles sa destinée l'avait appelé : vigueur, initiative, sûreté de coup d'œil, sang-

froid et, encadrant tout cela, une sorte d'aisance élégante (nous ne trouvons pas d'autres mots pour exprimer notre pensée) qui trahissait les habitudes de l'homme du grand monde. Ces qualités, précieuses en tout temps, étaient inappréciables dans les circonstances au milieu desquelles se trouvait M. de Morny. Elles eussent été remarquées dans toutes les situations politiques; elles furent mises très en relief par la position exceptionnelle qu'il occupait alors et le rôle si important qu'il joua dans le drame du 2 décembre.

Le comte, aujourd'hui duc de Morny, est une des figures principales de cette époque. Elle mérite qu'on s'y arrête : né, comme l'on sait, sous le premier Empire, son enfance fut confiée aux soins et à la direction de Mme de Souza, l'auteur d'*Adèle de Sénanges*, veuve de M. de Flahault, mort sur l'échafaud en 1792, le père du comte de Flahault qui a occupé sous le règne de Louis-Philippe et sous le second Empire des postes diplomatiques très-importants. Mme de Souza avait émigré en Angleterre. Elle y séjourna assez longtemps pour que l'enfant remis entre ses mains parlât l'anglais aussi facilement et aussi correctement que sa propre langue. Ramené en France, où il termina ses études en suivant les cours du collége Bourbon, les premiers instincts du jeune de Môrny l'ayant porté vers la carrière militaire, il entra à

l'école Saint-Cyr. La Révolution de juillet 1830 ne lui fut pas défavorable : elle hâta son avancement. On avait alors besoin de remplir les vides que la politique faisait dans l'armée. M. de Morny fit partie de la pléiade de jeunes gens auxquels le gouvernement nouveau donna l'épaulette de sous-lieutenant. Il fut d'abord envoyé à l'école de Saumur, puis au premier régiment de lanciers. Mais la vie de garnison ne pouvait guère convenir à cet esprit singulièrement actif et non moins singulièrement doué qui comprenait tout aussi bien les choses d'art, de spéculation, d'industrie, que les choses de guerre. M. de Morny demanda à faire la campagne de Mascara, en Afrique, comme officier d'ordonnance du général Oudinot. Il fit également celle de Constantine sous les ordres du général Trezel. Partout il se comporta bravement et fut décoré pour avoir dégagé son général aux prises avec des cavaliers arabes ; mais se trouvant atteint de ces fièvres d'Afrique qui ont fait tant de victimes dans notre armée et ayant demandé un congé qui, nous ne savons pourquoi, lui fut refusé, il donna bientôt sa démission.

Rentré en France, M. de Morny conçut l'idée de créer une usine pour la fabrication du sucre indigène dans les propriétés qu'il possédait en Auvergne. Ne songeait-il alors qu'à sa fortune matérielle? dans tous les cas ce fut l'origine de sa fortune par-

lementaire : le département du Puy-de-Dôme l'envoya, en 1842, siéger à la Chambre des députés. Il s'y montra défenseur résolu du principe d'autorité et soutint en plusieurs circonstances le ministère Guizot, ce ministère le plus grand et cependant le dernier des cabinets de la monarchie de Juillet. Il le fit en montrant des instincts d'homme d'État et sans se préoccuper de l'impopularité que l'opposition cherchait alors à répandre sur tous ceux qui défendaient le pouvoir. « Depuis que je suis dans cette Chambre, disait-il alors, je résiste, je l'avoue, à l'abus de certains mots; je me refuse à voir certain parti s'attribuer particulièrement le monopole du patriotisme, des sentiments nationaux et de beaucoup d'autres vertus civiques. J'ai la prétention que la politique que je suis est, dans les résultats, tout aussi nationale qu'une autre. Je voudrais bien aussi que dans cette enceinte les questions librement discutées fussent résolues par des opinions libres, sans y faire pénétrer les passions ni les menaces du dehors. Nous y gagnerions tous.... Maintenant je dois dire sincèrement ce qui m'a fait soutenir le cabinet dans la politique qu'il pratique depuis deux ans. D'une part, je trouve que notre situation intérieure est meilleure qu'elle n'a jamais été. — Vous n'êtes pas difficile, interrompait en ce moment M. de Courtais qui depuis a joué, en 1848, le rôle que l'on sait. — Je ne de-

mande pas si vous le trouvez, reprenait M. de Morny, mais je le trouve et je le dis. D'autre part, je crois que les déclarations, le langage, l'attitude des personnes désignées à l'avance par leur mérite et leur situation dans cette Chambre pour former le cabinet qui succéderait à celui-ci, sont de telle nature qu'elles compromettraient, malgré elles, peut-être, la paix que nous cherchons à maintenir. »

Trois ans après, à la veille de la Révolution du 24 février, M. de Morny écrivait dans la *Revue des Deux-Mondes* : « D'où viennent ces fièvres qui saisissent les peuples à certaines époques? Accusent-elles un besoin réel moral, ou sont-elles causées par une surexcitation physique et passagère? Je ne me charge pas de l'expliquer. Mais, en vérité, quand on voit qu'à aucune autre époque de l'histoire il n'y a eu dans le monde moins de barbarie, moins de préjugés, plus de bon sens, plus de science, plus de bien-être; quand toutes les questions philosophiques sont épuisées; lorsque tout le monde a pu apprécier le bienfait d'une paix de trente années; quand chacun a pu juger que l'ordre est le seul chemin qui conduise à une liberté durable, on se demande si les sociétés sacrifieront tous ces avantages dans un moment de délire?... Communisme, socialisme, partage des terres et des richesses, organisation du travail, autant de rêves

inapplicables. Ceux qui prêchent ces théories sont des insensés ou des criminels; ceux qui les écoutent méritent plus de pitié. N'est-il pas naturel que les malheureux se laissent prendre aux maximes égalitaires? l'ignorance les y dispose, l'envie les y pousse; la misère et les maladies les y contraignent.... que répondre à ces plaintes? Prouver d'abord aux classes pauvres que la société s'occupe de leur venir en aide avec une constante sollicitude, perdre moins de temps en beaux discours et étudier davantage leurs intérêts et leurs besoins; s'acharner moins aux questions de cabinet et prêter plus d'attention aux questions sociales; prouver aux malheureux, avec la logique et le bon sens, que les riches ne sont pas cause de leurs peines; leur faire comprendre le secret du mécanisme social; leur démontrer que les valeurs d'une société réglée s'évanouissent quand cette société se trouble, parce que ces valeurs sont toutes de convention; que l'or, l'argent, le crédit, l'intérêt des capitaux, tout cela n'est que convention pure et disparaîtrait sous les décombres de la société; que le jour où ils arriveraient tous au partage, tendant leurs mains sanglantes, il ne leur reviendrait pas par tête ce qu'ils auraient facilement gagné avec une journée de travail. » L'homme politique tout entier se retrouve dans ces deux citations avec ses instincts, ses tendances, ses antipathies, mais surtout et

toujours avec ce sens profondément gouvernemental qu'il portait en lui et qui dénote les hommes d'État.

Quelques jours après, éclatait la révolution de février, et elle donnait raison à M. de Morny en réalisant toutes ses prédictions économiques et financières : l'or, l'argent, l'intérêt des capitaux, tout ce qui est valeur de convention dans une société réglée s'était évanoui, avait disparu. Sa fortune personnelle, très-engagée dans des entreprises nombreuses, fut fortement compromise. Il traversa péniblement, mais courageusement, cette phase difficile, soutenu d'ailleurs par la confiance persévérante du département du Puy-de-Dôme, qui l'envoya successivement à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative.

Ainsi l'un des trois personnages qui devaient, quelques années plus tard, préparer silencieusement, avec le prince Louis Bonaparte, cette grande et terrible partie du 2 décembre; l'homme qui allait se charger d'une des parts les plus difficiles, les plus considérables de l'œuvre, et comprimer d'une main le socialisme, déjà menaçant dans nos départements du midi, tout en raffermissant de l'autre l'autorité centrale ébranlée, cet homme avait étudié de longue date les brûlantes questions qui s'agitaient alors. Indépendamment des liens de dévouement et d'intimité qui depuis si

longtemps l'unissaient au Prince-Président, c'eût été le meilleur choix qui pût être fait en pareille circonstance ; il connaissait le mal et savait aussi le remède. Mais M. de Morny ne fut pas choisi ; il s'était offert. Ajoutons que, pendant ces heures difficiles où la décision et la netteté dans le commandement étaient les conditions les plus essentielles, il a tenu amplement toutes les promesses que son passé avait dû faire concevoir. Homme d'énergie et d'action, sous les agréables apparences et le vernis du monde, tête parfaitement organisée pour les grandes affaires, main de fer gantée de velours, comme on l'a dit autrefois d'un autre homme d'État que lui, M. de Morny devait réunir dans sa personne toutes les séductions et toutes les forces du pouvoir, excellent et nécessaire assemblage en un pareil moment. Jamais, dans l'exercice de l'autorité, on ne donna des ordres plus précis, plus pratiques. Jamais ministre de l'intérieur ne rédigea mieux une dépêche aux agents supérieurs de l'administration départementale. Il faut ajouter toutefois, pour donner l'idée la plus exacte possible de cette intéressante figure historique, qu'il n'a pas semblé qu'il fût dans les goûts, dans les aptitudes d'esprit de M. de Morny de s'appliquer longtemps aux travaux quotidiens, constants d'un ministère. Donner une forte impulsion politique, frapper un grand coup, voilà ce qui a paru convenir surtout

à cette nature d'esprit, à ce caractère spécial. Nous verrons plus tard M. de Morny ambassadeur extraordinaire en Russie, président du Corps législatif, et, dans ces situations élevées, il nous semblera bien plutôt occuper sa sphère d'action naturelle qu'assis à un bureau de ministre.

Type particulier de gentilhomme financier qui n'existait pas autrefois, mais que les mœurs actuelles expliquent, M. de Morny a trouvé dans les partis politiques de très-violents détracteurs. On lui a reproché, et souvent très-amèrement, de s'être trop complaisamment engagé dans les affaires industrielles et financières ; mais, en même temps, tous étaient bien obligés de confesser son énergique habileté du 2 décembre 1851, et la convenance pleine de dignité de sa retraite momentanée le 23 janvier 1852. Ajoutons que cette grande portion de la population parisienne qui se laisse entraîner par les événements sans les combattre, s'était réjouie de l'arrivée de M. de Morny au pouvoir, car c'était pour elle un espoir et une garantie, et qu'elle s'affligea vivement de son éloignement des affaires. Les traits, la tournure de ce personnage qu'elle aimait réflétaient d'ailleurs assez exactement les qualités intellectuelles diverses dont il était doué. Sa taille bien prise, ses traits parfaitement distingués, des yeux d'une expression fine et diplomatique dans son indécision, une tête

d'un ovale agréable, qu'une calvitie précoce ne déparaît pas, une tenue digne et réservée, sans roideur et offrant quelque analogie avec celle des membres de l'aristocratie anglaise; tel était M. de Morny. Nous nous sommes étendu sur ce personnage, parce que notre temps oublie vite et qu'il faut conserver leurs proportions véritables aux acteurs du drame contemporain.

Le travail des élections, qui incombait à son successeur, ne présentait pas d'ailleurs, dans l'état des esprits et des choses, de bien grandes difficultés. Nous avons dit que les populations rurales qui devaient assurer la majorité étaient fatiguées d'agitations et ne demandaient qu'à donner de la force, de la stabilité au pouvoir nouveau en votant pour les candidats désignés par lui. La correspondance des préfets avec le ministre de l'intérieur indiquait presque partout ces dispositions favorables.

Les élections devaient avoir lieu le dimanche 29 février. Un décret organique en date du 2 de ce même mois avait réglé le nombre des députés, les conditions et le mode de votation. Chaque département devait envoyer un député au Corps législatif par trente-cinq mille électeurs, et si, dans un département, il se trouvait, tout compte fait de la population, vingt-cinq mille électeurs en plus, ce département avait également le droit de nommer en plus un mandataire. L'Algérie et les colonies

n'étaient pas représentées, ce qui portait en tout a deux cent soixante et un le nombre des membres du Corps législatif. Enfin, chaque citoyen âgé de vingt et un ans était électeur sans conditions de cens, de même qu'il était éligible à l'âge de vingt-cinq ans.

Les choses se passèrent comme on l'avait prévu et comme les correspondances officielles l'indiquaient. Presque partout les populations votèrent pour les candidats que le gouvernement leur présentait. Il nous est arrivé à nous-mêmes, à défaut du candidat sur lequel le pouvoir nouveau croyait devoir compter et qui refusait son concours, d'improviser en huit jours et de faire triompher, sans la moindre apparence d'opposition, une autre candidature. Les anciens partis s'abstinrent généralement, du reste, de descendre dans la lice. Le général Cavaignac et M. Carnot, candidats républicains, furent cependant nommés à Paris, et M. Hénon, d'une nuance politique encore plus tranchée, l'emporta également à Lyon, tandis que les départements de l'ouest et du midi envoyaient trois ou quatre députés légitimistes. MM. Cavaignac, Carnot et Hénon déclarèrent d'ailleurs qu'ils repoussaient la théorie immorale des réticences, des arrière-pensées, et qu'ils refusaient le serment exigé à l'entrée du Corps législatif.

Ce fut le 29 mars que la session fut ouverte au palais des Tuileries par le Prince-Président : le

cérémonial n'était plus le même que sous la monarchie constitutionnelle : les sénateurs et les députés se réunirent dans la salle des maréchaux, et le prince, après les avoir invités à s'asseoir, lut son discours debout et la tête découverte.

Le discours présidentiel annonçait d'abord qu'à dater de cet instant, la dictature cessant, les choses allaient reprendre leur cours régulier. Le prince s'attachait ensuite à expliquer les motifs qui lui avaient fait tenter le coup d'État du 2 décembre. Quelques mois auparavant, disait-il, plus il s'enfermait dans le cercle étroit de ses attributions, et plus on s'efforçait de le rétrécir encore, afin de lui ôter le mouvement et l'action. Découragé, il avait eu souvent la pensée d'abandonner un pouvoir ainsi disputé ; mais ce qui l'avait retenu, c'est qu'il ne voyait pour lui succéder que l'anarchie. « Depuis trop longtemps, ajoutait le prince en employant une comparaison singulière, mais pittoresque, la société ressemblait à une pyramide qu'on aurait retournée et voulu faire reposer sur son sommet ; je l'ai replacée sur sa base. » Le suffrage universel était, suivant le chef de l'État, cette base naturelle, et le pays, en adoptant les dispositions principales de la constitution qu'il lui soumettait, lui avait ainsi permis de créer des corps politiques dont l'influence et la considération devaient être d'autant plus grandes que leurs attri-

butions avaient été sagement réglées. L'empereur Napoléon s'était, par suite de ses guerres, trouvé entraîné à un exercice trop absolu du pouvoir. De là était venue la satisfaction avec laquelle, en dépit de nos revers, on avait vu, en 1814, l'inauguration du régime parlementaire. En 1851, au contraire, on avait applaudi à la chute de ce régime, parce que les chambres avaient abusé de l'influence qui leur avait été donnée et compromis ainsi l'équilibre général. Cet extrême danger avait été parfaitement apprécié par nos pères, il y a un demi-siècle, lorsqu'au sortir de la tourmente révolutionnaire et après le vain essai de toute espèce de régimes, ils avaient proclamé la constitution de l'an VIII, qui avait servi de modèle à celle de 1852. Au lendemain des révolutions la première des garanties pour un peuple ne consistait pas dans l'usage immodéré de la tribune et de la presse. Elle était dans le droit de choisir le gouvernement qui lui convenait le mieux.

Ce discours du Prince-Président avait été écouté jusque-là avec une attention mêlée de marques approbatrices. La curiosité fut surexcitée par ces dernières paroles :

« En me voyant rétablir les institutions et les souvenirs de l'Empire, on a répété souvent que je désirais rétablir l'empire même. Si telle était ma préoccupation constante, cette transformation se-

rait accomplie depuis longtemps; ni les moyens, ni les occasions ne m'ont manqué. Ainsi, en 1848, lorsque six millions de suffrages me nommèrent en dépit de la Constituante, je n'ignorais pas que le simple refus d'acquiescer à la constitution pouvait me donner un trône; mais une élévation qui devait nécessairement entraîner de graves désordres ne me séduisit pas. Au 13 juin 1849, il m'était également facile de changer la forme du gouvernement. Je ne le voulus pas. Enfin, au 2 décembre, si des considérations personnelles l'eussent emporté sur les graves intérêts du pays, j'eusse d'abord demandé au peuple, qui ne l'eût pas refusé, un titre pompeux. Je me suis contenté de celui que j'avais. Lors donc que je puise des exemples dans le Consulat et l'Empire, c'est que là surtout je les trouve empreints de nationalité et de grandeur. Résolu, aujourd'hui comme avant, de faire tout pour la France, rien pour moi, je n'accepterais de modification à l'état présent des choses que si j'y étais contraint par une nécessité évidente. D'où peut-elle naître? Uniquement de la conduite des partis. S'ils se résignent, rien ne sera changé; mais si, par leurs sourdes menées, ils cherchaient à saper les bases de mon gouvernement; si, dans leur aveuglement, ils niaient la légitimité du résultat de l'élection populaire; si enfin ils venaient sans cesse, par leurs attaques, mettre en question

l'avenir du pays, alors, mais seulement alors, il pourrait être raisonnable de demander au peuple, au nom du repos de la France, un nouveau titre qui fixât irrévocablement sur ma tête le pouvoir dont il m'a revêtu. Mais ne nous préoccupons pas d'avance de difficultés qui n'ont sans doute rien de probable. Conservons la république; elle ne menace personne, elle peut rassurer tout le monde. Sous sa bannière, je veux inaugurer de nouveau une ère d'oubli et de conciliation, et j'appelle sans distinction tous ceux qui veulent franchement concourir avec moi au bien public. La Providence, qui jusqu'ici a visiblement béni mes efforts, ne voudra pas laisser son œuvre inachevée; elle nous animera tous de ses inspirations et nous donnera la sagesse et la force nécessaires pour consolider un ordre de choses qui assurera le bonheur de notre patrie et le repos de l'Europe. »

Ainsi, c'était de la conduite des partis que dépendait uniquement, dans l'avenir, le rétablissement de l'Empire; de leur sagesse ou de leurs attaques que le prince prendrait ultérieurement conseil. Chacun sortit des Tuileries très-frappé de ces déclarations formelles, car il y avait peu de chances que les partis, surpris et frappés par le coup d'État, eussent la volonté et la force de relever la tête.

LIVRE DEUXIÈME.

I. Premières séances du Sénat et du Corps législatif. Session de ces deux assemblées. — Discussion du budget de 1853 au Corps législatif. — II. Distribution des aigles à l'armée. Cette solennité provoque des défiances à l'étranger. L'empereur Nicolas à Vienne et à Berlin. — III. Inauguration du chemin de fer de Strasbourg. Voyage du Prince-Président. Fêtes et démonstrations populaires. Louis Napoléon à Bade. Retour à Paris. Voyage dans le centre et dans le midi de la France. Discours du prince à Lyon et à Bordeaux. Rentrée solennelle à Paris. — IV. Décret convoquant extraordinairement le Sénat. Message du Prince-Président. M. Troplong est nommé rapporteur du Sénat. Son rapport-projet de sénatus-consulte. Décrets convoquant le peuple français à voter sur le rétablissement de l'empire. Le corps législatif est chargé de recenser les votes. — V. Les grands corps de l'État se rendent à Saint-Cloud. M. Billault présente à l'empereur la déclaration officielle constatant le résultat du vote. Discours de Napoléon III. Proclamation du régime nouveau dans toutes les villes de France. Question de la reconnaissance du nouveau souverain par les puissances étrangères. Mauvais vouloir de l'empereur Nicolas. M. Drouyn de l'Huys. Sa circulaire aux représentants des puissances. Le second empire est reconnu par les divers États. Lettres de créance de M. de Kisseleff. — VI. Attitude de l'empereur Nicolas. Affaires d'Orient. Question des Lieux-Saints. Le Montenegro et ses différends avec la Porte Ottomane. Le prince Daniel succède à son oncle. Il se rend à Saint-Pétersbourg. Invasion du Monténégro par les Turcs. Mission à Constantinople du prince de Linange, plénipotentiaire autrichien. Ouvertures confidentielles de l'empereur Nicolas au gouvernement anglais relativement à la question d'Orient. Ses conversations avec sir Hamilton Seymour. Le cabinet anglais repousse les avances du Tzar. Départ du prince Menchikoff pour Constantinople.

I

Ce fut le lendemain de cette séance solennelle, c'est-à-dire le 30 mars 1852, que le Sénat et le

Corps législatif entrèrent en fonctions pour la première fois.

Les palais du grand et du petit Luxembourg avec toutes leurs dépendances et les jardins réservés avaient été affectés au Sénat. Tout y était rétabli, sauf quelques détails de décoration ou d'aménagements intérieurs, comme au temps de l'ancienne pairie. Le prince Jérôme, président de ce premier corps de l'État, après avoir pris place au fauteuil, lut un discours dans lequel il s'efforça de démontrer qu'en dehors du suffrage universel rien de stable n'avait pu être fondé. La base du pouvoir du premier consul et de l'empereur était si solide, disait le président du Sénat, que, pour l'ébranler, il avait fallu la coalition des souverains de toute l'Europe puissamment aidés par la trahison; et encore, malgré cela, codes, systèmes administratifs et financiers, institutions judiciaires et religieuses, étaient restés debout. L'unité nationale s'était maintenue malgré l'étranger, malgré l'action dissolvante des vieux partis. En 1848, la nation, rentrée dans l'exercice de sa souveraineté, avait, il est vrai, proclamé la république; mais quand il s'était agi de l'organiser (le prince aurait parlé plus exactement en disant : Quand la nation a voulu la détruire), le nom de Napoléon s'était offert à la pensée de l'immense majorité. Avec son instinct merveilleux, le peuple avait compris que

ce nom était la puissante personnification de ce qu'il avait toujours recherché, l'ordre et la liberté; au dedans l'indépendance, et la grandeur nationale au dehors. Il avait compris qu'en acclamant ce nom pour la quatrième fois, il se grandissait lui-même et se vengeait des malheurs et des trahisons d'une autre époque. La politique du prince Louis-Napoléon ne pouvait convenir aux vues étroites et passionnées de tous les partis exclusifs. Aussi les coalitions les plus monstrueuses s'étaient formées contre lui. Elles avaient voulu s'opposer à la libre manifestation du vœu national. C'était alors que, fort de sa conscience, de ses patriotiques intentions, l'œil fixé sur son immortel modèle, l'élu de six millions de suffrages s'était résolument dévoué pour faire respecter le vrai, le seul souverain reconnu de tous, le peuple.

Au palais Bourbon, M. Billault[1], président du Corps législatif, n'abordant pas des questions d'un ordre aussi élevé, se borna à définir le véritable rôle que le second corps de l'État devait jouer dans l'ensemble des institutions nouvelles. Placées sous l'invocation des immortels principes de 1789, fortifiées par cet esprit gouvernemental qu'animait l'époque consulaire, ces institutions avaient,

1. Billault (Auguste-Adolphe-Marie), né en 1805, mort en octobre 1863.

à son avis, trouvé dans le scrutin qui venait d'élire le Corps législatif, une évidente consécration. Il s'agissait aujourd'hui de les mettre en pratique : là commençait la mission du second corps de l'État, et cette mission, quoi qu'on pût dire, ne devait être dépourvue ni de grandeur ni d'autorité. On ne devait plus voir, il est vrai, autour de l'urne législative toutes les évolutions des partis tenant sans cesse le ministère en échec, le forçant de s'absorber dans un soin unique, celui de sa défense, et n'aboutissant trop souvent qu'à énerver le pouvoir. Tout le temps que, ministres ou députés, donnaient à cette stratégie parlementaire, c'était aux affaires maintenant qu'il fallait le consacrer. Les affaires sérieuses, pratiques, voilà quel était le but du Corps législatif dans la Constitution. Elle lui donnait le vote de l'impôt, la discussion du budget, celle de toutes les lois. Ce n'était pas seulement le droit de délibérer librement, publiquement, d'adopter ou de rejeter, c'était aussi celui d'amender, non plus sans doute avec cette facilité d'improvisation contre laquelle les assemblées antérieures cherchaient vainement à se défendre, mais avec la maturité qui n'est funeste qu'aux utopies.

C'était exposer nettement et clairement la situation nouvelle faite à l'assemblée des représentants départementaux, indiquer sans ambages la sphère

d'action dans laquelle ils devaient absolument se maintenir. Telle qu'elle existait alors, la Constitution de 1852 était parfaitement coordonnée et logique. Dans ces limites, il est évident que l'irresponsabilité des ministres pouvait se comprendre plus aisément qu'elle ne s'explique aujourd'hui après les modifications introduites dans le pacte fondamental, modifications dont nous aurons à nous occuper plus tard. On fit alors la remarque que, par une singulière coïncidence, l'homme politique que la force ou le hasard des événements avait fait président de cette assemblée à laquelle il exposait ainsi le rôle de réserve et d'abnégation qu'un sentiment de sagesse patriotique devait l'engager à accepter et soutenir, que cet homme, disons-nous, se trouvait précisément avoir été l'un des plus vifs, l'un des plus ardents admirateurs et défenseurs, non-seulement de la liberté parlementaire, mais encore de toutes les libertés pendant le règne de Louis-Philippe et sous la seconde république. Il n'y avait là rien de plus étrange que dans bien d'autres choses de l'époque. Ces exemples ne sont pas rares au milieu des révolutions humaines. Le lendemain d'un bouleversement politique, les idées préconçues, les systèmes adoptés, les convictions émises peuvent être également bouleversés par l'expérience acquise et par une appréciation plus exacte des intérêts

réels ou de la politique possible et pratique; mais, il faut bien le dire, les partis ne manquent pas de relever ces contradictions avec amertume, quel que soit d'ailleurs le talent que l'on emploie à les produire. M. Billault n'avait pas encore acquis, du reste, l'importance et l'autorité dont il a joui dans les dernières années de sa vie.

Cette première session du Sénat et du Corps législatif, indépendamment des limites rétrécies dans lesquelles les discussions devaient être circonscrites, ne pouvait présenter qu'un assez médiocre intérêt. Les grandes questions de politique extérieure, de guerre, d'emprunts et d'impôts spéciaux qui bientôt devaient être soulevées, n'étaient même pas encore entrevues. Mais il était curieux de voir fonctionner pour la première fois les rouages de la nouvelle machine gouvernementale.

Le Sénat dut s'occuper d'abord de déterminer quelle serait la somme annuelle qui serait allouée au Prince-Président pour toute la durée de ses fonctions, c'est-à-dire pour dix ans. La somme de douze millions fut votée avec la jouissance des palais, jardins et parcs nationaux. Les bois de Versailles, les forêts de Fontainebleau, Compiègne, Marly et Saint-Germain furent exclusivement réservés pour qu'il y exerçât le droit de chasse; l'État continuait d'ailleurs à toucher les revenus

des bois et forêts tout en demeurant chargé de leur administration ainsi que de l'entretien des palais affectés à l'habitation et à l'usage du prince. En s'occupant de ces soins, le Sénat obéissait aux prescriptions de l'article 15 de la Constitution. Cet acte avec le contrôle des lois votées par le Corps législatif complétèrent la tâche du Sénat durant cette première session.

Les projets de lois présentés par le gouvernement à la discussion et à l'adoption du Corps législatif furent assez nombreux, mais n'offrirent pas un beaucoup plus grand intérêt. Il n'y eut que la loi sur la refonte des monnaies de cuivre, celle sur la réhabilitation des condamnés, la concession des chemins de fer de Paris à Cherbourg et de Bordeaux à Cette, ainsi que l'autorisation de se fusionner accordée aux compagnies des chemins de fer du Midi devant conduire de Paris à Toulon par Lyon et Marseille, qui attirèrent l'attention publique; le gouvernement n'ayant d'ailleurs demandé pour l'armée que la levée du contingent ordinaire, c'est-à-dire quatre-vingt mille hommes.

Le budget de 1852 avait, ainsi que nous l'avons vu, été réglé par un décret; tous les services en étaient engagés; il n'eût donc été ni utile ni convenable de le présenter au Corps législatif et de provoquer des délibérations sur un fait désormais accompli. Mais le budget de 1853 allait être sou-

mis à ses études et à ses appréciations, discussion importante qui pouvait présenter un intérêt sérieux tout en faisant connaître les aptitudes diverses de la nouvelle assemblée.

Ce fut M. de Chasseloup-Laubat (celui des trois frères de ce nom[1] qui avait été ministre de la marine sous le gouvernement de Louis-Napoléon avant le 2 décembre), homme dont la capacité très-réelle a toujours égalé la légitime ambition, ce fut, disons-nous, M. de Chasseloup-Laubat auquel fut confiée, par la commission nommée pour l'examen du budget des dépenses, la tâche de rédiger et de présenter son rapport.

Le gouvernement demandait, tant pour le service ordinaire que pour les travaux publics, la somme de 1 489 341 358 francs, et portait les recettes à celle de 1 446 129 431. Le budget de 1853 se présentait donc avec un écart de plus de quarante-trois millions de francs entre les recettes et les dépenses.

Le rapporteur, M. de Chasseloup-Laubat, était un orateur habile, nerveux, rompu à toutes les habitudes parlementaires, plein de son sujet, d'ailleurs, et ne reculant pas devant l'obligation d'être l'organe de l'opposition qui s'était produite dans

1. L'aîné était mort à Francfort, sous le règne de Louis-Philippe, ministre de France auprès de la Confédération germanique; l'autre avait atteint le grade de général de division.

le sein de la commission au nom de laquelle il venait faire son rapport.

La situation financière ne semblait pas satisfaisante à la majorité de cette commission. Elle avait fait la juste remarque que les 18 millions d'économie réalisés par la conversion de la rente 5 pour 100 (désastreuse économie, par parenthèse, que celle de ces conversions de rente!), n'avait point empêché le déficit de plus de 40 millions qu'on venait de confesser, et, de plus, que dans le tableau des recettes pour 1853, on faisait figurer des ressources exceptionnelles et extraordinaires, telles que lasomme de 41 millions environ[1] provenant des remboursements des compagnies de chemins de fer, tandis que, suivant le regrettable mode adopté en 1848, le fonds d'amortissement, s'élevant à 78 millions, n'était point affecté à sa destination véritable.

Enfin, l'habile rapporteur n'évaluait pas à moins de 770 millions de francs le chiffre que présenterait la dette flottante au 31 décembre 1852, si rien jusque-là ne venait le modifier.

La commission, cherchant à opérer quelques réductions, à faire quelques économies, avait trouvé 18 millions à retrancher sur les services généraux. Elle avait, dans ce but, introduit plusieurs amendements dans le projet gouvernemental, et ces

1. 40 872 635 fr.

amendements, qui, suivant les termes de la Constitution, devaient être renvoyés au Conseil d'État, n'avaient point tous été admis par lui. Le Conseil d'État n'avait jugé utile qu'une réduction d'un peu plus de 9 millions de francs [1].

M. de Chasseloup-Laubat déclarait que la commission avait la conscience d'être restée au-dessous des réductions qu'elle aurait pu demander. Elle avait chargé son rapporteur de faire remarquer que le travail si rapide qu'il présentait au Corps législatif était loin de faire ressortir toutes les économies qu'on eût pu désirer. « Elle a, disait-il, profondément regretté la réponse qui a été faite à ses propositions. A une époque si avancée de votre session, elle ne se dissimule pas combien il est difficile qu'une discussion approfondie vous permette d'entrer dans les détails du budget, combien il vous est difficile aussi, avec ce peu de temps qui vous reste, de vous servir du moyen que la Constitution elle-même vous a donné de faire connaître votre opinion : nous voulons parler de ce renvoi au Conseil d'État des articles que vous n'adoptez point, afin qu'ils puissent être modifiés d'un commun accord. » M. de Chasseloup terminait en déclarant que la commission ne consentait pas à abandonner tous ses amendements.

1. 9 233 133 fr.

Or, il y avait là (et, si c'était une erreur, elle était bien excusable de la part d'un ancien parlementaire), il y avait là, disons-nous, un oubli des prescriptions de la Constitution nouvelle. Cela donna lieu à un incident : une lettre fut adressée le lendemain au président du Corps législatif par le ministre d'État, et M. Billault la lut à l'assemblée. Elle était ainsi conçue : « Monsieur le président, divers passages du rapport fait au nom de la commission du budget sur le projet des dépenses de l'exercice de 1853 ont attiré l'attention du Prince-Président de la République. La commission y déclare persister, malgré l'avis défavorable du Conseil d'État, dans plusieurs des amendements qu'elle avait proposés. C'est méconnaître les dispositions formelles de l'article 40 de la Constitution et de l'article 51 du décret du 22 mars dernier. Aux termes de ces articles, les amendements présentés par les membres du Corps législatif doivent être considérés comme non avenus lorsque le Conseil d'État s'est prononcé contre l'adoption. Il n'est donc point permis de les reproduire, et le Corps législatif n'a plus que le droit de rejeter le chapitre entier auquel ces amendements se rapportent, s'il pense que ce rejet puisse avoir lieu sans entraver les services publics. Le Président de la République est convaincu que le Corps législatif, qui a déjà donné tant de preuves de son dévouement au pays,

ne s'engagera pas dans une voie qui le conduirait à la violation de notre pacte constitutionnel.... »

Cette leçon directe, ce rappel brusque et forcé à la réalité de la situation produisit naturellement une sensation assez vive; M. de Chasseloup-Laubat déclara qu'en maintenant quelques-uns de ses amendements, la commission dont il était l'organe n'avait dû vouloir que le rejet des chapitres, ainsi que l'indiquait la Constitution. Un député appartenant à l'opinion légitimiste. M. Andren de Kerdrel, mais surtout M. de Montalembert, firent entendre des discours d'une opposition très-vive. M. de Montalembert avait soutenu dans le principe la politique du gouvernement, et, partisan du coup d'État, s'était, comme nous l'avons vu, efforcé de faire voter tous les électeurs de sa nuance en faveur du Prince-Président; depuis, il s'était éloigné du pouvoir au moment de la publication des décrets sur les biens de la maison d'Orléans, et l'avait fait avec éclat. Sa vivacité fut très-grande dans la discussion du budget des dépenses, qu'il déclara ne pas vouloir voter; dans celle du budget des recettes, il formula une protestation très-hardie contre les décrets que nous venons de mentionner. Les dotations sénatoriales, dont quelques-unes avaient été accordées, quoique, en principe général, elles ne fussent pas encore admises; la création du ministère de la police, les fonds se-

crets qui figuraient à la fois au budget de ce ministère de fraîche date et à celui du ministère de l'intérieur; les dépenses exagérées de l'état-major de la garde nationale furent encore matière à discussions assez passionnées. Les conseillers d'État chargés de soutenir les projets du gouvernement, notamment M. de Parieu, président de la section des finances, répondirent avec assurance et vigueur. Enfin l'énorme majorité que le pouvoir nouveau avait obtenue dans les élections se dessina plus que jamais, et le Corps législatif donna ce spectacle d'une assemblée où l'opposition individuelle se produit avec énergie, mais dont le vote est presque unanime.

Le 28 juin 1852, un message du Président décennal de la République venait clore cette première session législative. Elle avait duré trois mois, comme le voulait la Constitution.

II

Une solennité militaire qui, dans les circonstances exceptionnelles où le pays se trouvait alors, avait une signification toute naturelle, mais dont l'opinion, à l'intérieur comme à l'extérieur de la France, s'était plu à exagérer la portée; une solennité militaire, disons-nous, avait lieu au Champ de Mars, le 10 mai, c'est-à-dire en pleine session

des grands corps politiques. Le Prince-Président semblait même avoir désiré que les représentants des départements assistant à cette fête emportassent l'impression spéciale que leur laisserait l'attitude de ce peuple de Paris, qui, comme il le disait, « naguère dans son délire, était impatient de tout frein et saluait maintenant avec acclamations le retour d'un symbole d'autorité et de gloire, » en face de l'armée, qui, ayant, elle, la conscience du service qu'elle avait rendu, n'en accueillait pas avec moins d'enthousiasme ce symbole d'une époque toute guerrière.

Cette solennité, c'était la distribution des aigles.

Une chapelle monumentale avait été élevée au Champ de Mars; un dôme doré la surmontait et recouvrait un autel richement orné où l'archevêque de Paris devait appeler les bénédictions du ciel sur les drapeaux qui allaient être remis à chaque régiment de l'armée de Paris présents à la cérémonie ainsi qu'aux représentants des autres corps de l'armée française qui ne pouvaient, à cause de leur éloignement, s'y associer que par la pensée. Ces représentants des divers régiments français étaient des colonels, lieutenants-colonels, ou chefs de bataillon, et, pour les troupes indigènes de l'Algérie, des chefs arabes dont le costume pittoresque et les armes brillantes devaient attirer vivement l'attention et la curiosité pu-

bliques. Des tribunes avaient été disposées à droite et à gauche de la chapelle pour recevoir les grands corps de l'État, les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères, les hauts fonctionnaires et les personnes conviées à jouir de cette solennité militaire à laquelle une foule immense de peuple assistait du haut des talus encore existants du Champ de Mars. En face de la chapelle et des tribunes s'étendait sur plusieurs lignes une armée de plus de soixante mille hommes.

Ce fut un très-beau spectacle. On s'y pressait dans l'attente d'un fait qui ne devait pas se produire : la foule s'était figuré que le président décennal voulait, profitant de la circonstance, se faire proclamer empereur par l'armée, tandis que les gens renseignés ou approchant assez le prince pour pouvoir, non pas connaître, mais deviner à peu près, par les tendances ordinaires de son esprit, quelles pouvaient être ses volontés à cet égard, comprenaient très-bien que décidé à imiter jusqu'au bout la conduite politique du premier consul Bonaparte, dans des circonstances qui, du reste, ne manquaient pas d'analogie, c'était à un nouveau vote du peuple, c'était au suffrage universel qui lui avait si bien réussi déjà, qu'il viendrait, dans un temps plus ou moins éloigné, demander la couronne impériale. Seulement, la fête de la distribution des aigles pouvait avoir, comme ma-

nifestation, une importance relative qui ne devait échapper à personne. Des cris assez fréquents de : « Vive l'Empereur » se firent entendre dans les rangs de l'armée; mais le simple cri de : « Vive Napoléon » les domina constamment. Peut-être les paroles prononcées par le prince à l'ouverture des chambres : « Conservons la République, » motivèrent-elles cette disposition des masses armées ou non armées et, en effet (pour nous servir d'une locution familière), pourquoi se montrer plus royaliste que le roi? Dans tous les cas, ce n'était point ainsi que le second empire devait se faire. L'heure était proche, mais elle n'avait pas encore sonné.

Au commencement de la cérémonie, le prince avait lu un discours dans lequel il disait aux soldats que l'histoire des peuples était en grande partie l'histoire des armées, car, de leurs succès ou de leurs revers dépendait le sort de la civilisation et de la patrie : vaincues, c'était l'invasion ou l'anarchie, victorieuses, la gloire ou l'ordre. Aussi les nations comme les armées avaient-elles une vénération religieuse pour ces emblêmes de l'honneur militaire qui résument en eux tout un passé de luttes et de triomphes. L'aigle romaine adoptée par l'Empereur Napoléon au commencement de ce siècle avait été la signification la plus éclatante de la régénération et de la grandeur de la France. Disparue

dans les malheurs du pays, elle devait revenir lorsque la France relevée de ses défaites, maîtresse d'elle-même, ne semblerait plus répudier sa propre gloire. Reprendre les aigles, ce n'était point adresser une menace aux étrangers, c'était arborer le symbole de l'indépendance française, évoquer le souvenir d'une époque héroïque, restituer un signe de noblesse à chacun des régiments de l'armée.

Cette phrase faisait une allusion indirecte aux préoccupations assez vives que le retour aux emblêmes de l'Empire avait provoquées chez certaines puissances étrangères ; car, comme nous le disions tout à l'heure, à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur, l'opinion s'était émue en sens divers de cette solennité de la distribution des aigles, et en avait exagéré la portée.

Nulle part plus qu'à Saint-Pétersbourg, cette impression n'avait été vive, parce que nulle part on n'envisageait avec plus de répugnance l'éventualité d'une restauration impériale en France. L'exclusion perpétuelle du trône prononcée par les traités de 1814 et de 1815, contre la famille Bonaparte n'était point une lettre morte tant que le prince Louis-Napoléon se contenterait du titre de président de la république, mais du moment où, avec les aigles, l'Empire français reparaîtrait, la violation des traités était flagrante et, suivant le

Tzar Nicolas, il y avait lieu d'aviser aux nécessités de la situation.

L'Empereur de Russie s'était rendu à Vienne au mois de mai 1852, dans le but de conférer avec le jeune Empereur d'Autriche, François-Joseph et avec ses ministres, sur ces éventualités d'un avenir peut-être rapproché par la force des circonstances, aussi bien que par la volonté des hommes. Le prince Félix Schwarzenberg ne dirigeait plus alors les affaires extérieures de l'Autriche. Ce ministre fils du prince Schwarzenberg, ambassadeur en France sous le premier Empire, lors du mariage de Napoléon Ier avec l'archiduchesse Marie-Louise, esprit très-ferme, très-net, sans préjugés comme sans parti pris, véritable homme d'État, que le hasard avait, pour ainsi dire, placé sous la main de l'Autriche, au milieu d'une des périodes les plus critiques de son histoire, le prince Félix Schwarzenberg, disons-nous, avait fait ses débuts dans la diplomatie. Il était ministre à Naples en 1848, à l'époque des graves événements qui faillirent renverser du trône le roi Ferdinand. Quittant une ville où le gouvernement n'avait point encore recouvré assez de force pour pouvoir châtier l'insulte faite au représentant de l'Autriche, dont l'hôtel n'avait pas été respecté par l'émeute, il courut retrouver le vieux maréchal Radetzki, et mettre son épée à sa disposition. Le

prince Schwarzenberg possédait, en effet, le grade de général dans l'armée Autrichienne, mais n'avait jamais fait la guerre. Ses preuves de bravoure, de discernement militaire, il ne tarda pas à les produire, et marqua promptement la place qu'il devait occuper dans l'estime comme dans la confiance de l'armée. La cour d'Autriche, triste, abattue, était alors retirée à Inspruck, dans ce Tyrol, véritable Vendée de la maison de Hapsbourg, dont la fidélité à cette noble maison, était, en quelque sorte, traditionnelle. Il fallait, dans des périls aussi grands, rendre à ces illustres exilés toute leur énergie, tout leur courage. Radetzki ne pouvait, pour remplir cette mission, envoyer un homme plus désigné par l'opinion, que le prince Félix Schwarzenberg. Ce dernier s'en acquitta avec cette verve d'audace et de confiance dans la fortune qui a toujours pour effet d'élever l'esprit et la volonté à la hauteur des obstacles qu'il faut vaincre. Mais il possédait d'autres qualités encore que celles-là. L'homme d'État apparaissait enfin, grâce à cette circonstance favorable, sous le général improvisé, sous le diplomate ; des idées larges et pratiques, de grandes vues, le signalèrent immédiatement à l'Empereur et aux Archiducs comme un des champions les plus vifs de leur cause et, en même temps, comme une individualité politique de la plus haute valeur. Cette impression n'était pas effacée lorsque,

quelques mois après, les événements devenant favorables à la cause impériale, la cour rentra dans Vienne et le gouvernement se reconstitua. Le prince Félix Schwarzenberg fut alors nommé chef du cabinet nouveau et apporta dans ces fonctions éminentes toutes les qualités qui le distinguaient.

Il avait trop bien compris la situation particulière de l'Autriche au milieu des bouleversements européens produits par la déplorable crise de 1848, pour ne pas applaudir à toute tentative qui, en France, aurait pour but de reconstituer un état politique plus régulier et moins précaire, offrant aux puissances voisines des garanties de sécurité gouvernementale plus sérieuses et réelles. Le coup d'État du 2 décembre fut favorablement accueilli par lui, parce que cet acte singulièrement énergique triomphait de la démagogie et l'atteignait dans l'avenir révolutionnaire qu'elle avait espéré. Les avantages que le gouvernement autrichien pouvait retirer des tendances nouvelles du gouvernement français devaient être aisément et promptement appréciés par un esprit aussi pratique que celui du prince Schwarzenberg. Il était donc devenu très-favorable à la France.

Mais l'empereur Nicolas ne devait plus le retrouver à Vienne : le 5 avril 1852, cet homme d'État qui, dans la matinée, avait présidé le conseil des ministres, et accompli sa laborieuse tâche de tous

les jours, s'évanouit tout à coup en achevant les préparatifs nécessaires pour se rendre à un dîner d'apparat que donnait le prince Adolphe, son frère ; l'atteinte était mortelle et tous les secours qu'on lui prodigua furent sans effet. Le jeune empereur prévenu de cette défaillance soudaine du ministre qui avait toute sa confiance, s'empressa de se rendre à son hôtel, mais déjà le prince avait cessé d'exister. « Je perds en lui un serviteur fidèle, et un loyal ami, écrivit François-Joseph au prince Adolphe ; la patrie perd un homme qui, dans les temps de crise, s'est mis avec un rare courage à la disposition de ma famille, et qui, depuis lors, s'est dévoué à la tâche qu'il s'était imposée, de raffermir l'ordre et le trône, avec un tel zèle et un tel succès que son nom tiendra désormais une place glorieuse dans les annales de l'Autriche. »

L'expression de ces regrets n'avait rien d'exagéré et les vues politiques du prince Schwarzenberg dominèrent assez longtemps dans les rapports du cabinet de Vienne avec celui de Paris. Le prince était tout à la fois président du conseil et ministre des affaires étrangères : la présidence du conseil fut supprimée par l'empereur qui déclara que désormais il assisterait très-régulièrement au conseil et qu'en son absence M. Bach, ministre de l'intérieur, en dirigerait les délibérations. Le portefeuille des affaires étrangères fut confié au comte Buol-

Schauenstein, représentant de l'Autriche à Londres.

A l'arrivée de l'empereur Nicolas, il y avait un mois que le prince Schwarzenberg n'existait plus, mais la direction qu'il avait imprimée aux relations de son gouvernement avec le gouvernement français conservait un caractère de bienveillance qui n'existait déjà plus dans la pensée du tzar. L'empereur de Russie admettait à merveille qu'un président de la République française qui avait su dompter et museler le dragon révolutionnaire devînt président décennal, voire même président ou consul à vie, mais tout ce qui lui paraissait tendre à la restauration de l'Empire français dans la personne de l'un des membres de cette famille Bonaparte exclue du trône par les traités de Vienne, l'irritait et le mettait en défiance. Il voulait s'entendre avec l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse sur l'attitude à prendre en commun dans l'éventualité plus ou moins prochaine, mais presque inévitable, suivant lui, de cette restauration impériale dont la fête de la distribution des aigles lui semblait un avant-coureur. A Vienne, ce ne fut pas précisément de la froideur qu'il rencontra sur ce point, mais ce ne fut pas non plus de l'empressement et de l'initiative. A Berlin, où le tzar se rendit en quittant l'Autriche, l'accueil fut tout aussi empressé, tout aussi amical, mais l'attitude du roi et de ses

ministres ne différa pas essentiellement, en ce qui touchait la France, de celle adoptée par François-Joseph et son cabinet. Les journaux commençaient à s'occuper de ces visites de l'empereur Nicolas à ses alliés allemands. Plusieurs d'entre eux, notamment les grandes feuilles anglaises, parlèrent de traité secret, d'engagement solennel contracté par les trois puissances en vue du rétablissement de l'Empire français. Mais en Prusse aussi bien qu'en Autriche les journaux officiels démentirent le fait. On avait pris pour une réalité ce qui était dans la pensée et dans le désir du tzar. La vérité historique est que, sans se lier les mains par un traité écrit, les puissances allemandes, voulant rester dans les limites d'une condescendance courtoise vis-à-vis de l'empereur Nicolas, convinrent que l'on agirait de concert dans le cas d'une restauration impériale en France, mais sans insister sur le caractère de cette action commune et surtout sans rien préciser. On remarquera ultérieurement le résultat négatif de cette quasi entente.

Quant au Prince-Président, il n'ignorait pas les tendances que l'empereur Nicolas apportait à Vienne, et il s'en préoccupait sans doute, puisque le soir même de la fête de la distribution des aigles il fit partir pour la capitale de l'Autriche un des hommes qu'il recevait dans son intimité et qui était personnellement très-connu de l'empereur Nicolas,

avec la mission particulière et secrète de déclarer au tzar que la restitution des aigles à l'armée française n'impliquait en rien le rétablissement de l'Empire et qu'il n'était aucunement question d'une restauration impériale.

III

Cependant le chemin de fer de Paris à Strasbourg venait d'être terminé et son inauguration devait avoir lieu avec toute la solennité que commandait, en quelque sorte, l'importance exceptionnelle de cette voie qui, par son étendue, dépassait toutes celles construites jusqu'alors en France et mettait le Rhin à une journée de Paris. Le Président résolut d'inaugurer lui-même cette ligne ferrée et, comme il avait le dessein de se rendre à Bade dans un but que nous indiquerons tout à l'heure, il voulut profiter en même temps de cette occasion qui lui était si naturellement offerte pour s'édifier personnellement sur les vœux et les opinions des populations de l'est de la France.

Le convoi présidentiel quitta Paris le 17 juillet. Quelques-uns des ministres tels que MM. Turgot, Fould, Lefebvre-Duruflé accompagnaient le prince ainsi qu'un assez grand nombre de sénateurs et de députés, particulièrement ceux dont les départements étaient traversés par la voie de fer. La curio-

sité des populations était singulièrement surexcitée. C'était la première fois depuis le coup d'État que Louis-Napoléon s'éloignait de Paris et se montrait à la province.

A partir du bel embarcadère de Strasbourg jusqu'à Nancy, première grande étape de ce voyage, une foule accourue de tous les points avoisinant le chemin de fer salua de ses acclamations le passage du convoi. L'enthousiasme avait une double cause et n'en était que plus grand. La présence du Prince, l'achèvement d'une voie magnifique s'unissaient dans la pensée du peuple à cette espérance vague qu'inspire toujours à la multitude un gouvernement nouveau marchant énergiquement, en dehors des utopies, dans la voie des vérités pratiques et s'appuyant sur le respect des traditions politiques, de l'ordre et du principe d'autorité. Telle était alors (il ne faut pas l'oublier pour bien comprendre l'enchaînement rapide des faits relatifs au rétablissement de l'Empire), telle était alors l'attitude très-nettement dessinée du gouvernement du président décennal, et les cris de « Vive Napoléon » (car ce n'était pas encore « Vive l'Empereur »), qui lui parvenaient incessamment au fond de son wagon tout rempli des bouquets qu'on lui jetait au passage, avaient par le fait une signification anti-républicaine, parce que la République n'a jamais jusqu'ici présenté chez nous qu'un spectacle dé-

plorable de luttes, de misère, d'anarchie ou de crimes.

Le convoi présidentiel s'arrêta dans un assez grand nombre de stations avant d'arriver à Nancy. Les principales furent Meaux, Château-Thierry, Épernay, Châlons-sur-Marne, Vitry-le-François, Bar-le-Duc, Toul. Sur tous ces points les autorités étaient réunies pour saluer le Prince, et les préfets de chacun des départements qu'il traversait l'accompagnaient pendant le passage du convoi sur leur territoire respectif.

A Nancy une fête splendide lui avait été préparée; mais à Nancy également (ce qui avait pour lui une importance au moins aussi grande), il trouva et reçut M. de Hirschfeld, général prussien commandant les troupes des provinces rhénanes, envoyé avec plusieurs autres officiers pour complimenter au nom de son souverain le président de la République française, démarche qui prouvait les intentions toutes bienveillantes du roi de Prusse et fut attaquée avec une grande vivacité par le parti aristocratique que représentait la *Gazette de la Croix*. Le général de Hirschfeld devait accompagner le Prince jusqu'à Strasbourg.

1. Ce fut ainsi que nous reçûmes le Prince-Président à Château-Thierry, et que nous l'accompagnâmes pendant le parcours de notre département, circonstance qui nous permit de bien juger l'esprit des démonstrations populaires.

Strasbourg!... ce n'était pas la première fois que Louis-Napoléon revenait visiter la vieille capitale de l'Alsace depuis cette tentative dramatique du 30 octobre 1836 dans laquelle il avait joué le principal rôle; mais lorsqu'il apercevait à l'horizon se dresser la sombre cathédrale, sa pensée devait toujours se reporter à la conspiration téméraire qui, tout en le désignant à l'attention publique, avait certainement contribué plus tard à lui donner un trône; son souvenir devait lui rappeler sans cesse cette longue nuit d'attente, cette terrible veille des armes passée dans l'humble maison de la rue des Orphelins, choisie à cause de sa proximité de la caserne d'Austerlitz, quartier du 4e régiment d'artillerie commandé par le colonel Vaudrey, et où il attendait avec une si vive anxiété les six coups du beffroi de la ville encore endormie. « Jamais, a écrit depuis le Prince, jamais les sons d'une horloge ne retentirent si violemment dans mon cœur. »

Cette fois, au lieu de l'exil[1], c'était le triomphe, au lieu des froides railleries qu'on prodigue toujours à l'insuccès, les applaudissements et les louanges, qu'on ne manque jamais également de

1. Le 11 novembre, à deux heures du matin, Louis-Napoléon arrivait à Paris, à l'hôtel de la préfecture de police, où M. Delessert le reçut avec beaucoup de courtoisie. Il lui apprit que la reine Hortense était venue réclamer directement la clémence

prodiguer aux favorisés de la fortune; ce n'étaient plus le général Voirol, le préfet Chopin d'Arnouville venant le chercher à la prison Neuve pour le conduire à la préfecture, où l'attendait la chaise de poste qui devait l'entraîner rapidement vers Paris. Cette fois, toutes les autorités civiles, militaires, religieuses, allaient se pressant autour de lui, ainsi que les envoyés des princes allemands, et les populations de toutes les parties de l'Alsace, attirées par le désir de le voir non moins que par celui d'assister aux fêtes qui se préparaient. N'est-ce pas le cas de dire encore, avec le grand Tacite : *Mihi quanto plura recentium seu veterum revolvo, tanto magis ludibria rerum mortalium cunctis in negotiis observantur*[1].

Le maire, l'évêque de Strasbourg le complimentent. Cent vingt de ces chars alsaciens que l'on remarque dans l'est de la France, couverts de feuillage et de fleurs et portant sous leurs berceaux des jeunes filles en costume national, défilent escor-

du roi en faveur de son fils, et qu'il allait repartir dans deux heures pour le port de Lorient où l'attendait une frégate française chargée de le conduire aux États-Unis. Le prince demanda pourquoi on ne le mettait pas en jugement, et M. Delessert lui répondit qu'on faisait pour lui ce que l'on avait fait pour la duchesse de Berry. (*Histoire de mon temps*, Ire série, liv. XI.)

1. Quant à moi, plus je médite sur les événements anciens et modernes, et plus je remarque les jeux du hasard dans toutes les choses qui regardent l'homme. (Tacite, *Annales*, liv. III.)

tés de cavaliers rustiques devant l'estrade où il est assis, entouré de bannières sur lesquelles on lit : *A Louis-Napoléon l'Alsace reconnaissante.*

Le soir, la ville est illuminée, et la flèche ardente de la vieille cathédrale annonce longtemps dans la nuit aux populations rhénanes la fête que Strasbourg vient de célébrer.

Le lendemain, le prince passa en revue toute la garnison, et l'on exécuta devant lui un combat simulé représentant le passage du petit Rhin. Un bal splendide termina cette journée.

Le 20 juillet, il partait pour Bade, où l'attendait la grande duchesse douairière (née, comme l'on sait, Stéphanie de Beauharnais). Il avait été un moment question pour lui d'un mariage avec une jeune princesse, petite-fille par sa mère de la grande duchesse Stéphanie, et cette affaire de famille pouvait avoir contribué à lui faire entreprendre ce voyage, qui dès lors n'avait plus uniquement pour but de céder aux désirs vivement exprimés par la compagnie du chemin de fer de l'Est. Mais l'entrevue ne devait produire aucun résultat, et ce projet d'union plus ou moins sérieux, plus ou moins accepté par les deux parties intéressées, n'eut, en définitive, aucune suite.

Quelques jours après, le Prince était de retour à Paris et remettait les aigles à la garde nationale réorganisée, dans une revue qui contrastait, par

l'absence de toute animation, avec la fête précédente de la distribution des drapeaux à l'armée. Le voyage de Strasbourg l'avait mis en communication avec les populations de l'est de la France. L'accueil qu'elles lui avaient fait était sympathique et s'écartait sensiblement, par l'unanimité des démonstrations favorables, de leur attitude dans un premier voyage entrepris en 1850. Mais ce n'était pas de leur initiative que l'on pouvait attendre une bien vive impulsion dans la voie du rétablissement de l'Empire; ces populations calmes, froides, naturellement peu enthousiastes, pourront parfois, quoique sérieuses, recevoir des impulsions, subir un entraînement, mais jamais elles n'entraîneront personne.

Celles du midi, avec leur imagination, leur vivacité d'impressions, devaient paraître plus susceptibles de jouer ce rôle, et d'entreprendre la tâche peu ordinaire de forcer la main et la décision du chef de l'État dans une question de cette nature. Bien qu'aucun prétexte ne pût être mis en avant pour ce déplacement nouveau, le Prince Président résolut cependant de visiter les départements du centre et du midi de la France, comme il venait de visiter ceux de l'est. Cette fois, la pensée politique ne pouvait pas se déguiser. Elle devait apparaître clairement aux yeux de tous, et c'était un encouragement pour les hommes de

bonne volonté. Ces derniers étaient nombreux, d'ailleurs.

Le 14 septembre, le prince quittait donc Saint-Cloud pour se rendre au chemin de fer d'Orléans, et, comme si l'on eût voulu donner à ce voyage une physionomie spéciale, ce furent les officiers de cavalerie de l'armée de Paris qui formèrent son escorte jusqu'à l'embarcadère.

Louis-Napoléon devait coucher le soir à Bourges. Quelques cris de « Vive l'Empereur! » se firent entendre dans les masses qui saluèrent son arrivée. Mais à Nevers, on put, dès le lendemain, lire des inscriptions où le nom de « Napoléon III » apparaissait pour la première fois, et lors du défilé des communes rurales devant le Président, on remarqua qu'un grand nombre d'entre elles avaient adopté, en guise de cocarde aux chapeaux, des bulletins blancs portant les mots : « Louis-Napoléon, empereur. » Le Prince semblait, du reste, disposé à suivre cette fois le courant de l'opinion. Lorsque M. Charles Dupin, président du conseil général de la Nièvre, lui rappela, en le complimentant, que ce corps dont il était l'organe avait, dans le courant de sa dernière session, émis un vœu relatif à la stabilité du gouvernement issu de l'acte énergique du 2 décembre, le Président répondit : « Quand il s'agit de l'intérêt général, je m'efforce toujours de devancer l'opinion publique;

mais je la suis lorsqu'il s'agit d'un intérêt qui peut sembler personnel. » Phrase très-explicite, qui eut un retentissement immense. Désormais, il était reconnu, admis, clair pour tous que Louis-Napoléon, renonçant à avoir une volonté qui lui fût propre dans la délicate question du rétablissement de l'Empire, se laisserait aisément forcer la main par le sentiment public et ne repousserait pas la couronne qui lui serait offerte par les masses. L'enthousiasme des populations rurales s'accrut de cette conviction, et le travail secret des partisans du Prince se produisit désormais à ciel ouvert.

A Roanne, on trouva trois arcs de triomphe; à Saint-Étienne, on lisait sur la porte de la ville : *Ave, Cœsar, imperator*. A Lyon, les ouvriers de la Croix-Rousse envoyèrent au Prince une députation pour lui exprimer le vœu que l'Empire fût promptement rétabli. Là, le chef de l'État eut une nouvelle occasion de faire connaître sa pensée : on avait voulu inaugurer en sa présence une statue équestre de Napoléon Ier, et cette cérémonie lui fournissait très-naturellement le prétexte d'un discours. « Lyonnais, dit-il, votre ville s'est toujours associée par des incidents remarquables aux phases différentes de la vie de l'Empereur : vous l'avez salué consul lorsqu'il allait, par delà les monts, cueillir de nouveaux lauriers; vous l'avez salué empereur tout-puissant; et lorsque l'Europe l'avait relégué

dans une île, vous l'avez encore des premiers, en 1815, salué empereur. De même, aujourd'hui, votre ville est la première qui lui élève une statue. Ce fait a une signification. On n'élève des statues équestres qu'aux souverains qui ont régné; aussi, les gouvernements qui m'ont précédé ont-ils toujours refusé cet hommage à un pouvoir dont ils ne voulaient pas admettre la légitimité. Et cependant, qui fut plus légitime que l'Empereur, élu trois fois par le peuple, sacré par le chef de la religion, reconnu par toutes les puissances continentales de l'Europe, qui s'unirent à lui et par les liens de la politique et par les liens du sang? L'Empereur fut le médiateur entre deux siècles ennemis; il tua l'ancien régime en rétablissant tout ce que l'ancien régime avait de bon; il tua l'esprit révolutionnaire en faisant triompher partout les bienfaits de la révolution. Voilà pourquoi ceux qui l'ont renversé eurent bientôt à déplorer leur triomphe; quant à ceux qui l'ont défendu, ai-je besoin de rappeler combien ils ont pleuré sa chute?... »

Il est vrai qu'après avoir fait cet éloge du régime impérial et en avoir établi la légitimité, le Prince, fidèle au plan qu'il s'était tracé, ajoutait dans son discours : « Il est encore difficile pour moi de savoir sous quel nom je puis rendre les plus grands services. Si le titre modeste de président pouvait faciliter la mission qui m'était confiée

et devant laquelle je n'ai pas reculé, ce n'est pas moi qui, par intérêt personnel, désirerais changer ce titre contre celui d'empereur. »

Le voyage continuait cependant au milieu des démonstrations impérialistes. A Grenoble (et c'était très-naturel) on reçut le Prince comme s'il revenait de l'île d'Elbe. Mais, chose plus digne de remarque, à mesure que l'on s'avançait dans le Midi, c'est-à-dire dans ces mêmes départements où la réaction monarchique avait été si violente en 1815, où, plus récemment et dans beaucoup de circonstances, l'esprit royaliste s'était si hautement manifesté, on rencontrait plus d'ardeur à renverser la République déjà si ébranlée et à élever un trône nouveau sur ses débris dispersés. Les départements de la Drôme, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, du Gard, de l'Hérault, de l'Ariége, de la Haute-Garonne, offrirent les mêmes phénomènes politiques. A Marseille, un complot avait été découvert et une machine infernale qui devait foudroyer le Prince à son entrée dans la ville venait d'être saisie, incident que le gouvernement s'efforça d'amoindrir en lui enlevant beaucoup de sa publicité, mais qui, sur les lieux mêmes, eut pour effet d'accroître l'enthousiasme et l'ardeur des masses. A Montpellier seulement quelques symptômes d'opposition se manifestèrent par des cris de « Vive l'amnistie. »

On peut affirmer qu'en arrivant à Bordeaux, le Prince était parfaitement décidé à accepter la couronne impériale. Désormais il n'y avait plus sur ce point la moindre hésitation dans son esprit. Aussi se préparait-il à frapper un grand coup sur l'opinion et n'attendait-il plus qu'une occasion pour dire son dernier mot sur cette question qui tenait en suspens la France et l'Europe. Ce furent la chambre et le tribunal de commerce de Bordeaux qui fournirent l'occasion désormais recherchée. Des bruits avaient déjà circulé sur le sens du discours que devait prononcer le Prince-Président. La situation était d'un intérêt saisissant, et ce fut au milieu d'un silence plein d'anxiété et d'attente que Louis-Napoléon, se levant, prononça les paroles suivantes de cette voix dont nous avons cherché à indiquer le timbre particulier, et dans cette attitude froide et contenue, qui semblait dès lors lui être si naturelle qu'il lui eût été impossible de la modifier même au milieu des circonstances les plus exceptionnelles, les plus redoutables :

— Messieurs, l'invitation de la chambre et du tribunal de commerce de Bordeaux, que j'ai acceptée avec empressement, me fournit l'occasion de remercier votre grande cité de son accueil si cordial, de son hospitalité si pleine de magnificence, et je suis bien aise aussi, vers la fin de mon voyage, de vous faire part des impressions qu'il

m'a laissées; le but de ce voyage, vous le savez, était de connaître par moi-même nos belles provinces du Midi, d'approfondir leurs besoins. Il a toutefois donné lieu à un résultat beaucoup plus important. En effet, je le dis avec une franchise aussi éloignée de l'orgueil que d'une fausse modestie, jamais peuple n'a témoigné d'une manière plus directe, plus spontanée, plus unanime, la volonté de s'affranchir des préoccupations de l'avenir, en consolidant dans la même main un pouvoir qui lui est sympathique; c'est qu'il connaît à cette heure et les trompeuses espérances dont on le berçait et les dangers dont il était menacé. Il sait qu'en 1852 la société courait à sa perte, parce que chaque parti se consolait d'avance du naufrage général par l'espoir de planter son drapeau sur les débris qui pourraient surnager. Il me sait gré d'avoir sauvé le vaisseau en arborant seulement le drapeau de la France. Désabusé d'absurdes théories, le peuple a acquis la conviction que les réformateurs prétendus n'étaient que des rêveurs, car il y avait toujours inconséquence, disproportion entre leurs moyens et les résultats promis. Aujourd'hui la France m'entoure de ses sympathies, parce que je ne suis pas de la famille des idéologues. Pour faire le bien du pays il n'est pas besoin d'appliquer de nouveaux systèmes, mais de donner avant tout confiance dans le présent, sécurité dans l'avenir.

Voilà pourquoi la France semble vouloir revenir à l'Empire. Il est néanmoins une crainte à laquelle je dois répondre. Par esprit de défiance certaines personnes disent : « L'Empire, c'est la guerre. » Moi je dis : « L'Empire, c'est la paix.... »

Des applaudissements, des acclamations interrompirent le Prince au moment où il prononçait ces paroles si graves, où il prenait pour ainsi dire cet engagement que nul portant le nom de Bonaparte ne pouvait prendre réellement dans la situation donnée; car s'il n'était pas absolument impossible que l'Empire futur fût la paix, il était également à peu près certain que, forcément, ce programme ne serait point une vérité, et s'il pouvait paraître habile de faire entendre de telles paroles à l'étranger dont l'attitude était expectante, il est évident que l'étranger pouvait y puiser aussi une confiance en lui-même dont l'empereur Nicolas devait quelques mois plus tard donner si inconsidérément, si impolitiquement des preuves trop convaincantes. D'ailleurs, nous le répétons, pour le peuple le mot Empire ne signifiait point la paix, il voulait dire gloire, prospérité, extension de la France jusqu'à ses limites naturelles. Telle était pour lui l'unique signification, la seule traduction de ce mot magique.

« C'est la paix, continua le Prince, car la France la désire, et lorsque la France est satisfaite, le

monde est tranquille. La gloire se lègue bien à titre d'héritage, mais non la guerre. Est-ce que les princes qui s'honoraient justement d'être les petits-fils de Louis XIV ont recommencé ses luttes? La guerre ne se fait pas par plaisir, elle se fait par nécessité et à ces époques de transition où partout, à côté de tant d'éléments de prospérité, germent tant de causes de mort; on peut dire avec vérité : Malheur à celui qui le premier donnerait en Europe le signal d'une collision dont les conséquences seraient incalculables! J'en conviens cependant, j'ai, comme l'Empereur, bien des conquêtes à faire. Je veux, comme lui, conquérir à la conciliation les partis dissidents, et ramener dans le courant du grand fleuve populaire les dérivations hostiles qui vont se perdre sans profit pour personne. Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ, qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité. Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemins de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous

nos grands ports de l'Ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous manquent encore; nous avons partout enfin des ruines à relever, de faux dieux à abattre, des vérités à faire triompher. Voilà comment je comprendrais l'Empire, si l'Empire doit se rétablir. Telles sont les conquêtes que je médite, et vous tous qui m'entourez, qui voulez comme moi le bien de notre patrie, vous êtes mes soldats. »

Lorsque aujourd'hui on relit ce discours dont le retentissement fut naturellement si grand, lorsqu'on réfléchit à ce magnifique programme pacifique, l'esprit s'étonne à bon droit de la facilité avec laquelle le Président, s'associant quelques mois plus tard à l'habile politique de l'Angleterre, qui avait alors une idée fixe : celle d'écarter nos armées le plus possible de ses côtes et d'épuiser, sinon leur courage, du moins leurs forces dans des entreprises lointaines et, tout d'abord, mal définies, l'esprit, disons-nous, s'étonne de la facile adhésion donnée par le Prince, quand nos troupes couvraient Constantinople, à cette colossale expédition de Crimée, véritable guerre de Troie, dont l'effet moral en Europe, quel que grand qu'il fût d'ailleurs, n'a jamais valu le sang et l'or qu'elle nous a coûté.

Les gouvernements et les peuples étrangers ont vivement et fréquemment reproché à Louis-Napoléon d'avoir dit : « L'Empire c'est la paix; » puis

d'avoir fait la guerre à plusieurs reprises, et de les forcer, pour ainsi dire, à se ruiner en dépenses militaires pour se tenir prêts à toutes les éventualités. Il est vrai que depuis lors, et tout récemment, il leur a offert un congrès où se règleraient les diverses questions qui peuvent troubler l'Europe. Seulement un intervalle de onze années sépare les deux faits. Disons qu'il eût mieux valu peut-être que le Prince-Président ne parût pas prendre un engagement en prononçant ces paroles célèbres, mais qu'après avoir tenu ce langage noblement explicite, il eût été certainement préférable qu'il ne tirât l'épée de la France qu'en vue d'intérêts très-directs qui passionnassent le pays, saisissant pour agir ainsi les occasions que lui offraient ses adversaires eux-mêmes, car en politique, comme en toute chose, les occasions perdues ne se retrouvent pas.

Ainsi tout était dit désormais dans cette question du rétablissement de l'Empire et, la volonté du Prince une fois exprimée, les choses devaient marcher avec rapidité. Des adresses rédigées en ce sens se signaient dans toutes les communes et étaient expédiées à Paris. Le Président y revint promptement lui-même.

En passant à Amboise, il annonça à l'émir Abd-el-Kader, retenu depuis plusieurs années dans le vieux château historique qui domine le cours de la Loire, que la liberté allait lui être rendue et

qu'il serait transporté à Brousse, en Syrie, avec toute sa famille, nouvelle qui, malgré la réserve pleine de dignité qui était ordinaire à l'émir, lui causa un mouvement très-visible de joie. Se fier à son serment, croire à la loyauté de son caractère était certainement une habileté. Abd-el-Kader n'a jamais fait regretter, depuis, la mesure généreuse adoptée à son égard. Bien plus, lors des terribles événements dont la Syrie fut plus tard le théâtre, l'émir l'a complétement justifiée par sa noble conduite envers les chrétiens persécutés.

A Paris, lorsque le Prince y rentra, l'armée et la garde nationale concoururent à la solennité de sa réception. Paris, en présence des chaleureuses démonstrations des départements du Midi et du centre, voulait aussi donner son adhésion à la restauration impériale que cet enthousiasme avait décidée. La capitale ne pouvait pas, en cette circonstance, se laisser primer par des villes de moindre importance. La réception allait donc être splendide. Les boulevards furent couverts d'arcs de triomphe élevés soit par les municipalités, soit par la direction des théâtres, plusieurs par les soins et aux frais de simples citoyens. Le clergé, les magistrats, les colléges, les écoles, étaient rangés comme la garde nationale sur le passage de l'imposant cortége. Paris fut illuminé le soir. et le président décennal de la République put en ren-

trant aux Tuileries se dire qu'il y rentrait empereur. Rien, en effet, ne le séparait plus du trône, sinon des formalités vaines et un vote populaire dont le résultat pouvait être apprécié à l'avance.

IV

Peu de jours après, le *Moniteur* publiait un décret convoquant le Sénat pour le 4 novembre 1852, décret dont le préambule insistait sur les manifestations impérialistes qui venaient de se produire dans le pays, déclarait qu'elles avaient naturellement imposé au chef de l'État le devoir de porter la question devant le corps chargé par la Constitution, non-seulement de la sauvegarder et de la maintenir, mais encore de la perfectionner, de la développer, s'il en était besoin. Il convenait donc que le Sénat, après avoir délibéré sur cette question importante, émit un avis, et, dans le cas où cet avis serait favorable à un changement dans la forme gouvernementale, c'est-à-dire répondrait au vœu populaire, qu'un sénatus-consulte rédigé dans son sein fût soumis à l'acceptation du peuple français.

Le 4 novembre, le Sénat se réunit et le ministre d'État demanda la parole pour lui communiquer un message du Prince-Président. La nation venant de manifester hautement sa volonté de rétablir

l'Empire, le message exposait que si le Sénat émettait le même avis, il jugerait certainement convenable, comme le Prince le pensait lui-même, de conserver la Constitution de 1852. Les modifications qu'il serait indispensable d'y introduire ne toucheraient donc en rien à ses bases fondamentales. Le changement qui se préparait porterait principalement sur la forme, et cependant reprendre le symbole impérial était pour la France d'une immense signification. En effet, disait le message, dans le rétablissement de l'Empire le peuple trouvait une garantie à ses intérêts et une satisfaction à son juste orgueil : ce rétablissement garantissait ses intérêts en assurant l'avenir, en fermant l'ère des révolutions, en consacrant encore les conquêtes de 89. Il satisfaisait son juste orgueil, parce que, relevant avec liberté et avec réflexion ce qu'il y avait trente-sept ans l'Europe entière avait renversé par la force des armes au milieu des désastres de la patrie, le peuple vengeait noblement ses revers sans faire de victimes, sans menacer aucune indépendance, sans troubler la paix du monde.

La tâche de rapporteur de la commission sénatoriale échut à M. Troplong. M. Troplong avait tout d'abord pris dans le Sénat la place qu'il devait y occuper par son importance, et sa valeur personnelle. C'était en effet, un des meilleurs choix

qui eussent été faits lors de la composition du premier corps de l'État. Né dans la Haute-Garonne vers la fin du dernier siècle, en 1795, M. Troplong, jurisconsulte avant de devenir homme politique, s'était fait connaître par la publication d'un travail considérable, *les Codes expliqués*, qui avait de suite classé son auteur non-seulement parmi les légistes, mais aussi parmi les moralistes les plus distingués.

Après avoir franchi les divers degrés hiérarchiques de la magistrature et occupé, entre autres postes, celui de procureur du roi en Corse, M. Troplong était devenu conseiller à la cour de Cassation, puis premier président à la cour d'appel de Paris. Ce fut dans cette situation que Louis-Napoléon le trouva, lorsqu'il dut procéder à la composition d'un sénat et ce choix fut, nous le répétons, l'un des plus heureux.

Par une coïncidence singulière, M. Troplong avait profondément étudié l'histoire des Césars romains. Cette période des annales latines, si curieuse et intéressante, en effet, était devenue le champ privilégié de ses investigations. Un mémoire relatif à l'influence du Christianisme sur le droit à cette époque historique avait même, plusieurs années auparavant, été fort remarqué lors de sa communication à l'Académie des sciences morales, dont M. Troplong était devenu membre sous le règne

de Louis-Philippe; depuis, ce n'était plus seulement le droit mais encore la politique que l'auteur de ce mémoire avait étudié et commenté dans ses savantes recherches sur l'ère des Césars.

Ces travaux antérieurs étaient singulièrement de nature à préparer M. Troplong à la tâche que lui imposait la commission du Sénat, en le choisissant pour son rapporteur. Il la remplit avec beaucoup de ferveur et aussi avec beaucoup de succès. Dans ce rapport fort élégamment rédigé, cherchant à Rome des analogies et des exemples, trouvant dans la fatigue des guerres civiles, la raison suprême qui donna un trône au vainqueur d'Actium, comme dans les effrayants excès de la révolution française et dans les saturnales qui les suivirent, il rencontrait la même cause directe, presque inévitable, de l'élévation de Napoléon Ier à l'empire, M. Troplong insistait sur ce fait qu'à la suite des grandes épreuves politiques, après les secousses sociales, les nations se jettaient volontiers dans les bras d'un homme fort que la Providence leur envoyait quelquefois. Cet homme fort s'était montré au 10 décembre 1848, au 2 décembre 1851, et la France lui avait confié son drapeau. Au reste, après l'amer sarcasme qui avait mis l'héritier d'une couronne à la tête d'une République, il était évident pour le rapporteur que la France, toujours démocratique par ses mœurs, ne cessait pas d'être mo-

narchique par ses habitudes et ses instincts, et qu'elle voulait le maintien de la monarchie dans la personne du prince qui, se révelait à elle comme le conciliateur de deux siècles et de deux esprits, le trait-d'union du pouvoir et du peuple, le symbole monarchique de la démocratie organisée. Les régimes monarchiques antérieurs, bien qu'ayant rendu des services immenses et incontestables, avaient été accusés d'avoir placé le trône trop loin du peuple, et la République vantant son origine populaire, s'était habilement retranchée contre eux dans les masses qui se croyaient oubliées et méconnues ; mais l'Empire plus fort que la République sur le terrain de la démocratie lui enlevait cette objection. Il avait été le gouvernement le plus énergiquement soutenu, et le plus vivement regretté par le peuple. Depuis que le régime Impérial avait disparu en 1814, le peuple n'avait pas cessé de voir dans l'Empire son émanation et son œuvre, et il le plaçait dans son affection bien au-dessus de la République, gouvernement anonyme et tumultueux dont il se souvenait bien plus par les violences de ses proconsuls, que par des victoires qui furent le prix de la valeur française. Voilà pourquoi la monarchie napoléonienne avait absorbé une première fois, et devait absorber une seconde fois la République. Suivant M. Troplong, la République était virtuellement dans l'Empire à cause du

caractère contractuel de l'institution, de la communication et de la délégation expresse du pouvoir par le peuple ; mais l'Empire l'emportait sur la République parce qu'il était aussi la monarchie, c'est-à-dire le gouvernement de tous, confié à l'action modératrice d'un seul, avec l'hérédité pour condition et la stabilité pour conséquence.

Quant au nom de Napoléon III que le nouveau souverain témoignait le désir de prendre, c'était ainsi que l'avaient acclamé les populations pendant son dernier voyage. Ce chiffre de trois avait d'ailleurs le mérite de rattacher directement le règne qui allait commencer à celui de Napoléon le Grand et de son fils qui, sans avoir occupé le trône, avait cependant été constitutionnellement proclamé empereur des Français.

Le sénatus-consulte établissait d'ailleurs, que la dignité impériale, héréditaire dans la descendance directe et légitime de Louis-Napoléon Bonaparte, l'était de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. Le nouvel empereur, s'il n'avait pas d'enfant mâle, pouvait adopter les enfants et descendants légitimes, dans la ligne masculine, des frères de l'Empereur Napoléon Ier et si, postérieurement à l'adoption, il lui survenait des enfants mâles, ses fils adoptifs ne devaient être appelés à lui succéder qu'après ses descendants légitimes. L'a-

doption était, du reste, interdite aux successeurs du nouveau souverain et à leur descendance[1].

Enfin, c'était en ces termes que la nouvelle modification gouvernementale était proposée à l'acceptation du peuple français : « Le peuple veut le rétablissement de la dignité Impériale, dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852. » On le voit, rien n'était omis dans le document officiel qui préparait le rétablissement en France, quatre ans seulement après la proclamation de la seconde République, d'une nouvelle monarchie héréditaire, tout aussi forte, tout aussi absolue que la monarchie de Louis XIV, curieux et instructif sujet de réflexions philosophiques.

Le sénatus-consulte fut adopté presqu'à l'unanimité, puisqu'un seul vote négatif vint protester contre les dispositions qu'il renfermait.

Cette voix solitaire faisant entendre son *veto* au milieu des adhésions bruyantes et des enthousiasmes trop souvent factices qui se produisent dans des circonstances semblables, c'était, on l'a

1. *Voy.* le nº 2 des notes et documents historiques.

su depuis, la voix sévère et convaincue de M. Vieillard, l'ancien précepteur du prince auquel on préparait un trône.

Immédiatement après le vote, le Sénat se transporta tout entier en costume et accompagné d'une escorte de cavalerie au palais de Saint-Cloud. Quels souvenirs pour le Prince-Président! Quarante-huit ans auparavant, dans cette même résidence, dans la même salle où il allait recevoir le Sénat et dans des circonstances qui, à part le prestigieux passé du premier consul, ne manquaient pas d'une certaine analogie, le Sénat était également venu offrir la couronne au glorieux chef de sa famille. Comment ne pas croire à sa prédestination, à son étoile? Le Prince fit lui-même ces rapprochements dans la réponse qu'il adressa au discours de M. Mesnard, vice-président du premier corps de l'État chargé de lui remettre le sénatus-consulte, le prince Jérôme s'étant démis par convenance des fonctions de président qu'il avait remplies jusqu'alors. Deux décrets furent immédiatement signés : l'un appelait le peuple à voter les 21 et 22 novembre sur le rétablissement de l'empire; l'autre convoquait pour le 25 novembre le Corps législatif chargé de recenser les votes et d'en proclamer le résultat.

Ce résultat, après le recensement définitif, donna les chiffres suivants : 8 157 752 électeurs acceptèrent l'empire; 254 501 le repoussèrent.

Sur une base aussi large, aussi solide, on pouvait donner à l'édifice qu'on allait construire une importance, une grandeur exceptionnelles, et cette pensée était assurément de nature à réjouir tous les amis du régime inauguré de 2 décembre en leur faisant espérer pour le pays la réalisation de tous ses rêves de gloire, la satisfaction de toutes ses ambitions naturelles.

V

Au début d'un établissement politique nouveau, dans les premiers moments d'un pouvoir qui s'installe, les scènes théâtrales se produisent souvent et, forcément, les discours se multiplient.

Dans la soirée du 1er décembre 1852 le Sénat, le Corps législatif et le conseil d'État se rendirent une fois de plus à Saint-Cloud en corps et entourés d'une escorte. Un brouillard intense couvrait la terre et c'était à la lueur des torches que les voitures pouvaient seulement avancer, circonstance qui ajoutait encore à l'effet extérieur d'une pareille scène.

A l'intérieur du palais on avait disposé la grande galerie pour la solennité qui se préparait et toutes les traditions monarchiques avaient présidé à ces arrangements. Un trône s'était élevé au fond de la galerie ; l'estrade sur laquelle il avait été dressé était recouverte de tapis aux armes impériales. Der-

rière ce trône se rangèrent les conseillers d'État, suivant en cela l'étiquette et le cérémonial du premier empire, la maison militaire devant être traditionnellement placée en avant de l'estrade. Le Sénat et le Corps législatif occupèrent le fond de la galerie faisant face au trône et, vers neuf heures, le chef de l'État parut précédé par ses maîtres des cérémonies et ses aides-de-camp, suivi des ministres, ayant à ses côtés son oncle le prince Jérôme et son cousin le prince Napoléon.

Un grand silence se fit aussitôt. Le nouveau souverain se plaça devant le trône et le président du Corps législatif, M. Billault, s'avança pour lui remettre la déclaration constatant officiellement le résultat du vote populaire. Il accompagna la remise de cette pièce d'un discours tout empreint du plus chaleureux dévouement. M. Mesnard, vice-président du Sénat prit la parole à son tour et exprima de même le vif empressement du premier corps de l'État à saluer le nouvel empereur. Ce dernier répondit enfin aux deux orateurs officiels en prononçant le discours suivant :

— Messieurs, le nouveau règne que vous inaugurez aujourd'hui n'a pas pour origine, comme tant d'autres dans l'histoire, la violence, la conquête ou la ruse. Il est, vous venez de le déclarer, le résultat légal de la volonté de tout un peuple qui consolide au milieu du calme ce qu'il avait fondé

au sein des agitations. Je suis pénétré de reconnaissance envers la nation qui trois fois en quatre années m'a soutenu de ses suffrages et chaque fois n'a augmenté sa majorité que pour accroître mon pouvoir. Mais plus le pouvoir gagne en étendue et en force vitale, plus il a besoin d'hommes éclairés comme ceux qui m'entourent chaque jour, d'hommes indépendants comme ceux auxquels je m'adresse, pour m'aider de leurs conseils, pour ramener mon autorité dans de justes limites, si elle pouvait s'en écarter jamais. Je prends aujourd'hui avec la couronne le nom de Napoléon III, parce que la logique du peuple me l'a déjà donné dans ses acclamations, parce que le Sénat l'a proposé légalement et parce que la nation entière l'a ratifié. Est-ce à dire cependant qu'en acceptant ce titre, je tombe dans l'erreur reprochée à ce prince qui, revenant de l'exil, déclara nul et non avenu tout ce qui s'était fait en son absence? Loin de moi un semblable égarement. Non-seulement je reconnais les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite, en quelque sorte, de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal, car les gouvernements qui se succèdent sont, malgré leurs origines différentes, solidaires de leurs devanciers. Mais plus j'accepte tout ce que, depuis cinquante ans l'histoire nous transmet avec son inflexible autorité, moins il m'était permis de passer sous silence le règne glorieux du chef de

ma famille et le titre régulier quoique éphémère de son fils que les chambres proclamèrent dans le dernier élan du patriotisme vaincu. Ainsi donc le titre de Napoléon III n'est pas une de ces prétentions dynastiques et surannées qui semblent une insulte au bon sens et à la vérité. C'est l'hommage rendu à un gouvernement qui fut légitime et auquel nous devons les plus belles pages de notre histoire moderne. Mon règne ne date pas de 1815, il date de ce moment même où vous venez me faire connaître les suffrages de la nation. Recevez donc mes remercîments, messieurs les députés, pour l'éclat que vous avez donné à la manifestation de la volonté nationale, en la rendant plus évidente par votre contrôle, plus imposante par votre déclaration, je vous remercie, messieurs les sénateurs, d'avoir voulu être les premiers à m'adresser vos félicitations, comme vous avez été les premiers à formuler le vœu populaire. Aidez-moi tous à asseoir sur cette terre bouleversée par tant de révolutions un gouvernement stable qui ait pour bases la religion, la justice, la probité, l'amour des classes souffrantes. Recevez ici le serment que rien ne me coûtera pour assurer la prospérité de la patrie, et que tout en maintenant la paix, je ne cèderai rien de ce qui touche à l'honneur et à la dignité de la France. »

Dans ce discours qui fut naturellement accom-

pagné de témoignages d'enthousiasme de la part des grands corps de l'État on remarque la singulière insistance du nouvel empereur à justifier, pour ainsi dire, ce titre de Napoléon III qui paraissait tout naturel en France et à rappeler avec une certaine vivacité d'expression le procédé monarchique du roi Louis XVIII faisant remonter son règne à la mort du jeune Louis XVII, procédé qui, soit dit en passant, avait incontestablement de la grandeur et ne manquait peut-être pas d'habileté. Mais ce que le public ignorait alors, c'est que ce passage du discours de l'Empereur correspondait à certaines observations diplomatiques que le rapport de M. Trolong au Sénat avait fait naître relativement à cette dénomination de Napoléon III contre laquelle plusieurs puissances, la Grande-Bretagne en tête, avaient émis quelques objections. Il est à remarquer, en effet, que, si les chambres françaises avaient proclamé un instant la souveraineté du roi de Rome sous le nom de Napoléon II, les puissances européennes ne l'avaient jamais reconnue et il n'était pas sans intérêt de faciliter le plus possible, en ce moment, la reconnaissance par ces mêmes États de l'Europe du nouvel empire restauré, car des intrigues dont nous allons parler tout à l'heure tendaient à retarder la réalisation de cet acte diplomatique.

La journée du 2 décembre avait été choisie à

dessein pour la proclamation officielle du gouvernement nouveau dans toutes les villes de France en présence des autorités, de l'armée et de la garde nationale. A Paris, l'empereur Napoléon III fit son entrée par l'arc de triomphe de l'Étoile sous lequel l'avait attendu un nombreux cortége de généraux. Il descendit l'avenue des Champs-Élysées entre une double haie de la garde nationale et de l'armée, et se dirigea vers le palais des Tuileries en traversant la place de la Concorde et le jardin sur les terrasses duquel se tenaient, avec des bannières, les députations des corporations ouvrières mises en mouvement par la Société du 10 décembre.

L'Empereur déboucha avec tout son cortége par le pavillon de l'Horloge dans la cour des Tuileries. Des troupes y étaient massées, ainsi que sur la place du Carrousel ; il les passa en revue avant de monter dans les appartements où l'attendaient les divers membres de sa famille et tous les ministres. A dix heures, dans la matinée du même jour, le préfet de la Seine avait lu au peuple assemblé sur la place de l'Hôtel de Ville l'acte de la proclamation de l'Empire et le *Moniteur* publiait le décret promulgant le plébiscite en vertu duquel l'Empire était ainsi restauré.

Des faveurs et des grâces accompagnèrent ce notable événement : Trois maréchaux furent nommés ; c'étaient les généraux de Saint-Arnaud, Magnan

et de Castellane. Les services majeurs rendus par les deux premiers au moment du coup d'État, l'énergie déployée par le troisième pendant les événements qui se produisirent en province à la suite du 2 décembre 1851 expliquaient aisément aux yeux du public la haute distinction par laquelle ils étaient récompensés et l'on savait que, dans la pensée du nouveau souverain, ils y étaient depuis plus ou moins de temps destinés. N'était-ce pas lui qui, lors de l'expédition de Boulogne avait écrit à la personne chargée de transmettre des propositions au général Magnan[1]. « Vous savez que je l'ai noté pour être maréchal de France. » La promesse de 1840 se réalisait douze ans plus tard.

Un grand nombre de grâces furent accordées aux condamnés par commissions mixtes à la suite des événements du 2 décembre 1851. Le gouvernement déclara même par l'organe de ses journaux officiels qu'il était prêt à rendre à la liberté tous les condamnés purement politiques à la seule condition de prendre l'engagement de ne rien tenter à l'avenir contre l'état de choses sanctionné par le vote du pays. Plus de sept cents grâces de ce genre étaient accordées à la fin de l'année 1852.

Les délits de presse, les contraventions à la police de l'imprimerie, les avertissements encourus

1. Né à Paris le 7 décembre 1791.

par les journaux furent l'objet d'une amnistie générale et il n'y eut pas jusqu'aux condamnés par les conseils de discipline de la garde nationale qui n'éprouvassent les faveurs du nouveau souverain à propos de son élection.

Restait la question délicate de la reconnaissance de Napoléon III, comme empereur des Français, par les puissances signataires des traités de 1814 et de 1815 qui avaient détruit le premier empire et déclaré à jamais déchus du trône tous les membres de la famille Bonaparte. Des intrigues, avons-nous dit plus haut, tendaient à retarder la réalisation de cet acte dans certaines cours et le personnage qui tenait les fils de ces intrigues diverses n'était autre, comme nous l'avons déjà fait pressentir, que l'empereur de Russie, Nicolas.

On a vu que le tzar, très-satisfait d'abord de la victoire militaire remportée sur la démagogie, s'était, à la réflexion et lorsqu'il avait pensé que Louis-Napoléon restaurerait facilement en France le trône de Napoléon Ier, montré moins bienveillant pour l'élu de la nation française. Il aurait, comme nous l'avons dit, accepté très-volontiers le président ou le consul à vie d'une république, mais l'idée de cette restauration de la dynastie des Bonaparte avec le titre impérial lui était antipathique, et c'est sous l'impression d'un sentiment hostile qu'il fit dans le courant de 1852, les deux visites

aux cours de Vienne et de Berlin que nous avons déjà mentionnées. Il voulait dès lors établir une action commune entre l'Autriche, la Prusse et la Russie en prévision du rétablissement probable de l'empire en France.

Pour traiter cette question délicate, le nouvel empereur avait, comme ministre des affaires étrangères, un homme parfaitement rompu de longue date aux négociations diplomatiques et dont l'habileté pleine de finesse, énergique au besoin, ne pouvait être un seul instant contestée. Cet homme était M. Drouyn de l'Huys[1].

M. Drouyn de l'Huys avait remplacé, dans les derniers jours de juillet 1852, M. Turgot qui avait reçu au 2 décembre le portefeuille des relations extérieures. Ce dernier, ancien officier de la garde royale sous la Restauration, démissionnaire pendant les journées de juillet, nommé pair de France par le roi Louis-Philippe s'était, au commencement de 1851, mêlé au mouvement conservateur qui tendait à prolonger les pouvoirs présidentiels du prince Louis-Napoléon et avait fait partie, en qualité de vice-président, du comité pour la révision de la Constitution[2] dont le pétitionnement fut,

1. Né en 1802.

2. Le comité pour la révision de la Constitution avait un président, M. Pepin-Lehalleur ; trois vice-présidents, MM. Turgot, Guyard-Delalain, Lavollée ; deux secrétaires, MM. de Beaumont-Vassy et Bonnet de Malherbe.

pour ainsi dire, le prologue du 2 décembre. Moins initié que son successeur aux choses de la diplomatie, M. Turgot qui, du moins, avait apporté un grand dévouement au service du pouvoir nouveau et voulait de toute façon occuper un poste élevé dans la hiérarchie officielle, avait accepté celui d'ambassadeur à Madrid, en remplacement du portefeuille qu'on lui enlevait.

Le choix de M. Drouyn de l'Huys dans les circonstances spéciales où l'on se trouvait était un choix des plus heureux. Ayant parcouru tous les degrés de la carrière diplomatique, ancien directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères, on se souvient qu'il avait été destitué par M. Guizot pour avoir voté l'amendement présenté par M. de Malleville dans l'affaire de l'indemnité Pritchard, incident qui favorisa singulièrement sa fortune politique. Ce n'est rien en effet que d'être un homme de mérite ou de talent, si une occasion que l'on poursuivrait souvent en vain ne vient tout à coup vous mettre en lumière et intéresser le public à votre personnalité. M. Drouyn de l'Huys avait dit à propos de cette disgrâce : « Je ne me suis jamais enquis, je l'avoue, si je pouvais voter impunément comme je l'ai fait, mais je me suis demandé si je pouvais le faire loyalement, et ma conscience n'a pas hésité un instant à me répondre. »

Appartenant au centre gauche dans les dernières assemblées de la monarchie de 1830, M. Drouyn de l'Huys, réélu après 1848 à la Constituante et à la Législative, y avait fait partie du Comité des affaires étrangères. Une première fois, le Prince-Président l'avait choisi pour le portefeuille des relations extérieures, et ensuite pour le poste d'ambassadeur à Londres. Possesseur d'une grande fortune, circonstance qui pouvait ajouter à l'indépendance naturelle de son caractère, le nouveau ministre avait une connaissance parfaite des divers cabinets et des principales cours. Son caractère était ferme, ses idées étaient très-arrêtées sur toutes choses. Quoique d'une taille élevée et d'un tempérament vigoureux en apparence, sa santé, quelquefois mauvaise, donnait alors, par un effet naturel et involontaire, une sorte de raideur à la manifestation de ses idées ou de ses vues, et ajoutait à la ténacité habituelle de son intelligente volonté. Il était impossible de l'aborder, du reste, sans être immédiatement frappé de la finesse extrême que dénotaient ses traits. Un tel ministre, répétons-le, était fait pour la situation donnée, du moment où, sans arrière-pensée, il avait mis son expérience et ses lumières au service du second empire, et c'était une bonne chance pour un gouvernement nouveau de l'avoir trouvé sous sa main.

Le 2 décembre, il adressait aux ministres des

diverses puissances accréditées à Paris une circulaire dans laquelle, après avoir officiellement notifié la proclamation du second empire, il déclarait que si la France se choisissait un gouvernement plus approprié à ses mœurs, à ses traditions et à la place qu'elle occupait dans le monde, si ses intérêts trouvaient dans un retour à la monarchie la garantie qui leur manquait, il n'y avait rien là qui pût changer son attitude extérieure. Le nouvel empereur reconnaissait et approuvait tout ce que le président de la république avait reconnu et approuvé depuis quatre années. La même main, la même pensée continueraient de régir les destinées de la France, et une expérience accomplie dans des circonstances difficiles avait suffisamment prouvé que le gouvernement français, jaloux de ses droits, respectait également ceux des autres, tout en attachant le plus grand prix à contribuer pour sa part au maintien de la paix générale. La notification directe aux puissances elles-mêmes était rédigée dans un sens identique.

Le premier des États de l'Europe qui reconnut le second empire fut le royaume des Deux-Siciles : le 3 décembre, le marquis Antonini, ministre du roi Ferdinand II, vint présenter ses lettres de créance. Il les avait reçues d'avance par ordre de Ferdinand qui s'était montré très-habile et très-perspicace en cette circonstance. Il y a là un singulier

rapprochement à faire : le roi de Naples fut le premier souverain qui reconnut Napoléon III, et sans que Napoléon III ait directement coopéré ou contribué à la destruction ultérieure du royaume des Deux-Siciles, il n'en est pas moins vrai que c'est l'intervention armée du gouvernement français en Italie, et surtout sa non intervention dans l'aggression révolutionnaire de Garibaldi qui a facilité le renversement, peut-être momentané, de la monarchie napolitaine. Ces coïncidences, sans être très-extraordinaires en politique, sont toujours curieusement relevées par l'histoire.

Après les Deux-Siciles, la Grande-Bretagne reconnut le second empire, et le 6 décembre, lord Cowley remit ses lettres de créance. M. Rogier, ministre de Belgique, en fit autant le lendemain. A partir du 8 jusqu'au 16 décembre, les reconnaissances de la Suisse, du Piémont, de l'Espagne, des Pays-Bas et du Danemark arrivèrent successivement à Paris, et, un peu plus tard, celles de la Suède, du Saint-Siége, de l'Empire ottoman et des États-Unis. Les gouvernements secondaires de l'Allemagne, grands ou petits, avaient reçu pour mot d'ordre d'attendre les déterminations de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. C'est pour parvenir à ce puéril résultat que l'empereur de Russie s'était donné tant de mouvement et avait fait tant d'efforts. Encore le résultat lui échappait-il en partie, car cer-

tains petits États, tels que le duché de Nassau et la Hesse grand-ducale ne voulurent point se soumettre au bon plaisir des trois grandes puissances et préférèrent conserver toute leur indépendance d'action, tandis que l'Autriche et la Prusse ellesmêmes, qui s'étaient entendues d'abord avec la Russie pour la rédaction des lettres de créance de leurs représentants à Paris, ne consentaient plus à cette exacte similitude dans les termes qui, précédemment, avaient été convenus, parce qu'elles craignaient avec raison d'être entraînées trop loin par le tzar Nicolas.

Ces puissances faisaient, du reste, quelques réserves sans grande portée : ainsi MM. le comte de Buol et de Manteuffel disaient dans leurs dépêches à MM. Hubner et de Hatzfeld, ministres d'Autriche et de Prusse à Paris, que des copies du sénatus-consulte et du plébiscite relatifs à la transformation gouvernementale opérée en France ayant été jointes aux communications par lesquelles l'avénement de l'empereur des Français leur avait été notifié, il ne leur appartenait pas de discuter ces documents comme actes de législation intérieure de la France. A ce titre, les dispositions qu'ils renfermaient ne pouvaient que rester en dehors du domaine des relations internationales entre les deux empires. Aussi l'Autriche et la Prusse, en procédant comme elles l'avaient fait à la recon-

naissance de l'empereur des Français, et en témoignant franchement de leurs intentions de continuer avec son gouvernement les rapports d'amitié qui avaient subsisté jusqu'alors, n'entendaient-elles ni émettre une opinion quelconque sur les principes établis par le plébiscite, converti désormais en loi de l'État, ni accepter d'avance les conséquences qui pourraient en être tirées à l'avenir. En s'abstenant, du reste, de donner une forme plus solennelle à leurs réserves, elles croyaient fournir au gouvernement français qui, sans doute, saurait l'apprécier, une nouvelle preuve des sentiments conciliants dont elles étaient animées, parce qu'elles attachaient le plus grand prix à maintenir intacts, dans l'intérêt de l'ordre social et de la paix du monde, les rapports de bonne intelligence subsistant entre elles et le gouvernement français.

Les lettres de créance ne devaient être remises qu'après la présentation de celles du plénipotentiaire russe, et c'était, par le fait, la seule concession que l'empereur Nicolas eût obtenue, car, dans la rédaction de ces pièces diplomatiques, le protocole ordinaire était scrupuleusement observé, et elles différaient essentiellement en cela des lettres qui allaient être expédiées de Saint-Pétersbourg à M. de Kisseleff, représentant de la Russie, à Paris.

L'empereur Nicolas n'avait jamais consenti à admettre que le droit résultant d'une élection populaire pût

être comparé à celui d'une possession héréditaire basée sur le principe du droit divin. Pour lui, la souveraineté du Prince-Président, appelé au trône par un vote de la nation, n'était point de la même essence que la sienne propre, et il aurait voulu entraîner l'Autriche et la Prusse à faire comprendre cette distinction dans la formule des lettres de créance : ainsi le terme consacré pour les rapports de cette nature de souverain à souverain est, on le sait, *monsieur mon frère;* eh bien, l'empereur Nicolas ne voulait pas traiter le nouvel élu du suffrage universel en France sur un pareil pied d'égalité, et repoussait cette fraternité toute de courtoisie pour lui substituer une autre formule assez singulière, en terminant la dépêche par ces mots : de Votre Majesté, *le bon ami.*

Lorsqu'à distance on étudie les effets et les causes des grands événements humains, l'esprit demeure quelquefois confondu de la puérilité, de l'insignifiance de certains actes qui pourtant ont produit des résultats d'une importance majeure, ont eu les plus graves, quelquefois les plus sanglantes conséquences. Qui ne comprend, par exemple, que dans la circonstance donnée, ce que faisait ainsi l'empereur de Russie était trop, ou trop peu : trop si sa pensée n'allait pas jusqu'à des hostilités directes, avec un parti pris malveillant et belliqueux; trop peu, si au contraire le tzar nourrissait le secret

dessein de se poser en ennemi déclaré du principe qui avait porté le prince Louis-Napoléon au trône, en adversaire de l'empereur Napoléon III lui-même, car, pour entreprendre une telle campagne, l'arme choisie était ridicule. C'était se servir de l'épingle au lieu d'employer le canon.

Les lettres de créance de M. de Kisseleff étant formulées de la sorte furent présentées le 5 janvier 1853. Le nouvel empereur des Français sut, avec une modération apparente, dissimuler la désagréable impression qu'il devait naturellement ressentir de la dérogation aux usages reçus entre souverains. Cette attitude mettait, aux yeux de tous les hommes impartiaux, l'adresse et le bon goût de son côté. La faute commise par l'empereur Nicolas n'en devenait que plus évidente dans un moment où une alliance entre la France et la Russie pouvait avoir pour cette dernière puissance des résultats si avantageux. On peut dire presque sans exagération que le tzar Nicolas est mort de cette faute là.

MM. Hubner et de Hatzfeld furent reçus les jours suivants aux Tuileries; puis vinrent les représentants des puissances secondaires de l'Allemagne. Mais l'intérêt et l'attention publics avaient été épuisés par l'incident russe.

VI

Que se cachait-il donc de sérieux derrière cette démonstration puérile? A quelle politique cette sourde malveillance servait-elle de préface?

L'empereur Nicolas était profondément et intimement convaincu que les événements qui s'étaient récemment produits en France devaient, pour ainsi dire, fatalement amener des complications nombreuses dans l'économie générale de l'Europe et qu'une conflagration, sinon générale, du moins très-étendue et très-grave, pouvait en résulter. Dans l'intérêt de l'ambition moscovite et du développement matériel de la Russie, le moment n'était-il pas bien choisi pour prendre une attitude imposante, réservée, martiale, non pas ouvertement hostile au gouvernement français, mais hostilement expectante? Et, si les complications prévues se réalisaient, ne fallait-il pas, d'ailleurs, être tout prêt à en profiter?

Au nord, la Russie, en possession de la Finlande, n'avait aucun intérêt à s'étendre davantage; à l'ouest, les États germaniques lui formaient une frontière naturelle; c'était vers l'Orient que, traditionnellement depuis la grande Catherine, les Russes avaient les regards tournés, et c'était aussi

de ce côté que se dirigeaient alors toutes les pensées politiques du tzar Nicolas.

Il existait d'ailleurs plusieurs raisons pour qu'il en fût ainsi : depuis quelques années la prépondérance russe en Orient s'était sensiblement amoindrie. La Porte-Ottomane se montrait moins révérencieuse que par le passé. Après la guerre de Hongrie de nombreux réfugiés polonais avaient trouvé asile en Turquie, et, lorsque le cabinet de Saint-Pétersbourg, se préoccupant de leur présence à Constantinople ou dans les provinces turques, s'était efforcé d'obtenir leur renvoi, cette demande avait été repoussée. En outre, dans la question dite des Lieux-Saints, lorsque la France, invoquant les capitulations antérieures, qui accordaient aux Latins la possession et le soin des sanctuaires sacrés, notamment du Saint-Sépulcre, tandis que, au nom de l'Église grecque, la Russie réclamait des immunités religieuses à peu près identiques, cette dernière puissance, de plus en plus jalouse du protectorat de l'Église d'Orient, s'était, malgré la modération relative de la diplomatie française, trouvée lésée dans ses prétendus droits.

Et cependant la France qui, en vertu de traités remontant jusqu'à François I[er] et à Soliman, aurait pu revendiquer pour les catholiques la possession exclusive des Lieux-Saints, la France, qui tra-

ditionnellement et depuis un temps immémorial, protége les Latins en Orient, s'était elle-même, dans un louable esprit de conciliation, déclarée satisfaite de concessions peu en rapport avec des droits d'une réalité et d'une ancienneté incontestables.

Enfin, dans la question du Monténégro, la Russie, qui affecte d'étendre une main protectrice sur toute la race slave et de favoriser toutes ses prétentions, avait pris une part directe qui, pour ne pas être complétement active, n'en avait pas moins une importance majeure.

On sait que le Tsernagora ou Monténégro, petit territoire situé entre l'Adriatique et la Turquie d'Europe, comptant une population d'un peu plus de cent vingt mille âmes, et tout hérissé de rochers qui le protégent, est un pays indépendant, gouverné par un prince qui, sous le nom de vladika, a réuni jusqu'en 1851 le pouvoir théocratique au pouvoir temporel, c'est-à-dire était prince et évêque tout à la fois. Au mois d'octobre 1851, le vladika régnant, Pierre Petrovitch-Niegosch, étant venu à mourir, son neveu, Daniel, désigné dans son testament pour être son successeur, avait déclaré au Sénat monténégrin qu'il répudiait le pouvoir théocratique et le séparait du pouvoir temporel, non-seulement afin d'assurer sa propre succession à sa descendance directe (les évêques

grecs ne pouvant se marier comme les simples popes), mais encore afin de mettre la constitution de son pays plus en rapport avec les idées du siècle.

Le Sénat monténégrin s'était empressé de réunir à Cétigné, capitale du Tsernagora, une assemblée populaire, qui avait accepté cette réforme avec enthousiasme, et Daniel Ier, revenu de Saint-Pétersbourg, où il s'était rendu pour communiquer ses intentions à l'empereur Nicolas, avait été accueilli très-chaleureusement par ses nouveaux sujets. C'était toute une révolution dont la Porte-Ottomane prit immédiatement ombrage. Les habitants de la Montagne Noire étaient pour elle de belliqueux et difficiles voisins, toujours prêts à envahir son territoire. Elle vit dans cette réforme approuvée, peut-être même conseillée par la Russie, un danger qu'il fallait immédiatement prévenir, et, de leur côté, les Monténégrins, effrayés du voisinage de l'armée de Bosnie commandée par Omer - Pacha, avaient pris les devants et s'étaient, en prévision d'une attaque, emparés de la forteresse turque, qui défendait et couvrait le lac de Scutari, provoquant ainsi à Constantinople une irritation qui s'était immédiatement traduite par l'invasion du Monténégro et le blocus maritime de ses côtes.

La France et l'Angleterre avaient inutilement blâmé et déconseillé cette entreprise militaire de la

Turquie, dont les conséquences pouvaient être très-graves. L'Autriche, très-intéressée dans la question à cause de son voisinage immédiat du territoire monténégrin, envoya promptement à Constantinople un plénipotentiaire, le comte de Linange, chargé de demander le retrait des troupes turques des districts envahis de la Montagne Noire, d'obtenir ensuite quelques explications et satisfactions sur d'autres points secondaires; enfin, d'offrir l'amicale intervention de l'Autriche dans les difficultés qui semblaient sur le point de surgir entre la Porte-Ottomane et le gouvernement russe.

Celui-ci se disposait de son côté à envoyer au sultan un ambassadeur extraordinaire avec mission apparente de traiter cette question du Monténégro en même temps que celle des Lieux-Saints, mais dont la présence à Constantinople devait avoir un autre but, comme nous le verrons tout à l'heure.

Ce fut le 30 janvier 1853 que le plénipotentiaire autrichien arriva à Constantinople, tandis que l'ambassadeur extraordinaire du tzar ne devait y paraître que le 28 février suivant.

Mais quatre jours seulement après que M. de Kisseleff avait présenté ses lettres de créance à l'empereur Napoléon III, un fait d'une singularité remarquable et d'une incontestable gravité s'était produit à Saint-Pétersbourg, et ce fait qui ne fut

connu du public que longtemps après, était de nature à jeter une étrange lumière sur les desseins secrets de l'empereur Nicolas :

Le ministère tory venait de tomber en Angleterre; lord Aberdeen, chargé de composer un nouveau cabinet, avait cherché à réunir des éléments divers et à former un ministère de coalition dont la politique ne semblait pas devoir, autant que celle de la précédente administration, être favorable à l'alliance française. Le journal *le Times* attaquait avec passion le chef du gouvernement français; deux membres du cabinet, sir Charles Wood et sir James Graham, soumis à une réélection, avaient tenu en public des discours offensants pour Napoléon III. On pouvait donc supposer à la rigueur que le nouveau cabinet britannique se montrerait peu sympathique à ce gouvernement qui, récemment issu du suffrage universel, présidait aux destinées de la France.

Le 9 janvier 1853 (M. de Kisseleff avait eu son audience le 5), la grande-duchesse Hélène de Russie donnait à Saint-Pétersbourg une soirée que l'empereur Nicolas honorait de sa présence. L'ambassadeur d'Angleterre, sir Hamilton Seymour, y assistait également. Tout à coup le tzar s'approcha de sir Hamilton avec cette expression gracieuse et véritablement fascinatrice qu'il savait donner à propos à son beau et mobile visage : « J'ai appris

avec grand plaisir, dit-il à l'ambassadeur, que le cabinet anglais venait de se constituer définitivement. Je crois que ce ministère peut avoir une longue durée, et je désire tout particulièrement que vous transmettiez l'assurance de ma satisfaction à lord Aberdeen que je connais depuis quarante ans et pour lequel j'ai une haute estime. Il est nécessaire que les gouvernements d'Angleterre et de Russie demeurent dans les meilleurs termes; jamais cette nécessité ne parut aussi grande qu'en ce moment, et je vous prie de transmettre mes paroles à lord John Russell. Les affaires d'Orient peuvent se compliquer d'un moment à l'autre. La Turquie est un malade désespéré. Nous assistons à son agonie, et il serait malheureux de le laisser expirer sans avoir pris les mesures que sa mort peut rendre nécessaires. Il est important que la Grande-Bretagne et la Russie en viennent à une entente parfaite sur ce point là et surtout qu'aucune des deux puissances ne fasse un pas décisif à l'insu de l'autre. Je vous enverrai chercher un de ces jours pour causer de toutes ces questions. »

Sir Hamilton Seymour, très-surpris d'une pareille ouverture, s'empressa de transmettre les termes de cette conversation à lord John Russell qui remplissait alors par intérim les fonctions de ministre des affaires étrangères. Sir Hamilton faisait remarquer d'ailleurs tout ce qu'il y avait de

dangereux au point de vue de l'avenir dans une communication de ce genre : en effet, si l'Angleterre refusait de s'associer aux projets du tzar, ce dernier pouvait dire qu'elle avait été prévenue à temps de ses intentions, ce qui lui ôtait le droit de se plaindre; et si, d'un autre côté, elle accédait au désir d'examiner la question, ne compromettait-elle pas elle-même l'existence de l'empire ottoman et ne contribuait-elle pas à la détruire? Ces réflexions étaient d'une incontestable justesse.

Cependant le comte de Nesselrode fit bientôt connaître à l'ambassadeur anglais que l'empereur désirait l'entretenir en particulier et, le 14 janvier, sir Hamilton Seymour se rendit au palais d'hiver. Dès le début, le tzar aborda la question d'Orient et dit qu'il allait la traiter avec la franchise la plus complète. La chute de l'empire ottoman devait, suivant lui, amener infailliblement une guerre européenne si, d'avance, l'Angleterre et la Russie ne s'entendaient pas en vue des événements qui pouvaient tout à coup se produire et se laissaient surprendre par eux.

« Je ne souffrirai pas, ajouta-t-il, que l'Angleterre s'établisse jamais à Constantinople, et, de mon côté, je suis disposé à prendre l'engagement de ne pas m'y établir en propriétaire, car il peut très-bien se faire que les circonstances me mettent dans la nécessité d'occuper comme dépositaire la

capitale de la Turquie si rien ne se trouvait prévu, si tout était laissé au hasard.

— Mon gouvernement, répliqua sir Hamilton Seymour, ne peut manquer d'éprouver une très-grande répugnance à ouvrir ainsi par avance la succession d'un ancien allié. D'ailleurs la situation de la Turquie est-elle aussi désespérée que le pense Votre Majesté? Les embarras de cet empire datent de loin et sa chute n'est peut-être pas aussi prochaine qu'on pourrait le supposer. Dans tous les cas, l'Angleterre serait assurément plus disposée à prendre des arrangements pour empêcher le renversement du sultan, son ancien ami et allié, que pour partager à l'avance ses dépouilles.

— Je le répète, c'est un malade, un malade à l'agonie, reprit le tzar. Rendez compte au gouvernement de la reine de ce qui s'est passé entre nous, et dites que je suis prêt à accueillir toute communication qu'il jugera à propos de me faire sur cette question[1]. »

Après une telle insistance, il devenait difficile au cabinet anglais de ne pas formuler ses propres opinions dans une réponse développée, mais confidentielle. Cette réponse du *Foreign-Office* parvint

1. Ces divers fragments de conversation sont pour ainsi dire textuels. Nous les donnons d'après des renseignements particuliers et d'après les correspondances de sir Hamilton Seymour, communiquées beaucoup plus tard au Parlement.

le 9 février à sir Hamilton Seymour qui s'empressa de la transmettre à l'empereur. Elle renfermait trois objections et trois déclarations également précises : les objections du gouvernement anglais étaient celles-ci : l'éventualité de la chute de l'empire ottoman devait être considérée comme trop incertaine, ou trop lointaine pour qu'il fût utile et même décent de la discuter. En second lieu, l'Autriche et la France ne pourraient être tenues dans l'ignorance de l'arrangement qui aurait été concerté. Troisièmement, régler ainsi la succession du sultan serait lui créer sur-le-champ des adversaires d'autant plus ardents que leur succès contre lui ne pourrait plus être révoqué en doute, et, de cette façon, la trop grande prévoyance des amis du malade deviendrait la cause de sa mort. Quant aux déclarations, elles étaient ainsi formulées : l'Angleterre ne consentirait pas à voir Constantinople entre les mains de la Russie. Elle-même désavouait complétement toute idée de conquête. Enfin, elle ne se concerterait jamais avec aucune puissance relativement à la chute possible de l'empire ottoman, sans en avoir prévenu d'avance le cabinet de Saint-Pétersbourg.

L'empereur Nicolas, mécontent de l'accueil fait à ses ouvertures, mais convaincu que l'Angleterre et la France ne seraient jamais suffisamment d'accord pour établir solidement les bases d'une action

commune dans la question d'Orient, opinion que la correspondance de M. de Kisseleff, mal renseigné sur ce point, était, d'ailleurs, de nature à corroborer, l'empereur Nicolas, disons-nous, ne témoigna pas d'abord toute l'irritation qu'il ressentait d'avoir à peu près échoué dans la tentative qu'il venait de risquer. Il eut de nouvelles conversations avec sir Hamilton Seymour. « Le ministère anglais n'a pas bien compris ma pensée, dit-il; il s'agissait bien moins de décider ce qui devra être fait en cas de dissolution de l'empire ottoman que d'indiquer ce qui ne doit pas l'être, afin de prévenir toute collision entre les intérêts anglais et russes, et c'est précisément le seul danger que je redoute. Pour parer à ce danger il ne me faudrait pas plus de dix minutes de conversation avec lord Aberdeen en qui j'ai une entière confiance. Je ne demande ni un traité, ni un protocole. Une simple parole de gentleman échangée entre nous deux suffit. Quant à moi, je n'admets l'établissement permanent à Constantinople ni des Russes, ni des Anglais, ni d'aucune des grandes puissances. Je ne saurais permettre que la Grèce reçoive un accroissement de territoire; elle est assez grande telle qu'elle est. Je ne tolérerais ni le rétablissement d'un empire byzantin ni le fractionnement de la Turquie en petites républiques. Du reste, il serait peut-être plus aisé qu'on ne pense d'arriver à un arrangement

territorial satisfaisant : les principautés danubiennes, la Servie, la Bulgarie pourraient former des États indépendants sous la protection de la Russie, et je n'aurais aucune objection à ce que l'Angleterre prît possession de l'Égypte et de l'île de Candie. »

Tel était le résumé des entretiens du tzar avec sir Hamilton Seymour, et ce dernier, presque effrayé de la netteté de ces propositions, avait répondu que les vues de l'Angleterre sur l'Égypte ne lui avaient jamais paru aller au delà du désir de s'assurer un passage rapide entre l'Inde et la Grande-Bretagne.

Le comte de Nesselrode ne tarda pas à remettre à l'ambassadeur anglais un mémorandum confidentiel servant de réponse à la dernière dépêche du *Foreign-Office.* Suivant ce document secret, c'était un simple échange d'opinions que l'empereur Nicolas avait voulu provoquer, et quel que pût être le résultat de semblables communications, elles devaient nécessairement demeurer confidentielles entre les deux souverains. Du reste, l'état moral, financier, militaire, administratif de la Turquie faisait bien réellement prévoir une dissolution prochaine. Le soulèvement du Monténégro, le conflit entre les Églises latine et grecque, question dans laquelle la Russie, disait le chancelier, avait apporté plus de modération que la France, les persécutions dirigées contre les chrétiens en Bosnie et

en Bulgarie, tous ces incidents prouvaient bien l'irrémédiable faiblesse de l'empire ottoman. M. de Nesselrode terminait en disant que l'empereur donnait acte au gouvernement britannique du double engagement qu'il avait pris : 1° de ne jamais s'établir d'une façon permanente à Constantinople; 2° de n'entrer dans aucun arrangement relativement à la Turquie sans s'être concerté préalablement avec le gouvernement russe.

Lord Clarendon avait, en prenant possession de son portefeuille, fait cesser l'intérim de lord John Russell. Il répondit au mémorandum du comte de Nesselrode de la façon la plus nette, la plus péremptoire : très-courtoise envers le gouvernement russe, cette dépêche insistait sur la vitalité de l'empire ottoman et déclarait que la conservation de cet État était encore l'issue la plus favorable pour l'Europe. L'Angleterre ne désirant pas d'agrandissement territorial, ne participerait d'ailleurs à aucun arrangement préalable dont il résulterait pour elle quelque avantage de cette nature et ne consentirait pas non plus à s'associer à une combinaison qui devrait être tenue secrète vis-à-vis des autres puissances.

Peu de jours après, lord Clarendon faisait savoir à sir Hamilton Seymour que le cabinet anglais n'entendait pas prolonger une correspondance de cette nature.

Ainsi les ouvertures du tzar n'avaient obtenu qu'un résultat négatif; mais en même temps qu'il cherchait de la sorte à engager l'Angleterre dans une action commune par l'appât d'un partage en commun de l'empire ottoman démembré, l'empereur Nicolas se préparait lui-même à une action individuelle et énergique, à une démonstration de la plus menaçante solennité. Il avait résolu de faire partir pour Constantinople un envoyé extraordinaire chargé d'exposer ses griefs au gouvernement turc et d'en obtenir la réparation. Cet envoyé était déjà choisi : c'était le prince Menchikoff, ministre de la marine.

Le prince Menchikoff quitta Saint-Pétersbourg dans les premiers jours du mois de février, accompagné d'une suite nombreuse. Il emportait avec des instructions formelles et d'une exceptionnelle gravité la pensée réelle et secrète du tzar, et son arrivée à Constantinople allait causer une émotion profonde dans toute l'Europe. Mais n'anticipons pas sur les événements.

LIVRE TROISIÈME.

I. Mariage de Napoléon III. Mlle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba. Sa famille. Mlle de Montijo et sa mère sont invitées à Compiègne. Résolution de l'empereur. Communication officielle de son mariage aux grands corps de l'État. Discours prononcé par lui à cette occasion. Modifications introduites dans la Constitution de 1852. Cérémonies du mariage civil et du mariage religieux. Composition des maisons de l'empereur et de l'impératrice. — II. Affaires d'Orient. Le gouvernement français cherche d'abord à entrer en communication directe avec celui de Saint-Pétersbourg relativement à la question des Lieux-Saints. Dépêche de M. Drouyn de l'Huys à M. de Castelbajac. Échange de notes modérées entre les deux gouvernements. Mission du prince Menchikoff à Constantinople. Détails relatifs à son arrivée et à son séjour. Attitude étrange de l'envoyé extraordinaire du tzar. Fuad Effendi donne sa démission. Il est remplacé par Riffaat-Pacha. Négociations hautaines du prince Menchikoff avec la Porte. Rechid-Pacha remplace Riffaat-Pacha aux affaires étrangères. Le prince Menchikoff échoue complétement dans sa mission. Son départ de Constantinople. Ultimatum de la Russie. Craintes secrètement exprimées par les chargés d'affaires français et anglais à Constantinople. Envoi de la flotte française à Salamine. L'ultimatum russe est connu à Londres. Un accord parfait s'établit entre les gouvernements anglais et français. Ordre est expédié à l'amiral Dundas de rallier l'escadre française dans les eaux de la Grèce. Les deux flottes unies vont mouiller dans la baie de Besika. — III. Session de 1853. Budget et lois diverses. Situation intérieure. Complots de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique. Manœuvres secrètes du parti démagogique. Adresse des banquiers et négociants de Londres. Remise par le gouvernement britannique du testament olographe de Napoléon Ier. Crise alimentaire. Expédition contre les Kabyles des monts Babors Prise de possession de la nouvelle Calédonie. — IV. Les Russes passent le Pruth. Manifeste du tzar. Première circulaire de M. de Nesselrode aux représentants de la Russie à l'étranger.

Réponse de M. Drouyn de l'Huys. Deuxième circulaire de M. de Nesselrode. Résumé de la correspondance diplomatique. — V. Temps d'arrêt dans la question d'Orient. La France provoque une conférence à Vienne. Note de Vienne. Acceptée par la Russie, cette note est communiquée à Constantinople. Elle en revient modifiée. La Russie repousse ces modifications. Ses commentaires, consignés dans une dépêche de M. de Nesselrode, effrayent la Turquie. L'interprétation russe remet tout en question. Troubles à Constantinople. M. Drouyn de l'Huys charge M. Walewski de proposer au gouvernement anglais d'appeler les deux escadres dans le Bosphore. La Porte déclare la guerre à la Russie. Omer-Pacha. Premières opérations de la guerre. Les Turcs remportent des avantages à Oltenitza et à Kálafat. Attitude de l'Europe. On ne croit pas à l'extension et à la prolongation de la guerre. Ces espérances sont tout à coup détruites par la catastrophe de Sinope.

I

Dans son rapport sur le rétablissement de l'empire, M. Troplong parlant au nom de la commission du Sénat avait exprimé le désir « que dans un avenir peu éloigné une épouse vint s'asseoir sur le trône qui allait s'élever, et qu'elle donnât à l'Empereur des rejetons dignes de lui, dignes du pays. » L'entourage du prince, le prince lui-même, partageaient à cet égard les idées de l'honorable rapporteur et pensaient comme lui que, puisque l'empire était fait en vue de l'avenir, il devait porter toutes les conséquences légitimes, capables de préserver cet avenir des incertitudes et des secousses.

Mais dans la situation particulière où le nouvel empereur se trouvait placé au milieu des familles

souveraines de l'Europe, un mariage présentait des difficultés, dont quelques-unes déjà avaient pu être appréciées. Les alliances princières ont cela de particulier que les raisons politiques les déterminent presque toujours et, dans tous les cas, ne leur sont jamais absolument étrangères. Or, un établissement nouveau, un pouvoir qui se fonde, n'offrent pas, au point de vue de la politique, les garanties et les avantages que possèdent les dominations humaines consacrées par le temps.

Il avait été, ainsi qu'on l'a vu, question d'un mariage avec la princesse Carola Wasa; mais ce projet n'avait pas abouti. On disait que d'autres combinaisons matrimoniales plus ou moins sérieusement entrevues concernaient une jeune princesse de Leuchtenberg et la sœur du roi d'Espagne, fille de don François de Paule, mais que ces négociations, plus ou moins suivies, ne présentaient pas, par des raisons diverses, de chances de réussite.

Tout à coup un nouveau nom fut prononcé, et, malgré l'étonnement qu'elle causait tout d'abord, l'affirmation d'un choix définitif fait par Napoléon III circula avec toute l'autorité d'une nouvelle officielle. Cette fois, il ne s'agissait plus d'un mariage de convenance politique, mais d'une union dictée par la vive inclination du prince, d'un mariage d'amour, pour tout dire, chose bien rare

dans les régions où elle allait se produire et qui devait surprendre l'Europe autant que la France pouvait en être surprise elle-même.

Depuis plusieurs années et à des intervalles assez rapprochés, une jeune espagnole avait paru dans les salons de Paris, où la distinction toute particulière de sa beauté avait fait une grande sensation. Cette étrangère, si exceptionnellement douée au point de vue de la beauté et de la grâce, d'abord entrevue dans le monde des ambassades, plus répandue ensuite et ayant même, par l'effet naturel du charme de ses relations, su se créer dans les salons parisiens de solides et sincères amitiés, c'était Mlle Eugénie de Montijo, fille de la comtesse de Montijo, dame d'honneur de la reine Isabelle II.

Madame de Montijo, anglaise d'origine, était elle-même la fille de M. Kirkpatrick, autrefois consul d'Angleterre dans un port d'Espagne. Fort belle dans sa jeunesse, elle avait épousé le comte de Téba, cadet d'une grande famille espagnole, devenu comte de Montijo à la mort de son frère aîné.

Elle en avait eu deux filles : l'une était devenue duchesse d'Albe, et de Berwick[1] en s'alliant au rejeton d'une des vieilles et nobles maisons de la

1. Morte à Paris en 1860.

Péninsule ; l'autre, par un jeu singulier et très-frappant de la destinée, devait s'asseoir sur le trône de France et en prendre, pour ainsi dire, possession de par le droit de la beauté.

Mlle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, était d'une taille au-dessus de la moyenne, admirablement prise et remarquable par l'ensemble harmonieux des plus gracieuses proportions. Sa tête, d'un ovale allongé, avec un certain renflement des joues dans la partie inférieure du visage, comme on en remarque dans quelques-uns des portraits de Velasquez, présentait un caractère de douceur calme et de noble sérénité, auquel contribuait beaucoup l'expression des yeux, d'une nuance bleu pâle, recouverts de paupières assez épaisses, et protégés par des cils longs et soyeux. Le principal ornement de cette tête charmante était une chevelure assez abondante, de ce blond doré que l'on admire chez certaines femmes du midi de l'Europe, mais plutôt chez les Italiennes que chez les Espagnoles et qui est la nuance préférée des peintres à cause de l'harmonieuse chaleur de son coloris.

Svelte, souple dans ses mouvements, habile aux exercices du corps, montant supérieurement et énergiquement à cheval, sachant manier et tirer une arme à feu d'une façon que bien des hommes envieraient, elle n'avait pourtant de l'amazone que

la hardiesse gracieuse, sans afficher des aptitudes trop viriles et sans rien abdiquer des délicatesses de la femme. Un dessin lithographique, très- rare aujourd'hui, l'avait représentée dans sa jeunesse, en costume national, montée sur une mule richement harnachée, et gravissant un des pics de son pays. Jamais aucune peinture officielle n'a aussi bien indiqué l'ensemble de grâce et de décision qui formait le caractère si séduisant de sa beauté prédestinée.

Napoléon III n'avait pu voir Mlle Eugénie de Montijo sans être très-vivement frappé de toutes ces qualités extérieures que nous venons d'énumérer. Ce que l'on disait de la résolution de son esprit, de ses instincts énergiques, était également de nature à provoquer une sympathique curiosité. Afin d'étudier de plus près les qualités de la noble et belle étrangère, le prince la fit inviter, ainsi que la comtesse de Montijo sa mère, à passer, au mois d'octobre 1852, à Compiègne, les semaines traditionnellement consacrées en automne, aux chasses et aux fêtes, dans les résidences impériales.

Ce fut là que les sentiments du nouvel empereur pour la jeune femme, dont la beauté et la grâce avaient tout d'abord frappé son imagination et ses yeux, prirent peu à peu une vivacité assez grande pour lui faire irrévocablement adopter la résolution très-grave de la faire asseoir, en s'unissant à

elle par d'indissolubles liens, sur le trône que venait de relever la volonté du peuple français.

Dans les conseils intimes de Napoléon III, plusieurs voix dévouées s'élevèrent contre cette union qui, aux yeux de quelques amis de la veille, n'avait que l'unique, mais sérieux défaut, de n'être pas une alliance politique, ou tout au moins princière. La volonté de l'Empereur fut inébranlable. Sa résolution ne fut point si soudaine, d'ailleurs, qu'elle ne pût être raisonnée. Les progrès du sentiment qui l'animait et finit par l'entraîner, purent être aisément constatés et appréciés dans leurs diverses phases. La cour nouvelle du nouveau monarque avait les regards fixés sur les personnages principaux de ce drame intime, si intéressant pour elle, d'ailleurs. Cette cour, qui n'était pas encore complétement organisée, et allait bientôt se grossir de dignitaires variés et nombreux, à l'instar des cours de Napoléon Ier et de la Restauration, se montrait naturellement très-attentive à tous les développements, à toutes les péripéties de cette romanesque aventure. Parmi les invités de Compiègne se trouvaient plusieurs des membres de la famille impériale, entre autres les princesses Mathilde et Murat, les princes Jérôme Napoléon, Murat et Lucien Bonaparte. Rien de plus brillant, de plus animé, que les spectacles et les chasses. Mlle de Montijo se montra dans les exercices équestres de

la plus gracieuse habileté, même à côté de la marquise de Contades, fille du maréchal de Castellane, intrépide amazone, dont l'esprit et la verve étaient, à bon droit, renommés au milieu de cette cour naissante et qui même avait, disait-on, recommandé au choix de l'Empereur quelques-uns des futurs titulaires de sa maison civile, tels que chambellans et écuyers. Bientôt la sympathie croissante de Napoléon III pour la belle étrangère fut visible aux yeux de tout ce qui l'entourait et, un soir, comme on dansait sans cérémonie dans la galerie des chasses, Mlle Eugénie de Montijo s'étant embarrassée dans les plis de sa longue robe et ayant fait une chute sans gravité, l'expression d'inquiétude qui se manifesta soudain sur le visage ordinairement si calme de l'Empereur ne put laisser aucun doute sur la nature et la vivacité de ses véritables sentiments dans l'esprit de toutes les personnes qui assistaient à cette petite scène, au nombre desquelles nous nous trouvions nous-même. Un bouquet de violettes, offert par Napoléon III, au moment d'un dîner fut, peu de jours après, le signe convenu entre les deux éminents personnages, de l'irrévocable décision prise par lui d'épouser la jeune comtesse de Téba, et de l'associer ainsi, par des liens sacrés, à ses futures destinées.

Bientôt la nouvelle du prochain mariage de l'Empereur et du choix qu'il avait fait se répandit

dans le monde officiel, et du monde officiel dans le public. Les salons raillèrent ; la bourgeoisie s'étonna ; le peuple auquel le romanesque ne déplaît pas d'ailleurs, surtout à Paris, demeura indifférent, ou trouva tout naturel que le chef de l'État se mariât selon son cœur. Tout se prépara dans les sphères gouvernementales pour la réalisation de l'acte important qui allait s'accomplir. Et, le 16 janvier 1853, des lettres de convocation furent adressées aux bureaux du Sénat et du Corps législatif, ainsi qu'au conseil d'État tout entier, lesquels devaient le 22 du même mois recevoir la communication officielle du mariage de l'Empereur.

Napoléon III prononça devant les représentants des trois grands corps de l'État un discours dans lequel il déclara qu'il cédait, en se mariant, au vœu qui lui avait été souvent manifesté par le pays, ajoutant que si l'alliance qu'il allait contracter sortait des traditions de l'ancienne politique, c'était précisément là son avantage. La France, par ses révolutions successives, s'était toujours brusquement séparée du reste de l'Europe ; tout gouvernement sensé devait, suivant l'Empereur, la faire rentrer dans le giron des vieilles monarchies ; mais ce résultat devait être bien plus sûrement atteint par une politique droite et franche, par la loyauté des transactions que par des al-

liances royales qui créaient de fausses sécurités, et substituaient souvent l'intérêt de famille à l'intérêt national. D'ailleurs, les exemples du passé avaient laissé dans l'esprit du peuple des croyances superstitieuses. Il n'avait pas oublié que depuis soixante-dix ans, les princesses étrangères n'avaient monté les degrés du trône que pour voir leur race dispersée et proscrite par la guerre ou par la révolution. Une seule femme avait semblé porter bonheur et vivre plus que les autres dans le souvenir du peuple, et cette femme, épouse modeste et bonne du général Bonaparte, n'était pas issue d'un sang royal.

Nopoléon III reconnaissait pourtant qu'en 1810 le mariage de Napoléon Ier avec Marie-Louise avait été un grand événement, car c'était un gage pour l'avenir, une véritable satisfaction pour l'orgueil national de voir l'antique et illustre maison d'Autriche, qui nous avait fait si longtemps la guerre, briguer l'alliance du chef élu du nouvel empire.

Mais le paragraphe le plus curieux et le plus important à la fois de ce discours était celui-ci :

« Quand, en face de la vieille Europe, on est porté par la force d'un nouveau principe à la hauteur des anciennes dynasties, ce n'est pas en vieillissant son blason et en cherchant à s'introduire à tout prix dans la famille des rois qu'on se fait accepter. C'est bien plutôt en se souvenant tou-

jours de son origine, en conservant son caractère propre et en prenant franchement vis-à-vis de l'Europe la position de parvenu, titre glorieux lorsqu'on parvient par le libre suffrage d'un grand peuple. »

La justesse de ces dernières paroles, très-commentées à l'étranger, pouvait d'ailleurs être contestée : lorsqu'on est le neveu de Napoléon le Grand ; qu'on occupe le trône qu'il a relevé et sur lequel il s'est assis ; lorsqu'enfin on arrive le troisième dans la dynastie qu'il avait voulu fonder, peut-on bien prendre au milieu des souverains le nom et l'attitude de parvenu ? Il n'y eut qu'une voix en Europe pour protester contre cette qualification inattendue qui, d'ailleurs, n'avait rien eu de provocant dans la pensée de Napoléon III.

C'était quelques jours après, le 29 janvier, que devait avoir lieu le mariage civil de l'Empereur et le lendemain 30, que la cérémonie religieuse allait être célébrée à Notre-Dame. La future impératrice ainsi que la comtesse de Montijo, sa mère, habitait le palais de l'Élysée dont les appartements avaient été mis à leur disposition à partir de la notification officielle du mariage. Rien ne devait manquer, d'ailleurs à la splendeur de la double cérémonie, la maison de l'Empereur et celle de la future souveraine étant déjà composées et formées suivant les anciennes traditions que le roi Louis-Philippe

s'était plu à écarter lors de son avénement au trône.

Ainsi, par un décret en date du 31 décembre 1852, avaient été nommés dans la maison de l'Empereur : premier aumônier, Mgr l'évêque de Nancy, grand maréchal du palais, le maréchal Vaillant, premier préfet du palais, le colonel de Béville, connu par l'habileté et la discrétion avec lesquelles il avait, au 2 décembre, accompli la délicate mission de porter les décrets à l'Imprimerie nationale et de les faire imprimer sous ses yeux. Grand chambellan, le duc de Bassano qui abandonnait pour cette haute position de cour le poste de ministre de France à Bruxelles; choix heureux sous tous les rapports, car le duc et la duchesse de Bassano, née d'Hoogworst, ont rendu par leurs formes pleines d'aménité et de courtoisie de véritables services au gouvernement nouveau, services de détails sans doute, mais qui n'en comptent pas moins et surtout n'en doivent pas moins être historiquement mentionnés. Premier chambellan, le comte Bacciochi. Grand écuyer, le maréchal de Saint-Arnaud; imitation du premier empire où plusieurs des grandes charges de cour étaient remplies par des maréchaux. Premier écuyer, le colonel Fleury, souvenir naturel d'un dévouement qui en a fait presque le Junot du second empire. Grand veneur, le maréchal Magnan.

Premier veneur, le colonel Edgard Ney. Grand maître des cérémonie, le duc de Cambacerès, l'aîné des neveux de l'archichancelier, ancien pair de France sous la monarchie de 1830, nom qu'il était tout simple, d'ailleurs, de retrouver parmi ceux des dignitaires d'un second empire.

Des chambellans, des préfets du palais, des maîtres et aides des cérémonies, des aides de camp, officiers d'ordonnance et écuyers complétaient la maison civile et la maison militaire de l'Empereur.

Celle de l'Impératrice fut composée : d'une grande maîtresse, la princesse d'Essling ; d'une dame d'honneur, la duchesse de Bassano ; de six dames du palais, mesdames Gustave de Montebello, Feray, de Pierres, Lezay-Marnesia, de Malaret et de Las Marismas ; d'un grand maître, le comte, ensuite duc, Tascher de la Pagerie, d'un premier chambellan, Charles Tascher de la Pagerie, d'un chambellan, le vicomte Lezay Marnesia et d'un écuyer, le baron de Pierres. Depuis lors, la maison de l'Impératrice s'est accrue de dames du palais, de chambellans et d'écuyers.

Nous ne donnons ces détails et ces noms que pour indiquer le milieu dans lequel les choix étaient faits. Lorsqu'on veut exactement dépeindre une époque historique, les détails de ce genre ont eux-mêmes leur importance.

Toutes ces charges de cour étaient largement

rétribuées et pour certains hauts dignitaires, comme les maréchaux ou officiers généraux, par exemple, elles constituaient une notable augmentation de traitement. La nouvelle liste civile réglée par un sénatus-consulte semblait, d'ailleurs, présenter un chiffre suffisant pour subvenir à ces dépenses nouvelles. De douze millions de francs qu'elle était depuis le 2 décembre et pendant la présidence décennale, elle venait d'être portée à vingt-cinq millions auxquels devait être ajouté le produit, évalué à plus de trois millions, des forêts qui faisaient partie de la dotation impériale aux termes du nouveau sénatus-consulte en date 14 décembre 1852 et dont l'article III était, du reste, ainsi conçu : « Les biens appartenant à l'Empereur au moment de son avénement au trône sont, de plein droit, réunis au domaine de l'État et font partie de la dotation de la couronne[1]. »

Le même sénatus-consulte accordait à l'Empereur une somme de un million cinq cent mille francs pour être répartis à son gré entre les princes et princesses de la famille impériale.

Le 28 janvier 1853, à huit heures du soir, le duc de Cambacerès, grand maître des cérémonies, se rendit au palais de l'Élysée avec deux voitures de la cour entourées d'une nombreuse escorte. Il

1. Voir les notes et documents historiques.

allait chercher Mlle Eugénie de Montijo ainsi que sa mère pour les conduire aux Tuileries où devait avoir lieu la cérémonie du mariage civil. Les voitures s'arrêtèrent, en revenant, à l'escalier du pavillon de Flore où le grand chambellan, duc de Bassano, le grand écuyer, maréchal de Saint-Arnaud, le premier écuyer, colonel Fleury, des chambellans et des officiers d'ordonnance attendaient l'arrivée de la future souveraine.

On se dirigea vers l'appartement dit Salon de famille. A l'entrée du premier salon du palais, le prince Napoléon et la princesse Mathilde, sa sœur, attendaient la fiancée impériale qu'ils conduisirent à l'Empereur. Celui-ci entouré du prince Jérôme, des ministres, cardinaux, maréchaux et amiraux, la reçut solennellement et la cour se rendit alors en cortége dans la salle des maréchaux où devait avoir lieu la cérémonie. Le ministre d'État, M. Fould, auquel incombait en cette circonstance la charge d'officier de l'état civil était entouré des témoins de la future impératrice. C'étaient MM. le marquis de Valdegamas, ministre d'Espagne à Paris, le duc d'Ossuna, le marquis de Bedmar, grands d'Espagne de première classe, le général Alvarez Toledo et le comte de Galve, parent de Mlle de Montijo. Les témoins du côté de l'Empereur étaient son oncle, le prince Jérôme et son cousin, le prince Napoléon.

On procéda suivant les formalités d'usage telles que notre Code civil les prescrit pour les heureux de la terre comme pour le plus infime des Français. Le registre de l'état civil de la famille impériale, registre sur lequel l'adoption du prince Eugène, fils de Joséphine, par l'empereur Napoléon Ier se trouvait le premier acte inscrit, avait été religieusement conservé par des dévouements subalternes. Il reparut dans cette circonstance solennelle et ce fut sur ses pages historiques, après l'acte mentionnant la naissance du roi de Rome le 20 mars 1811, que fut inscrit celui qui sanctionnait l'union de Napoléon III avec Mlle Eugénie de Montijo.

Le lendemain, 30 janvier, la garde nationale et l'armée se mettaient de bonne heure en mouvement pour aller prendre position sur les points que le cortége impérial allait parcourir en se rendant des Tuileries à Notre-Dame. Une double haie se forma le long de la nouvelle rue de Rivoli et des autres voies conduisant au parvis de la cathédrale, puis sur les quais et la place de la Concorde, car le cortége devait rentrer au palais en traversant le jardin des Tuileries. Le grand maître des cérémonies alla, comme il l'avait fait la veille, chercher à l'Élysée la fiancée impériale ainsi que sa mère. L'Empereur, avant de monter dans le carrosse d'apparat qui devait le conduire à Notre-Dame, parut avec sa future épouse au balcon des

Tuileries et la présenta aux troupes qui étaient massées dans la cour et sur la place du Carrousel; puis le cortége se mit en marche.

On avait autant que possible cherché à imiter celui du mariage de Napoléon Ier. Le nombre des voitures était le même. Trois carrosses à six chevaux renfermaient les titulaires des grandes charges de cour, la princesse Mathilde, la comtesse de Montijo, le prince Jérôme et son fils, le prince Napoléon. Un intervalle de trente pas environ les séparait du carrosse impérial, le même qui avait servi au sacre de Napoléon Ier, voiture splendide de dorures et d'ornements, traînée par huit chevaux de robe pareille, escortée aux portières de gauche et de droite par le maréchal grand écuyer, le maréchal grand veneur, le général commandant la garde nationale de Paris et le premier écuyer. Ce magnifique cortége était précédé d'un escadron du régiment des guides, corps nouvellement formé, et suivi d'une division de grosse cavalerie. La foule se pressait sur son passage et tous les yeux étaient tournés vers la voiture impériale, car la plus vive curiosité régnait dans les masses populaires avides surtout de contempler les traits de la belle étrangère qui avait su inspirer à Napoléon III une résolution de cette nature. Le peuple de Paris, nous l'avons déjà dit, aime assez le romanesque et l'imprévu. Son imagination naturelle et le goût du

théâtre ont développé en lui des instincts particuliers qui, en cet instant, trouvaient un aliment comme dans la rapide et peu ordinaire série de faits dont le développement s'était depuis quelque temps produit devant ses yeux à l'instar des divers tableaux d'un drame populaire : en moins de trois mois le président décennal de la république avait demandé au suffrage universel la transformation gouvernementale que le peuple semblait désirer. Un vote avait eu lieu ; le président était devenu empereur comme Napoléon Ier. La Constitution modifiée allait reproduire exactement les institutions du premier empire. Enfin, le nouvel empereur s'était hâté de prendre une compagne et, contrairement aux traditions du passé, avait, comme cela se voit dans les romans et les féeries, trouvé que la plus belle était la plus digne de s'asseoir sur le trône, à ses côtés. Tous les regards était donc dirigés vers la fiancée impériale et la plus ardente curiosité était le sentiment dominant dans les masses populaires.

La cérémonie à Notre-Dame fut splendide : quinze mille bougies éclairaient les riches tentures dont on avait paré ses vieux arceaux gothiques. Remplie de fonctionnaires en uniformes brillants et de dames en riches toilettes, elle présentait un imposant spectacle. L'archevêque de Paris officiait en grande pompe entouré d'un personnel

nombreux de cardinaux et d'évêques, et la messe en musique fut admirablement exécutée par les artistes divers conviés à cette solennité.

Ces magnificences du pouvoir nouveau contrastaient singulièrement avec la simplicité des régimes précédents et marquaient surtout la distance énorme qui les séparait, l'abîme profond si rapidement creusé entre eux par l'audace et la volonté d'un homme. C'était suivant l'ordre d'idées qu'elles affirmaient qu'avaient été introduites dans la constitution du 14 janvier 1852 les modifications nécessitées par le nouveau régime monarchique. Ces modifications étaient de trois sortes : les unes concernaient le chef de l'État et les membres de sa famille; les autres avaient pour but de régler les nouveaux rapports des grands corps de l'État avec le souverain; les troisièmes, enfin, n'étaient qu'une interprétation ou un développement de la constitution du 14 janvier [1].

Ainsi, le droit de faire grâce concédé déjà au président décennal était complété par celui d'accorder des amnisties. De plus, l'Empereur se réservait de présider quand il le jugerait convenable, le Sénat et le conseil d'État. Les membres de la famille impériale appelés éventuellement à l'hérédité devaient, ainsi que leurs descendants, porter

1. Voir les notes et documents historiques.

le titre de *prince français*. Le fils aîné de l'Empereur recevait celui de *prince impérial*. Les princes français étaient membres du Sénat et du conseil d'État dès qu'ils avaient atteint l'âge de dix-huit ans, mais ne pouvaient y siéger qu'avec l'agrément de l'Empereur. Enfin, les actes de l'état civil de la famille impériale reçus, comme nous l'avons vu, par le ministre d'État, devaient être transmis, sur un ordre de l'Empereur au Sénat qui en ordonnerait la transcription sur ses registres et le dépôt dans ses archives.

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur, c'est-à-dire en dehors de celui des cardinaux, maréchaux et amiraux, ne pouvait excéder cent cinquante, et une dotation annuelle et viagère de trente mille francs était affectée à la dignité de sénateur. Cette disposition nouvelle modifiait l'article 22 de la Constitution qui établissait que les fonctions de sénateur étaient gratuites en principe, mais que, néanmoins, le président de la république pourrait accorder à des sénateurs en raison des services rendus et de leur position de fortune une dotation personnelle. Bien qu'elle accrût les charges de l'État, la modification qui accordait ainsi trente mille francs de revenu à tous les membres du Sénat pouvait avoir sa raison d'être tirée précisément des tendances du régime nouveau et du désir qu'avait l'Empereur de voir les mem-

bres du Sénat vivre largement tout en menant un train en rapport avec leur position hiérarchiquement élevée, condition qui n'a été, du reste, que très-exceptionnellement remplie. La dotation du Sénat qui constituait pour l'État une charge assez lourde fût rentrée de la sorte dans la circulation en favorisant les beaux-arts, le commerce et l'industrie. On ne doit pas perdre de vue, d'ailleurs, que la position de sénateur était une dignité.

Mais la disposition nouvelle qui, remplaçant l'article 37 de la Constitution, statuait que les députés au Corps législatif recevraient une indemnité fixée à deux mille cinq cents francs par mois pendant la durée de chaque session ordinaire ou extraordinaire, cette disposition, disons-nous, pouvait sembler mauvaise. En France, on trouvera toujours des hommes fiers et honorés de remplir gratuitement le mandat législatif qui leur est confié par leurs concitoyens (les élections de 1852 le prouvaient surabondamment) et il importait beaucoup que ce mandat ne ressemblât pas à une fonction surtout en présence de la volonté fermement exprimée par le gouvernement de désigner aux électeurs les candidats de son choix. Et puis on avait tant décrié les vingt-cinq francs par jour accordés par la République aux représentants du peuple qu'il paraissait au moins bizarre à beau-

coup de gens de leur en donner quatre-vingts sous l'Empire.

Parmi les articles qui, dans le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, avaient pour but d'interpréter et de développer la Constitution, trois doivent être mentionnés à cause de la polémique qu'ils ont soulevée ou des modifications qu'ils ont ultérieurement subies.

Ainsi, l'article 4, dans son dernier paragraphe décidait que lorsqu'il s'agirait de travaux exécutés pour le compte de l'État et qui ne seraient pas de nature à devenir l'objet de concessions, les crédits pouvaient être ouverts, en cas d'urgence, suivant les formes prescrites pour les crédits extraordinaires, sauf à être soumis au Corps législatif dans sa plus prochaine session.

Aux termes de l'article 12, le budget des dépenses devait être présenté au Corps législatif avec ses subdivisions administratives par chapitre et par articles, mais être voté par ministère. La répartition par chapitre du crédit accordé pour chaque ministère serait réglée par décret de l'Empereur rendu en conseil d'État et des décrets spéciaux, rendus dans la même forme, pourraient autoriser des virements d'un chapitre à un autre.

Enfin l'article 13 portait que le compte rendu des séances du Corps législatif prescrit par l'article 42 de la Constitution et qui ne devait con-

sister que dans la reproduction du procès-verbal dressé à l'issue de chaque séance, serait soumis avant sa publication, à une commission composée du président du Corps législatif et des présidents de chaque bureau. En cas de partage d'opinions, la voix du président du Corps législatif serait prépondérante.

On le voit : beaucoup de précautions étaient prises contre la liberté, beaucoup en faveur du principe d'autorité. La réaction se produisait au moins aussi vive que l'avait été l'action. Telle était la tendance du moment.

II

Revenons aux affaires d'Orient :

Dès la fin de l'année 1852, le cabinet français avait eu l'idée d'entrer en communication directe avec celui de Saint-Pétersbourg, relativement à cette question des Lieux-Saints, ou des Sanctuaires, comme on disait alors, qui devait servir de prétexte à tant d'envahissements diplomatiques, et masquer tant d'ambitions matérielles. Traitée uniquement à Constantinople, cette question pouvait être intentionnellement envenimée par des excitations locales que le fanatisme oriental rendait faciles ; négociée en même temps à Saint-Pétersbourg et d'une façon toute directe, c'est-à-

dire dégagée des passions étroites qui pouvaient la dominer, elle se résoudrait plus aisément et peut-être aussi apercevrait-on mieux ce qu'elle renfermait.

Le 31 décembre 1852, M. Drouyn de l'Huys annonçait au général de Castelbajac, ministre de France à Saint-Pétersbourg, cette ouverture directe et M. de Castelbajac en donnait avis au comte de Nesselrode à la date du 10 janvier 1853. M. de Nesselrode parut accueillir cette nouvelle avec une satisfaction toute particulière et le 16 janvier, dans l'audience qu'il avait obtenue de l'empereur Nicolas pour la remise de ses lettres de créance, M. de Castelbajac reçut du Tzar lui-même l'assurance que la communication française serait accueillie avec plaisir.

Elle fut faite par notre ministre le 27 janvier 1863 : Le gouvernement français, disait M. Drouyn de l'Huys, tout en affirmant les droits dont il avait hérité en Orient, savait très-bien tenir compte des modifications que le temps et les circonstances pouvaient avoir apportées depuis soixante ans dans la question qu'il s'agissait de régler. La France voulait donc rester dans les bornes d'une modération et d'une prudence absolues; mais elle avait été surprise des efforts que la diplomatie russe à Constantinople avait tentés pour annuler les concessions, bien faibles cependant

qui lui avaient été faites. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg ne pouvait assurément pas méconnaître la validité des capitulations qui assuraient les droits français en Orient, sans porter la plus sérieuse atteinte à ses propres traités avec la Turquie, traités bien autrement avantageux, bien autrement importants que celui dont on ne demandait pas même l'exécution complète. La France n'avait pas voulu entamer sur le terrain religieux une lutte d'influence avec la Russie ; encore moins, malgré les textes qu'il eût été facile d'invoquer, retirer aux chrétiens du rit grec, le droit de jouir des avantages que le temps a consacrés entre leurs mains. Le but unique du gouvernement français avait été de relever la religion catholique d'un état d'infériorité indigne d'elle. Dans tous les cas, c'était un triste et étrange spectacle à donner au monde, que celui d'une lutte entre deux grandes puissances chrétiennes pour une question de primauté religieuse, débattue à Jérusalem même et en présence de l'Islamisme.

Le 30 janvier, M. de Nesselrode faisait savoir à M. de Castelbajac, que l'empereur Nicolas était très-satisfait de la communication du cabinet français qu'il considérait comme franche et loyale, et qu'il était tout disposé à répondre avec la même franchise, la même loyauté.

Et, en effet, il y eut entre les deux gouverne-

ments échange de notes conciliantes et modérées jusqu'à la fin du mois de mars. Il est à remarquer, d'ailleurs, que lorsque M. Drouyn de l'Huys envoyait au général de Castelbajac, la dépêche du 15 janvier dont nous venons de donner l'analyse, on ne savait pas encore en France que le gouvernement russe pressait très-activement les armements de ses troupes de terre et de mer.

Quelques jours après la remise de cette note, le 10 février, avait lieu le départ du prince Menchikoff pour Constantinople, et M. de Nesselrode répondant aux questions du représentant de la France, comme à celles du représentant de l'Angleterre, s'attachait à donner à cette mission si grave, un tout autre caractère que celui qu'elle avait en réalité.

Ce fut le 28 février 1853, que le prince Menchikoff arriva à Constantinople, accompagné d'un nombreux état-major dans lequel on distinguait un vice-amiral, deux généraux, des colonels, des capitaines de vaisseaux et des officiers de tous grades appartenant à la marine ou à l'armée russe. Il semblait qu'on eût prémédité de frapper l'imagination des masses par cet appareil inutile, et, qu'on nous passe cette expression, par une mise en scène calculée. La population grecque accueillit avec des cris enthousiastes le débarquement de l'envoyé extraordinaire du Tzar. On eût dit à voir

ces transports, à entendre ces cris que le prince venait, au nom de son souverain, prendre possession de Byzance, et y installer un nouvel Empire d'Orient.

L'attitude de l'envoyé extraordinaire du Tzar, dès les premières heures de son séjour à Constantinople ne fut pas de nature à modifier l'impression profonde que son arrivée avait produite non-seulement sur les populations grecques, mais aussi sur les représentants diplomatiques de l'Europe auprès du *malade* dont il semblait venir s'assurer la succession à l'avance. La Légation russe qui avait déployé une grande activité en cette circonstance grave, prétendait obtenir pour le prince une réception tout-à-fait exceptionnelle de la part de la Sublime-Porte, tandis que, de son côté, l'ambassadeur extraordinaire entendait traiter avec une sorte d'énergie cavalière le Sultan et ses ministres.

C'est ainsi qu'au lieu de revêtir son uniforme pour faire à la Porte sa première visite, le prince affecta de s'y rendre en habit bourgeois. De plus, il déclara qu'il ne verrait point le ministre des affaires étrangères, Fuad-Effendi, dont les actes, disait-il, étaient empreints, à l'endroit de la Russie, d'une évidente duplicité. Fuad-Effendi, sous le coup de cette injurieuse manifestation, pour laquelle il comprenait bien qu'il ne parviendrait à

obtenir aucune excuse, ce qui eût placé son gouvernement dans la nécessité d'une rupture avec l'envoyé russe, n'hésita pas à se sacrifier et donna sa démission du poste qu'il occupait. Cette démission, le Sultan subissant un premier mouvement d'intimidation dont il devait dignement se relever plus tard, l'accepta après beaucoup plus d'hésitations que Fuad-Effendi n'en avait mis à la donner, et Rifaat-Pacha fut choisi pour le remplacer.

Le jour ayant été désigné pour la réception officielle du prince Menchikoff au palais, l'envoyé du Tzar voulut, contrairement à tous les usages, entretenir le Sultan en particulier; puis, en sortant de l'audience, il alla visiter le vieux Kosrew-Pacha, retiré depuis longtemps de la vie politique active, mais qui avait, comme visir, coopéré au traité d'Unkiar-Skelessi, si favorable à la Russie. Cette démonstration avait pour but de prouver que le gouvernement russe n'oublie jamais ce que l'on fait pour lui et sait se montrer reconnaissant envers ceux qui l'ont bien servi.

On comprend combien cette attitude étrange et si injurieusement hautaine du prince Menchikoff avait, dès le début de sa mission, rempli de perturbation et d'inquiétude l'esprit des hauts fonctionnaires qui entouraient le Sultan et celui du Sultan lui-même. La violence et l'emportement dans les relations politiques sont toujours un mau-

vais calcul, et si de telles façons d'agir s'expliquent quelquefois vis-à-vis des forts, elles ne s'excusent jamais à l'égard des faibles. Toutefois la juste émotion ressentie tout d'abord par le Divan, devait bientôt, comme on va le voir, faire place à des sentiments d'énergie et de dignité que les conseils des chargés d'affaires de France et d'Angleterre contribuèrent à maintenir par des encouragements réitérés.

Après avoir extérieurement indiqué le peu de cas qu'il faisait de l'autorité et de la puissance du Sultan, le prince Menchikoff commença l'œuvre diplomatique qui lui avait été confiée par l'envoi de notes impérieuses et par des conversations pleines de hauteur avec les conseillers d'Abd-ul-Medjid. La question du Monténégro, celle des Lieux-Saints étaient à la surface de cette négociation singulière. Au fond, il y avait l'ambition d'une suprématie directe et protectrice sur tous les Grecs de l'empire ottoman, ce qui eût créé un État dans l'État au profit du Tzar en attendant la décomposition de la Turquie; il y avait encore un vif désir d'imposer un traité d'alliance offensive et défensive qui eut restitué et rajeuni les stipulations du traité d'Unkiar-Skelessi. Mais ces dernières prétentions devaient être habilement masquées, et l'étude attentive de cette page de l'histoire diplomatique de notre temps donne lieu de croire

qu'on cherchait à fatiguer la Porte par des questions de détail pour arriver, de guerre lasse, au double but qu'on s'était proposé. Il est certain que si la Russie avait obtenu alors ce qui faisait l'objet de ses secrètes convoitises, le protectorat absolu et indépendant des Grecs et le renouvellement plus ou moins déguisé du traité d'Unkiar-Skelessi, l'empereur Nicolas eût pris position en Orient, en vue des éventualités de l'avenir, d'une façon tout aussi sûre, que si son armée eût occupé Constantinople.

La crainte de ce danger une fois écartée, la question d'invasion matérielle n'était plus, pour ainsi dire, que secondaire et, au moyen de l'alliance anglo-française, elle pouvait toujours être favorablement résolue. Nous indiquons ceci d'avance, parce qu'il nous paraît qu'il y a eu, au point de vue de leur propre intérêt direct et matériel, une disproportion exagérée entre les moyens ultérieurement employés par les puissances alliées et le but qu'elles prétendaient justement atteindre. Nous reviendrons plus tard sur cette question.

Les deux points sur lesquels le prince Menchikoff devait ouvertement négocier tandis que ses efforts cachés tendaient à des résultats plus sérieux pour la Russie, plus graves pour l'Europe, ces deux points, disons-nous, n'étaient pas très-difficiles à régler. On a vu que le gouvernement autrichien

avait envoyé à Constantinople le comte de Linange : ce personnage, très-heureusement choisi, d'ailleurs, était parvenu suivant ses instructions qui toutes tendaient à éviter un conflit armé entre la Russie et la Porte, à obtenir de cette dernière l'évacuation du Monténégro et une modification complète de sa politique à l'endroit de ce petit État. Il n'y avait donc plus rien à faire de ce côté pour l'envoyé russe, la Porte s'étant empressée de nier toute espèce d'intention injurieuse ou même de manque de courtoisie à l'égard de l'empereur Nicolas dans ses procédés avec la nation monténégrine et son chef. Quant à la question des Lieux-Saints et à la révision de l'arrangement que la Russie trouvait désavantageux pour ses coréligionnaires, il ne se rencontrait pas là non plus de difficulté véritable. Les capitulations séculaires qui réglaient les immunités des Latins et de la France à Jérusalem ne pouvaient pas pas plus être contestées qu'ouvertement violées. Il ne s'agissait par le fait, en se plaçant au point de vue de la Russie, que de rassurer les Grecs d'Orient sur des stipulations qui leur avaient semblé à tort constituer une atteinte à leurs droits. La France se montrait, d'ailleurs, très-disposée à la modération. M. Drouyn de l'Huys comprenait très-bien que derrière les questions religieuses le cabinet de Saint-Pétersbourg cachait des vues politiques bien autrement

importantes et toutes ses instructions aux agents français démontrent qu'il avait hâte de dégager ces dernières pour faire apparaître la situation dans sa complète réalité. D'un autre côté, la Porte ne se refusait pas à règler la question en donnant de nouveaux firmans. L'envoyé du Tzar qui, dans le principe, avait voulu négocier directement cette affaire avec le cabinet turc, dut finalement s'entendre avec le représentant de la France, et la question fut réglée le 4 mai d'une façon que le gouvernement russe déclara lui-même satisfaisante pour lui, mais qui n'était pas non plus désavantageuse pour les Latins.

Tout cela ne remplissait pas le but que le prince Menchikoff s'était proposé et qui faisait le fond des instructions qu'il avait reçues. Un projet de traité présenté par lui et qui portait une atteinte indirecte, mais profonde, à l'indépendance du gouvernement ottoman avait été repoussé avec beaucoup de fermeté. Le prince, qui était résolu à mettre toute la persévérance possible dans la négociation qu'il avait entreprise, revint à la charge avec un nouveau projet de traité purement religieux, lequel eût concédé à la Russie un protectorat, dont la portée était intentionnellement mal définie, sur tous les sujets grecs de l'Empire ottoman. La Russie, disait-il, ne demandait pas de concessions politiques. Son désir était de calmer les consciences

religieuses par la certitude du maintien des immunités de l'Église orthodoxe; elle ne réclamait, en conséquence, qu'un acte explicite de garantie. Cette demande du prince ne reçut pas une réponse immédiate, et le 5 mai, c'est-à-dire le lendemain du jour où la question des Lieux-Saints venait d'être réglée, il écrivit de nouveau à la Porte pour déclarer qu'ayant reçu récemment l'ordre formel de redoubler d'insistance pour arriver à la solution immédiate de la question qui formait le principal objet de la sollicitude de son souverain, il se voyait obligé de présenter un nouveau projet de *Sened* ou d'arrangement et qu'il attendait la réponse du cabinet ottoman au plus tard le 10 mai, tout délai plus long devant être considéré par lui comme un manque de procédés envers son gouvernement et de nature « à lui imposer les plus pénibles obligations. »

Le 10 mai, Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères, répondit en effet, et cette réponse poussa à l'extrême l'irritation du prince. Le gouvernement turc, disait-il, respectait et respecterait toujours complétement les immunités et priviléges de l'Église grecque, mais elle n'entendait prendre à cet égard aucun engagement avec le gouvernement russe, car, quels que fussent d'ailleurs les sentiments d'amitié existant entre la Porte et la Russie, il était évident que si un gouvernement,

dans une question qui porterait aussi gravement atteinte à son indépendance, signait un engagement semblable avec un autre gouvernement, il agirait contrairement au droit international et s'annihilerait complétement aux yeux de l'Europe.

L'envoyé extraordinaire du Tzar, perdant alors toute mesure, résolut de renouveler, en les aggravant, les procédés hautains par lesquels il avait, au début de sa mission, espéré intimider et ébranler le gouvernement ottoman : le grand-visir venait de lui indiquer une heure pour une conférence. Il affecta de ne point s'y rendre et alla directement au palais demander une audience particulière au Sultan. Abd-ul-Medjid venait précisément de perdre la sultane mère et était plongé dans un deuil profond. Il refusa de voir l'ambassadeur russe et lui fit dire de s'entendre avec ses ministres. Mais l'échec du prince Menchikoff en cette circonstance parut si grand et de nature à produire des complications si graves que le grand-visir et Rifaat-Pacha n'hésitèrent point, à leur tour, à donner leur démission qui fut acceptée. Rechid-Pacha fut nommé ministre des affaires étrangères.

Rechid-Pacha était un homme ferme, instruit et très-capable, mais, comme il joignait la prudence à ces qualités diverses, le prince Menchikoff, mal renseigné, d'ailleurs, sur le compte du nouveau ministre, pensa qu'il pourrait obtenir de lui ce

qu'il n'avait point obtenu de Rifaat-Pacha, son prédécesseur. Il ouvrit donc de nouveau les négociations et, par une habile manœuvre, il se fit plus modéré ne demandant désormais qu'une simple note qui renfermerait une promesse formelle du gouvernement ottoman et règlerait, au lieu d'un *Sened*, le différend survenu entre la Russie et la Porte.

Cette tentative nouvelle ne fut pas plus heureuse que les précédentes : la Porte se sentait appuyée par la France et l'Angleterre, et son attitude se raffermissait de plus en plus chaque jour. Rechid-Pacha rejeta la note. Ainsi, à tous les degrés de ses prétentions, le prince Menchikoff avait radicalement échoué; d'un autre côté son attitude à Constantinople devenait de plus en plus difficile après des débuts si hautains et tellement en dehors des habitudes diplomatiques. Pour lui désormais la place n'était plus tenable. Il se rembarqua le 21 mai 1853.

Et dix jours après, c'est-à-dire le 31, M. de Nesselrode adressait à Rechid-Pacha un ultimatum aux termes duquel l'empereur Nicolas exigeait de la Porte « l'acceptation sans variante » du dernier projet de note présenté par le prince Menchikoff. En cas de refus de la part du gouvernement ottoman, l'armée russe occuperait immédiatement les Principautés danubiennes.

Cependant l'arrivée théâtrale à Constantinople de l'envoyé du Tzar, ses allures impérieuses, l'excentricité diplomatique de ses premières démarches, l'émotion si vive produite par sa présence sur les populations grecques de l'Empire ottoman, tout cela avait inspiré, dès le début, des doutes et des craintes sérieuses aux chargés d'affaires de France et d'Angleterre. Le colonel Rose jugea convenable d'adresser aussitôt à l'amiral Dundas, qui commandait la flotte anglaise de la Méditerranée, une dépêche qui, tout en lui faisant part des actes du prince Menchikoff et des appréhensions qu'ils étaient de nature à faire naître, l'engageait à diriger immédiatement son escadre sur les Dardanelles. L'amiral ne crut pas pouvoir assumer la responsabilité d'une pareille démarche. Il en référa au cabinet anglais qui, induit un moment en erreur par les entretiens de l'empereur Nicolas avec sir Hamilton Seymour et les correspondances de M. de Nesselrode, ne jugea point le péril aussi imminent et donna l'ordre à l'amiral Dundas de ne pas quitter le port de Malte. Il prescrivait en même temps à son ambassadeur à Constantinople, lord Stratford de Redcliffe, de quitter Londres sur-le-champ pour se rendre à son poste.

Le chargé d'affaires français, M. Benedetti, avait, de son côté, fait connaître à son gouvernement la situation telle qu'il la voyait et telle qu'elle était

en réalité. M. Drouyn de l'Huys, malgré les négociations directes et encore amicales que le cabinet de Saint-Pétersbourg entretenait avec celui de Paris, ne se trompa pas un seul instant sur la gravité de ce qui se passait à Constantinople. Il ordonna à M. Delacour, notre ambassadeur, de partir immédiatement pour le Levant, tandis que son collègue, le ministre de la marine, expédiait à Toulon un ordre d'appareiller destiné à notre escadre qui devait se rendre sur-le-champ dans les eaux de Salamine.

La flotte française, commandée par l'amiral de la Susse, quitta Toulon le 22 mars. Elle mouillait le 4 avril en rade de Salamine.

M. Drouyn de l'Huys écrivit aussitôt au comte de Nesselrode que la concentration de trois corps d'armée russes dans les provinces méridionales de l'Empire, jointe aux préparatifs extraordinaires qui se faisaient à Sébastopol, ne permettaient plus au cabinet français de douter que la Russie n'eût accepté comme possible l'éventualité d'une guerre avec la Porte-Ottomane. Il allait plus loin encore afin de mieux faire comprendre la portée de l'envoi de la flotte dans les eaux de la Grèce : il déclarait nettement que si toutes les demandes que le prince Menchikoff était chargé de présenter à la Porte n'offraient point encore un caractère bien défini, on savait toutefois que la question des

Lieux-Saints n'était que l'objet apparent de sa mission. La Turquie ne se trouvait pas seule en cause dans ce débat; la France y était aussi partie intéressée, et le cabinet français pouvait croire, après les récentes communications échangées entre lui et le cabinet de Saint-Pétersbourg, que les choses ne prendraient point une tournure aussi vive ni aussi brusque, en un mot que la Russie n'aurait pas la prétention d'imposer par la menace à un gouvernement indépendant la violation de ses engagements vis-à-vis de la France.

Malheureusement l'Angleterre ne s'était point associée à cette première démonstration maritime. Abusée, comme nous l'avons dit, sur les véritables intentions de l'empereur Nicolas, elle ne voyait point encore toute la gravité de la situation en Orient. La France allait-elle demeurer isolée dans cette question? Le Tzar le croyait, et, du reste, la correspondance de ses envoyés à Paris et à Londres, surtout celle de M. de Kisselef, étaient de nature à entretenir dans son esprit la pensée qu'une entente intime et cordiale entre la France et l'Angleterre dans la question d'Orient demeurait chose radicalement impossible.

Sa joie fut grande lorsqu'il apprit que l'envoi de la flotte française à Salamine restait un acte isolé et que la Grande-Bretagne ne l'imitait pas. Cette satisfaction s'exprima vivement et ouvertement

dans une dépêche que le comte de Nesselrode adressa le 7 avril à M. de Brunow, représentant de la Russie à Londres, et que ce dernier devait communiquer à lord Clarendon. Le chancelier de Russie disait à quel point il avait été agréable à l'Empereur de voir que tous les bruits répandus à Constantinople à l'égard des intentions qu'on lui prêtait n'avaient causé aucune alarme au cabinet de Londres, convaincu par les assurances personnelles qu'il avait reçues de lui. M. de Nesselrode ajoutait que la résolution du Tzar était de respecter l'indépendance et l'intégrité de l'Empire turc, et que, si ses vues, à cet endroit, venaient à subir un changement quelconque, l'Empereur serait le premier à en avertir le gouvernement anglais. Il insistait sur l'absurdité des rumeurs auxquelles avait donné lieu l'arrivée du prince Menchikoff à Constantinople : occupation des Principautés, agrandissement de territoire du côté des frontières asiatiques de la Russie, prétention de s'assurer la nomination du patriarche de Constantinople, langage hostile et comminatoire tenu à la Porte par l'ambassadeur russe, le chancelier niait tout de la façon la plus formelle, et finalement chargeait M. de Brunow de remercier particulièrement, au nom de l'Empereur, lord Aberdeen et lord Clarendon « de la salutaire impulsion qu'ils venaient de donner aux résolutions du cabinet britannique. »

Mais la satisfaction de la Russie ne devait pas être de longue durée; il était impossible, en effet, que les illusions du cabinet anglais, habilement entretenues par M. de Nesselrode, pussent bien longtemps subsister. Elles se prolongèrent toutefois jusqu'au commencement du mois de mai 1853. Ainsi, le 26 avril, des interpellations très-vives se produisirent dans le Parlement, et lord Clarendon répondit encore qu'il n'y avait aucune crainte à concevoir pour le maintien de la paix et que les intentions de la Russie, telles que son gouvernement les avait fait connaître, ne menaçaient en rien l'équilibre européen.

Peu de jours après, le cabinet britannique recevait de lord Stratford de Redcliffe une copie de l'ultimatum remis par le prince Menchikoff à la Porte-Ottomane et que, dans leur embarras, les ministres turcs lui avaient secrètement communiqué. En présence de ce texte accusateur et des prétentions de la Russie toutes les illusions devaient se dissiper. Le commerce anglais commençait à s'émouvoir beaucoup, d'ailleurs, des bruits de guerre qui lui parvenaient de tous côtés et des rumeurs alarmantes que lui transmettaient ses correspondants. On ne se gênait plus guère, en effet, à Saint-Pétersbourg et à Moscou pour parler des futurs événements dont l'Orient allait être prochainement le théâtre. Les armements gigantesques

de la Russie ne pouvaient, du reste, avoir qu'un motif, la guerre, et c'était toujours vers les provinces méridionales de l'Empire qu'on dirigeait les corps d'armée. Enfin celui qu'on avait rassemblé en Bessarabie prenait, dans la bouche des généraux et de toutes les personnes approchant la cour, la dénomination significative « d'armée de Constantinople. »

Dès que l'ultimatum du prince Menchikoff fut connu en Angleterre, l'opinion entraîna le cabinet. Le 28 mai, lord Clarendon déclarait au Parlement que, si les événements l'exigeaient, comme la chose paraissait à craindre, le gouvernement britannique n'hésiterait pas un instant à porter secours à la Turquie menacée et à joindre son action à celle du gouvernement français. On comprit alors toute la prudence de la conduite tenue par M. Drouyn de l'Huys. On approuva ce qu'on avait désapprouvé : l'envoi de la flotte française à Salamine et (ce que ne pouvait croire l'empereur Nicolas, ce que n'admettait pas son représentant à Paris, M. de Kisselef) un accord parfait s'établit très-promptement entre les gouvernements anglais et français, en vue du danger qu'allait courir d'une façon si évidente l'indépendance du Sultan.

L'ultimatum de la Russie à la Porte-Ottomane menaçait cette dernière de l'occupation des Principautés danubiennes. L'ordre fut expédié à l'amiral

Dundas de quitter immédiatement le port de Malte et de rallier, dans les eaux de la Grèce, l'escadre commandée par l'amiral de la Susse. Les deux flottes réunies mouillèrent aussitôt dans la baie de Besika, point le plus rapproché des Dardanelles.

L'empereur Nicolas s'était entièrement trompé dans ses prévisions. Mal renseigné d'ailleurs, il avait, comme cela arrive si souvent en politique, pris son désir pour une réalité. Mais comment cette première démarche combinée de la France et de l'Angleterre, ne lui ouvrit-elle pas les yeux ?

III

Le Sénat et le Corps législatif avaient été convoqués en France pour le 14 févrièr. M. Troplong devait présider la première de ces deux assemblées; M. Billault, la seconde.

Cette session du Corps législatif allait être laborieuse et si l'opinion publique, fatiguée des luttes parlementaires, se préoccupait, en général, assez peu des travaux de ces deux chambres, dont l'une n'avait d'ailleurs qu'à approuver ou rejeter ce que faisait l'autre, et dont le compte rendu du *Moniteur* entretenait seul le public, ces travaux n'en avaient pas moins, il faut le dire, une importance et une valeur réelles.

Au début de la session, deux députés, MM. de

Mérode et Bouhier de l'Écluse, se retirèrent. Le premier donna sa démission, le second fut déclaré démissionnaire. L'obligation de prêter serment fut le mobile de tous les deux et dicta leur conduite.

Après un mois consacré à la vérification des pouvoirs et aux travaux des bureaux, le gouvernement, représenté par les membres du conseil d'État, déposa les divers projets de loi sur lesquels il appelait l'examen et la discussion du Corps législatif.

Dans la session de 1853, cette assemblée vota :

Le rachat, moyennant une somme de vingt-trois millions deux cent quatre-vingt mille francs, payable en trente annuités, des actions de jouissance des compagnies du canal du Rhône au Rhin, du canal de Bourgogne et de celle dite des quatre canaux (de Bretagne, du Berri, du Nivernais et latéral à la Loire).

Des modifications dans le régime des caisses d'épargne dont l'intérêt porté à 5 pour 100, après la révolution de 1848, fut ramené à 4 pour 100.

Un projet de loi relatif au cadre d'état-major de l'armée navale, établissant que l'âge de la réserve pour la marine serait le même que pour l'armée de terre, c'est-à-dire que les contre-amiraux à soixante-deux ans, et les vice-amiraux à soixante-cinq, entreraient dans le cadre de réserve.

Cette mesure qui créait, pour les officiers généraux de la marine, une situation moins favorable que celle qu'ils occupaient antérieurement à 1848, fut assez vivement discutée et fut adoptée par 185 voix contre 31, minorité qui, dans le Corps législatif, avait une signification.

L'organisation des conseils de prud'hommes, institués pour concilier à la façon des juges de paix et juger même, dans certains cas, les différends se produisant entre les fabricants et les chefs d'ateliers, ouvriers ou compagnons.

Une révision de la loi du 18 juin 1850, qui avait créé une caisse de retraite pour la vieillesse. Cette révision avait pour principal but de réduire à 4 1/2 pour 100 le taux de l'intérêt qui, au début, était à cinq. C'était l'application du principe qui avait présidé à la modification introduite dans le régime des caisses d'épargne.

Un important projet de loi sur le jury : la révolution de 1848 qui a touché un peu à toute chose n'avait point épargné cette institution et avait voulu la démocratiser outre mesure. Le gouvernement demandait la réduction du nombre trop grand des jurés et la formation de la liste définitive par le préfet ou sous-préfet, assisté du procureur impérial et de tous les juges de paix de l'arrondissement, sur une liste préparatoire dressée par le juge de paix du canton, assisté de tous les maires.

Un second projet relatif à la déclaration du jury : un décret du 6 mars 1848 avait porté à neuf voix la majorité exigée pour une condamnation, et un second décret, à la date du 18 octobre de la même année, avait ramené ce chiffre de neuf voix à « plus de sept » sur les diverses questions soumises à cet aréopage national. Le gouvernement demandait que toutes les questions posées au jury fussent désormais résolues à la simple majorité. Il l'obtint ainsi que le vote d'une loi tendant à limiter les effets des pourvois en matière criminelle.

Un décret du 10 mai 1853 prorogea de quinze jours la session du Corps législatif qui, aux termes de la Constitution devait être close le 13. Le budget de 1854, présenté le 18 mars, n'avait pu, en effet, être soumis à la discussion de l'assemblée et des projets de loi, d'un intérêt assez grand, attendaient également son vote. Le budget de 1854, étudié, pour ainsi dire, sous les yeux de l'Empereur qui avait voulu présider lui-même aux Tuileries les séances du conseil d'État destinées à l'examen des diverses propositions ministérielles, le budget de 1854, disons-nous, présentait un excédant de recettes d'un million trois cent mille francs [1]. L'annonce de ce fait, résultant d'écono-

1. Voici les chiffres exacts, tels qu'ils étaient exposés dans le

mies réalisées sur le budget du ministère de la guerre, produisit une vive satisfaction dans l'assemblée. Mais n'était-ce point une fausse joie, une espérance trompeuse, résultant uniquement de la façon de grouper les chiffres par suite d'une évaluation exagérée des ressources futures ? Quelques députés le pensaient et, dans le public, se trouvaient également de nombreux incrédules.

Tous avaient tort cependant et ces doutes étaient mal fondés. Le budget de 1854, tels que les rédacteurs de l'exposé de motifs, MM. de Parieu, Vuitry et Stourm, l'avaient présenté, étaient bien une réalité dans ses recettes et évaluations de recettes, par conséquent dans son excédant. Un budget, véritablement en équilibre, a été depuis, chose assez rare pour qu'on le constate et les guerres ultérieures, les dépenses imprévues ont apporté de tels troubles dans les finances que les économies voulues et rêvées par la chambre et par le public sont devenues irréalisables.

La commission du Corps législatif, dont M. Schneider était l'organe habile et autorisé, trouva moyen d'en faire encore en demandant une réduction d'un million sur le budget particulier du ministère de la

rapport de M. Schneider, président de la commission nommée par le Corps législatif: les recettes pour l'année 1854 étaient évaluées à 1 520 639 572 fr.; les dépenses à 1 519 250 942 fr.; il y avait donc un excédant de recettes de 1 388 630 fr.

guerre. Les commissaires du gouvernement accordèrent sept cent mille francs et, grâce à d'autres réductions introduites dans les chapitres relatifs au ministère des finances, l'ensemble budgétaire présenta, en définitive, un excédant de recettes de trois millions quatre cent soixante-sept mille francs.

Plusieurs orateurs avaient été entendus durant la discussion à laquelle il avait donné lieu : M. de Flavigny, d'abord, parole élégante, diplomatique, habilement préparée, pleine de finesse et de traits qui, pour n'être pas vigoureusement lancés, n'en portaient pas moins coup, caractère et talent également sympathiques; M. de la Tour, un catholique; M. Monnier de la Sizeranne, un ancien habitué des Chambres; M. Véron, nouveau venu, au contraire, dans les assemblées législatives, et qui avec beaucoup de qualités intellectuelles, a toujours eu la mauvaise chance de n'être pas pris au sérieux; M. Granier de Cassagnac, talent méridional, plein de vigueur, de fougue même; M. de Montalembert, enfin, qui repoussa le budget de 1854, « parce qu'à son avis ce budget sanctionnait le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 et les décrets du 22 janvier de la même année. »

Le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 avait réglementé le vote législatif en décidant que le budget des dépenses présenté avec ses subdivisions administratives, par chapitres et par articles, serait

voté par ministère, de telle sorte que si un des chapitres était repoussé, le budget du ministère l'était également tout entier. C'était le « tout ou rien » appliqué à la répartition des ressources financières de l'État, et on comprend aisément la gravité d'une disposition semblable destinée à restreindre sinon la faculté, du moins l'usage des amendements. Les décrets du 22 janvier 1852 étaient ceux relatifs aux biens de la maison d'Orléans.

Trois projets de loi importants furent encore votés à la fin de cette laborieuse session : l'un sur les pensions de retraite des anciens fonctionnaires de l'État, et dont le but était, tout en centralisant au trésor les recettes et les dépenses qui y sont relatives, d'amener la liquidation de ces pensions à des bases uniformes, d'introduire de nouvelles conditions de service et d'âge, et d'admettre au bénéfice de la pension un grand nombre de fonctionnaires qui n'y participaient pas auparavant. Un autre projet de loi était relatif aux Sociétés de Crédit foncier, et le troisième demandait la révision des articles 86 et 87 du Code pénal.

On sait que l'article 86 condamnait à la peine des parricides l'attentat contre la vie ou la personne du souverain, en punissant de mort celui dirigé contre la vie ou la personne des membres de sa famille. L'article 87 portait également la peine de mort contre toute personne qui tenterait soit de

détruire, soit de changer l'ordre de successibilité au trône ou d'exciter les citoyens à s'armer les uns contre les autres. La République de 1848 avait, d'une part, fait tomber l'article 86 en désuétude et modifié, à son grand honneur, l'article 87 en supprimant la peine de mort pour cause politique. Cette législation avait besoin d'être remaniée, et c'était le but que se proposait le nouveau projet de loi présenté au Corps législatif. L'attentat contre la vie ou la personne de l'Empereur dut, comme sous les régimes antérieurs à 1848, être punie de la peine des parricides; l'attentat contre la vie des membres de la famille impériale de la peine de mort; celui contre la sûreté de l'État et l'ordre de successibilité au trône de la déportation dans une enceinte fortifiée.

Le Corps législatif termina ses travaux par le vote d'une loi accordant au gouvernement la faculté de transformer au besoin par de simples décrets les dettes des départements et des communes en emprunts dont le remboursement pourrait être effectué à longue date sans que le terme des annuités put toutefois dépasser cinquante ans.

Les modifications aux articles 86 et 87 du Code pénal que nous mentionnions tout à l'heure coïncidèrent pour ainsi dire, mais d'une façon toute fortuite, avec des complots dont la gravité était incontestable. L'année précédente l'opinion s'était

plusieurs fois émue de vagues rumeurs relatives à des attentats avortés contre la vie du chef de l'État. Le mutisme de la presse, l'absence de tout contrôle possible n'avaient pas permis d'approfondir le mystère qui recouvrait ces tentatives individuelles. Mais bientôt on sut qu'un véritable complot, qui devait éclater à l'Hippodrome, avait été ourdi contre la personne de l'Empereur et, ce danger fortuitement écarté sans que la police put en arrêter les auteurs, qu'une tentative de la même nature venait d'échouer, le 5 juillet, sur la place et aux abords de l'Opéra-Comique par les soins des agents de la sûreté publique, lesquels, quoique tardivement instruits du complot, avaient pu opérer des arrestations nombreuses. Vainement les journaux officiels, par cette fausse tactique qui consiste à affaiblir la vérité dans l'espérance d'amoindrir l'émotion publique, s'efforcèrent-ils d'abord de présenter ce dernier complot comme une tentative sans importance; les débats judiciaires qui se produisirent quelques mois plus tard donnèrent toute la mesure du péril qui, en cette circonstance, avait menacé Napoléon III. Il devait ultérieurement, et dans des conditions à peu près semblables, échapper à un danger bien plus grand encore. Rien ne peut changer l'heure et le moment dans la destinée de l'homme.

A qui fallait-il attribuer ces tentatives hardies?

Sur quel parti devait-on faire tomber la responsabilité de semblables complots? Les tronçons des sociétés secrètes démagogiques frappées par ce grand coup d'épée du 2 décembre, s'étaient rapprochés et réunis. La démagogie furieuse au dedans comme au dehors de la France, dans l'exil ou sur le sol de la patrie, relevait la tête, non pas au grand soleil, au grand jour comme il convient à un parti qui veut combattre, mais dans l'ombre des conciliabules secrets, comme c'est l'habitude des partis qui se vengent. De grands écrivains lancés dans cette voie démagogique et furieuse, irritaient depuis quelques mois la fibre révolutionnaire. En Suisse, Eugène Sue publiait coup sur coup et comme s'il voyait déjà la mort prête à interrompre son œuvre désorganisatrice, des romans antisociaux, des brochures d'une extrême violence contre le nouvel Empereur; Victor Hugo à Jersey, cherchant par l'éloignement et la colère à grandir son individualité et un peu aussi à se poser en directeur suprême de la démocratie française, prononçait des discours irrités, publiait des proclamations et des protestations dont les termes exagérés manquaient, précisément par leur violence, le but qu'il se proposait d'atteindre. « Le Français digne du nom de citoyen, disait-il, ne sait pas, ne veut pas savoir s'il y a quelque part des semblants de scrutin, des comédies de suffrage universel, et des

parodies d'appel à la nation.... en présence de M. Bonaparte et de son gouvernement le citoyen digne de ce nom ne fait qu'une chose et n'a qu'une chose à faire : charger son fusil et attendre l'heure.... Louis-Bonaparte est hors la loi ; Louis-Bonaparte est hors l'humanité. » « Préparons le chanvre vengeur, » disait à son tour le manifeste de la société *la Révolution*[1]. De telles violences dépassent toujours le but et produisent sur l'ensemble de l'opinion l'effet précisément contraire de celui qu'on avait recherché et espéré. Le *Moniteur* avait publié dans ses colonnes officielles, les furieuses diatribes qui venaient ainsi d'au delà du détroit et c'était habile, car ce langage insensé à force d'exagération et dont il nous répugne de reproduire après le journal officiel, certaines phrases dirigées personnellement contre le chef de l'État, ne soulevait guère en France que du dégoût. Les partis non seulement se compromettent, mais s'annihilent lorsqu'ils se livrent à de semblables colères, car ils cessent d'être sérieux pour les uns, et deviennent trop effrayants pour les autres, double manière de perdre toute autorité sur l'opinion. C'était le temps où Victor Hugo publiait également son fameux pamphlet « Napoléon le Petit » « Par Victor Hugo le Grand » ripostait-on aux Tuileries.

1. *Moniteur* du 15 novembre 1852.

En revanche et comme pour faire la contre-partie de ces attaques, et du langage souvent injurieux des journaux anglais, les principaux négociants et banquiers de Londres eurent l'idée de rédiger une adresse renfermant leurs vœux pour la continuation de la bonne et cordiale entente entre les gouvernements anglais et français qui devait produire le maintien des amicales et fructueuses relations commerciales entre les deux pays. Elle insistait, en exprimant le désir de la paix, sur ce point que les sujets britanniques n'avaient rien à démêler avec la politique intérieure ou le mode de gouvernement qu'il avait plu à la nation française d'adopter, et d'autre part, dans les questions publiques, que la presse anglaise avait l'habitude de traiter en toute liberté, si quelquefois elle parlait avec une apparence de rudesse du gouvernement des autres États, elle déclarait qu'on ne devait voir dans son langage ni esprit d'hostilité systématique, ni intention de blesser un souverain. Cette adresse qui portait deux ou trois mille signatures, fut confiée à une députation de la Cité, ayant en tête un ancien lord-maire, sir James Duke. Elle fut reçue aux Tuileries avec un certain appareil; et Napoléon III répondit aux paroles prononcées par le président, qu'il avait la plus grande confiance dans le bon sens de la nation anglaise; que son long séjour en Angleterre lui avait permis d'admi-

rer la liberté dont jouissait ce grand pays, grâce à la perfection de ses institutions politiques, et, que comme la députation elle-même, il ne désirait que la paix.

Peu de jours après cette démonstration du commerce et de l'industrie britanniques, le gouvernement anglais faisait remettre à l'ambassadeur de France le testament olographe de l'empereur Napoléon I[er] écrit, comme on sait, à Sainte-Hélène et déposé aux *Doctor's Commons* à Londres, comme tout testament de sujet anglais. Napoléon III avait reclamé la restitution de ce document curieux non moins que précieux, et après les formalités indispensables à sa remise régulière, le représentant de la France, M. Walewski, entre les mains duquel il avait été déposé, l'avait expédié à Paris par son premier sécretaire, M. Charles Baudin. Ce souvenir de Longwood appartenait bien à la France, cette épave du grand naufrage impérial devait être recueillie sur le sol français. Le testament parafé suivant l'usage, par le président du tribunal civil de la Seine fut ensuite déposé chez le notaire de la famille impériale.

Le parti républicain, dont nous avons dit tout-à-l'heure l'attitude, les complots et le langage, n'avait pas été suivi dans son opposition bruyante par les partis royalistes, dont les plus hauts représentants étaient à Froshdorf et à Claremont. Toutefois

M. le comte de Chambord avait, au moment de la proclamation de l'empire, envoyé en France une protestation basée sur la légitimité de ses droits et cette protestation imprimée à un très-grand nombre d'exemplaires, sur papier à lettres, était parvenue, colportée par des émissaires secrets ou envoyée par la poste, à presque tous les fonctionnaires publics. La branche cadette de la maison de Bourbon avait, de son côté, paru vouloir se rapprocher de la branche aînée. On parlait d'une visite de M. le duc de Nemours à Froshdorf, et de la probabilité d'une fusion définitive entre les deux branches, qui n'avaient plus qu'un intérêt unique. Les salons continuaient leur guerre d'épigrammes, les journaux belges devenaient de plus en plus amers, et renfermaient des correspondances parisiennes où l'hostilité contre Napoléon III, allait jusqu'à l'injure. On en recherchait activement et on en arrêtait à Paris les auteurs. Le mariage de l'Empereur avait provoqué à l'étranger une explosion de commentaires malveillants, en France de suppositions erronées. Pour être sacré par le Pape ainsi que la nouvelle impératrice, on disait que Napoléon III allait faire au pouvoir eclésiastique des concessions importantes, entre autres, la modification de la loi qui veut que le mariage civil précède indispensablement le mariage religieux. Le *Moniteur* intervint le 7 avril pour

déclarer que tous ces bruits étaient d'une fausseté absolue.

Mais quelles que fussent les violences du parti démagogique et les efforts secrets des partis royalistes, aucun péril sérieux ne pouvait venir de là. Il en est très-souvent des gouvernements nouveaux comme des arbres jeunes et encore pleins de séve pour lesquels le vent et l'orage ne sont point des dangers redoutables comme pour les troncs vieux et vermoulus. Mais quelquefois aussi une plaie cachée sous l'écorce, un défaut intérieur dans le bois font ce que l'ouragan n'aurait pu faire. La plaie de 1853 pour le gouvernement français ce fut la crise alimentaire produite par l'insuffisance des céréales. L'administration, prévenue par les rapports des préfets, en avait heureusement prévu d'avance les conséquences forcées et avait pris des mesures pour amoindrir un mal qui ne pouvait pas être évité. Mais le déficit causé par les mauvaises récoltes allait être considérable. On calculait que pour compléter l'approvisionnement de la France l'importation de dix millions d'hectolitres de blé était nécessaire. C'était beaucoup et, par un déplorable ensemble de circonstances défavorables, les récoltes avaient également manqué dans toute l'Allemagne, en Italie et en Angleterre. A la fin de l'année 1852, l'hectolitre de blé de qualité supérieure ne valait en France que dix-huit francs; au

mois de juillet 1853 il en valait vingt-six. Il fallut prendre des mesures promptes et énergiques.

On commença par supprimer ce qu'on nomme l'échelle mobile. On sait que l'échelle mobile est un système d'exhaussement ou d'abaissement des droits d'entrée sur les céréales suivant que leur prix à l'intérieur augmente ou diminue; système défectueux et qui, en temps de crise a le suprême inconvénient d'effrayer le négociant. Celui-ci ne peut en effet rationnellement baser que sur des probabilités de gain les opérations auxquelles il se livre, et par ses fluctuations, l'échelle mobile peut également venir tout d'un coup détruire complétement ces probabilités, cause très-naturelle d'hésitation, d'abstention même. L'échelle mobile, d'abord en usage en Angleterre, était déjà, en 1853, répudiée par les Anglais.

Le gouvernement prit ensuite le parti d'acheter lui-même à l'étranger, afin de ne pas faire concurrence aux achats faits à l'intérieur, tous les blés nécessaires à la consommation de la marine et de l'armée, puis il assimila les navires marchands des nations alliées à nos propres bâtiments de commerce, en tant qu'ils importeraient des céréales et fourniraient ainsi un élément de plus à l'alimentation de la France. Enfin les droits d'entrée sur les viandes mortes ou vives furent réduits dans d'énormes proportions et des agents spéciaux furent

envoyés en Orient pour constater les localités le plus favorisées quant à l'abondance des grains et les signaler au commerce en attendant les grandes importations des États-Unis.

Assurément, toutes ces mesures étaient sages et marquées au sceau d'une prévoyance expérimentée. Le peuple n'en souffrit pas moins, surtout dans les grandes villes; mais là des précautions spéciales furent prises, surtout à Paris où il importait si particulièrement de soulager la détresse de l'ouvrier et du prolétaire. En 1847, année également désastreuse par l'insuffisance des récoltes, la municipalité parisienne avait adopté le système des bons de pain à prix réduit. Cette fois, on employa un moyen différent dont les résultats devaient être les mêmes. On créa une caisse de la boulangerie tout en décrétant un maximum pour la vente du pain, maximum qui, de toute façon, ne devait pas être augmenté. Ce maximum était quarante centimes par kilogramme. La caisse de la boulangerie rembourserait aux fournisseurs la différence de prix; mais en même temps le gouvernement décida qu'ultérieurement, et lorsque les choses auraient repris leur cours normal, le prix du pain à Paris serait maintenu un peu plus élevé que la mercuriale ne l'indiquerait, afin qu'avec le temps la ville pût être indemnisée de ses avances et déboursés.

Les populations souffrirent de cette crise alimentaire. A toute autre époque elle aurait pu être très-dangereuse, mais on sortait alors de tant d'agitations que le même sentiment de lassitude, le même besoin de stabilité se faisaient remarquer dans le peuple et dans la bourgeoisie. Il y a de ces moments-là dans l'histoire des nations comme dans la vie des hommes, et l'on pourrait dire que les mêmes phénomènes se produisent dans l'existence collective et dans la vie individuelle.

Quelques diversions à ces vives préoccupations matérielles s'étaient produites à propos. C'étaient d'abord les succès de nos armes en Algérie : l'année précédente avait été signalée en Afrique par la soumission de la grande Kabylie et la prise de Laghouat. En mai et juin 1853 une nouvelle expédition contre les Kabyles des monts Babors entre Sétif, Bougie et Djidgelli fut également heureuse et contribua à affermir de plus en plus notre domination de l'autre côté de la Méditerranée. L'Algérie devenait de plus en plus intéressante pour la mère-patrie. En cette même année 1853 elle devait, en effet, importer pour cent vingt-cinq millions de marchandises, en exporter pour trente-cinq millions et verser près de cinq millions de francs à la douane.

Le 24 septembre, le contre-amiral Février-Despointes prit possession, en Océanie, de la nou-

velle Calédonie et de ses dépendances, fait maritime dont le motif et la portée ne furent pas bien définis d'abord.

Mais les préoccupations et les appréhensions commerciales produites par les événements d'Orient dominèrent bientôt tous les esprits. La guerre allait-elle fatalement en sortir? pouvait-elle encore être évitée? redoutable problème sur lequel l'esprit public s'appesantissait tout en s'attachant aux détails qui semblaient de nature à dessiner plus ou moins la silhouette de l'avenir, tels que la formation et les grandes manœuvres des camps de Satory et d'Helfaut.

Les faits marchaient, du reste, en Orient avec une inquiétante rapidité.

IV

Le 25 juin, l'empereur Nicolas avait expédié l'ordre d'envahir les Principautés danubiennes. Le 3 juillet, le Pruth était franchi sur deux points par l'armée russe : à Skouliany et à Leova. Sur le premier point par le corps chargé d'occuper la Moldavie; sur le second par celui qui devait opérer dans les provinces valaques.

Le lendemain du jour où le Tzar avait envoyé au général Gortchakoff l'ordre d'entrer dans les Principautés, il adressait à ses sujets un manifeste des-

tiné à expliquer sa détermination et aussi à exciter chez le peuple russe le sentiment religieux au nom duquel son souverain prétendait agir. La défense de la foi orthodoxe était son unique but. Depuis que la Providence l'avait appelé au trône, tous ses soins, toute sa sollicitude avaient été consacrés à l'observation de ces saints devoirs que ses prédécesseurs lui avaient transmis et qui, d'ailleurs, étaient basés sur le traité de Kaïnardji, que des transactions solennelles conclues postérieurement avec la Porte-Ottomane étaient venues confirmer. Mais de nombreux actes arbitraires du gouvernement ottoman menaçaient d'anéantir complétement tout l'ordre de choses sanctionné par les siècles et si cher à la foi orthodoxe. « Après avoir épuisé toutes les voies de la persuasion et tous les moyens d'obtenir à l'amiable la satisfaction due à nos justes réclamations, ajoutait le manifeste, nous avons jugé indispensable de faire entrer nos troupes dans les Principautés danubiennes, afin de montrer à la Porte où peut la conduire son opiniâtreté. Toutefois, même à présent, notre intention n'est point de commencer la guerre; par l'occupation des Principautés nous voulons avoir entre les mains un gage qui nous réponde, en tout état de cause, du rétablissement de nos droits. Nous ne cherchons pas de conquêtes, la Russie n'en a pas besoin. Nous demandons qu'il soit satisfait à un droit légitime

si ouvertement enfreint. Nous sommes prêts, même dès à présent, à arrêter le mouvement de nos troupes, si la Porte-Ottomane s'engage à observer religieusement l'intégrité des priviléges de l'Église orthodoxe. Mais si l'obstination et l'aveuglement veulent absolument le contraire, alors, appelant Dieu à notre aide, nous nous en remettons à lui du soin de notre différend, et plein d'espoir en sa main toute puissante, nous marcherons à la défense de la foi orthodoxe. »

Tandis que l'empereur Nicolas adressait ce manifeste à ses peuples, son chancelier, M. de Nesselrode faisait parvenir à tous les représentants de la Russie à l'étranger une dépêche que chacun d'eux devait communiquer au cabinet auprès duquel il était accrédité. Cette première dépêche avait principalement pour but de justifier aux yeux de l'Europe les mesures adoptées par la Russie, tout en cherchant à rejeter sur la France, à propos de son escadre, la responsabilité des événements qui pourraient se produire. A cette circulaire M. Drouyn de l'Huys riposta en envoyant au général de Castelbajac une dépêche extrêmement remarquable dans laquelle après avoir établi que de l'exposé même du différend de la Russie avec le Porte, tel que le présentait M. de Nesselrode, il résultait que la mission du prince Menchikoff à Constantinople n'avait qu'un but, le règlement des difficultés re-

latives au partage entre les diverses communions chrétiennes des Saints-Lieux de Jérusalem, il ajoutait que ce but avait été rempli à la satisfaction du cabinet de Saint-Pétersbourg. La question qui se débattait maintenant était donc toute nouvelle. Elle ne se rattachait par aucun côté à celle de Jérusalem et elle touchait par tous à l'indépendance et à la souveraineté du Sultan. C'était le jugement qu'en avaient déjà porté, à Constantinople même, les représentants de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de la Prusse. Comment prétendre, en effet, que, pour garantir aux chrétiens la possession de quelques sanctuaires déterminés, il fallut les couvrir dans toute l'étendue de l'Empire ottoman d'une protection officielle qui eût substitué l'autorité morale de l'empereur de Russie à celle qui revenait légitimement au Grand Seigneur? Quelle corrélation existait-il entre deux faits si différents et en quoi le plus important pouvait-il être considéré comme un appendice, comme une conséquence nécessaire de celui qui l'était le moins?

A l'appui de ces prétentions, le cabinet de Saint-Pétersbourg invoquait ses anciens traités avec la Porte, rappelait des anologies historiques et faisait valoir des griefs : M. Drouyn de l'Huys passait en revue ces trois sortes d'arguments et les détruisait avec une inflexible logique.

Les traités conclus par la Russie avec la Porte-

Ottomane? Mais, quand on les examinait avec soin, on voyait que, si elle avait quelquefois stipulé pour des sujets du Sultan, ces derniers appartenaient soit à des provinces que les chances de la guerre avaient momentanément fait perdre à la Turquie et à la rétrocession desquelles des conditions pouvaient être posées, soit à des provinces qui, pendant la durée des hostilités, s'étaient compromises envers le gouvernement ottoman et que la politique aussi bien que l'humanité commandait de protéger contre son ressentiment. Mais aucune de ces stipulations n'avait le caractère de généralité qu'on essayait aujourd'hui de lui attribuer et le traité de Kutchuk-Kaïnardji, notamment, ne conférait à la Russie qu'un droit de protection limité et défini sur une église desservie par des prêtres russes qu'il était question de fonder dans le faubourg de Galata. Assurément cela ne voulait pas dire que dans la pratique et par la force des choses le cabinet de Saint-Pétersbourg n'eût été naturellement amené à s'intéresser pour les chrétiens du rit grec qui forment dans la Turquie d'Europe la majorité de la population. Mais si la Porte, de son côté, avait dû tenir compte des sympathies de la Russie pour l'Église d'Orient, elle n'avait pas, jusqu'à présent, souscrit d'engagement qui lui ôtât le mérite de sa tolérance et lui imposât, au lieu de devoirs librement remplis à l'égard de ses propres

sujets, des obligations envers une puissance étrangère. Toute la question était là.

Les analogies historiques? Mais s'il était survenu entre les princes du Saint-Empire, à l'époque de la Réforme, des pactes relatifs à l'exercice du culte nouveau dans leurs possessions, le Saint-Empire n'était-il pas une association d'États régie par un même chef? et les transactions auxquelles on faisait allusion n'avaient-elles pas été le résultat de longues guerres intestines ou de combinaisons politiques dans lesquelles le caractère électif de la dignité impériale exerçait nécessairement une grande influence? Quant aux capitulations de la France avec la Turquie, elles n'avaient jamais donné un droit de protectorat sur les sujets catholiques du Sultan. La France avait pu rendre des services à cette partie minime de la population ottomane, mais sa protection directe et officielle ne s'était jamais exercée que sur des établissements étrangers, desservis par des prêtres également étrangers et dont le chef spirituel résidait à Rome.

M. Drouyn de l'Huys citait, à propos du protectorat de la France sur les chrétiens d'Orient et afin d'en bien définir le caractère, ce très-curieux passage d'un Mémoire de M. le comte de Saint-Priest, ambassadeur du roi Louis XVI à Constantinople de 1768 à 1785:

« On a décoré le zèle de nos rois de l'expression

de protection de la religion catholique dans le Levant; mais elle est illusoire et sert à égarer ceux qui n'approfondissent pas la chose. Jamais les sultans n'ont eu seulement l'idée que les monarques français se crussent autorisés à s'immiscer dans la religion des sujets de la Porte. Il n'y a point de prince, dit fort sagement un de mes prédécesseurs, M. le marquis de Bonnac, dans un Mémoire sur cette matière, quelque étroite union qu'il ait avec un autre souverain, qui lui permette de se mêler de la religion de ses sujets. Les Turcs sont aussi délicats que d'autres là-dessus.... Aussi le premier point de mes instructions me prescrivait d'éviter tout ce qui pourrait causer de l'ombrage à la Porte en donnant trop d'extension aux capitulations en matière de religion. »

Restait la question des griefs de la Russie : elle reprochait à la Porte un manque de procédés. Si chaque gouvernement est le seul juge des exigences de sa dignité, M. Drouyn de l'Huys n'en faisait pas moins remarquer avec beaucoup de raison qu'il fallait que la réparation demeurât toujours proportionnée à l'offense. Or, des excuses ou des regrets constituaient ordinairement la réparation d'un tort de forme, et c'était la première fois que l'on voyait exiger d'un souverain, dans un cas semblable, l'abandon de son influence morale sur la plus notable partie de ses sujets.

Enfin, si la Russie faisait à la Turquie un grief de ses tergiversations dans la question des Lieux-Saints, la France était tout aussi fondée à lui adresser les mêmes reproches et elle s'en était abstenue uniquement parce qu'elle avait pris en considération les embarras d'une puissance qui, entraînée par deux courants opposés et d'une force égale, ne croyait pouvoir garder son équilibre qu'en contractant tour à tour des obligations contradictoires.

Cette dépêche habile et logique tout à la fois avait, en outre, le mérite de poser très-nettement la question en la dégageant de tout ce qui, dans la discussion russe, paraissait avoir pour but de l'embrouiller et en écartant tous les accessoires dont elle cherchait à l'entrelacer pour mieux la dissimuler à l'Europe. M. de Nesselrode crut alors devoir lancer une seconde circulaire où le sentiment aggressif dominait notoirement l'instinct défensif.

Lorsque le gouvernement russe avait posé son ultimatum à la Turquie, il avait, disait M. de Nesselrode, fait connaître aux grandes puissances quelles étaient ses intentions, et il avait engagé notamment la France et la Grande-Bretagne à ne pas compliquer par leur attitude les difficultés de la situation en n'adoptant pas trop tôt des mesures qui, d'un côté, auraient pour effet d'encourager l'opposition de la Porte, et de l'autre engageraient, plus avant qu'ils ne l'étaient déjà dans la question,

l'honneur et la dignité de l'empereur Nicolas. Qu'était-il arrivé, cependant? La Porte avait fait à la communication du cabinet russe une réponse au moins évasive et, d'autre part, les deux puissances maritimes n'avaient pas cru devoir déférer aux considérations présentées par la Russie : elles avaient jugé indispensable de devancer par une mesure effective celle que la Russie ne leur avait annoncée que comme purement éventuelle, puisqu'elle en subordonnait la mise à effet aux résolutions finales de la Porte. Elles avaient sur-le-champ envoyé leurs flottes dans les parages de Constantinople et, par cette attitude, elles avaient placé la Russie sous le poids d'une démonstration comminatoire qui devait ajouter à la crise de nouvelles complications. Cette position prise par les deux puissances dans les ports et eaux de l'Empire ottoman ne pouvait être envisagée par la Russie, dans les circonstances données, que comme une occupation maritime, et elle avait engagé le cabinet russe à rétablir l'équilibre des situations au moyen de la prise de possession militaire des Provinces danubiennes. Il n'avait, du reste, aucune intention de garder cette position plus longtemps que ne l'exigeait son honneur ou sa sécurité. Elle lui servirait uniquement de gage jusqu'à ce que de meilleurs conseils eussent prévalu dans l'esprit des ministres du Sultan. Il désavouait d'avance toute

idée de conquête et ne chercherait à exciter aucun soulèvement parmi les populations chrétiennes de la Turquie. La présence des troupes russes dans les Principautés n'imposerait d'ailleurs aux habitants aucunes charges ni contributions nouvelles. Enfin, la Russie ne recherchait aucune extension de territoire et sa politique était toujours de maintenir aussi longtemps que possible le *statu quo* en Orient; mais pour que l'empereur Nicolas put rester fidèle à ces vues sincères, il fallait aussi que la Turquie offrît la possibilité de coexister avec elle en respectant les traités et leurs conséquences; il fallait surtout que des actes de mauvaise foi, de sourdes persécutions, des vexations perpétuelles intentées au culte grec ne créassent pas une situation qui, intolérable à la longue, forcerait la Russie d'en confier le remède aux chances aveugles du hasard.

« Général, répondit aussitôt M. Drouyn de l'Huys à M. de Castelbajac, la nouvelle dépêche de M. le comte de Nesselrode, que le *Journal de Saint-Pétersbourg* publiait le lendemain du jour où elle était expédiée à toutes les légations de Russie, a produit sur le gouvernement de l'Empereur une impression que Sa Majesté Impériale m'a ordonné de vous faire connaître sans détour. »

Le ministre des affaires étrangères de France après avoir déploré qu'au moment même où les

efforts de tous les cabinets pour amener une solution satisfaisante des difficultés pendantes, témoignaient si hautement de leur modération, la Russie prit une attitude qui rendait plus incertain le succès des négociations engagées, le ministre, disons-nous, ajoutait que cette attitude imposait à quelques-uns d'entre eux le devoir de repousser la responsabilité que l'on cherchait vainement à faire peser sur leur politique. Il répétait avec raison que les firmans rendus par le Sultan à la suite de la mission du prince Menchikoff avaient ôté tout fondement aux griefs primitifs de la Russie contre la Porte. Les demandes formulées postérieurement par le prince, quand l'objet principal de sa mission était atteint, ne se rattachaient par aucun lien à celles qu'il avait fait accueillir par le gouvernement turc, et c'était bien une nouvelle question, une difficulté plus grave qui surgissait à Constantinople alors que l'Europe, un instant alarmée, était invitée par la Russie elle-même à se rassurer complétement.

Le gouvernement français, d'accord avec le cabinet britannique, avait pensé que la situation était trop menaçante pour ne pas être surveillée de près, et les escadres de France et d'Angleterre avaient reçu l'ordre d'aller mouiller dans la baie de Besika, mesure toute de prévoyance, qui ne présentait aucun caractère hostile à l'égard de la Russie, mais

était impérieusement commandée par la gravité des circonstances et amplement justifiée par les préparatifs de guerre qui, depuis plusieurs mois, se faisaient tant en Bessarabie que dans la rade de Sébastopol.

Le motif de la rupture entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et la Porte ayant, pour ainsi dire, disparu, la question qui pouvait se poser à l'improviste à Constantinople c'était celle de l'existence même de l'Empire ottoman, et le gouvernement français n'admettrait jamais que de si vastes intérêts se trouvassent en jeu sans revendiquer aussitôt la part d'influence et d'action qui convenaient à sa puissance comme à son rang dans le monde. A la présence d'une armée russe sur les frontières de terre de la Turquie, il avait le droit et le devoir de répondre par la présence de ses forces navales à Besika, dans une baie librement ouverte à toutes les marines et située en deçà des limites que les traités défendaient de franchir en temps de paix.

Le gouvernement russe devait bientôt d'ailleurs se charger d'expliquer lui-même la nécessité du mouvement ordonné aux deux escadres, puisque, le 31 mai, quand il était impossible de connaître à Saint-Pétersbourg, où la nouvelle n'en parvint que le 17 juin, les résolutions auxquelles pourraient s'arrêter la France et l'Angleterre, le comte de Nesselrode envoyait à la Porte sous la forme d'une

lettre à Reschid-Pacha un dernier *ultimatum* à bref délai contenant la menace d'une prochaine occupation des Principautés du Danube.

Et lorsque, par une circulaire datée du 11 juin, l'empereur Nicolas faisait annoncer cette décision à l'Europe, l'escadre française était encore à Salamine, celle de l'Angleterre n'avait pas encore quitté le port de Malte.

M. Drouyn de l'Huys ajoutait que le simple rapprochement des dates suffisait pour indiquer de quel côté était partie cette initiative que l'on s'efforçait de décliner en en rejetant la responsabilité sur la France et sur l'Angleterre. Sauf le but si différent des deux démonstrations, il y avait peut-être une sorte d'analogie dans les situations respectives quand l'armée russe se tenait sur la rive gauche du Pruth et que les flottes de France et d'Angleterre jetaient l'ancre à Besika. Mais cette analogie avait disparu depuis le passage de la rivière qui formait les limites de l'Empire russe et de l'Empire ottoman. Le comte de Nesselrode semblait le reconnaître lui-même quand il supposait déjà les escadres en vue de Constantinople et représentait comme une compensation nécessaire à ce qu'il appelait « l'occupation maritime » de la France et de l'Angleterre, la position prise par les troupes russes sur les bords du Danube.

Les forces anglaises et françaises ne portaient,

par leur présence en dehors des Dardanelles aucune atteinte aux traités déjà existants. L'occupation de la Moldavie et de la Valachie constituait, au contraire, une violation manifeste de ces mêmes traités.

Celui d'Andrinople qui déterminait les conditions du protectorat de la Russie ne reconnaissait implicitement qu'un seul cas où il serait permis à cette puissance d'intervenir dans les Principautés, si leurs priviléges étaient méconnus par les Turcs. En 1848, quand les Russes avaient occupé ces provinces, elles se trouvaient en proie à une agitation révolutionnaire qui menaçait également leur sécurité, celle de la puissance souveraine et celle de la puissance protectrice. La convention de Balta-Liman, enfin avait admis que, si des événements semblables venaient à se renouveler dans une période de sept années, la Russie et la Turquie prendraient en commun les mesures les plus propres à rétablir l'ordre.

« Les priviléges de la Moldavie et de la Valachie sont-ils menacés? » demandait M. Drouyn de l'Huys, des troubles révolutionnaires ont-ils éclaté sur leur territoire? »

Les faits répondaient d'eux-mêmes qu'il ny avait lieu pour le moment ni à l'application du traité d'Andrinople, ni à celle de la convention de Balta-Liman. Mais alors de quel droit les troupes russes

avaient-elles donc passé le Pruth, à moins que ce ne fût du droit de la guerre, d'une guerre dont on ne voulait pas prononcer le vrai nom et qui dérivait d'un principe nouveau, fécond en conséquences désastreuses et que l'on s'étonnait de voir pratiquer pour la première fois par une puissance conservatrice de l'ordre européen à un degré aussi éminent que la Russie, principe qui n'allait à rien moins qu'à l'oppression, en pleine paix, des États faibles par des voisins plus forts?

Telle était en substance cette nouvelle et remarquable communication du cabinet français, et le ministre la terminait en déclarant que la Porte avait le droit incontestable de voir un acte de guerre dans l'envahissement de deux provinces qui faisaient partie intégrante de son Empire et qu'elle ne violerait pas plus que les puissances qui viendraient à son aide, le traité du 13 juillet 1841, si elle déclarait les détroits des Dardanelles et du Bosphore ouverts aux escadres de France et d'Angleterre.

V

Alors il se fit comme un temps d'arrêt dans les affaires d'Orient ; il y eut comme une éclaircie au milieu des nuages sombres dont l'horizon était chargé : d'un côté, le gouvernement russe paraissait revenir tardivement à des idées de mo-

dération ; il semblait même disposé à faire précéder de nouvelles négociations par l'évacuation des Provinces danubiennes, sans toutefois (car il faut rester strictement fidèle à la vérité historique) s'expliquer clairement sur l'époque qu'il entendait assigner à la retraite de ses troupes. D'un autre côté le cabinet français tentait un dernier et suprême effort de conciliation.

Le traité du 13 juillet 1841, dans lequel était établi le principe des devoirs et intérêts collectifs des puissances signataires, relativement à l'indépendance de l'Empire ottoman, lui avait toujours paru le terrain le plus naturel et le plus sûr pour y poser les bases d'une négociation sérieusement conciliatrice. Il avait parlé en ce sens aux cabinets anglais, autrichien et prussien. Dès le 10 juin 1853, il avait même proposé nettement une conférence entre les puissances signataires du traité du 13 juillet 1841. Mais, à cette époque, l'Autriche avait pensé que, la Russie ne voulant traiter qu'isolément avec la Porte, les ouvertures de la France étaient prématurées.

Cependant les événements avaient marché ; l'occupation des Provinces danubiennes, en consommant la rupture entre la Porte et la Russie, avait enlevé toute probabilité à une entente directe de ces deux puissances. Les objections de l'Autriche ne subsistaient donc plus, et le cabinet

de Vienne, comprenait, en outre, qu'il y avait pour lui une bonne et importante position à prendre entre la Russie et les puissances occidentales dans des négociations conciliatrices. Quant à la Prusse, du moment où l'Autriche, adoptant cette attitude nouvelle, unissait son action à celle de la France et de l'Angleterre, elle ne pouvait que suivre l'impulsion donnée, sous peine d'isolement, et prendre part à la conférence proposée.

Le cabinet français était parfaitement renseigné sur tous ces points ; un projet de note fut communiqué par lui à Londres et, avec l'assentiment de l'Angleterre, transmis à l'empereur Nicolas. Cette pièce importante qui avait pour but d'ouvrir la voie à une transaction équitable entre la Russie et la Porte, a pris le nom de « note de Vienne » le Tzar en ayant confidentiellement admis la teneur, la conférence proposée par le gouvernement français s'ouvrit dans la capitale de l'Autriche, sous la présidence du comte de Buol, ministre des affaires étrangères, et au bout de quelques séances, admit une rédaction définitive à laquelle la Russie adhéra.

On expédia aussitôt la note à Constantinople où elle fut reçue avec quelque trouble et beaucoup de défiance. La Turquie croyait-elle les puissances occidentales prêtes à déserter sa cause ou à la prendre en mains moins chaleureusement? Peut-être. Toujours est-il que le divan ayant été réuni,

une majorité considérable s'y dessina tout d'abord contre la note de Vienne. Les instances réitérées des représentants diplomatiques des puissances, particulièrement celles de l'internonce d'Autriche et du ministre de Prusse parvinrent toutefois à faire adopter la note en principe, sans pouvoir obtenir une adhésion pure et simple. La Porte, dans une dépêche à la date du 20 août, fit connaître qu'elle n'admettait la note qu'avec des modifications de rédaction indispensables, suivant elle, pour en écarter tout ce qui pouvait être obscur et pour prévenir toute interprétation exagérée qui pourrait en être faite.

A première vue, ces modifications semblaient, il faut l'avouer, aussi puériles que déplacées, et ce fut l'effet qu'elles produisirent sur les puissances médiatrices. Une préoccupation de la valeur plus ou moins grande des expressions employées, préoccupation qui trahissait une défiance maladroite en un pareil moment, paraissait les avoir uniquement dictées. On en jugera par le seul rapprochement des deux textes. Ainsi la note de Vienne disait : « Si, à toute époque, les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le maintien des immunités et priviléges de l'église orthodoxe grecque dans l'Empire ottoman, les sultans ne se sont jamais refusés à les consacrer de nouveau par des actes solennels qui attestaient leur ancienne et

constante bienveillance pour leurs sujets chrétiens ; » et le contre-projet revenu de Constantinople portait : « Si, à toute époque, les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le culte de l'église orthodoxe grecque, les sultans n'ont jamais cessé de veiller au maintien des immunités et priviléges qu'ils ont spécialement accordés, à diverses reprises, à ce culte et à cette église dans l'Empire ottoman.... » Ailleurs on lisait dans la note de Vienne : « Le soussigné a reçu en conséquence l'ordre de déclarer par la présente que le gouvernement de Sa Majesté le Sultan restera fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kainardji et d'Andrinople, relatives à la protection du culte chrétien, et que Sa Majesté regarde qu'il est de son honneur de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit présentement, soit dans l'avenir, la jouissance des priviléges spirituels qui ont été accordés par les augustes aïeux de Sa Majesté à l'église orthodoxe d'Orient et qui sont maintenus et confirmés par elle, et, en outre, de faire participer, dans un esprit de haute équité, le rit grec aux avantages concédés aux autres rits chrétiens par convention ou disposition particulière. » Et ce passage avait été modifié de la sorte par le gouvernement turc : « Le soussigné a reçu, en conséquence, l'ordre de déclarer que le gouvernement de Sa Majesté le Sultan restera fidèle aux

stipulations du traité de Kainardji, confirmé par celui d'Andrinople, relatives à la protection, par la Sublime-Porte, de la religion chrétienne, et il est, en outre, chargé de faire connaître que Sa Majesté regarde qu'il est de son honneur..... et de faire participer, dans un esprit de haute équité, le rit grec aux autres avantages octroyés ou qui seront octroyés aux autres communautés chrétiennes, sujettes ottomanes. »

Nous le répétons, ces modifications introduites par le gouvernement turc dans le texte primitif de la note de Vienne parurent, tout d'abord, aux puissances occidentales d'une puérilité et d'une inutilité absolues. On regretta vivement que la Porte n'eût pas cédé aux instances qui lui avaient été faites d'adhérer purement et simplement au projet de note qui lui avait été transmis. D'un autre côté, et précisément à cause de l'insignifiance apparente des modifications introduites, la France et l'Angleterre estimèrent que la note, telle qu'elle était revenue de Constantinople, pouvait être acceptée par l'empereur Nicolas, s'il voulait sincèrement la paix.

Cette illusion ne fut pas de longue durée : à la date du 7 septembre, le comte de Nesselrode adressa au représentant de la Russie à Vienne, M. de Meyendorff, la réponse du gouvernement de Saint-Pétersbourg. L'Empereur, son maître, disait-il, ayant renoncé pour lui-même au droit de changer un

seul mot au texte de la note de Vienne, il lui était impossible de consentir à ce que la Porte ottomane se réservât ce droit pour elle seule. C'était créer à la Russie, vis-à-vis du gouvernement turc, une position d'infériorité qui porterait une sérieuse atteinte à la dignité de l'Empereur. « Ou les changements que demande la Porte sont importants, disait en terminant le comte de Nesselrode, et alors il est tout simple que nous refusions d'y donner notre acquiescement, ou ils sont insignifiants, auquel cas il y a lieu de se demander pourquoi, sans nécessité, la Porte en fait dépendre son acceptation. »

Cette dépêche n'invoquait que la question de dignité ; mais une seconde adressée aux puissances représentées à la conférence de Vienne entrait dans un examen approfondi des modifications introduites par le gouvernement turc dans le projet de note qu'il interprétait d'ailleurs d'une façon contraire à la pensée de la conférence, en se livrant à une argumentation de nature à prouver que la Russie ne faisait aucune concession et entendait imposer au Sultan un équivalent de l'*ultimatum* du prince Menchikoff.

Les dépêches télégraphiques de M. de Bourqueney, notre représentant à Vienne, avaient mis successivement M. Drouyn de l'Huys au courant de la situation des choses. Mais en annonçant que le ca-

binet de Saint-Pétersbourg n'expliquait son refus d'adhérer aux modifications demandées par la Porte que par des raisons de dignité, il n'était pas encore informé du contenu intégral de la dernière dépêche expédiée par le comte de Nesselrode au baron de Meyendorff.

« M. le ministre de Russie, lui écrivit M. Drouyn de l'Huys, est venu me donner lecture des deux dépêches adressées, en date du 7 septembre, à son collègue à Vienne, et si la première, comme vous me l'avez dit par le télégraphe, ne roule, en effet, que sur un thème correct, en se bornant à établir le droit de l'empereur Nicolas à s'en tenir au texte même de la note déjà acceptée par lui, il n'en est pas de même de la seconde. M. le comte de Nesselrode, dans ce document, se livre à un examen approfondi des points que le Divan a modifiés, et il résulte clairement de son argumentation que la Russie prétend s'ingérer dans les rapports du Sultan avec ses sujets chrétiens, et veiller elle-même à l'avenir, comme le traité de Kainardji, selon le chancelier, atteste qu'elle l'a fait dans le passé, au maintien des droits et immunités de l'Église grecque dans l'Empire ottoman. Ainsi donc, monsieur le baron, les amendements de Reschid-Pacha ne sont pas dans l'opinion du cabinet de Saint-Pétersbourg, des changements sans importance, et ils altéreraient, contrairement à l'avis de M. le

comte de Buol lui-même, le sens de la note de Vienne. Il y a là entre le gouvernement russe et la conférence présidée par M. le ministre des affaires étrangères d'Autriche, une divergence qui ne saurait passer sans explication. Quand les quatre puissances médiatrices ont jugé que la Porte commettait une faute de conduite en refusant son adhésion pure et simple au projet de conciliation qu'elles lui proposaient, elles ont unanimement déclaré que l'on avait tort à Constantinople de retarder, pour des motifs presque puérils, pour des corrections insignifiantes, une solution réclamée par les intérêts de la Turquie et attendue de l'Europe avec anxiété. La Russie vient aujourd'hui attribuer au texte primitif des passages modifiés par le Divan un sens qui n'est certainement pas celui que la Conférence entendait lui donner, car ce serait justifier les appréhensions des conseillers du Sultan. En effet, entre l'interprétation que M. le comte de Nesselrode fait de la note de Vienne, et les exigences de la note de M. le prince Menchikoff, qui ont été reconnues exorbitantes par tout le monde, la différence serait insaisissable, et vous savez, monsieur le baron, que notre but, dans ces longues et pénibles négociations, n'a jamais été que de trouver un moyen terme acceptable également par les deux parties. »

Ainsi, la malencontreuse interprétation du gou-

vernement russe remettait tout en question aux yeux de la France. L'effet qu'elle produisit à Constantinople fut plus vif et plus dangereux encore pour le maintien de la paix européenne. Dès qu'elle eut connaissance de ce document, la Porte prit secrètement, en effet, la résolution de déclarer la guerre à son ennemie, et, d'un autre côté, une fermentation extrême se produisit avec une force d'expansion si considérable dans la population musulmane qu'un soulèvement parut à craindre aux représentants des puissances en Turquie. A la suite d'une dépêche télégraphique expédiée par M. Delacour, notre ambassadeur, qui lui annonçait que des troubles avaient éclaté à l'instigation de quelques ulémas, M. Drouyn de l'Huys écrivit même au comte Walewski, ambassadeur de France à Londres, pour l'informer que la sécurité de nos nationaux, celle des chrétiens, la vie même du Sultan et de ses ministres se trouvant désormais à la merci d'un incident, le gouvernement français, outre qu'il était résolu à ne pas exposer son escadre à d'inutiles périls en la laissant à Besika (dangereux mouillage pendant la mauvaise saison), comprenait que les forces navales des deux puissances alliées de la Porte-Ottomane ne pouvaient se trouver à une si courte distance du théâtre où des événements, non moins désastreux pour les populations que pour l'autorité d'un souverain ami, menaçaient

de se produire au premier jour, sans être en mesure, soit de les conjurer, soit d'en arrêter les conséquences. La Russie, informée de la situation des choses, ne pouvait-elle même rapprocher sa flotte du Bosphore et nous devancer à Constantinople? En conséquence, M. Drouyn de l'Huys invitait M. Walewski à faire au principal secrétaire d'État de la Reine la proposition formelle d'expédier aux deux ambassadeurs l'ordre d'appeler immédiatement les deux escadres à Constantinople et aux amiraux celui de se tenir prêts à obéir à cette réquisition.

De son côté, l'empereur Nicolas s'apercevait de l'effet trop grand produit par son commentaire des modifications turques à la note de Vienne, et cherchait à l'atténuer par une démarche personnelle. Il se rendit à Olmütz, auprès de l'empereur d'Autriche, dans les derniers jours du mois de septembre 1853 et fit en même temps proposer par M. de Nesselrode un projet d'arrangement, assez étrange d'ailleurs, et suivant lequel les quatre puissances auraient fait accepter à la Porte le texte de la note de Vienne, sans modifications, tout en lui en garantissant, par un acte séparé, l'exécution dans le sens le plus favorable à sa dignité comme à son indépendance.

On discutait encore ces propositions sorties de l'entrevue d'Olmütz que la France ne combattait

pas expressément, mais que lord Clarendon repoussait au nom de l'Angleterre, lorsqu'un fait se produisit qui aggrava la situation en la précipitant et en rendant les négociations, qu'on n'abandonnait pourtant pas encore, d'une difficulté bien plus sérieuse.

Le 4 octobre 1853, la Porte-Ottomane déclara la guerre à la Russie. Un Tartare en porta rapidement la nouvelle à Omer-Pacha, commandant en chef des forces turques en Roumélie et lui-même fit savoir le 8 octobre au prince Gortchakoff qu'il lui accordait un délai de quinze jours pour l'évacuation des Principautés, sommation à laquelle le prince répondit le lendemain qu'il n'avait aucun pouvoir de l'Empereur pour traiter de la paix, de la guerre ou de l'évacuation.

Cet Omer-Pacha, qui a joué un rôle relativement assez considérable dans la guerre d'Orient, était une figure singulière dont l'opinion se préoccupait alors soit en l'exagérant, soit en l'amoindrissant, comme cela arrive toujours. Il était Croate d'origine et se nommait Michel Lattas. Son père, d'abord soldat au service de l'Autriche, était parvenu à la lieutenance du village de Valski, lieu de naissance de son fils, et le futur généralissime de l'armée turque avait fréquenté l'école de cette localité obscure jusqu'à ce qu'il fût admis à l'institution de Thurni, située non loin de Carlstadt, où il ne tarda

pas à donner des preuves d'intelligence et de goût pour la carrière militaire qui le désignèrent promptement à l'attention de ses chefs. Il entra, en qualité de cadet volontaire, dans un régiment croate, puis, sans cesser d'en faire partie, fut employé dans la chancellerie des ponts et chaussées à cause de la netteté de son écriture. La fortune, dont les aveugles décrets conduisent par des voies si souvent bizarres les hommes au néant ou à la célébrité, voulut alors que le père du jeune Michel Lattas fut mis en jugement pour des faits concernant son service, circonstance qui rendait des plus pénibles la présence de son fils dans l'armée autrichienne. Michel s'enfuit, et après avoir erré quelque temps dans un dénûment absolu, mais toujours en se rapprochant des frontières, il les franchit enfin et aborda cette terre qui devait devenir pour lui une seconde patrie.

Un marchand lui confia le soin d'élever ses enfants et l'emmena avec eux à Constantinople, mais il fallait abjurer la religion grecque et se faire mahométan. Michel Lattas accepta cette condition et prit le nom d'Omer qu'il a porté désormais. Promptement nommé professeur dans une école militaire, puis distingué par Kosrew-Pacha qui en fit son aide de camp, enfin major et chargé de la direction des affaires militaires à Constantinople, il y fit un riche mariage qui consolida sa position.

Nous le voyons ensuite gravir successivement les autres échelons de la carrière, apportant dans les divers grades qu'il occupa un certain esprit politique qui ne pouvait que faire valoir les autres qualités et aptitudes qu'il possédait. En 1848, il réprima, de concert avec les Russes, la rébellion qui se déclarait dans les Provinces danubiennes. En 1851, il comprima la révolte de Bosnie et, en 1852, nous avons dit qu'il fut chargé par la Porte de commander l'expédition du Monténégro. Omer-Pacha était désormais l'homme de guerre généralement désigné par l'opinion pour soutenir l'Empire ottoman dans les nouvelles et terribles épreuves qu'il allait avoir à supporter, et cependant quelques-uns le contestaient ou lui reprochaient un entêtement vaniteux qui n'était peut-être, après tout, qu'une confiance motivée en ses lumières personnelles. De taille moyenne, de constitution nerveuse, froid d'aspect, sombre de regard, énergique d'attitude, il s'était appliqué à donner à sa physionomie l'impassibilité turque et y avait réussi.

On comprend l'effet que produisit sur le Tzar la déclaration de guerre de la Porte. Il s'empressa de l'accepter. « Notre attente a été déçue, dit-il dans un nouveau manifeste adressé à ses peuples; en vain même les principales puissances de l'Europe ont cherché par leurs exhortations à ébranler l'aveugle obstination du gouvernement ottoman.

C'est par une déclaration de guerre, par une proclamation remplie d'accusations mensongères contre la Russie, qu'il a répondu aux efforts pacifiques de l'Europe, ainsi qu'à notre longanimité. Enfin, enrôlant dans les rangs de son armée les révolutionnaires de tous les pays, la Porte vient de commencer les hostilités sur le Danube. La Russie est provoquée au combat.... Nous sommes fermement convaincu que nos fidèles sujets se joindront aux ferventes prières que nous adressons au Très-Haut afin que sa main daigne bénir nos armes dans la sainte et juste cause qui a trouvé de tous temps d'ardents défenseurs dans nos pieux ancêtres : *in te Domine, speravi. Non confundar in æternum.* »

De son côté, et dans un style moins théâtral, le comte de Nesselrode faisait savoir aux divers cabinets que la déclaration de guerre de la Porte ne modifiait en rien les intentions antérieures de son souverain. L'occupation des Principautés avait pour but de lui donner un gage matériel en vue de la satisfaction morale qu'il recherchait uniquement. Il éviterait toute guerre offensive aussi longtemps que le lui permettrait le soin de sa dignité. Les Russes attendraient l'attaque des Turcs sans prendre l'initiative des hostilités. Il dépendrait donc entièrement des autres puissances de ne point élargir les limites de la guerre si les Turcs s'obstinaient

à vouloir absolument la faire, et de ne point lui imprimer un caractère autre que celui que le gouvernement russe voulait lui donner.

Dans ces circonstances graves, M. Drouyn de l'Huys sentit à son tour le besoin de s'entendre avec le gouvernement anglais sur l'usage qui serait fait des forces navales que la France, pour sa part, était bien décidée à appeler à Constantinople. L'Angleterre ne devait pas hésiter à suivre cet exemple. La présence des deux escadres dans les eaux du Bosphore témoignerait irrévocablement de l'union intime des deux puissances, et cette commune sollicitude pour les destinées de la Turquie donnerait à la Porte une force morale qui lui permettrait de se tenir dans les conditions d'un gouvernement régulier, et de ne faire appel ni au fanatisme des sentiments religieux, ni à de funestes auxiliaires.

Mais, quelle que fût, d'ailleurs, l'importance d'un pareil résultat, ce n'était point à cela seulement que devait tendre la démonstration anglo-française. Les flottes étaient également destinées à jouer un grand rôle dans la défense de l'Empire ottoman. Elles devaient servir particulièrement à couvrir Constantinople et à opérer, au besoin, sur les côtes occidentales de la mer Noire jusqu'à la hauteur de Varna. M. Drouyn de l'Huys, entrant dans ces détails, faisait remarquer qu'à ce point, en effet, commençait la chaîne des Balkans qui

formait une première barrière fortement occupée par l'armée turque et offrait des garanties suffisantes contre une invasion par terre. Il proposait donc de munir les vice-amiraux Hamelin et Dundas d'instructions qui leur enjoindraient, après avoir consulté les deux ambassadeurs, de distribuer les forces qu'ils commandaient de façon à ce que la ville de Constantinople se trouvât, autant que possible, à l'abri des hostilités et, dans cette position, d'attendre, sans la rechercher, l'occasion d'accomplir leur devoir. Faire plus, serait donner à leur attitude un caractère agressif qu'elle ne devait pas avoir; faire moins, serait exposer tous les intérêts que l'on avait pour but de sauvegarder. Ce plan de conduite était soumis au gouvernement britannique et l'on pensait avoir son approbation. On ne tarda pas à l'obtenir en effet.

Cependant les premiers coups de canon avaient été échangés entre les Turcs et les Russes. Omer-Pacha venait de franchir le Danube sur plusieurs points et avait été heureux dans ses rencontres avec l'ennemi. A Oltenitza et à Kalafat, localités situées en face de Turtukaï et de Widin, il avait même remporté deux véritables victoires et fait éprouver aux Russes des pertes sensibles. Ces succès des Turcs avaient eu deux conséquences naturelles, la première de leur donner une grande confiance en eux-mêmes; la seconde d'impression-

ner favorablement l'Europe et de lui faire prendre plus d'intérêt encore à la lutte engagée entre Omer-Pacha et le général Gortchakoff.

Les résultats matériels furent que les Turcs s'établirent solidement à Kalafat, et que les Russes firent vainement et à plusieurs reprises de grands efforts pour les en déloger. Cette position donnait, en effet, à leurs adversaires un pied en Valachie et rompait leur propre ligne de communication avec les Serbes. Après le combat d'Oltenitza, Omer-Pacha, ne voulant rien abandonner au hasard, n'avait pas, il est vrai, jugé prudent de s'avancer vers Bucharest et de donner ainsi aux Russes l'occasion de l'attaquer avec toutes leurs forces et en rase campagne. Les Turcs avaient donc repassé le Danube, mais sans y être contraints, sans même être poursuivis, uniquement comme opération stratégique, et l'opinion pouvait voir là un démenti en action donné à cette vanité outrecuidante et aveugle que l'on attribuait au généralissime de l'armée ottomane.

Quelle était cependant, tandis que ces faits de guerre se produisaient, l'attitude de l'Europe relativement à cette lutte qui s'engageait avec une incontestable vivacité et sa pensée sur les développements qu'elle pouvait prendre ? Il est curieux de constater qu'à cette époque encore on ne croyait pas qu'elle dût entraîner, même entre les deux

seules parties directement intéressées, une guerre longue et sérieuse.

A Compiègne, un ministre disait tout haut : « Il y a en ce moment entre la Russie et la Turquie un duel au premier sang, et les quatre grandes puissances n'en sont que les témoins. »

Le gouvernement français, à cause de la tournure que prenaient les choses, ayant résolu d'envoyer un ambassadeur militaire à Constantinople ; M. Delacour venait d'être remplacé par le général Baraguey-d'Hilliers, et le général Baraguey-d'Hilliers disait à un de ses amis la veille de son départ : « On veut faire de moi un croquemitaine ; je ne peux pas vous dire quelles sont mes instructions, mais soyez certain qu'elles ne sont pas ce qu'on croit. Vous verrez que c'est moi qui ferai la paix. »

Ce mot de paix, les journaux du gouvernement semblaient avoir pour mission de le répéter et de laisser croire que les armées russe et ottomane seraient seules engagées, témoin cette phrase du *Constitutionnel* : « Une lutte entre la Russie et la Turquie ne s'appellera pas la guerre. Ce sera une préparation à la paix. »

En France, où rien n'est plus impopulaire que l'emploi de nos armées de terre à des expéditions lointaines, l'opinion se rattachait avec acharnement à toutes les espérances pacifiques. Un très-

sensible mouvement de baisse s'était, d'ailleurs, manifesté à la Bourse de Paris à la nouvelle des premiers et assez notables avantages remportés sur les Russes par les troupes d'Omer-Pacha.

A Londres, de nouveaux projets d'arrangement s'élaboraient; à Vienne, l'action médiatrice des quatre puissances se poursuivait avec une confiance quasi absolue dans son utile résultat. Les plénipotentiaires, MM. de Buol-Schauenstein, de Bourqueney, Westmoreland et d'Arnim, se réunissant presque chaque jour au ministère des affaires étrangères, exprimaient dans les protocoles de leur conférence la confiance que la Russie accepterait la reprise des négociations sur des bases qui offraient aux deux parties belligérantes l'occasion de se rapprocher d'une manière digne et honorable sans que l'Europe, disaient-ils, fût plus longtemps attristée par le spectacle de la guerre. Il était généralement admis dans le monde diplomatique que du moment où l'entrevue d'Olmutz n'avait pu, malgré tout le prestige et l'habileté de langage de l'empereur Nicolas, entraîner le jeune souverain François-Joseph à sortir d'une neutralité qui, d'ailleurs, n'était point de l'indifférence, pour joindre son action militaire à la sienne, toute préoccupation d'une guerre plus générale que la lutte engagée entre la Porte et la Russie devait être définitivement écartée.

Un événement soudain et tragique vint détruire de fond en comble ces illusions et ces espérances.

Le 30 novembre 1853, une escadre ottomane, forte de sept frégates, trois corvettes et deux bateaux à vapeur, contrainte par le gros temps de chercher un abri dans le port de Sinope s'y trouvait à l'ancre lorsque le vice-amiral russe Nachimoff la surprend et, profitant d'un vent favorable, pénètre dans le port avec six vaisseaux dont deux à trois ponts, trois frégates et quatre navires à vapeur. Il somme les Turcs de se rendre, mais ceux-ci, loin de vouloir obtempérer à cet ordre en amenant leur pavillon, engagent un combat inégal, désastreux, que leur courage prolonge jusqu'à l'entrée de la nuit; les Russes s'acharnent à leur destruction totale. Hussein-Pacha et Kadri-bey se font sauter avec le *Mizamié*, de soixante canons. Ali-bey en fait autant avec le *Navik*. Le reste de l'escadre ottomane, après une résistance qui coûte cher aux Russes, est incendié ou coulé par leurs projectiles. La destruction est complète, le spectacle affreux et les colonnes de feu qui s'élèvent de divers quartiers de la ville, que les bombes de Nachimoff n'ont pas épargnée, éclairent cette scène terrible.

Et quelques jours après, un rescrit de l'empereur Nicolas, répondant à la nouvelle que le prince Menchikoff s'était empressé de lui transmettre, disait:

« La victoire remportée à Sinope témoigne de nouveau que notre flotte de la mer Noire remplit dignement sa destination.... Je vois avec plaisir que la flotte russe n'a point oublié Tschesmé et que les arrière-petits-fils sont dignes de leurs bisaïeuls. »

Cette fois l'opinion ne se trompa point et tout espoir de paix dut s'évanouir.

LIVRE QUATRIÈME.

I. Coup d'œil à l'intérieur. Modifications administratives. Suppression du ministère de la police. M. de Maupas à Naples. Incident napolitain et rupture momentanée avec le gouvernement des Deux-Siciles. Comment cesse ce conflit. Envoi dans les départements d'inspecteurs généraux des préfectures. Travaux publics à Paris. Le Louvre. Formation de la garde impériale. Complément des divers services de la maison de l'Empereur. Son cabinet. M. Mocquart. — II. Conséquences de l'affaire de Sinope. Des ordres sont transmis aux flottes pour leur entrée dans la mer Noire. Dépêches de M. Drouyn de l'Huys. Protestations du comte de Nesselrode. Communication de M. de Kisseleff demandant l'établissement du principe de réciprocité entre les parties belligérantes. Réponse du ministre des affaires étrangères. Lettre de Napoléon III à l'empereur Nicolas. Réponse du Tzar. M. de Kisseleff prend ses passe-ports. — III. Mesures militaires prises par la France. Composition de l'armée et des escadres. Le maréchal de Saint-Arnaud est désigné pour le commandement de l'armée. Envoi du général Canrobert à Constantinople, avec mission d'examiner la situation militaire au point de vue de l'expédition projetée. Gallipoli est choisi pour centre de débarquement et d'opérations. Affaire d'Odessa Les amiraux Hamelin et Dundas bombardent et détruisent le port militaire de cette place. Le maréchal de Saint-Arnaud. Son départ pour Constantinople. Accueil du Sultan. Préoccupations du maréchal. Son départ pour Varna. Lord Raglan. Conférence entre les trois généraux alliés. Décisions prises. — IV. Expédition dans la Baltique. Départ des troupes. Prise de Bomarsund. L'armée d'Orient à Varna. Les Russes lèvent le siége de Silistrie. Regrets du maréchal de Saint-Arnaud. Changement dans les plans de campagne. Malheureuse expédition de la Dobrutscha. Misères et souffrances endurées. Le choléra. Impatiences de l'opinion en Angleterre. L'expédition de Crimée est résolue. — V. Derniers prépa-

ratifs. Mesures prises par les généraux et amiraux. Reconnaissance des côtes de Crimée. Occupation d'Eupatoria. Débarquement des armées. Elles marchent en avant. — VI. Bataille de l'Alma.

I

A l'intérieur, cette année 1853, commencée sous des auspices pacifiques et se terminant au bruit des combats malgré les efforts intelligents d'une habile diplomatie, avait été en grande partie employée à conformer au régime nouveau les institutions existantes et à faire entrer les services publics dans le moule de la monarchie impériale.

Quelques modifications avaient été également introduites dans les rouages administratifs et gouvernementaux : le ministère de la police avait disparu et ses attributions avaient été rendues au ministère de l'intérieur ; mais on avait enlevé à ce dernier la direction générale de l'agriculture et du commerce que l'on replaçait dans les attributions du ministère des travaux publics. M. de Maupas, préfet de police au 2 décembre 1851, avait, comme nous l'avons vu, été nommé ministre de la police générale après le coup d'État. Il obtint, comme dédommagement le poste diplomatique de Naples, et pendant qu'il en était titulaire, se produisit une légère difficulté entre le gouvernement des Deux-Siciles et le gouvernement français, difficulté qui

amena une interruption de relations momentanée et dont voici le motif :

Le roi Ferdinand II devait commander en personne de grandes manœuvres de cette armée napolitaine qu'il avait formée avec tant de soins et qui était vraiment fort belle. Pour assister à ces manœuvres, et suivant les traditions établies, l'empereur Napoléon III, avait désigné le chef d'escadron, duc de Lesparre et le capitaine d'état major Ducasse, le premier attaché au ministre de la guerre, le second aide de camp du prince Jérôme. Ces deux officiers, embarqués pour Naples, virent avec étonnement le bâtiment qui les portait mis en quarantaine en arrivant dans le port, tandis que d'autres navires venant de Marseille étaient admis à la libre pratique. La raison que l'on alléguait pour motiver cette rigueur intempestive était que le bâtiment avait à son bord des marchandises anglaises provenant de centres commerciaux où régnait le choléra. La quarantaine fut fixée à douze jours et le bâtiment envoyé à l'île de Nisida, malgré les vives représentations des officiers français, malgré les démarches du ministre de France, M. de Maupas, auquel le gouvernement napolitain répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de modifier les déterminations du conseil sanitaire des quarantaines et qu'il ne s'ingérait jamais dans ces sortes de conflits. De leur côté, MM. de Lesparre

et Ducasse, désappointés d'une réception à laquelle ils étaient loin de s'attendre et convaincus, peut-être à tort, du reste, que ces entraves médico-légales cachaient une cause toute politique, ne voulurent pas demeurer à Nisida jusqu'à la fin de la quarantaine et ne tardèrent pas à prendre passage à bord d'un bâtiment qui se rendait à Marseille.

Promptement instruit de cet incident, le gouvernement français envoya à M. de Maupas l'ordre de demander des explications au gouvernement napolitain et, si ces explications ne lui paraissaient pas satisfaisantes, de prendre immédiatement ses passe-ports.

Le gouvernement de Ferdinand II resta dans le cercle des explications qu'il avait déjà données et des motifs qu'il avait allégués. M. de Maupas qui, du reste, avait conduit toute cette affaire avec une certaine hauteur, demanda ses passe-ports, suivant les instructions qu'il avait reçues et quitta Naples le 7 novembre 1853 pour se rendre à Rome.

Le conflit dont la cause était, en apparence, disproportionnée avec les résultats naturellement plus défavorables pour le gouvernement napolitain que pour celui de Napoléon III, provenait-il d'un simple malentendu, d'une obstination étroite dans des habitudes administratives, ou bien d'une de ces arrière-pensées politiques que les États faibles ont le tort de ne pas avouer hautement en face des

États forts, dissimulation inhabile qui a pour effet d'égarer l'opinion dans des suppositions de toute nature? Le gouvernement napolitain redoutait-il, comme on en fit alors courir le bruit, de voir la France occuper Brindes pour y installer, en vue des complications que pouvait amener la question d'Orient, des magasins de charbon et des dépôts de troupes? ou bien encore Ferdinand II craignait-il que les officiers français eussent pour mission secrète d'étudier l'opinion et de tâter le terrain au profit d'une révolution muratiste?

C'eût été, quant à cette dernière supposition, bien peu connaître les tendances de Napoléon III, et il est un trait de caractère que l'histoire ne doit point négliger, une observation qui trouve ici sa place naturelle : en méditant, durant les longues heures de sa captivité, sur les causes de la chute de l'homme extraordinaire qui, dans les fastes du monde, s'est appelé Napoléon le Grand, le fils de la reine Hortense avait surtout remarqué deux de ces causes avec l'intention formelle de les éviter : la propension de Napoléon Ier à placer sur des trônes les membres de sa famille; son antagonisme constant contre l'Angleterre et la haine à outrance qu'il portait au gouvernement britannique. Il importe de ne pas perdre cela de vue quand on veut bien s'expliquer la conduite ultérieure de Napoléon III et les partis pris de sa politique.

Il faut donc avouer que ces craintes du gouvernement napolitain eussent été bien mal fondées relativement à l'intervention occulte dans un complot muratiste d'agents accrédités par le gouvernement français. Le cabinet de Naples démentait d'ailleurs tous les bruits répandus à ce sujet et localisait, pour ainsi dire, la question en la ramenant aux proportions d'une affaire concernant uniquement le conseil de salubrité. Lorsque M. de Maupas eut demandé ses passe-ports et que l'affaire prit une gravité qu'il n'avait sans doute pas prévue, ce cabinet s'efforça d'en atténuer la portée en restant fidèle aux motifs qu'il avait toujours allégués. Suivant cet ordre d'idées, il opéra quelques changements dans le personnel du conseil de santé, à la rigueur intempestive duquel le fait pouvait être imputé. Il transmettait en même temps des instructions spéciales à son représentant à Paris qui devait porter officiellement au ministre des affaires étrangères l'expression des regrets du gouvernement napolitain et l'assurance qu'il n'y avait eu dans tout cela rien de personnel pour les deux officiers français. Quelques mois après, M. de Maupas retournait à Naples, poste qu'il ne devait pas occuper longtemps, d'ailleurs, et cet incident prenait fin.

Nous avons mentionné les décrets du 25 mars 1852, relatifs à la décentralisation administrative.

Le 10 mars 1853, une loi enlevait aux préfets une des prérogatives importantes qui leur avaient été concédées, celle d'autoriser jusqu'à un certain chiffre les emprunts communaux et les impositions extraordinaires. Depuis cette époque, bien des essais ont été faits, bien des tentatives se sont produites dans la voie de la décentralisation. Le difficile, dans cette question intérieure, est d'atteindre la juste limite ou la centralisation est un obstacle au bien. De là les hésitations, les tâtonnements, les essais (la pire manière de procéder en administration comme en politique) et, du reste, lorsqu'on songe que l'admirable organisation administrative, telle que le premier Consul l'avait créée au commencement de ce siècle était précisément basée sur cette centralisation que l'on àttaque tous les jours et qui, pour être perfectionnée, n'a pas besoin d'être peu à peu compromise et finalement détruite, il faut bien avouer que la réflexion est permise et que le doute peut être admis.

Afin de contrôler dans les départements les effets du décret du 25 mars 1852, le ministère de l'intérieur envoya, du reste, des inspecteurs généraux pris parmi les sénateurs et les conseillers d'État qui furent chargés de faire un rapport détaillé sur le personnel administratif et l'état des divers services. Ces missions à l'intérieur, qui ne se sont pas renouvelées depuis, plaçaient les préfets dans

une situation plus délicate en apparence qu'en réalité, car les inspecteurs généraux devaient agir vis-à-vis d'eux avec réserve et courtoisie et se contenter, faute d'éléments d'information variés et extérieurs, des renseignements et explications qu'on leur donnait. Cette grande inspection générale rapporta au ministère des appréciations suffisamment satisfaisantes et conclut, en somme, à la bonne gestion des affaires départementales.

Les travaux publics, à Paris surtout, sans avoir encore reçu l'impulsion considérable et le développement souvent exagéré que nous leur avons vu acquérir depuis cette époque, prenaient déjà un notable essor. La réunion des Tuileries au Louvre, décrétée le 12 mars 1852, était déjà en voie d'exécution; l'œuvre marchait rapidement, et l'on avait adjugé pour plus de vingt millions de travaux dans le courant de l'année 1853. Trois mille ouvriers concouraient sans relâche à l'achèvement de ce monument national.

De même que tous les services publics, que toutes les parties du grand ensemble gouvernemental, l'armée avait participé aux modifications que devait nécessairement lui imposer le régime nouveau. Une garde impériale était pour ainsi dire la conséquence obligée du rétablissement de l'Empire. Cet accessoire historique jouissait d'ailleurs d'une assez grande popularité, et ce fut avec faveur

que, dans le courant de 1853, époque à laquelle elle fut formée, on accueillit dans Paris les premiers uniformes de cette garde, uniformes accommodés aux exigences du temps actuel, mais conservant, à part quelques détails, la couleur et la coupe traditionnelles, uniformes d'un caractère très-national, très-français, comme ceux que le reste de l'armée portait encore à cette époque, et que l'on a si malheureusement modifiés depuis. Cette garde devait bientôt prendre sa part des fatigues et de la gloire de la campagne de Crimée et contribuer largement à ces succès lointains. Le temps approchait où, en présence des éventualités militaires que la question d'Orient faisait surgir, le gouvernement français allait s'occuper très-activement de mettre sur le pied de guerre ses troupes de terre et de mer.

Nous avons dit que la maison de l'Empereur et celle de l'impératrice avaient été formées au moment du mariage. Leur personnel, ainsi que celui des officiers du palais, fut augmenté en 1853, et, pour rester dans les traditions de la monarchie impériale, une vénérie fut également créée avec les divers emplois qu'elle comportait. Le service du cabinet de l'Empereur reçut aussi une extension nouvelle plus en rapport avec les exigences d'une nouvelle situation, et ici nous rencontrons dans le personnage qui avait reçu la direction suprême de

ce cabinet, une figure très-intéressante à signaler et dont l'importance considérable ne paraît pas jusqu'ici avoir été suffisamment comprise.

Ce personnage était M. Mocquard, que la reconnaissance du souverain a élevé depuis lors à la dignité de sénateur.

Ouvrier de la première heure, ami dévoué de la veille, n'ayant accepté le lendemain qu'une situation secondaire en apparence et relativement peu importante, M. Mocquard, ancien commensal du château d'Arenenberg, et qui, dès la jeunesse du prince Louis-Napoléon, était déjà en position de lui donner de sages avis, doit tenir dans l'histoire du second empire une place bien autrement considérable que celle occupée à une autre époque par MM. Menneval et le baron Fain. Il est d'ailleurs assez curieux de constater que ce rôle en apparence effacé, que cette attitude volontairement maintenue dans le clair obscur, entraient profondément dans les goûts et les habitudes d'un homme très-ennemi de l'étiquette, très-partisan des libres plaisirs, et dont on pourrait dire, sans craindre de se tromper, que c'est lui qui, de tous les personnages appelés par le second empire à des situations officielles, a su le mieux comprendre et appliquer, dans l'intérêt des jouissances intelligentes de la vie, les facilités et les faveurs du régime nouveau.

Grand, mince, d'une nature éminemment nerveuse et un peu créole, M. Mocquard possédait un esprit aussi fin que profond, mais très-largement sceptique. Le scepticisme est-il un défaut ou une qualité dans les situations d'un ordre politique qui vous placent en contact avec les mille faiblesses, vanités et sottises humaines? On peut dire que, lorsqu'il n'est point trop exagéré, le scepticisme n'est pas un défaut. Doué de remarquables facultés intellectuelles et les ayant appliquées de bonne heure à la culture des lettres, M. Mocquard s'était fait un style excellent, et sous sa plume constamment occupée dans les fonctions qu'il exerçait depuis l'arrivée au pouvoir du Prince-Président, des considérations politiques d'une nature remarquablement élevée ou d'un bon sèns pratique non moins remarquable se développaient naturellement en périodes d'un tour souvent original, toujours heureux. La tâche accomplie par lui depuis 1848 est énorme et particulièrement digne de l'attention de l'histoire. Souvent interrogé, consulté, toujours écouté, ce qu'il a rédigé, dicté, inspiré formerait un ensemble d'une portée et d'un intérêt historique hors ligne. Celui qui ne jugerait M. Mocquard que d'après ses essais le plus souvent très-faibles de littérature romanesque ou théâtrale se tromperait entièrement sur la valeur du personnage et le rôle qu'il a joué, par le fait, au milieu des événements de

son temps. En a-t-il eu la conscience? C'est évident, si la nature spéciale de son esprit lui a laissé le loisir ou la volonté d'y songer sérieusement. Mais quoiqu'il en puisse être d'une appréciation personnelle, absolument inutile, d'ailleurs, en présence de cette correspondance énorme, curieuse dans sa variété, forcément futile quelquefois, mais souvent de la plus haute portée politique, en présence de ces rédactions de tout genre, de cette influence naturelle, c'est-à-dire qu'il ne recherchait pas, de ses conseils provoqués et écoutés, l'écrivain renseigné peut dire, que du fond de ce cabinet où son tempérament particulièrement philosophique, plus encore que sa modestie, l'a volontairement caché, M. Mocquard a, d'une façon, bien plus directe, peut-être, qu'aucun ministre de notre temps, gouverné les affaires intérieures et extérieures de son pays.

II

La catastrophe de Sinope avait produit une sensation si vive, que les esprits les plus optimistes, les gens qui croyaient le plus fermement à la prochaine cessation des hostilités entre la Porte et la Russie ou à l'impossibilité d'une conflagration étendue à propos de la question d'Orient, furent obligés de renoncer à leurs espérances. Ce fait de guerre, qui malheureusement avait toutes les ap-

parences d'un guet-apens, cette brutale et sanglante surprise se produisant à peu de distance des escadres combinées de France et d'Angleterre était, pour nous servir de l'expression de M. Drouyn de l'Huys dans sa dépêche du 13 décembre au général Baraguey d'Hilliers, un coup hardi qui n'atteignait pas seulement la Turquie.

Des ordres furent aussitôt transmis aux deux flottes pour leur entrée dans la mer Noire. La Russie, qui avait promis de rester sur la défensive, venait, en effet, de prendre une offensive sanglante presque en vue des pavillons anglais et français, et, comme le disait encore la dépêche du 13 décembre, déjà citée, nos alliés, les Turcs, venaient de subir un échec dans des circonstances et sur un élément où la démonstration commune de la France et de l'Angleterre avait précisément pour objet de les protéger. Le général Baraguey d'Hilliers, après s'être entendu avec lord Stratford de Redcliffe, avait déjà envoyé en reconnaissance deux bateaux à vapeur jusqu'à la hauteur de Sinope. Bientôt les deux flottes allaient sillonner l'Euxin, les deux puissances déclarant qu'elles étaient résolues à prévenir la répétition de l'affaire de Sinope et à inviter désormais tout bâtiment russe rencontré en mer à rentrer sur-le-champ dans le port de Sébastopol. La mer Noire devait être ainsi conservée comme un gage jusqu'à l'évacuation des Prin-

cipautés par les troupes de l'empereur Nicolas et jusqu'au rétablissement de la paix. A l'occupation de la Moldavie et de la Valachie, la France et l'Angleterre opposaient ainsi une occupation correspondante dont les conséquences devaient assurément être plus graves pour le gouvernement russe que celle de la prise de possession des Principautés ne pouvait l'être pour la Porte. Ou l'armée commandée par le général Gortschakoff repasserait le Pruth ou les escadres, autant que la saison le permettrait, croiseraient dans l'Euxin, interceptant ainsi toutes communications maritimes de la Russie avec ses provinces asiatiques. La France et l'Angleterre n'abandonnaient pas pour cela d'ailleurs le terrain diplomatique où l'Autriche et la Prusse s'étaient placées. Quand la Turquie verrait qu'elle était hautement et activement protégée par les deux grandes puissances occidentales, elle suivrait leurs conseils avec plus de confiance. Ces deux puissances, en prenant un gage qui, suivant elles, assurait le rétablissement de la paix en Orient à des conditions qui ne changeaient pas la distribution des forces respectives des grands États de l'Europe, ne s'en efforceraient pas moins d'amener la Turquie à adhérer complétement aux propositions de Vienne. Tel était en résumé l'esprit des instructions et explications transmises par M. Drouyn de l'Huys.

Le comte de Nesselrode protesta aussitôt, au nom de l'Empereur son maître, contre la présence des flottes combinées dans la mer Noire. Suivant lui le coup porté à l'escadre turque dans le port de Sinope n'était point une agression gratuite, et c'était avec une pénible surprise qu'il l'entendait qualifier ainsi, lorsqu'il était de notoriété, disait-il, que l'escadre turque, commandée par Osman Pacha, était partie du Bosphore chargée d'armes, d'argent et de troupes de débarquement destinées pour les côtes de Circassie, par conséquent dans le but de développer les opérations agressives qui avaient déjà ensanglanté le territoire russe en Asie. Ce que cette escadre avait cherché à Sinope, ce n'était point une station maritime, mais bien un refuge passager.

M. de Nesselrode ajoutait qu'il croyait bien comprendre le sens des déclarations faites par les puissances, en supposant que leurs intentions étaient d'établir une sorte d'armistice naval prévenant toute attaque russe contre les ports et le pavillon turcs, mais veillant, d'un autre côté, à ce que l'escadre ottomane ne commît aucune agression contre les bâtiments et le territoire russes, il était essentiel que ce point fût nettement établi. Mais si les puissances avaient regardé comme contraire à l'indépendance de la Porte la prétention de lui interdire entièrement les hostilités, M. de Nesselrode

cherchait comment celle de ne lui permettre désormais que des hostilités limitées serait plus conforme à l'idée qu'elles se faisaient de cette même indépendance. Son maître se voyait donc obligé de protester solennellement contre le principe de la déclaration qui lui était faite, et ne pouvait d'aucune façon en admettre la légitimité, il attendrait pour se décider sur le parti ultérieur qu'il devrait adopter, la manière dont cette déclaration serait mise en pratique par les amiraux des deux flottes et l'attitude que leurs vaisseaux prendraient à l'égard des vaisseaux russes.

La demande de l'établissement d'un principe de parfaite réciprocité entre les parties belligérantes, implicitement contenue dans cette dépêche du comte de Nesselrode, fut formulée nettement quelques jours plus tard dans une communication directe faite, d'après les ordres de son gouvernement, à M. Drouyn de l'Huys par M. de Kisseleff, le 26 janvier 1854.

M. Drouyn de l'Huys répondit que l'escadre française n'était entrée dans la mer Noire, que lorsque des faits sur la gravité desquels il n'y avait malheureusement plus à se méprendre avaient révélé les dangers que courait l'existence d'un empire dont la conservation était nécessaire à celle de l'équilibre européen. Le gouvernement français avait, en conséquence, voulu, par l'interposition de ses

forces navales, arrêter, autant qu'il dépendait de lui, le cours d'une guerre qu'il n'avait vu éclater qu'avec un vif regret, et qu'il avait sincèrement mais vainement essayé de conjurer. Le vice-amiral Hamelin avait reçu, dans ce but pacifique, l'ordre de mettre le territoire et le pavillon ottomans à l'abri des attaques dont ils pouvaient encore devenir l'objet, en faisant rentrer les navires russes rencontrés en mer, dans le port russe le plus voisin et d'empêcher en même temps que les vaisseaux turcs ne dirigeassent aucune agression contre le littoral de l'empire russe. Ces bâtiments ne devaient être employés qu'au ravitaillement des côtes de la Roumélie et de l'Anatolie, c'est-à-dire à contribuer seulement à la défense de la Turquie menacée dans l'intégrité de son territoire, et dans ses droits de souveraineté par l'occupation de deux de ses provinces et par le déploiement d'un appareil maritime et militaire hors de proportions avec les ressources dont elle disposait elle-même. C'était de cette différence caractéristique dans les positions respectives que le gouvernement français avait tenu compte lorsqu'il avait transmis au commandant en chef de ses forces navales des instructions au sujet desquelles de plus amples informations lui étaient demandées, et il n'aurait pu interdire d'une façon absolue au pavillon ottoman la navigation de la mer Noire sans affaiblir encore les

moyens de défense déjà insuffisants de la Porte ottomane[1].

M. de Kisseleff demanda ses passe-ports le 4 février 1854, dans les termes suivants :

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur de Russie a eu l'honneur de recevoir la note que S. Exc. le ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères a bien voulu lui adresser en date du 1er février.

Elle ne satisfait point aux conditions de juste réciprocité sur lesquelles le soussigné a reçu l'ordre d'insister, au nom de sa cour, par sa note du 14/26 janvier.

« Cette communication, si elle avait été appréciée comme elle méritait de l'être, aurait eu pour effet, d'une part, de restreindre les calamités de la guerre dans des limites acceptables pour les deux parties belligérantes, tandis que, de l'autre, elle offrait à la France une nouvelle preuve du désir constant de S. M. l'empereur, d'éloigner de ses relations avec elle tout motif de mésintelligence.

« Le soussigné regrette que l'esprit de bienveillance qui a dicté cette démarche, n'ait pas rencontré des intentions également conciliantes. Dès lors, sa ligne de conduite était tracée par un sentiment

1. Documents officiels sur la question d'Orient, n° 40.

profond de respect pour la dignité du souverain qu'il a l'honneur de représenter.

« Fidèle à ses devoirs, il ne saurait admettre que le gouvernement de S. M. l'Empereur des Français, en paix avec la Russie, prétende entraver la liberté des communications que la marine impériale est chargée d'entretenir entre les ports russes, tandis que les navires turcs transportent des troupes d'un port ottoman à l'autre, sous la protection de l'escadre française.

« Cette distinction étant contraire aux règles du droit public, comme aux égards mutuellement observés entre puissances amies, le soussigné se trouve placé par là, dans l'impossibilité de continuer l'exercice de ses fonctions, tant que le gouvernement de S. M. l'Empereur des Français n'aura pas repris envers la Russie une attitude conforme aux rapports de bonne intelligence et d'amitié qui ont si heureusement subsisté jusqu'ici entre les deux pays.

« Plus le soussigné attachait de prix a entretenir ces rapports, plus il regrette l'obligation où il se trouve de les suspendre.

« Il a l'honneur de notifier à M. le ministre, secrétaire d'État au département des affaires étrangères qu'il va quitter Paris, accompagné du personnel de l'Ambassade, et se rendre en Allemagne jusqu'à nouvel ordre[1] »

1. Documents officiels sur la question d'Orient, nos 41 et 42.

Ainsi, la rupture était consommée et la guerre désormais inévitable. Le rappel de M. de Castelbajac, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, eut lieu le 16 février. M. de Kisseleff avait chargé M. d'Ebeling, consul général de Russie, de protéger les intérêts de ses nationaux ; M. de Castillon, consul général de France, fut également chargé des intérêts français lorsque le marquis de Castelbajac quitta la Russie avec tout le personnel de la Légation.

Ce dénouement des pourparlers diplomatiques entre les deux gouvernements était prévu, d'ailleurs, depuis plus d'un mois. Napoléon III avait, à la date du 29 janvier, adressé à l'empereur Nicolas une assez longue lettre dans laquelle, après avoir exposé l'ensemble de la question et les motifs qui avaient amené l'entrée des flottes dans l'Euxin, il formulait en ces termes une nouvelle proposition qu'il ne hasardait personnellement, du reste, qu'après s'être entendu sur tous les points avec le gouvernement anglais :

« Si Votre Majesté désire autant que moi une conclusion pacifique, quoi de plus simple que de déclarer qu'un armistice sera signé aujourd'hui, que les choses reprendront leur cours diplomatique, que toute hostilité cessera, et que toutes les forces belligérantes se retireront des lieux où des motifs de guerre les ont appelées? Ainsi les troupes russes

abandonneraient les Principautés, et nos escadres la mer Noire. Votre Majesté préférant traiter directement avec la Turquie, elle nommerait un plénipotentiaire qui négocierait avec un plénipotentiaire du sultan une convention qui serait soumise à la conférence des quatre puissances. Que Votre Majeste adopte ce plan, sur lequel la reine d'Angleterre et moi sommes parfaitement d'accord, la tranquillité est rétablie et le monde satisfait. Rien, en effet, dans ce plan qui ne soit digne de Votre Majesté, rien qui puisse blesser son honneur. Mais si, par un motif difficile à comprendre, Votre Majesté opposait un refus, alors la France, comme l'Angleterre, serait obligée de laisser au sort des armes et aux hasards de la guerre, ce qui pourrait être décidé aujourd'hui par la raison et la justice. Que Votre Majesté ne pense pas que la moindre animosité puisse entrer dans mon cœur, il n'éprouve d'autres sentiments que ceux exprimés par Votre Majesté elle-même dans sa lettre du 17 janvier 1853, lorsqu'elle m'écrivait : « Nos relations doi-« vent être sincèrement amicales, reposer sur les « mêmes intentions : maintien de l'ordre, amour « de la paix, respect aux traités et bienveillance « réciproque. » Ce programme est digne du souverain qui le traçait, et, je n'hésite pas à l'affirmer, j'y suis resté fidèle. »

La réponse du tzar ne fut pas moins développée

que celle de Napoléon III. Il commença par dire que ce n'était pas à lui qu'on pouvait imputer l'origine du conflit, et que la Turquie laissée à elle-même eût aisément satisfait à ses justes exigences. Que l'envoi à Besika des flottes combinées de la France et de l'Angleterre avait envenimé la question et donné à la Turquie une confiance en elle-même qui l'avait portée à modifier la note de Vienne de façon à la rendre inacceptable pour la Russie. Il avait déclaré vouloir rester sur la défensive, mais avant l'explosion de la guerre, tant que son honneur et ses intérêts le lui permettraient, tant qu'elle resterait dans certaines bornes. Avait-on fait ce qu'il fallait faire pour que ces bornes ne fussent pas dépassées? Si le rôle de spectateur ou celui de médiateur ne suffisait pas à Napoléon III, et qu'il voulût se faire l'auxiliaire armé des ennemis de la Russie, alors, ajoutait le tzar, il eût été plus loyal et plus digne de le dire franchement d'avance en déclarant franchement la guerre. Chacun alors eût été dans son rôle. Mais lui faire un crime, après coup, de ce qu'on n'avait rien fait pour empêcher, était-ce un procédé équitable?

« Si les coups de canon de Sinope, disait en terminant, l'empereur Nicolas, ont retenti douloureusement dans le cœur de tous ceux qui, en France et en Angleterre, ont le vif sentiment de la dignité nationale, Votre Majesté pense-t-elle que la

présence menaçante à l'entrée du Bosphore des trois mille bouches à feu dont elle parle, et le bruit de leur entrée dans la mer Noire, soient des faits restés sans écho dans le cœur de la nation dont j'ai à défendre l'honneur? J'apprends d'elle pour la première fois (car les déclarations verbales qu'on m'a faites ici ne m'en avaient encore rien dit) que, tout en protégeant le ravitaillement des troupes turques sur leur propre territoire, les deux puissances ont résolu de nous interdire la navigation de la mer Noire, c'est-à-dire, apparemment le droit de ravitailler nos propres côtes. Je laisse à penser à Votre Majesté si c'est là, comme elle le dit faciliter la conclusion de la paix, et si, dans l'alternative qu'on me pose, il m'est permis de discuter, d'examiner même un moment ces propositions d'armistice, d'évacuation immédiate des Principautés, et de négociation avec la Porte d'une convention qui serait soumise à une conférence des quatre cours. Vous-même, sire, si vous étiez à ma place, accepteriez-vous une pareille position? Votre sentiment national pourrait-il vous le permettre? Je répondrai hardiment que non. Accordez-moi donc à mon tour le droit de penser comme vous-même. Quoi que Votre Majesté décide, ce n'est pas devant la menace que l'on me verra reculer. Ma confiance est en Dieu et dans mon droit, et la Russie, j'en suis garant, saura se montrer en 1854 ce qu'elle fut en 1812.

Si toutefois Votre Majesté, moins indifférente à mon honneur, en revient franchement à notre programme, si elle me tend une main cordiale, comme je la lui offre en ce dernier moment, j'oublierai volontiers ce que le passé peut avoir eu de blessant pour moi. Alors, sire, mais alors seulement, nous pourrons discuter, et, peut-être, nous entendre. Que sa flotte se borne à empêcher les Turcs de porter de nouvelles forces sur le théâtre de la guerre, je promets volontiers qu'ils n'auront rien à craindre de mes tentatives. Qu'ils m'envoient un négociateur, je l'accueillerai comme il convient. Mes conditions sont connues à Vienne. C'est la seule base sur laquelle il me soit permis de discuter. »

Cette curieuse lettre ne laissait aucun espoir de conciliation, et du reste, après l'avoir lue, on doit se demander si, dans la situation donnée, le tzar Nicolas pouvait bien accepter purement et simplement la proposition d'armistice qui lui était faite par Napoléon III. Il est évident que c'était trop tard. La faute capitale, la faute immense commise par l'empereur Nicolas, ce fut l'entrée des forces russes dans les principautés danubiennes. Il fallait avant ce fait militaire comprendre qu'une alliance active de la France et de l'Angleterre n'était point une impossibilité, et accepter les arrangements diplomatiques que l'on offrait de

tous côtés avec l'empressement et l'unanimité les plus dignes d'attention. Cette occupation des principautés a été fatalement le point de départ de la lutte dont l'Orient devait si longtemps présenter le glorieux mais triste tableau, nouvelle guerre de Troie qui, avec ses développements inattendus et funestes, matériellement inféconde pour les vainqueurs a été véritablement désastreuse pour les vaincus.

Engagée comme elle l'était de son côté, la France, après la réponse du tzar, n'avait plus qu'à prendre les armes; c'est ce qu'elle fit.

III

Il avait été résolu qu'on enverrait en Orient un corps d'armée de cinquante mille hommes, et qu'on le placerait sous le commandement en chef du maréchal Leroy de Saint-Arnaud.

L'armée de mer allait se composer de l'escadre qui opérait déjà dans la mer Noire, sous les ordres du vice-amiral Hamelin, d'une seconde escadre qui se formait dans la Méditerranée pour aller seconder la première, sous le commandement du vice-amiral Bruat, d'une troisième, enfin, destinée à agir dans la Baltique dès que la fonte des glaces permettrait d'aborder cette mer, et confiée à la vieille expérience du vice-amiral Parseval-Deschênes.

Nous dirons tout à l'heure quel était l'effectif des troupes que l'Angleterre joignait aux nôtres et par qui elles devaient être commandées.

On mit une grande activité dans les préparatifs. Des rapports secrets faisaient craindre faussement que les Russes, maintenus d'abord par Omer Pacha qui ensuite avait dû, par prudence, se retirer et prendre position en avant de Schumla, ne parvinssent à rejeter et à bloquer le généralissime turc dans son camp retranché, puis, forçant le passage des Balkans entre Schumla et Varna, ne marchassent rapidement par Andrinople sur Constantinople avant la concentration des forces alliées en avant de cette capitale.

Le général Canrobert fut immédiatement envoyé à Constantinople pour juger l'ensemble de la situation et s'entendre avec les autorités turques. Il séjourna peu dans la capitale de l'empire ottoman si sérieusement menacé mais si généreusement secouru et se dirigea vers Gallipoli, point choisi pour la concentration de nos troupes. La presqu'île de Gallipoli avait été, en effet, adoptée comme lieu principal du débarquement « parce que, disaient les instructions officielles, elle doit être, comme point stratégique, la base de nos opérations, c'est-à-dire la place d'armes où nous mettrons nos dépôts, nos ambulances, nos approvisionnements, et d'où nous pourrons avec facilité nous porter en

avant ou nous rembarquer. » Les ordres du ministère de la guerre furent si ponctuellement et si rapidement exécutés d'ailleurs qu'avant la fin du mois de mars un premier convoi français débarquait déjà à Gallipoli.

Un incident maritime d'une haute gravité se produisit peu de jours après dans la mer Noire et amena ce que l'on pourrait nommer une revanche de Sinope :

Le 6 avril, une frégate à vapeur, le *Furious*, capitaine William Loring, se rendit à Odessa pour réclamer les consuls des deux nations et ceux des habitants français et anglais de la ville qui voudraient la quitter avant que les hostilités ne fussent entamées. Le *Furious*, suivant le rapport du capitaine anglais, atteignit Odessa à la pointe du jour, vers six heures du matin, et, à quatre ou cinq milles de distance du port, les couleurs anglaises avec le pavillon parlementaire furent hissés. Quelques minutes après, deux coups de canon à poudre furent tirés d'une batterie russe comme avertissement au bâtiment anglais de ne pas s'avancer davantage. Le *Furious* stoppa, en effet, et mit une embarcation à la mer pour envoyer au môle un lieutenant chargé de parlementer. Cet officier arrivé dans le port demanda vainement à voir le consul anglais, et à ses instances réitérées pour s'entretenir avec ce fonctionnaire il lui fut répondu

que l'heure était trop matinale, que le consul n'était pas là et qu'on l'engageait lui-même à regagner promptement son navire, de plus longs éclaircissements étant impossibles.

Le lieutenant prit donc le seul parti qui lui restât, celui de se rembarquer. Que se passa-t-il alors? Les batteries russes crurent-elles voir le *Furious*, que la brise faisait dériver un peu, se rapprocher d'elles dans un but d'investigation ou d'hostilité et franchir la distance du tir contrairement à la consigne qu'elles avaient reçue? C'est ainsi du moins que le baron d'Osten-Sacken, gouverneur d'Odessa, présenta les choses dans une lettre qu'il adressa à l'amiral Dundas; y eut-il là, au contraire, une perfide et inintelligente atteinte portée au droit des gens, comme s'obstina à le soutenir le capitaine anglais? Toujours est-il que, peu de temps après que l'embarcation du *Furious* se fut éloignée du môle, sept coups de canon, dont un boulet tomba à quelques toises d'elle seulement, furent tirés par les batteries russes dans la direction de la frégate anglaise.

On comprend tout ce qu'un pareil fait, envenimé d'ailleurs par les commentaires, produisit de colère et de scandale. Les deux escadres étaient alors mouillées à Kavarna. Elles se portèrent aussitôt sur Odessa pour demander une réparation éclatante du fait que les deux amiraux, malgré les ex-

plications du général Osten-Sacken, considéraient comme une injustifiable agression. Après trois jours d'une belle traversée, elles jetèrent l'ancre le 20 avril à trois milles dans l'est d'Odessa. De là les deux amiraux envoyèrent au baron d'Osten-Sacken une lettre collective en forme d'ultimatum et par laquelle ils exigeaient que tous les bâtiments anglais, français et russes alors mouillés près de la forteresse ou des batteries d'Odessa fussent remis sur-le-champ aux deux escadres combinées, déclarant que si, au coucher du soleil, ils n'avaient point reçu de réponse ou si la réponse était négative, ils se verraient obligés d'avoir recours à la force pour venger le pavillon de l'une des escadres combinées.

C'est seulement, d'ailleurs, au port militaire d'Odessa qu'en voulaient les deux amiraux sans s'attaquer à la ville ou au port de commerce où se trouvaient réunis tant de navires appartenant à toutes les nations. Mais, dans leur pensée, le fort impérial avec les magasins, les navires qu'il renfermait et les batteries qui les protégeaient de leurs feux devaient être complétement anéantis.

Pour parvenir à leur but, ils résolurent d'employer uniquement à l'œuvre de destruction, que les marins anglais attendaient avec impatience, des frégates à vapeur d'une mobilité plus grande que de gros navires et pouvant se rapprocher davan-

tage des côtes. En conséquence trois frégates françaises le *Vauban*, capitaine d'Herbinghen, le *Descartes*, capitaine Darricau, et le *Mogador*, capitaine de Wailly; cinq frégates anglaises, le *Tiger*, capitaine Gifard, le *Sampson*, capitaine Jones, la *Terrible*, capitaine Cleverty, le *Furious*, capitaine Loring, et la *Rétribution*, capitaine Drummond furent désignées pour consommer l'œuvre de destruction.

Le 21 avril au soir, le général d'Osten-Sacken n'ayant fait aucune réponse à la sommation des deux amiraux, l'action fut résolue pour le lendemain matin 22. Elle commença à six heures et demie à dix encâblures de distance devant la batterie du port impérial. Le calibre des bouches à feu anglaises et françaises étant plus fort que celui des batteries russes, leurs coups étaient plus sûrs que ceux de ces dernières. Quatre frégates furent engagées d'abord, puis ensuite quatre autres vinrent les soutenir, à dix heures. Alors l'action devint générale. Un moment le *Vauban*, qui avait reçu trois boulets rouges fut obligé de rallier les escadres pour pouvoir plus sûrement éteindre son incendie, puis il retourna à son poste de combat. Une pluie de feu tombait sur le port militaire et les magasins ou navires qu'il renfermait. Six chaloupes anglaises s'étaient rapprochées de ce port dans la partie nord-ouest du môle où les Russes n'avaient

pas établi de batteries et lançaient des fusées à la congrève qui produisaient un effet terrible. A une heure, l'incendie était complétement déclaré dans les magasins et casernes dont les toitures s'effondraient avec un bruit formidable, propageant autour d'elles la flamme de cette fournaise. A une heure un quart, la poudrière de la batterie du port impérial sautait en l'air, et cette terrible explosion jetant un trouble momentané dans les rangs des défenseurs d'Odessa, les frégates en profitaient pour s'avancer de deux encâblures et foudroyer plus sûrement quinze petits bâtiments russes renfermés dans la darse. L'ennemi se défendait, d'ailleurs, avec beaucoup d'énergie. Aux soixante et dix bouches à feu des divers ouvrages dont se composaient les fortifications se joignait une batterie de mortiers, établie sur les hauteurs d'Odessa. Un instant des pièces de campagne amenées sur la plage essayèrent même de détruire la flottille anglaise dont les fusées à la congrève portaient de si funestes coups. Vains efforts; elles furent promptement obligées de se replier à l'intérieur de la ville sous la grêle d'obus qui leur étaient envoyés. A quatre heures, tout était en flammes dans le port impérial. A cinq heures, il avait cessé d'exister et les amiraux donnaient le signal de la retraite en s'éloignant sur cette mer qu'éclairait au loin le vaste incendie.

Les ruines du port d'Odessa fumaient encore lorsque le maréchal de Saint-Arnaud partit pour Marseille où il devait s'embarquer sur le *Berthollet* qui allait le transporter à Constantinople. Le portefeuille de la guerre passait de ses mains dans celles du maréchal Vaillant, et quoique sa santé fût déjà visiblement altérée pour tout le monde, à ce point qu'un successeur lui était déjà donné sans qu'il le sût lui-même, il se croyait encore la force de faire une rude campagne et, mesurant à son énergique volonté les possibilités de sa nature physique si profondément ébranlée, partait plein d'un espoir réel ou affecté pour les derniers et glorieux champs de bataille d'une vie pleine d'agitations, de fatigues que devait couronner une belle fin, car on peut appliquer au maréchal de Saint-Arnaud [1] ces paroles mémorables : il est mort enseveli dans son triomphe.

Il était d'une haute taille, assez mince de corps et d'une complexion sèche et nerveuse. Sa tête, d'un ovale allongé, que surmontait une chevelure courte, peu épaisse, d'un châtain très-clair, avait une expression de finesse énergique qui frappait au premier abord. Une moustache blonde relevée, des yeux très-brillants, quoique fatigués et enfoncés dans leur orbite complétaient cette physionomie

1. Né le 20 août 1801.

d'une distinction incontestable dans son type cavalier et militaire. On eût dit (et qu'on nous passe cette expression qui peint bien notre pensée) un vieux commandant de mousquetaires, oublié par le temps, et survivant à notre ancienne armée.

Entré à quinze ans (en 1816) dans les Gardes du corps, compagnie de Gramont, il en sortit comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, puis il quitta le service et, pendant toute la durée de la Restauration, suivit, en dehors de l'armée, des fortunes obscures et diverses. Il n'y rentra qu'en 1831, fit la guerre de Vendée et fut ensuite attaché au général Bugeaud, en qualité d'officier d'ordonnance. Il était à Blaye pendant la captivité de Mme la duchesse de Berri. « Un fait singulier, et que l'historien doit noter en passant, disions-nous ailleurs, c'est que le général Bugeaud, ayant dû choisir un officier d'ordonnance, parmi ceux qui commandaient le détachement d'infanterie de ligne formant la garnison de la citadelle, son choix se porta sur le lieutenant de Saint-Arnaud qui, plus tard, devait devenir maréchal de France, tout aussi bien que le futur duc d'Isly. Il est vraiment digne de remarque que cette citadelle de Blaye, prison de la duchesse de Berri, ait, pour ainsi dire, couvé ces deux grandeurs de l'avenir et que de ces murailles deux hommes soient à la fois sortis, non-seulement pour aller sur les champs de bataille

chercher leur bâton de maréchal, mais encore pour jouer un rôle important dans nos crises politiques futures. Chose étrange que les marches de la prison de Blaye aient servi de piédestal à ces deux hommes qui allaient suivre ainsi la même carrière, partager et appliquer les mêmes idées, atteindre la même fortune [1]. »

En 1836, M. de Saint-Arnaud passa en Afrique : tour à tour capitaine dans la légion étrangère, chef de bataillon aux zouaves, appelé comme colonel à commander la subdivision d'Orléanville, vainqueur de Bou-Maza, en compagnie des colonels Pélissier et l'Admirauld, et enfin, maréchal de camp en 1847, partout il montra les mêmes qualités militaires, l'élan, la sûreté du coup d'œil, l'activité, et lorsqu'en 1851, on voulut diriger une expédition sérieuse et spéciale contre les Kabyles insoumis, ce fut lui qu'on chargea de la diriger ; il y gagna le grade de général de division. Il a raconté lui-même dans une correspondance très-remarquable, et qui le fait bien connaître, les épisodes divers de sa carrière, et partout on y retrouve les traces de la rare décision d'un esprit, très-cultivé, d'ailleurs, et comprenant ce qu'il valait, partout les indices d'un caractère singulièrement énergique, fortement trempé.

1. *Histoire de mon temps*, t. II, p. 179.

Sauf la santé à laquelle l'être humain ne peut commander, c'était donc bien l'homme qu'il fallait pour diriger cette expédition d'Orient, qui pour tout le monde était l'inconnu, l'inconnu étrange et redoutable peut-être. A de telles guerres, il faut des généraux du caractère et de la nature de **M.** de Saint-Arnaud.

Il partit de Marseille, le 29 avril 1854, il partit au bruit du canon et des vivats de la foule sur ce même navire, le *Berthollet* qui, quelques mois plus tard, devait rapporter ses froides dépouilles. Le 9 mai, après avoir touché à Malte pendant sa traversée, il atteignit Gallipoli, où de nombreux contingents de troupes étaient déjà réunis. Il voulut tout visiter, tout inspecter, et ce ne fut qu'après s'être fait une idée exacte de l'ensemble des travaux de diverse nature en voie d'exécution ou déjà terminés, qu'il se dirigea sur Constantinople où il débarqua le 8 mai.

Abd-ul-Medjid le reçut avec un empressement bien naturel, et lui envoya à la manière orientale de riches présents, entre autres six chevaux magnifiquement harnachés; les réceptions, les fêtes se succédèrent. Il semblait à Constantinople, dans ce premier moment, que l'arrivée de quelques troupes françaises et la présence de leur chef eussent déjà conjuré le danger. Mais le maréchal, tout entier aux plus sérieuses préoccupations, n'avait

alors qu'une seule pensée : réunir à Varna comme en un conseil de guerre suprême, les chefs des trois armées, c'est-à-dire y appeler lord Raglan et Omer-Pacha auxquels s'adjoindraient le séraskier, le ministre de la guerre et de la marine, Rizza-Pacha, les amiraux Hamelin et Dundas.

Il fallait avant tout, en effet, éclaircir la situation qui tendait en apparence à se compliquer. Ainsi les Russes, remontant le Danube, s'étaient concentrés en masses considérables autour de Silistrie qu'ils commençaient à investir, tandis que, d'un autre côté, des troubles ayant éclaté en Thessalie et en Épire, troubles que l'on supposait suscités par le gouvernement grec, le général Forey avait reçu, au moment où il allait s'embarquer, l'ordre de s'arrêter au Pirée avec ses troupes, et d'y prendre position jusqu'à ce que le roi Othon eût renvoyé son ministère et déclaré la complète neutralité de la Grèce dans la question d'Orient.

Le colonel Dieu et le commandant Fleury furent envoyés à Schumla où se trouvait le généralissime turc enfermé dans son camp retranché. Ces deux officiers devaient, en même temps, faire un rapport sur cette portion de l'armée ottomane la plus solide de toutes assurait-on. Omer-Pacha exprima son vif désir de se trouver en présence des généraux alliés. Il avait à Schumla quarante-cinq mille hommes, mais ne pouvait donner aucuns rensei-

gnements certains sur l'armée russe. On savait seulement alors que, quittant la Dobrutscha, elle avait remonté le Danube, et s'approchait de Silistrie qu'elle chercherait sans doute à investir. Tels furent les renseignements apportés par les deux officiers. Ils y joignaient leurs impressions personnelles sur Omer-Pacha et son armée, impressions qui, sauf quelques tristes détails relatifs au manque d'organisation des troupes turques, étaient plutôt favorables. Le maréchal Saint-Arnaud se montrait visiblement dévoré de la soif de l'action. Il est évident que l'état de sa santé contribuait déjà à cette disposition morale. Au moment de s'embarquer pour Varna, il écrivait au ministre de la guerre. « S'il nous était permis de temporiser et de faire alliance avec le temps qui ne peut servir les Russes, je dirais : Ne nous pressons pas, et forts que nous resterons, choisissons notre temps pour frapper un ennemi fatigué et affaibli ; mais l'inaction n'est pas possible dans la position politique où nous sommes, parce que les Turcs attendent, les Autrichiens attendent, les Valaques attendent, l'Europe attend, et ne rien faire serait ouvrir la porte aux plus mauvaises pensées. C'est à nous de trancher le nœud gordien.... » Le nœud gordien pouvait être tranché autrement et avec moins d'impatience (le maréchal l'affirmait lui-même), on devait bientôt ne trouver en face de soi

qu'un ennemi fatigué et affaibli. Il y a mieux : comme on va le voir, l'ennemi allait se dérober lui-même.

Le chef de l'armée anglaise ne témoignait pas à cette époque une impatience aussi vive. Ce n'est que plus tard et sous la pression de l'opinion publique en Angleterre qui voulait à tout prix la destruction de la flotte russe et des établissements maritimes de la Russie dans la mer Noire, que lord Raglan montra autant d'empressement, de hâte même, qu'il témoignait alors de lenteur prudente. Toute son ambition à cette époque était de réunir assez de troupes dans un délai convenable, pour couvrir Constantinople par un camp retranché.

Lord Raglan (les changements de noms dans l'aristocratie anglaise recouvrent et voilent souvent aux yeux du public une vieille illustration historique), lord Raglan[1], disons-nous, n'était autre que lord Fitzroy Somerset, le glorieux mutilé de Waterloo, l'ancien aide de camp et l'ami du duc de Wellington.

Après avoir fait les campagnes de Portugal et d'Espagne, celle de 1815 en Belgique, et avoir rougi de son sang plusieurs champs de bataille, lord Fitzroy Somerset, devenu secrétaire d'ambassade à Paris, avait accompagné le duc de Velling-

1. Né en 1788, mort en 1855.

ton aux congrès de Vienne, de Vérone, et dans la mission extraordinaire du duc à Saint-Pétersbourg lorsque l'empereur Nicolas monta sur le trône. Parvenu aux rangs les plus élevés de la hiérarchie militaire anglaise, il devint en 1852, après la mort de son célèbre protecteur et ami, directeur général de l'artillerie, pair et membre du conseil privé. C'était vers lui que tous les yeux s'étaient tournés pour le commandement en chef de l'armée anglaise en Orient, et sa capacité militaire non moins que sa bravoure antique le désignait à cet honneur qui devait aussi lui coûter la vie.

Le 19 mai, le *Berthollet* débarquait à Varna, les deux chefs anglais et français accompagnés, comme nous l'avons dit, du séraskier et de Rizza-Pacha. Les amiraux Hamelin et Dundas contrariés par un brouillard intense n'avaient pu arriver en temps utile. Mais Omer-Pacha ne s'était point fait attendre. Il apportait la nouvelle de l'investissement de Silistrie par les Russes, et il comptait d'ailleurs sur la résistance de cette place que gardaient dix-huit mille hommes de bonnes troupes.

La conférence eut lieu; elle dura cinq heures. Le maréchal de Saint-Arnaud ouvrit la séance en invitant Omer-Pacha à exposer en italien, langue qui était familière au général turc, l'ensemble de la situation militaire, et ses plans personnels pour résister aux armées russes. Il se chargeait de tra-

duire à lord Raglan les paroles du Pacha, et les ministres turcs se serviraient d'un interprète. Omer s'exprimant dans un langage net et concis fit connaître alors le nombre de ses troupes et les positions qu'elles occupaient, joignant à ces détails ses appréciations sur les forces russes et leurs opérations probables. Il y avait six mille Turcs à Varna, vingt mille à Kalafat et à Kiddlin, quarante-cinq mille à Schumla et dix-huit mille à Silistrie. Ces troupes qui, en plaine et si on voulait offrir la bataille à l'ennemi, pourraient éprouver un échec, Omer-Pacha ne le dissimulait pas, montreraient derrière des retranchements une solidité à toute épreuve, et la défense de Silistrie l'a bien prouvé, en effet. Les Russes avaient quarante-cinq mille hommes devant cette place, et ce nombre ne tarderait pas à se grossir considérablement, car il entrait dans leurs plans de l'enlever à tout prix. Le maréchal Paskiewitch, auquel le commandement en chef venait d'être confié, était tellement cassé qu'il ne pouvait plus monter à cheval, mais son activité et son initiative militaire étaient très-redoutables. A chaque instant, d'ailleurs, les Russes recevaient des renforts. Omer-Pacha espérait que Silistrie tiendrait au moins six semaines, et quant à sa position personnelle à Schumla, il estimait que, si l'ennemi se hasardait à venir l'y attaquer, il le battrait in-

failliblement. L'important à ses yeux était qu'un corps anglo-français se rapprochât de lui, et qu'il pût s'appuyer sur lui.

En conséquence, les généraux en chef décidèrent qu'une division française prendrait position à une lieue de Varna et s'y fortifierait, tandis qu'une division anglaise occuperait Dévena, à sept heures de Varna, point où existaient des ouvrages exécutés par les Russes pendant la campagne de 1828. Ces résolutions étaient excellentes; elles devaient avoir pour effet de relever le moral de l'armée turque et d'obliger le maréchal Paskiewitch à prendre un parti décisif de retraite ou d'attaque. Telle était, du moins, la pensée du maréchal de Saint-Arnaud. Il écrivait aussi : « Nous nous verrons forcément entraînés à jeter rapidement toutes nos forces entre Varna et Schumla; mais nous ne serons jamais dans de meilleures conditions pour livrer bataille à un ennemi qui vient se placer devant des troupes fraîches, entre un grand fleuve et un camp retranché. Toute la question est dans les forces que nous pourrons mettre en ligne à côté des Turcs qui nous donneront soixante mille hommes de bonnes troupes et deux cents pièces de canon, bonne artillerie. »

Le vrai était là, en effet : une position avantageuse occupée par les armées alliées entre Varna et Schumla, couvrant Constantinople pendant que les flottes combinées occupaient la mer Noire, suffisait

évidemment et forcément pour amener la fin de cette guerre et faire reprendre l'œuvre diplomatique interrompue par le canon. Cette vérité se dégage des faits eux-mêmes avec une irrésistible clarté lorsque, l'esprit se portant à quelques semaines plus tard, on voit les Russes lever le siége de Silistrie, renverser leurs batteries, détruire leur camp et, démoralisés, repasser le Danube !

IV

L'expédition de la mer Baltique, préparée avec une grande activité, allait s'accomplir à son tour. Nous avons dit que l'amiral Parseval-Deschênes avait été désigné pour le commandement en chef de l'escadre. Le général de division Baraguey-d'Hilliers, revenu de Constantinople, fut nommé chef du corps expéditionnaire, et le général Niel dut commander le génie faisant partie de ce corps. Les troupes embarquées à Calais dans la dernière quinzaine de juillet allaient être transportées au nord de l'île de Gothland par suite d'un plan concerté entre les chefs dirigeant dans la Baltique les forces alliées de terre et de mer. Il s'agissait d'une attaque des îles d'Aland et particulièrement du fort de Bomarsund, établissement important qui, par sa situation géographique, se trouvait à cheval sur les deux golfes de Bothnie et de Finlande me-

naçant la Suède, dominant la Baltique dans des conditions bien supérieures, au dire des hommes spéciaux, à celles où se trouvent les forteresses de Sweaborg et de Cronstadt.

Les travaux importants entrepris à Bomarsund depuis longues années par l'ordre des empereurs Alexandre et Nicolas avaient coûté des sommes très-considérables et prouvaient à quel point la Russie les supposait de nature, non-seulement à affermir de ce côté, mais encore à accroître sa prépondérance; le port d'Aland était, suivant les marins, devenu magnifique et la difficulté de son accès augmentait encore son importance au point de vue militaire. Toutes les forces navales alliées furent donc dirigées vers la baie de Ledsund située à l'extrémité sud de l'île d'Aland, manœuvre qui présentait l'avantage d'intercepter toute communication entre cette île et la côte de Finlande d'où les Russes auraient pu facilement recevoir des secours, notamment de la ville d'Abo où se trouvaient massées des troupes en nombre assez considérable, mais, d'un autre côté, elle avait l'inconvénient de dévoiler immédiatement à l'ennemi le but qu'on voulait atteindre. Tous les bâtiments et transports chargés du matériel ne purent se trouver réunis que le 6 août. Les navires montés par les troupes se dirigèrent alors vers la baie de Lumpar au nord de laquelle s'élevait la forteresse de Bomarsund

située sur le bord de la mer et ayant derrière elle deux lacs ou marais qui en défendaient les approches.

Cette forteresse de Bomarsund, bâtie sur des rochers granitiques, était couverte et protégée par trois grandes tours solidement et soigneusement construites d'un diamètre de trente mètres environ. Deux étages casematés à l'épreuve de la bombe étaient percés chacun de quatorze embrasures. Au-dessus des voûtes à l'épreuve se trouvait une toiture en zinc percée de lucarnes par lesquelles les tirailleurs finlandais, armés de carabines à tiges pouvaient plonger au loin dans la campagne; le parement extérieur de ces tours était comme celui de la forteresse composé de blocs de granit dont les joints, qui avaient une forme pentagonale, donnaient à la maçonnerie l'aspect d'une mosaïque[1].

Le général Baraguey-d'Hilliers s'était, dès son arrivée, concerté avec les amiraux Napier et Parseval-Deschênes pour reconnaître les points les plus favorables au débarquement. On en désigna trois, afin de détourner plus sûrement l'attention de l'ennemi : le premier, situé au nord de l'île, à la hauteur de Halta, devait être occupé par le général anglais Harry Jones ayant sous ses ordres neuf cents hommes de troupes anglaises et deux mille

1. Rapport du général Niel, commandant le génie.

hommes de notre infanterie de marine; le deuxième point était situé sur le versant oriental de la montagne au sud de la baie de Tranvik, et le troisième au sud-ouest de cette même montagne. Ces deux derniers points de débarquement devaient être occupés par des troupes françaises se composant du 12e bataillon de chasseurs à pied, du 2e régiment d'infanterie légère, des 3e, 48e et 51e de ligne.

Toutes les troupes une fois débarquées devaient, par des mouvements indiqués et réglés d'avance, se concentrer autour de Bomarsund et investir complétement la place. Ces dispositions furent exécutées le 8 août : à trois heures du matin les troupes furent débarquées. A neuf heures elles occupaient déjà toutes les positions indiquées par le général en chef, et étant parvenuès, quoique avec beaucoup de peine, à déblayer les routes des nombreux abattis de sapins dont les Russes les avaient encombrées, afin d'ouvrir un chemin praticable à l'artillerie, elles purent dans la journée compléter l'investissement de la forteresse.

Dès lors commençait l'œuvre spéciale du génie placé, comme nous l'avons dit, sous les ordres du général Niel. On décida qu'on établirait sur un emplacement, reconnu d'avance par cet officier si distingué, à cent cinquante mètres de la place, une première batterie de quatre pièces de seize et de quatre mortiers dans le but de faciliter les appro-

ches et aussi de tâter ce granit de Finlande sur lequel on n'avait encore, quant à sa résistance au boulet, que des données très-incertaines. Une autre batterie de pièces de trente-deux appartenant à la marine anglaise fut placée à trois cents mètres environ de l'une des tours pour la battre en brèche et essayer de l'ouvrir, opération que devaient seconder quatre pièces de trente de la marine française.

Toutes les approches ne pouvaient s'effectuer qu'à l'aide de sacs à terre et de gabions. Ce fut ainsi que dans la nuit du 12 on ouvrit la tranchée. La tour du Sud couvrait les travailleurs de son feu terrible et incessant; mais bientôt de nouvelles batteries purent être armées et alors la supériorité des assaillants sur les assiégés devint manifeste. Après une vive résistance, la tour du Sud ralentit son feu, et le 13, à cinq heures du soir, hissa un pavillon blanc. Le commandant demandait une suspension d'armes de deux heures, afin de pouvoir prendre les ordres du gouverneur de la forteresse, le général Bodisko. Une heure seulement lui fut accordée; le feu recommença; à deux heures du matin les chasseurs à pied secondés par les sapeurs s'élançant au pas de course, escaladèrent le revêtement et firent prisonniers trois officiers au nombre desquels était le commandant, qui avait reçu deux blessures, et une trentaine de soldats,

reste de la garnison qui venait d'abandonner la tour.

La prise de cette position était d'autant plus importante qu'elle dominait toutes les autres. Mais nos soldats ne durent pas y rester sous la pluie de bombes qu'envoyait la forteresse : la tour était, en effet, remplie de gargousses et de cartouches. Ils reçurent dans la nuit l'ordre de se retirer. Peu d'heures après la tour sautait en l'air.

La journée du 14 août fut employée à disposer la batterie de brèche et à préparer les dernières attaques. Le 15, à sept heures du matin, le feu de cette batterie commença et en même temps le général anglais Harry Jones dirigeait le sien sur la tour du Nord et plusieurs vaisseaux des deux flottes embossées devant la place envoyaient leurs projectiles creux sur Bomarsund dont les murailles de granit éclataient sous les coups d'une pièce placée à bord du *Léopard* monté par l'amiral Chads et dont le boulet plein ne pesait pas moins de cent vingt livres, échantillon de cette monstrueuse artillerie que les anglais affectionnent, comme on sait, et qu'ils cherchent à perfectionner tous les jours. Pendant cette journée du 15 la canonnade fut épouvantable, car la place et la tour du Nord se défendaient bien, envoyant sur les assaillants une grêle de boulets et de mitraille. Vers quatre heures la tour du Nord hissa le pavillon blanc.

Restait une troisième et dernière sentinelle avancée de Bomarsund, la tour située dans l'île de Presto et qui portait son nom. Pendant la nuit du 15 au 16, les amiraux Parseval et Napier firent occuper l'île de Presto par environ douze cents hommes d'infanterie de marine et commencer l'attaque de la tour. C'était achever l'investissement étroit de la place et enlever à ses défenseurs leur dernière chance de retraite. D'un autre côté, une seconde batterie de brèche avait été entreprise dans la nuit à une distance de trois cent quatre-vingts mètres de la place, de sorte que le 16, au point du jour, les assiégés comprirent que désormais il ne leur restait plus aucune ressource; ils épuisèrent cependant tous leurs feux sur la nouvelle batterie, mais, à midi, le gouverneur jugeant que la position était désespérée fit arborer à son tour le pavillon parlementaire et se rendit sans conditions. La garnison se composait de deux mille quatre cents hommes. Au moment où les troupes alliées pénétraient dans l'enceinte de la place un grand désordre se produisit dans les rangs des Russes dont quelques-uns voulaient faire sauter la forteresse; on les maintint toutefois et la garnison après avoir, suivant les usages de la guerre, défilé, le général Bodisko en tête, devant le front des troupes alliées fut transportée le soir même à bord de la flotte.

La prise de Bomarsund était un brillant fait de guerre à ajouter à tant d'autres, mais n'avait point et ne pouvait avoir d'importance décisive. Le général Baraguey d'Hilliers revint presque immédiatement en France. Cette expédition rapide, bien conduite, devait lui valoir le bâton de maréchal, mais il n'en parlait, d'ailleurs, qu'avec une remarquable modestie[1].

Que devenait pendant ce temps notre expédition d'Orient?

Le maréchal de Saint-Arnaud avait, aussitôt après la conférence de Varna, voulu pousser jusqu'à Schumla pour y visiter le camp retranché des Turcs et il avait été accompagné par lord Raglan dans cette excursion rapide; puis, relativement satisfait de ce qu'il avait vu, il écrivait au ministre de la guerre : « Les troupes que j'ai examinées avec le plus grand soin sont mal armées, mal habillées, mal chaussées surtout, mais leur ensemble est militaire; elles manœuvrent bien, avec calme. Les chevaux de la cavalerie sont petits pour la plupart, sans apparence, mais ils sont bons et ont beaucoup de fond. L'artillerie est ce qu'il y

1. Nous eûmes l'occasion de revenir d'Allemagne, à cette époque, dans le même wagon du chemin de fer, et nous fûmes très-frappé de cette extrême modestie du maréchal, qui avait voulu rentrer en France en passant par Darmstadt, pour y voir son neveu, M. de Danrémont.

a de mieux; les attelages sont solides, les pièces bien tenues; les artilleurs manœuvrent aussi bien que les nôtres. J'ai été surpris par des essais faits devant moi, de la justesse du tir. En résumé, il y a à Schumla 45 000 hommes qui se battront bien partout, mais qui, se sentant encadrés entre des Français et des Anglais, se montreront de braves, d'excellents soldats. »

Au moment où M. de Saint-Arnaud se disposait à retourner à Constantinople un courrier apporta de Silistrie les nouvelles les plus inquiétantes. La place, attaquée par soixante-dix mille Russes, subissait un bombardement incessant de jour et de nuit. Une partie du parapet du côté du Danube était détruite et l'on pouvait craindre d'un moment à l'autre que l'investissement de Silistrie ne fût complet. Omer Pacha ainsi que le Seraskier se montraient très-inquiets de cette éventualité probable. Les Russes allaient-ils donc s'emparer de Silistrie et marcher sur Constantinople? Alors il importait d'envoyer à Varna le plus de troupes anglaises et françaises que l'on pourrait en réunir. Lord Raglan partageait cet avis. En passant à Varna le maréchal de Saint-Arnaud s'aboucha avec l'amiral Hamelin[1] qui mit ses vaisseaux à sa disposition pour le transport de l'armée, personnel et matériel.

1. Né en 1796, mort en 1864.

Revenu à Constantinople, le maréchal y vit le sultan qui s'efforçait, d'une façon digne d'être mentionnée, de rendre son gouvernement utile aux alliés, et cherchait personnellement, en insistant fortement auprès de ses ministres, à secouer cette apathie qui chez les Ottomans est devenue depuis deux siècles une tradition historique. M. de Saint-Arnaud se rendit le 25 mai à Gallipoli où, malgré une promptitude et une activité extrêmes, les troupes, l'artillerie, les chevaux, les approvisionnements de tout genre n'étaient point encore parvenus en nombre assez considérable pour suffire aux exigences d'une expédition sérieuse. Les vents du Nord avaient retardé la marche des navires et le maréchal dut expédier tous les bateaux à vapeur qu'il avait à sa disposition pour aller remorquer les transports en retard. L'armée anglaise était d'ailleurs moins avancée encore que la nôtre dans son organisation. Les plans du maréchal furent donc entièrement modifiés. Heureusement il était arrivé de meilleures nouvelles de Silistrie, les Russes avaient subi deux graves échecs devant la place, le 20 et le 21 mai, circonstance qui avait singulièrement relevé le moral des assiégés et du corps d'armée commandé par Omer Pacha.

Il fallut pour le moment en revenir à l'idée première du maréchal, c'est-à-dire envoyer à Varna

afin de tenir les promesses faites aux Turcs, non plus une armée entière, mais un corps détaché et bien organisé. « Pendant que je donnerai tous mes soins à compléter la constitution de l'armée, écrivait le maréchal au ministre de la guerre, une division anglaise se rendra à Varna, ainsi qu'il a été entendu avec lord Raglan, et s'établira sur les hauteurs en avant de la place. La 1re brigade de la division Canrobert, commandée par cet officier général lui-même, sur la prudence et le bon jugement duquel je compte entièrement, s'y établira également. L'ensemble de ces forces, suffisant pour donner à l'armée turque l'appui moral dont elle a besoin, sera considéré comme l'avant-garde de celles qui doivent opérer dans un avenir prochain en se basant sur la place de Varna. Dans l'intervalle, je gagnerai du temps, je constituerai solidement mes divisions, je recevrai celle du général Forey, dont j'ai tant à déplorer l'absence; je concentrerai ma cavalerie à Andrinople où elle s'organisera facilement et où des approvisionnements importants sont réunis. La 3e division qui s'acheminera dès demain vers Constantinople, sera ultérieurement dirigée sur Varna. J'arriverai ainsi à réunir en avant ou en arrière de cette place, en partie par la voie de mer, en partie par celle de terre, la totalité de l'armée dans des conditions de préparation qui seront très-satisfaisantes, sans

que d'ailleurs la liberté de ses mouvements soit engagée[1]. »

La pensée tout entière du maréchal de Saint-Arnaud se trouve renfermée dans ces lignes de sa correspondance officielle ; il la complétait deux jours après en écrivant : « La France et l'Angleterre seront poussées par les événements eux-mêmes à la nécessité impérieuse d'augmenter successivement les deux armées d'Orient. » Du moment où l'on voudrait faire plus que de couvrir Constantinople, c'était fatal en effet.

La 1re division de l'armée anglaise forte de 6000 hommes et placée sous les ordres du général G. Brown fut transportée à Varna le 30 mai. Le 1er juin, la brigade appartenant à la division du général Canrobert et commandée par lui-même était également embarquée avec tout son matériel. Pendant ce temps la cavalerie était dirigée sur Andrinople sous le commandement du général Morris.

Quant à la troisième division dont le maréchal avait parlé dans sa dépêche au ministre de la guerre, elle était placée sous les ordres du prince Jérôme Napoléon qui, au début de la guerre, avait écrit à l'empereur Napoléon III pour lui demander de faire partie de l'expédition d'Orient. Cette division fut appelée à Constantinople avant son embar-

1. Dépêche du 26 mai.

quement pour Varna. Depuis Gallipoli elle suivit le littoral jusqu'au campement qui lui avait été désigné à Daoud-Pacha, et le sultan la passa en revue, solennité militaire à laquelle on donna beaucoup d'éclat.

Elle fut embarquée le 18 juin, car, par une sorte de fatalité cette entreprise rationnelle de la défense de Constantinople allait se transformer en guerre de Crimée; c'est ainsi que le gouvernement français ne devait, dans le principe, y consacrer que six mille hommes et le gouvernement britannique que trois mille en dehors des forces maritimes, chiffre qui fut ensuite porté à trente, puis successivement à cinquante et à soixante-dix mille, pour la France, tandis que l'Angleterre élevait le sien à seize mille, puis à vingt-huit mille hommes; c'est ainsi que grâce à des entraînements dont on ne sut pas se défendre, le nombre des troupes envoyées augmentant tous les jours, il fallut agrandir le cercle des opérations, et au lieu d'attendre sagement les Russes dans une forte position qu'ils ne seraient jamais venus attaquer, on rêva d'aller les chercher et de leur livrer des batailles auxquelles ils semblaient vouloir se dérober eux-mêmes; éternelle tactique de leurs généraux qui leur a d'ailleurs très-souvent réussi. Les plans du maréchal de Saint-Arnaud, auxquels il avait dû momentanément renoncer, furent donc nécessairement repris, et les divers corps de notre armée, devenue

très-nombreuse par les envois successifs de France, furent, à mesure qu'ils débarquaient, dirigés sans retard sur Varna.

Qu'arriva-t-il cependant? La division du général Canrobert avait été successivement portée à la totalité de son effectif et occupait le camp formé à Franka; celle du général Bosquet arrivait par les Balkans, celle du prince Napoléon par mer. Le maréchal lui-même venait de débarquer à Varna, le 25 juin, lorsque la nouvelle lui parvint de la retraite précipitée de l'armée russe, qui après de nouveaux et stériles efforts s'éloignait définitivement de Silistrie, après avoir masqué ce mouvement rétrograde par un redoublement de feux. Devait-on chercher dans une combinaison politique l'origine de cette détermination soudaine? Une pression tardive de l'Autriche sur les décisions prises à Saint-Pétersbourg, et le désir de se rapprocher des vues de cette dernière puissance avaient-ils engagé le tzar à adopter une telle résolution? Quoi qu'il en pût être, le maréchal de Saint-Arnaud demeura littéralement anéanti en apprenant cette nouvelle si inattendue. On lit dans sa correspondance : « Je ne puis me relever du coup que m'a porté la retraite honteuse des Russes. Je les tenais; je les aurais infailliblement battus, jetés dans le Danube. Nous voici retombés dans l'incertitude; j'ignore encore où ils sont, ce qu'ils font, ce qu'ils feront. »

Il écrivait aussi le 29 juin au ministre de la guerre : « Si l'on considère l'importance et la solidité des dispositions prises par les Russes de longue main, pour s'assurer l'occupation de la rive droite, dispositions auxquelles ils avaient sacrifié d'autres avantages qu'ils auraient pu obtenir dans les trois mois qui viennent de s'écouler ; si l'on considère la grandeur des moyens réunis en Valachie, en Moldavie et sur toute la rive gauche du Danube en vue de la même occupation, et enfin l'affaiblissement d'autorité morale qui devait, par suite, atteindre l'armée russe se retirant devant Silistrie à la veille d'être enlevée, on reste convaincu que cette retraite n'est pas la conséquence de la résistance opposée par la vaillante garnison de cette place.... Il est difficile de voir des travaux plus solides, plus étendus, plus perfectionnés que ceux faits par les Russes sur la rive droite du Danube, en aval de Silistrie. Je suis pleinement confirmé dans mon opinion que l'intention des généraux était de se concentrer sur la rive droite du fleuve, pour livrer bataille aux armées alliées en avant ou en arrière de leurs fortifications. Un ordre venu de Saint-Pétersbourg a, sans aucun doute, déterminé leur retraite. »

Toujours est-il que l'agglomération des troupes françaises exécutée en vue d'une éventualité qui ne se réalisait pas, dans un but qu'on ne pouvait plus

atteindre, était une véritable calamité. Leur inaction devait, à tous les points de vue, entraîner de déplorables conséquences, et, d'un autre côté, si l'on voulait agir, où l'action se porterait-elle?

Il y avait aussi des considérations d'un ordre différent qui étaient de nature à influer sur les déterminations futures et que l'histoire doit nécessairement mentionner :

En France, nous l'avons déjà dit, on déplore les expéditions lointaines, à moins qu'elles soient entreprises dans des proportions très-modestes et pour un but nettement déterminé. De plus, lorsqu'il s'agit d'un déplacement de troupes considérable, les impatiences de l'opinion se produisent et ne tiennent compte ni des difficultés ni des distances, veulent à tout prix des victoires ou, dans tous les cas, de l'action. Il en était précisément ainsi, et, à Paris, on ne comprenait pas les lenteurs du maréchal de Saint-Arnaud et les tâtonnements apparents du chef de cette armée de cinquante mille hommes opérant à six cents lieues de la France, et dont les approvisionnements divers ne pouvaient être que très-difficilement renouvelés.

Et si cette préoccupation de l'opinion publique était de nature à causer beaucoup de soucis au maréchal de Saint-Arnaud, la pression extérieure n'en agissait pas moins fortement sur l'esprit de lord Raglan. Ce dernier se trouvait même placé, à

ce point de vue, dans des conditions plus désavantageuses encore : d'abord lorsque le premier plan du maréchal de Saint-Arnaud avait été conçu et adopté, lord Raglan avait fait connaître à son gouvernement la résolution d'agir, prise par lui, de concert avec le maréchal, indiquant des dates et s'engageant ainsi, non-seulement vis-à-vis de l'opinion en Angleterre, mais encore (et ce qui était plus sérieux) vis-à-vis du parlement anglais. En outre, il avait à lutter contre les entraînements de ses nombreux officiers, à tenir compte des observations de l'envoyé britannique à Constantinople, à subir les reproches et les diatribes de l'opposition anglaise qui, en présence d'armements énormes et d'une agglomération de soldats tout à fait extraordinaire pour l'Angleterre, s'exagérait l'importance d'un tel concours et croyait moralement, tout aussi bien que matériellement, irrésistible le moindre mouvement des armées alliées en Orient.

Cette disposition des choses, cet entraînement des esprits, cette incessante pression du dehors allaient successivement produire deux faits très-graves : l'expédition de la Dobrutscha ; le transport des deux armées en Crimée.

Déjà l'effectif presque tout entier de l'armée française était débarqué et campé autour de Varna. Il comprenait la première et la troisième division

complètes, la majeure partie de la seconde, la presque totalité de l'artillerie et de la cavalerie. L'armée anglaise, superbe d'aspect, était là également avec ses trois divisions commandées : la première par le duc de Cambridge, la seconde par sir de Lacy Evans, la troisième par sir Georges Brown, et la cavalerie par lord Lucan. Le duc de Cambridge entrait alors dans sa trente-sixième année. Sir de Lacy Evans, et sir Georges Brown avaient, le premier soixante-sept ans, le second soixante-six. C'étaient deux officiers de l'école du duc de Wellington, qui avaient fait toutes les campagnes du commencement de ce siècle. Lord Lucan n'était âgé que de cinquante-quatre ans et, par une singulière destinée militaire, avait, précisément en 1828 et 1829, fait comme volontaire dans l'armée russe la célèbre campagne des Balkans.

Comment laisser dans l'inaction, au milieu des plaines de Varna, toutes ces troupes agglomérées? Le maréchal de Saint-Arnaud revenu de la secousse funeste qu'avait fait éprouver à sa santé la terrible déception causée par la retraite des Russes, montrait une activité fébrile dans les nombreux détails de son commandement en chef, et son imagination semblait chercher incessamment une solution au difficile problème que la situation lui présentait chaque jour. Il avait voulu organiser les Bachi-bouzouks, cavalerie turque qui combattait

à la façon des cosaques et se livrait à d'affreux excès. C'était au général Yusuf qu'il avait confié cette mission et, sous le nom de spahis d'Orient, il l'avait chargé de former huit régiments de ces irréguliers indigènes. Mais cette tâche très-rude, rencontrant des obstacles jusque dans les chefs ottomans, mécontents sans doute de l'incorporation de soldats turcs dans les rangs français, ne produisit finalement qu'une déception de plus.

Et, pour achever de compliquer cette situation déjà si pénible, le choléra, provoqué peut-être par des chaleurs étouffantes, se manifesta dans l'armée, passant du Pirée à Gallipoli et de Gallipoli à Varna. Deux de ses premières victimes furent les généraux duc d'Elchingen et Carbuccia, officiers très-regrettables et très-regrettés. « Je remercierais bien, écrivait le maréchal de Saint-Arnaud, je remercierais bien qui pourrait me dire quel jugement l'histoire portera dans cent ans sur le général en chef condamné à se mouvoir dans ce dédale. »

Cependant l'idée favorite des Anglais, de chercher partout et toujours à détruire les flottes et les établissements maritimes des autres puissances européennes, était entrée dans l'esprit de leur gouvernement qui se préoccupait de son application à la guerre engagée en Orient, avec des développements si coûteux pour la Grande-Bretagne. Sébastopol bien plus qu'Odessa était une proie dési-

rable et la flotte russe de la mer Noire avait une importance assez grande pour qu'il fût utile de l'anéantir. Pourquoi n'essayerait-on pas de transporter en Crimée toutes ces troupes que l'on avait successivement agglomérées à Varna? De Londres ou, tout d'abord, cette idée avait été secrètement émise et caressée, elle fut communiquée à Paris et dès le 1er juillet cette curieuse dépêche chiffrée parvenait au maréchal de Saint-Arnaud : « En admettant que le siége de Silistrie soit levé, rentrez dans le voisinage de Varna et ne descendez pas au Danube; on veut que l'armée soit toujours prête à être emportée par la flotte » et le maréchal répondait : « J'ai reçu votre depêche chiffrée du 1er juillet qui semble assigner un autre terrain que la Valachie à une action de guerre. J'étais, du reste, fort peu disposé à aller mêler mes masses dans la Valachie, aux masses autrichiennes. Votre dépêche, si je l'ai bien interprétée, et les communications dans le même sens que lord Raglan a reçues de Londres par le courrier d'hier, semblent indiquer que les deux gouvernements sont disposés à entrer dans des résolutions différentes et à en prescrire l'exécution. J'attends des ordres et ne crois pas devoir discuter ces résolutions; je vous en ai entretenu à l'avance dans plusieurs lettres antérieures; mais ces ordres, quels qu'ils soient, me rendront heureux, parce qu'ils m'apporteront une

donnée certaine, au milieu d'une situation dont le vague et l'incertitude dépassent la mesure, et forment le problème le plus singulier qui se soit peut-être produit dans l'histoire de la guerre : c'est celui que présentent quatre armées parfaitement indépendantes l'une de l'autre, marchant vers un but politique qui n'est probablement pas le même pour toutes, en sorte qu'il n'est pas permis de dire à l'avance qu'une ligne militaire commune soit possible. »

Les dépêches reçues par lord Raglan, et auxquelles le maréchal faisait allusion, étaient parfaitement explicites et pouvaient se résumer ainsi : « Réserver toutes les troupes, tous les moyens, pour tenter une expédition en Crimée et faire le siége de Sébastopol; ne renoncer à cette entreprise capitale qu'après avoir acquis la conviction raisonnée d'une disproportion évidente des forces de la défense avec celles de l'attaque, disproportion qui ne pourrait que s'accroître si l'expédition n'était pas immédiatement effectuée. »

Ainsi le grand mot était prononcé : une expédition en Crimée, la prise de Sébastopol, tels étaient les vœux du gouvernement britannique, et le gouvernement français, après avoir successivement transporté tant de troupes en Orient, était oblige de les arracher à une inaction funeste. La situation se dessinait ainsi avec une parfaite nettete.

Les deux généraux en chef prirent de suite la détermination d'envoyer sur les côtes de Crimée une commission composée d'officiers supérieurs des deux armées sous la direction des généraux Canrobert et Brown dans le but de reconnaître le point le plus favorable à un débarquement, c'est-à-dire tout à la fois le plus facilement abordable et le moins bien gardé à trois lieues au sud ou au nord de Sébastopol.

La commission accomplit consciencieusement son œuvre; elle parcourut le littoral de la Crimée avec d'autant plus de soin que les amiraux Hamelin et Dundas s'étaient tout d'abord montrés très-peu favorables à une expédition de ce genre. Elle vit même les côtes d'assez près pour recevoir le feu des batteries russes, et, revenue à Varna le 28 juillet, elle désigna unanimement la Katcha comme le point qui présentait pour un débarquement les meilleures conditions et les plus grandes facilités. Dès le lendemain, 29, M. de Saint-Arnaud écrivait au ministre de la guerre : « Tous ces hommes distingués, spéciaux, ont bien vu, bien étudié, et tous déclarent que le débarquement est possible sans témérité et doit réussir, si les troupes sont vigoureuses, les mesures bien prises et les ressources suffisantes. »

En même temps que la commission était envoyée sur les côtes de Crimée, l'expédition de la

Dobrutscha se réalisait. Cette expédition qui ne devait d'abord être qu'une reconnaissance opérée sous les ordres du général Yusuf, par les Bachi-bouzouks enrégimentés, comme nous l'avons dit, en spahis d'Orient, troupe indomptée, qui allait bientôt se débander en refusant de servir sous nos drapeaux, cette expédition, disons-nous, devenait, d'après les nouveaux plans du maréchal, une diversion faite pour attirer l'attention des Russes et la cavalerie du général Yusuf allait être appuyée par les trois divisions échelonnées de notre armée dans cette courte et rapide excursion qui ne devait pas dépasser Kustendjé.

Un officier d'état-major très-distingué, le colonel Desaint, avait été chargé de reconnaître la Dobrutscha et de s'éclairer sur la véritable situation des Russes qui, après avoir abandonné le siége de Silistrie, paraissaient avoir concentré la majeure partie de leur armée à Kalerasch, sur la rive gauche du Danube, tout en laissant des détachements assez nombreux entre Giurgewo et Tourtoukai. Le colonel Desaint avait poussé jusqu'à Kustendjé et s'était parfaitement éclairé sur le chiffre des détachements ennemis qui occupaient encore la Dobrutscha : il y avait sur ce point environ dix mille russes et trente pièces de canon.

Ce n'était pas, on le comprend, ce petit groupe

qui pouvait préoccuper en rien le maréchal. Il ne s'agissait donc que d'une diversion dans le but de tromper l'ennemi sur la véritable destination de l'armée française et surtout d'une promenade militaire qui ne pourrait qu'être salutaire aux troupes en les faisant changer d'air et en leur redonnant des habitudes actives.

Malheureusement, il faut bien le dire, l'air qu'elles allaient respirer était infiniment plus mauvais que celui des environs de Varna. Les steppes de la Dobrutscha sont pestilentielles pendant les grandes chaleurs de l'été et cette circonstance, bien connue de tous les voyageurs, ne pouvait être ignorée du maréchal et de nos généraux. Hâtons-nous d'ajouter que M. de Saint-Arnaud entendait que cette excursion fût tellement rapide que le général Yusuf, avec son avant-garde de trois mille cavaliers, partant le 22 juillet de Varna, y fut de retour le 4 août, ainsi que les divisions qui devaient appuyer son mouvement afin de s'embarquer le 5 pour la Crimée, expédition dont il lui avait confié le secret. « Vous êtes prévenu, lui écrivait-il encore de Varna le 24 juillet, prenez vos précautions; entendez-vous avec Espinasse; faites votre coup de main rapidement et vigoureusement; nous n'avons pas de temps à perdre dans la Dobrutscha et de plus grandes choses nous attendent autre part. Vous examinerez

tout, et, s'il y a quelque chose à faire, je suis sûr que vous le ferez. »

Quoi qu'il en soit, ordonner en une pareille saison cette excursion militaire à quarante-cinq lieues de Varna environ, était une faute; la prolonger, ne fût-ce que de quelques jours comme les généraux pouvaient le faire dans leur entraînement, devait être une faute plus grande encore.

Le 21 juillet, la première division placée sous les ordres du général Espinasse, en l'absence du général Canrobert, partit de Varna à quatre heures et demie du matin. Le 22, à la même heure, la seconde division, commandée par le général Bosquet, s'ébranlait à son tour, et le 23, la troisième, confiée au prince Napoléon, les suivait toutes deux. C'était, nous l'avons dit, vers Kustendjé que ces troupes devaient se diriger par diverses étapes, en s'échelonnant, pour appuyer, s'il en était besoin, le mouvement de cavalerie qu'allait exécuter le général Yusuf au delà de cette localité.

Pendant les cinq premiers jours de marche à travers des plaines couvertes de hautes herbes, accidentées de loin en loin par les amas de pierres sèches qui servent de cabanes aux misérables habitants de ces contrées, ou par des fragments de tombeaux antiques, nos troupes s'avançant au milieu d'un paysage de la plus désespérante mo-

notonie, ne virent leur marche interrompue par aucune rencontre, par aucun incident.

Le 27, elles s'approchaient de Kustendjé, après avoir quitté Mangalia, et campaient près du lac de Pallas, lorsque, dans la soirée, le général Espinasse reçut l'avis que « les avant-gardes du général Yusuf avaient des cosaques devant elles ; que trois régiments russes étaient dans les environs ; que le général marchait à leur rencontre avec douze cents zouaves, quatre pièces de canon et sa cavalerie, et qu'il le priait de venir à lui avec sa division ; cette détermination du général Yusuf de prendre une vigoureuse initiative avait été provoquée par un engagement heureux des Bachi-bouzouks avec la cavalerie russe, engagement qui avait eu lieu dans la matinée et durant lequel ils avaient bravement défendu et sauvé le capitaine du Preuil, frappé de neuf coups de lance.

Les instructions du général Espinasse lui enjoignaient d'obéir au général Yusuf, si ce dernier l'appelait à lui. C'est ce qu'il fit. Le 28, à Karnasani, un nouveau combat de cavalerie eut lieu entre les cosaques et les Bachi-bouzouks commandés par MM. de Sérionne et Magnan. Le général Yusuf crut pouvoir surprendre par une marche de nuit les Russes massés dans les environs de Babadagh et, à six heures du soir, il donna l'ordre du départ Alors se produisit une scène navrante :

au moment de prendre les armes plus de cinq cents hommes du corps d'avant-garde ne purent se lever de ce sol maudit, où ils se tordaient dans les atroces souffrances du choléra asiatique. Deux heures plus tard, près de la moitié avaient déjà succombé. La division du général Espinasse, qui s'était portée à Kargalik, était en même temps atteinte par le redoutable fléau. Les hommes, terrassés par la douleur, tombaient littéralement comme les épis sous la faux et, chose affreuse à penser, c'étaient des mourants qui s'efforçaient d'ensevelir les morts, car des compagnies entières étaient frappées à la fois, et le sol, entr'ouvert pour recevoir les cadavres, laissait lui-même échapper des miasmes putrides. Rien ne saurait donner l'idée d'un pareil spectacle, et la nuit du 30 juillet 1854 n'a peut-être pas eu sa pareille dans l'histoire militaire d'aucun peuple. Non-seulement, il n'y avait plus à marcher en avant, mais il fallut songer à retourner immédiatement sur ses pas. L'avant-garde du général Yusuf, emportant ses malades sur les chevaux de la cavalerie, rebroussa vers Kustendjé. La colonne du général Espinasse en fit autant et les deux troupes passèrent l'une à côté de l'autre sans s'arrêter, car, toute agglomération d'hommes étant considérée comme fatale, c'eût été préparer au fléau une proie plus facile. Le 31 juillet on atteignit Kustendjé et le

bâtiment à vapeur *le Pluton* recevait les malades, allégement momentané de la malheureuse colonne. Ce même jour le général Canrobert, transporté à Kustendjé par *le Cacique*, rejoignait sa division et, muet d'émotion, les larmes dans les yeux, la contemplait telle que le fléau la lui avait faite. Le 1er août on reprit le chemin de Varna, après avoir dirigé sur Kustendjé un nouveau et nombreux convoi de cholériques et de fiévreux. Ce jour-là et le lendemain la maladie fit de rapides et si terribles progrès que les transports ordinaires ne suffisant plus, on mit en réquisition les chevaux et les mulets des officiers de tout grade. Pour comble de malheur les vivres vinrent à manquer, et l'on se vit contraint d'en envoyer demander au général Yusuf qui marchait en avant et touchait déjà Mangalia. C'était sur ce point du littoral que, le mouvement de retraite étant commencé, le général Canrobert avait fait demander, par le bâtiment qui enlevait les malades, qu'on déposât les vivres qu'il prendrait en passant. Il fallait donc que le général Yusuf, faisant rétrograder vers l'épidémie sa tête de colonne, composée pour la majeure partie de Bachi-bouzouks, fît transporter, sur les chevaux de cette cavalerie peu disciplinée, les rations qu'il allait trouver à Mangalia; entreprise difficile, dont il s'acquitta cependant en s'adressant aux Bachi-bouzouks eux-mêmes, et en leur dépeignant la

funeste position de la division Canrobert en des termes où les considérations religieuses se mêlaient habilement à l'élan humanitaire. Six cents chevaux furent envoyés à Mangalia pour y être chargés, et l'on fit ensuite, en retournant en arrière, six lieues à pied, la bride en main, pour joindre la division affamée, épisode curieux et touchant de cette expédition déplorable.

Le 7 août le général Canrobert publia un ordre du jour, destiné à remonter le moral de ses troupes, et dans lequel il leur disait avec beaucoup d'à-propos : « A l'exemple de vos pères, à Jaffa, vous avez montré devant le choléra le même front serein qui rendit les glorieux vainqueurs des Pyramides et de Monthabor encore plus grands devant la peste qu'ils ne l'avaient été devant l'ennemi. » De nombreux bâtiments, envoyés à Mangalia, enlevèrent ensuite tous les malades, y compris le général Espinasse, qui avait été lui-même atteint par la terrible épidémie; puis on se remit péniblement en marche et on gagna Varna où étaient déjà rentrées la première et la seconde divisions éprouvées, elles aussi, mais à un degré beaucoup moindre, par les pestilentielles influences des plaines mortelles de la Dobrutscha.

V

A Varna le choléra avait également sévi, mais dans des proportions heureusement beaucoup moins grandes. L'air était vif et pur sur les plateaux de Franka et c'est là qu'on avait établi les ambulances et hôpitaux où tous les secours étaient prodigués, d'ailleurs, par une véritable armée d'infirmiers et de sœurs de charité que le maréchal de Saint-Arnaud avait appelée à son aide dans les circonstances suscitées, comme il l'écrivait lui-même, par « Dieu qui nous frappe dans notre orgueil en envoyant un fléau plus fort que la résistance humaine. » Ces hôpitaux, installés sous de vastes tentes, furent promptement encombrés du reste ; les malheureux, que les bâtiments envoyés à Kustendjé et Mangalia ramenaient chaque jour, les envahirent bientôt et Varna présenta à son tour un lamentable spectacle auquel vint s'ajouter encore (car cette malheureuse armée parut un instant abandonnée de la Providence) l'horreur d'un incendie qui, le 10 août, détruisit les trois quarts de la ville et menaça pendant quelques heures d'atteindre les magasins à poudre renfermant huit millions de cartouches. Un moment, le maréchal désespéré fut sur le point de faire sonner la retraite et d'abandonner la ville, mais les efforts intelligents

des deux armées, le sang-froid des chefs, l'énergique courage de tous, empêchèrent la catastrophe attendue, imminente, et le corps expéditionnaire échappa à un désastre qui l'eût anéanti tout entier. La perte, pour les Anglais comme pour nous, fut grande, mais enfin elle fut limitée, ce qui était le point essentiel. Cette perte consista en magasins et en dépôts de régiments.

Cependant le maréchal de Saint-Arnaud, brisé par tant d'émotions de toute nature, et dont la santé s'altérait de plus en plus, éprouvait aussi, plus que jamais, l'irrésistible et fiévreux besoin d'action, de mouvement, de diversion violente aux souffrances qui le minaient. L'expédition de Crimée, résolue en principe, ne devait plus, suivant lui et en dépit des circonstances défavorables, être retardée d'un seul jour. Il fallait, à tout prix, que l'armée quittât le milieu pestilentiel où elle fondait pour ainsi dire, et il est bien évident qu'un séjour plus prolongé à Varna était désormais impossible. Retourner vers Constantinople ou passer en Crimée, telle était l'alternative obligée de cette situation et, du moment où l'on avait transporté sur ce point des forces aussi considérables, il est également certain que la temporisation et l'inaction militaire qui, dans d'autres conditions, eussent été une force et une habileté n'étaient vraiment plus admissibles.

Seulement les rôles étaient intervertis : ce n'étaient plus lord Raglan et l'état-major anglais qui insistaient pour une expédition en Crimée. Les pertes faites sans tirer un coup de fusil, les misères subies, le découragement qui en résultait, tout, en ce moment, contribuait chez nos alliés à amoindrir l'ardeur, à accroître l'hésitation. Les amiraux Hamelin et Dundas persévéraient dans leur opinion contraire à tout débarquement en Crimée. Ils redoutaient les tempêtes d'automne dans la mer Noire. « Beaucoup hésitent ou bien sont maintenant opposés à l'expédition, » écrivait le maréchal au ministre de la guerre. Lui, cependant, résolu, impatient, sentant bien que la maladie l'envahissait tout entier, et voulant agir à tout prix pendant qu'il en avait encore la force, rassembla un nouveau conseil de guerre, discuta avec une fébrile éloquence le pour et le contre de l'expédition projetée, et conclut à son impérieuse nécessité, pour échapper à un fléau qui n'avait pas plus épargné la flotte que l'armée, pour remonter le moral des troupes agglomérées à Varna, pour répondre à l'attente de l'Europe qui ne comprenait pas qu'on eût transporté, pour ne rien faire, tant de troupes en Orient.

La franche et énergique parole du maréchal rallia les indécis. Dans la vive discussion qui suivit l'exposé de M. de Saint-Arnaud, les amiraux Ha-

melin et Dundas (particulièrement ce dernier) demeurèrent fidèles à leur opinion primitive, laquelle était entièrement contraire à l'expédition. Il y avait là une responsabilité immense qu'ils n'entendaient point assumer. Leurs collègues, Bruat et Lyons, furent entraînés par la parole du maréchal ainsi que lord Raglan et lorsque, après la conférence à laquelle chacun avait pris part en faisant connaître son opinion, on en vint au vote, la minorité se rallia à la majorité des voix pour donner plus de poids à la décision que l'on allait prendre et le vote fut unanime. « C'est donc chose convenue et irrévocablement arrêtée, messieurs, dit le maréchal en se levant ; l'expédition aura lieu. Réunissons maintenant tous nos efforts pour ne perdre ni un jour, ni une heure, ni une minute. »

Ainsi fut décidée cette guerre de Crimée qui ne devait pas durer moins de deux ans et allait entraîner tant de sacrifices. Il est certain que la situation étant donnée, il était impossible au maréchal de Saint-Arnaud d'agir autrement qu'il ne l'a fait. Mais c'était précisément cette situation qu'il n'aurait pas fallu créer et, du reste, il n'en est point, comme on l'a vu plus haut, responsable devant l'histoire.

Pour les Anglais la position n'était pas la même que pour nous : indépendamment du désir qu'ils avaient de détruire la flotte et les établissements

russes de la mer Noire, n'était-il pas évident que tôt ou tard la puissance britannique se heurterait à la puissance russe dans l'extrême Orient? C'était uniquement une question de temps et que le terrain de la lutte fut l'Inde, les frontières de la Perse ou la Crimée, peu importait. Il valait même mieux pour l'Angleterre que les coups fussent portés par elle plus tôt que plus tard, et c'était une bonne fortune de le faire avec le concours de la France.

Tous les généraux furent immédiatement convoqués et prévenus par le maréchal de la décision qui venait d'être prise d'une façon, cette fois, irrévocable, et le 25 août une proclamation de lui l'annonça à l'armée. Les préparatifs de la marine s'étaient exécutés avec une admirable promptitude. Le 1er septembre les trois divisions françaises étaient embarquées dans la rade de Baltchick où *le Berthollet* amena, dans la journée du 2, M. de Saint-Arnaud qui allait prendre passage sur le vaisseau amiral, *la Ville de Paris*.

Le 5, la flotte française appareilla après avoir vainement attendu l'amiral Dundas. Ce dernier était en retard et ne partit que dans la matinée du 7. Le 8, les deux flottes se trouvèrent réunies, voguant de conserve sur une mer houleuse et présentant alors un admirable spectacle. On avait appris que les Russes occupaient en force la Katcha, point de débarquement que l'on avait d'abord dé-

signé comme étant le plus favorable. Une nouvelle conférence se tint à bord de *la Ville de Paris*, entre le maréchal, les amiraux Hamelin, Dundas, Bruat et plusieurs officiers supérieurs anglais. Lord Raglan n'avait pu s'y rendre, forcé, à cause de l'état de la mer, de rester à bord du *Caradoc*. Le maréchal, extrêmement souffrant, ne put lui-même assister jusqu'à la fin à cette conférence qui se termina sans qu'on eût adopté un parti. M. de Saint-Arnaud pria l'amiral Hamelin de se rendre accompagné du colonel Trochu auprès de lord Raglan et de prendre son avis auquel il se conformerait. Alors on décida que la commission des officiers généraux qui déjà avait exploré le littoral de la Crimée en visiterait de nouveau les côtes depuis Eupatoria jusqu'au cap Chersonèse et reviendrait immédiatement faire part de ses impressions. Le *Primauguet* emporta les membres de la commission, mais lord Raglan voulut les accompagner à bord du *Caradoc* ainsi que les généraux Georges Brown et Burgoyne. Ce fut pour le maréchal de Saint-Arnaud un désespoir véritable de ne pouvoir se joindre au généralissime anglais. La maladie faisait chez lui de rapides progrès et le clouait sur son lit de douleur, laissant à peine entre les crises qui se multipliaient le temps à son esprit si actif, si énergique, de se concentrer sur la grande entreprise qu'il allait mettre à exécution.

Les navires montés par les membres de la commission rallièrent le 11 septembre la flotte combinée. On avait parcouru tout le littoral ou rien de nouveau n'était signalé, si ce n'est l'occupation des points de la Katcha et de l'Alma par des corps russes plus nombreux munis d'une artillerie assez considérable. Ces troupes étaient établies dans des camps et surveillaient la côte. Entre Eupatoria et l'Alma une plage fut signalée au point nommé Old-Fort sur les cartes anglaises comme présentant d'assez grandes facilités pour le débarquement des deux armées. Ce point fut accepté par le maréchal de Saint-Arnaud qui, dans le principe, préférait la Katcha mais se rendit aux raisons déduites par lord Raglan, lequel insistait vivement pour que le débarquement eût lieu à Old-Fort.

On adopta définitivement les résolutions suivantes que nous donnons d'après le rapport officiel rédigé le 12 septembre à bord de *la Ville de Paris*.

1° Que le débarquement, au lieu de s'effectuer sous le feu de l'ennemi dans les baies de Katcha et de l'Alma, aurait lieu sur la plage intermédiaire entre ces rivières et Eupatoria, au point marqué sur la carte Vieux-Fort (parallèle du 45e degré de latitude); 2° Que le même jour l'occupation d'Eupatoria aurait lieu à l'aide de 2000 Turcs, d'un bataillon français, d'un bataillon anglais, de deux

vaisseaux turcs et d'un vaisseau français, cette ville n'ayant aucune espèce de défense et ne paraissant même pas renfermer de garnison ; 3° Que trois ou quatre jours après le débarquement, l'armée se mettrait en marche dans le sud, la droite appuyée à la mer et à une escadre de quinze vaisseaux ou frégates à vapeur qui la suivrait le long du littoral pour la protéger de son artillerie et assurer ses approvisionnements.

En outre, des instructions furent transmises aux frégates et corvettes portant les troupes de la 4e division pour qu'elles se tinssent prêtes, à l'exception du *Descartes* et du *Primauguet*, à aller avec plusieurs vaisseaux anglais, jeter l'ancre devant la rivière de la Katcha, soit avant, soit après le mouillage de la flotte, suivant le signal qui leur serait fait, et à opérer dans cette baie une fausse attaque; le commandant de tous ces bâtiments réunis devait dans la soirée opérer tous les préparatifs du débarquement simulé, et pendant la nuit, lancer des fusées, tirer des coups de canon afin de tromper le plus possible l'ennemi, puis rallier ensuite le gros de la flotte au point du jour.

Tout ce plan allait être littéralement et très-heureusement exécuté. Mais ce même jour, le 12 septembre, le maréchal de Saint-Arnaud écrivait au ministre de la guerre. « Monsieur le maréchal, ma situation, sous le rapport de la santé, est devenue

grave. Jusqu'à ce jour j'ai opposé à la maladie dont je suis atteint, tous les efforts d'énergie dont je suis capable et j'ai pu espérer pendant longtemps que j'étais assez habitué à souffrir pour être en mesure d'exercer le commandement sans révéler à tous la violence des crises que je suis condamné à subir. Mais cette lutte a épuisé mes forces. J'ai eu la douleur de reconnaître dans ces derniers temps, et surtout pendant cette traversée, durant laquelle je me suis vu sur le point de succomber, que le moment approchait où mon courage ne suffirait plus à porter le lourd fardeau d'un commandement qui exige une vigueur que j'ai perdue et que j'espère à peine recouvrer. Ma conscience me fait un devoir de vous exposer cette situation. Je veux espérer que la Providence me permettra de remplir jusqu'au bout la tâche que j'ai entreprise, et que je pourrai conduire jusqu'à Sébastopol l'armée avec laquelle je descendrai demain sur la côte de Crimée. Mais ce sera là, je le sens, un suprême effort, et je vous prie de demander à l'Empereur de vouloir bien me désigner un successeur. »

Ce successeur était désigné d'avance; toutefois obéissant aux ordres qu'il avait reçus comme le soldat à une consigne, il avait gardé scrupuleusement le secret sur la mission dont il portait sur lui le titre confidentiel depuis son départ de France. Vainement, le maréchal de Saint-Arnaud, de plus

en plus préoccupé du déplorable affaissement de ses forces physiques, lui avait confié ses inquiétudes au sujet du commandement et l'avait même interrogé plusieurs fois sur l'éventualité d'un choix qu'il devait être le premier à approuver, son futur successeur s'était imposé le silence le plus absolu.

Cependant en présence des souffrances de plus en plus accablantes du maréchal et aussi des inquiétudes militaires qui inspiraient à celui-ci la pensée d'appeler auprès de lui le plus ancien des généraux de l'armée d'Orient[1], ce successeur désigné de M. de Saint-Arnaud prit la résolution de se faire connaître.

Comme le maréchal, il était à bord de *la Ville de Paris* et se présenta ses pouvoirs à la main. C'était le général Canrobert.

La lettre confidentielle signée du maréchal Vaillant, ministre de la guerre, était ainsi conçue : « Par l'ordre de l'Empereur, vous prendrez le commandement en chef de l'armée d'Orient si quelque événement de guerre ou de maladie empêchait le maréchal de Saint-Arnaud de conserver ce commandement. « C'était net et précis. « Merci, Canrobert, dit le maréchal en lui serrant les mains, vous venez de m'ôter un poids de cent livres de dessus la poitrine, » et il est

1. C'était le général Morris.

certain que ce choix, qu'il pressentait d'ailleurs, il l'eût fait lui-même; car il avait une très-haute idée non-seulement de la capacité militaire, mais (ce qui n'a pas moins d'importance) de la sagesse éclairée du successeur qu'on lui donnait.

Cependant les flottes poussées par un vent favorable s'approchaient des côtes de Crimée. Rien sur la plage ni dans l'intérieur des terres, autant que la vue pouvait s'étendre (et elle s'étendait fort loin grâce au peu de hauteur du rivage) n'indiquait que l'ennemi eût fait, sur ce point, le moindre préparatif de défense. Le 12 septembre, dans la soirée, on mouilla à l'entrée de la baie d'Eupatoria.

Nous avons dit qu'il entrait dans le plan du maréchal d'occuper cette place avec un corps de trois mille hommes placé sous les ordres du général Yusuf. Deux officiers, les colonels Trochu et Steel, furent envoyés pour la sommer de se rendre et n'y trouvèrent qu'un major russe avec deux cents soldats malades environ. La garnison, peu nombreuse d'ailleurs, l'avait évacuée quelques jours auparavant pour rallier le gros de l'armée du prince Menchikoff, lequel n'avait pas supposé que les alliés se portassent sur ce point. Nous lisons à la date du 13 dans le journal quotidien tenu depuis son départ de Varna par le maréchal de Saint-Arnaud : « A la première sommation, Eupatoria s'est rendue de la manière la plus naïve. Le commandant russe

a répondu : « Nous sommes tout rendus ; faites ce « que vous voudrez. »

La journée du 13 fut entièrement consacrée à rallier au gros des deux flottes les navires demeurés en arrière par une cause quelconque. Les derniers préparatifs furent faits en même temps et le général Canrobert voulut dans la soirée reconnaître encore une fois la plage pour vérifier par ses propres yeux si les Russes n'avaient point paru et établi des défenses sur le rivage qu'on allait aborder.

Enfin à deux heures et demie du matin, dans la nuit du 14 septembre, nuit superbe et toute étincelante d'étoiles, deux fusées partant de *la Ville de Paris* annoncèrent, suivant les conventions réglées d'avance, à l'amiral anglais Dundas que l'ordre d'appareiller allait être transmis à toute la flotte française. L'amiral Dundas prit aussitôt des dispositions semblables. A sept heures du matin les vaisseaux remorqués par des frégates à vapeur étant parvenus à distance convenable sur toute la ligne du littoral désigné, le débarquement commençait, chaque division se dirigeant vers le point qui lui était indiqué par des pavillons de couleur différente. A huit heures trente minutes le drapeau français était planté sur le rivage par le général Canrobert.

L'opération capitale et si compliquée de ce débarquement de soixante mille hommes portés par

une véritable ville flottante s'exécuta avec un ordre, une précision, une promptitude admirables. Tout, il est vrai, avait été prévu et les dispositions prises ne furent en rien contrariées par l'ennemi. On vit seulement un officier russe accompagné de quelques cosaques s'approcher des navires à portée de canon, descendre de cheval, examiner avec attention les mouvements des deux armées, prendre des notes et s'éloigner ensuite au galop. Le prince Menchikoff avait-il été trompé par le simulacre de débarquement opéré à la Katcha? c'est peu probable, et il faut plutôt attribuer son inaction aux raisons données en ces termes par l'*Invalide russe:* « Le prince Menchikoff, reconnaissant l'impossibilité d'attaquer l'ennemi sur une plage unie commandée par le feu de la flotte, a concentré la majeure partie de ses forces dans une position avantageuse, où il se dispose à recevoir les assaillants. »

Le maréchal de Saint-Arnaud aborda cette plage à deux heures et demie et, montant à cheval, passa en revue les troupes débarquées. « L'avenir se présente avec de premières garanties de succès qui semblent très-solides, écrivait-il quelques heures après au ministre de la guerre; les troupes sont pleines de confiance. La traversée, le débarquement étaient assurément deux des éventualités les plus redoutables qu'offrait une entreprise qui est presque sans

précédent, eu égard aux distances, à la saison, aux incertitudes sans nombre qui l'entouraient. Je juge que l'ennemi qui laisse s'accumuler, à quelques lieues de lui, un pareil orage sans rien faire pour le dissiper à son origine, se met dans une situation fâcheuse dont le moindre inconvénient est de paraître frappé d'impuissance vis-à-vis des populations » réflexions très-remarquablement judicieuses et dignes d'être reproduites. Vers le soir de cette journée si belle pour le maréchal et qui semblait lui avoir rendu des forces, le temps changea tout à coup et l'état de la mer ne permit pas de continuer le débarquement, mais, de notre côté, trois divisions étaient déjà mises à terre avec plus de cinquante pièces de canon, un matériel considérable et quatre jours de vivres. Le plus fort était fait.

Le lendemain, 15 septembre, l'opération fut complétée par le débarquement de la quatrième division demeurée à bord, et du reste des troupes anglaises et turques. La chaloupe montée par le général Forey et ses officiers avait chaviré en atteignant le rivage, mais personne n'avait été victime de cet accident et les troupes, aussitôt mises à terre, s'étaient installées dans leurs camps respectifs plantés sur une plaine sans végétation et sans ombrages.

Le maréchal désirait quitter le camp et marcher en avant dès le 17 septembre; les Anglais en-

combrés de bagages ne purent être prêts ni ce jour-là ni le 18.

Le 19 on se mit enfin en mouvement, l'armée anglaise placée à la gauche des Français et s'appuyant à la flotte; l'armée française formant un grand losange au sommet duquel marchait la première division couverte à droite et à gauche par la seconde et la troisième, soutenue à l'arrière-garde par la quatrième et les Turcs.

Les Russes, qui auraient pu défendre le passage de la Bulganak, ne le tentèrent pas. Les armées combinées s'avancèrent donc sans obstacle à travers un pays ondulé, mais sans arbres, jusque sur les collines qui dominaient la vallée de l'Alma. Elles aperçurent alors occupant les hauteurs opposées, c'est-à-dire la rive gauche du cours d'eau, l'armée du prince Menchikoff dont les lignes se dessinaient très-visiblement sur ces crêtes élevées et en partie abruptes. Les alliés établirent aussitôt leurs campements en regard de la forte position où l'ennemi retranché les attendait avec une grande et imperturbable confiance.

VI

Lorsqu'il ne s'agit que de raconter une victoire de nos armées, notre plume est bien à l'aise. Si les motifs, le but et les conséquences d'une guerre

sont à bon droit discutables, une victoire ne se discute pas. La bataille dont nous allons retracer les péripéties, est d'ailleurs un des faits d'armes les plus brillants que nous offrent les guerres modernes, et nos troupes, ainsi que les généraux qui les commandaient, s'y montrèrent sous un jour si favorable, que l'effet produit en Europe par cette première lutte armée avec les Russes fut très-grand et très-sensible.

Nous venons de dire que les alliés avaient établi leurs campements en face des hauteurs défendues par les lignes du prince Menchikoff. La cavalerie russe, appuyée par de l'artillerie légère, opéra le jour même une reconnaissance inquiétant d'abord les Anglais qui firent très-bonne contenance, puis se portant sur les avant-postes de notre première division. On crut un instant que les Russes voulaient déjà engager une attaque générale, et l'armée se mit immédiatement en bataille dans les positions qu'elle occupait. Mais on s'aperçut bientôt que c'était une fausse alerte, et quelques volées de canon tirées sur les escadrons russes par une batterie montée, leur firent rebrousser chemin. Après une heure d'attente nos troupes rentrèrent au bivac; il était évident, en effet, que rien de sérieux ne se produirait ce jour-là. Le campement français qui dominait la rive gauche de la Bulganak était séparé des hauteurs de l'Alma par cinq kilomètres

environ. Dans cette position, qu'il croyait inexpugnable, le prince Menchikoff préférait être attaqué que d'attaquer lui-même en plaine l'armée alliée. Tous les documents, toute sa correspondance indiquent surabondamment sa confiance entière dans le succès du plan qu'il avait adopté, succès qu'il eût pu obtenir, en effet, sans l'attaque impétueuse et inopinée d'un de ses flancs par le général Bosquet, alors qu'il se croyait, de ce côté, à l'abri de toute atteinte. Nous aurons occasion d'insister tout à l'heure sur ce mouvement tournant du général Bosquet, l'un des plus brillants épisodes de la bataille de l'Alma.

Dans la soirée de ce même jour, 19 septembre, le maréchal de Saint-Arnaud annonça aux généraux et colonels réunis par ses ordres, que l'attaque aurait lieu le lendemain. Il leur fit part en même temps du plan adopté par lui, de concert avec lord Raglan, et leur donna les dernières instructions nécessaires pour l'exécuter. On décida que l'aile droite de l'armée composée de la division Bosquet et du contingent turc, s'ébranlerait à cinq heures et demie du matin; les Anglais formant l'aile gauche devaient se mettre en mouvement à six heures; le centre de bataille, c'est-à-dire la première et la troisième division. Une heure après, la quatrième division formerait la réserve.

Quant au plan du maréchal, il était simple et

très-clair : attaquer la droite et la gauche des Russes de façon à forcer le prince Menchikoff à porter sur ses flancs la majeure partie de ses forces ; puis, à un moment donné, lancer sur son centre la première et la troisième division française. Ce plan, nous venons de le dire, était concerté avec lord Raglan, de même que les heures indiquées pour la mise en mouvement des divers corps.

Rien d'extraordinaire ne se produisit durant la nuit du 19 au 20, nuit très-belle qui permettait de distinguer nettement tous les détails du paysage, éclairé d'ailleurs par les nombreux feux de bivouacs dont la plaine était couverte, ainsi que les hauteurs occupées par l'armée russe. Ce paysage, la peinture et la gravure l'ont bien souvent reproduit : une plaine légèrement ondulée aboutissant à la rivière de l'Alma, derrière laquelle se dressaient des crêtes abruptes et presque inaccessibles à droite, du côté de la mer, plus abordables et s'arrondissant à gauche, couvertes au centre d'arbres, de plantations diverses et de jardins étagés, à partir d'un petit village dont les maisons apparaissaient au milieu de la verdure ; un sentier étroit et sinueux serpentant à travers les escarpements du plateau, semblait conduire à une petite construction blanche élevée pour y établir un télégraphe, et cette construction formait à peu près le centre de la position occupée par le prince Menchikoff avec

quarante-deux bataillons, seize escadrons et quatre-vingt-quatre pièces de canon, suivant l'*Invalide Russe*.

Ce journal militaire officiel indique ainsi les dispositions prises par le prince :

« Le centre de l'ordre de bataille était formé sur le bord de la berge escarpée de la rivière, vis-à-vis du village de Bourliouk, et l'aile gauche sur une hauteur à environ deux verstes de la mer. L'aile droite formait la partie la plus faible de la position.

« En avant de la ligne de bataille, sur la rive droite de la rivière, le village de Bourliouk, les vignes, les jardins et les vergers étaient occupés par de nombreux tirailleurs qui devaient en défendre les abords sous la protection de nombreuses batteries.

« En réserve, derrière le centre, étaient postés trois régiments d'infanterie de Volhynie, de Minsk et de Moscou, avec deux batteries légères à pied ; sur leur droite étaient deux régiments de hussards avec leurs batteries à cheval, et, derrière l'aile droite, un régiment de chasseurs.

« Un bataillon de la réserve avait été détaché pour occuper le village d'Ouloukoul, en arrière du flanc gauche de la position et tout près du rivage de la mer. »

Le 20 septembre, à cinq heures et demie du

matin, la division Bosquet, suivie de la division turque dont le commandement avait été confié au général Yusuf, se mit en mouvement suivant les ordres transmis la veille. Elle s'avançait le long du rivage de la mer vers les hauteurs escarpées qui, de ce côté, s'élevaient derrière l'Alma, ainsi que nous l'avons dit, et formaient la droite de l'armée russe. Mais il y avait près d'une heure qu'elle était en marche lorsqu'on s'aperçut que le mouvement de gauche qui devait être simultanément exécuté par l'armée anglaise ne s'effectuait pas, qu'aucuns préparatifs même ne se faisaient de ce côté.

Le général Canrobert, qui venait de faire cette singulière remarque, l'ayant communiquée au prince Napoléon, tous deux, après s'être concertés, prirent le parti de se porter à la hâte vers la division anglaise commandée par sir de Lacy-Evans. Cet officier général, surpris de leur visite, répondit à leurs questions qu'il n'avait aucun ordre de lord Raglan, et qu'il agirait dès qu'il en aurait reçu. Le général Canrobert courut aussitôt porter cette nouvelle au maréchal de Saint-Arnaud. Il comprenait que dans cette circonstance et avant de rechercher quelle pouvait être la cause de ce retard dans la transmission des ordres du généralissime anglais, il importait surtout d'arrêter le plus promptement possible la marche de la division

Bosquet, afin que son mouvement isolé ne la fît pas écraser par l'ennemi. Le maréchal qui partageait complétement à cet égard la manière de voir du général Canrobert, lança immédiatement dans la plaine un officier d'état-major chargé de prévenir le général Bosquet, tandis qu'il envoyait à lord Raglan le colonel Trochu, afin de le presser d'agir.

Il était déjà sept heures et demie lorsque le colonel Trochu put, malgré la rapidité de sa course, parvenir jusqu'à lord Raglan. Ce dernier était à cheval; il s'excusa du retard qu'on lui signalait en disant qu'une portion de son armée, entravée sans doute par son matériel et ses bagages, n'avait atteint les campements que fort avant dans la nuit, ce qui était vrai; il ajouta que le colonel Trochu pouvait aller prévenir le maréchal qu'en ce moment même ses ordres étaient portés sur toute la ligne anglaise.

Disons de suite, pour aller au fond des choses, car ces retards se reproduisirent pendant toute la durée de la guerre, que les Anglais, soldats extrêmement solides sur le champ de bataille, ont les défauts de leurs qualités et que, singulièrement corrects dans les détails, ils sont lourds à manier et complétement esclaves des habitudes quotidiennes.

Il était onze heures lorsque l'armée anglaise se mit en mouvement et lorsque l'ordre fut transmis

au général Bosquet de reprendre sa marche en avant. Déjà, on le comprend, l'ennemi ne pouvait plus être surpris et avait eu tout le loisir de préparer sa défense. Seulement le prince Menchikoff avait pensé, en voyant le mouvement isolé de la division Bosquet, que son attaque ne serait qu'une diversion peu sérieuse, tandis que le principal effort viendrait des première et troisième divisions françaises, ainsi que des Anglais, opérant contre son centre et sa droite. Il y avait donc massé la majeure partie de ses troupes, dégarnissant ainsi sa gauche et la croyant, d'ailleurs, suffisamment garantie par la nature elle-même, erreur qui lui fut fatale. De son côté, le général Bosquet, arrêté dans sa marche, avait mis le temps à profit pour reconnaître les abords de la rivière et les sentiers qui, serpentant à travers les escarpements de la montagne, du côté de la mer, conduisaient au sommet du plateau. Il y en avait deux également roides et difficiles que l'infanterie pourrait utiliser, peut-être, mais qui semblaient impraticables pour de l'artillerie. L'un des deux, celui qui se trouvait le moins rapproché de la mer, offrait cependant un peu plus de largeur et, creusé dans un ravin, ne serait peut-être pas, comme on l'avait jugé d'abord, complétement inaccessible au canon. Dans tous les cas, pour arriver à l'un comme à l'autre, il fallait traverser l'Alma.

Dès qu'il eut reçu l'ordre de marcher en avant, le général Bosquet divisa ses troupes en deux corps et les dirigea sur les deux sentiers : la brigade d'Autemarre, à la tête de laquelle il se mit lui-même et le gros de l'artillerie vers le ravin ; la brigade Bouat avec le contingent turc vers le sentier le plus étroit du côté de la mer. Ce dernier corps, qui devait franchir l'Alma, à l'embouchure même de cette rivière, trouva un passage naturel formé par les sables amoncelés, mais tellement étroit qu'un seul homme y pouvait avancer de front, et encore en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Quant à un gué, qui permît de faire traverser de l'artillerie et des chevaux, comme on l'avait espéré, en voyant le peu de profondeur de l'eau, il fallut renoncer à cet espoir. La couche de vase, à cet endroit, était tellement épaisse, que deux cavaliers, voulant tenter le passage, furent sur le point d'y être tout entiers engloutis et ne purent en être arrachés qu'avec les difficultés les plus grandes. Le général Bouat renvoya son artillerie à la brigade d'Autemarre, et une fois la rivière franchie, se mit en devoir de gravir les pentes abruptes qu'il avait devant lui, pentes plus inaccessibles encore que ces fameux sentiers des Alpes, dont les périls de toute nature ont immortalisé, à une autre époque, les efforts de l'armée française.

Le général Bosquet, après avoir franchi l'Alma,

s'était, de son côté, mis en devoir de gravir le sentier du ravin et avait lancé, à sa droite et à sa gauche, les zouaves, ces soldats intrépides et agiles qui bientôt, se servant de toutes les anfractuosités des roches, sautant de l'une à l'autre, comme des chamois, parvinrent au sommet du plateau et s'y maintinrent, dispersant quelques pelotons de cosaques qui l'occupaient et protégeant l'ascension pénible de la division Bosquet, dont l'artillerie avait été dirigée vers le fond du ravin qu'elle commençait à gravir.

On comprendra toute la difficulté de cette opération que l'on avait, de prime-abord, jugée impossible lorsqu'on saura que les attelages des pièces devaient être maintenus au galop sous peine de rouler avec elles au bas de la pente. Ce tour de force militaire s'accomplit cependant sous les ordres du commandant Barral, des capitaines Fiévet et Marcy, grâce à l'énergie surhumaine des artilleurs qui soutinrent et enlevèrent leurs pièces presque autant que les chevaux eux-mêmes.

Bientôt un premier coup de canon retentit et fut répété par les échos de la plaine. « Voilà les Russes qui commencent leur feu, dirent plusieurs officiers de l'état-major du maréchal de Saint-Arnaud. — Non, répondit le maréchal, qui placé sur une éminence suivait avec anxiété les efforts de la deuxième division, c'est Bosquet qui a déja gravi

les hauteurs ; ah ! je le reconnais bien là, c'est toujours le Bosquet d'Afrique ! »

Ces premiers coups de canon, tirés par la batterie Fiévet sur l'artillerie russe qui se portait en toute hâte vers le point menacé, devinrent, pour ainsi dire, le signal de la bataille. Le prince Menchikoff, qui ne croyait pas pouvoir être attaqué de ce côté, tant les difficultés du terrain lui avaient semblé grandes et insurmontables, n'avait pas voulu ajouter foi aux premiers avis qui lui avaient été donnés de l'apparition soudaine des Français sur le plateau. Son incrédulité s'était même traduite en injures contre deux officiers qui lui apportaient successivement cette mauvaise nouvelle. Il résolut alors d'envoyer son propre aide de camp juger par lui-même de l'état des choses, et ce ne fut que lorsque celui-ci vint corroborer le dire des deux premiers que le prince dirigea sur le point si vivement menacé une nombreuse artillerie. Bientôt quarante bouches à feu russes tonnèrent contre les douze pièces de canon françaises montées avec tant de peine sur ce plateau qui fut promptement inondé de sang.

Que se passait-il pendant ce temps à la gauche du champ de bataille? L'armée anglaise était, comme nous l'avons dit, sortie à onze heures de ses campements. Elle s'était avancée dans la plaine avec une régularité parfaite et comme si elle allait à la pa-

rade; mais elle avait rencontré à gauche, dans la direction qui lui avait été indiquée, des obstacles de terrain qu'elle n'avait pu surmonter et alors, ne prenant conseil que de sa froide bravoure, elle avait attaqué les Russes de front et marché contre leurs lignes avec un aplomb et un ensemble également remarquables. On comprend à quel point une attaque de ce genre, exécutée lentement, méthodiquement, dût être meurtrière. L'artillerie et la mousqueterie des Russes firent dans les rangs anglais d'effroyables ravages. Mais ces rangs se reformaient et les trois divisions avançaient toujours. Celle du général Brown, littéralement écrasée par les projectiles ennemis, n'en avait pas moins enlevé un ouvrage avancé des Russes lorsque, forcée de rétrogader, elle s'était vu appuyer à temps par la division du duc de Cambridge.

Alors le centre de l'armée française, c'est-à-dire la première et la troisième division, s'ébranle et marche avec rapidité vers l'Alma. Malgré l'escarpement des bords de la rivière, en cet endroit, surtout malgré le feu très-meurtrier des tirailleurs russes qui, embusqués dans les jardins et derrière les murs en pierres sèches d'un groupe de maisons situé sur la rive opposée, font pleuvoir une grêle de balles sur nos têtes de colonnes, les zouaves du colonel Bourbaki traversent la rivière, s'élancent sur les pentes occupées par les tirailleurs russes,

les délogent des plis du terrain, derrière lesquels ils sont embusqués et les repoussent sur toute la ligne. Vainement un régiment tout entier vient les soutenir : il est anéanti ou dispersé par le feu d'une batterie que l'on dirige contre lui. Deux bataillons de chasseurs à pied s'élancent à la suite des zouaves ; le 7e de ligne vient après eux ; bientôt toute la division Canrobert franchit les rampes qui conduisent à la position occupée par le prince Menchikoff malgré les obstacles de tout genre et sous un feu plongeant des plus meurtriers. Mais l'artillerie de cette division n'a pas pu traverser le lit de l'Alma. Elle a été obligée d'aller chercher, en faisant un long circuit, le difficile et périlleux chemin par lequel sont montées les batteries de la division Bosquet.

Pendant ce temps la troisième division, placée sous les ordres du prince Napoléon, s'est avancée sur le village de Bourliouk que les Russes incendient. Ils mettent également le feu à des meules de blé qui entourent ce village, de telle sorte que d'épaisses colonnes de fumée empêchent les Français de voir l'ennemi dont ils reçoivent les coups. Malgré cette circonstance si désavantageuse, les zouaves du colonel Cler, l'infanterie de marine du colonel Duchâteau refoulent partout l'ennemi et gravissent les pentes sous ses décharges incessantes.

En dépit de la bravoure et de l'ardeur des troupes qui l'attaquaient ainsi de front, le prince Menchikoff, grâce à sa nombreuse artillerie et à la force de la position qu'il occupait, aurait pu s'y maintenir si les attaques dirigées contre son aile droite et son aile gauche n'avaient point été tentées ou n'avaient pas réussi. Le maréchal de Saint-Arnaud, dans son habile plan de bataille, l'avait bien prévu et toute son attention se portait d'un côté sur la division Bosquet, de l'autre sur l'armée anglaise; il fallait à tout prix, en effet, que ces deux tentatives eussent un égal succès.

Il y eut un moment où les Anglais, assaillis par un feu épouvantable, ripostaient avec un impassible courage, mais n'avançaient plus. Les Russes, formés en trois colonnes, tentèrent contre eux un suprême effort. Aussitôt, par les ordres du maréchal, une batterie française que dirigeait le commandant la Boussinière accourut et, prenant l'ennemi en flanc, fit dans ses rangs de si grands ravages qu'elle l'arrêta et le mit en déroute, circonstance qui permit aux Anglais de reprendre immédiatement l'offensive. Bientôt on vit les Highlanders de sir Colin Campbell enlever bravement une redoute russe qui leur barrait le passage, tandis que la brigade des Gardes conduite par le major général Bentinck tournait les positions de l'ennemi en culbutant ce qu'elle rencontrait

devant elle et que l'infanterie légère de sir George Brown, franchissant les rampes, atteignait à son tour le plateau.

A droite, le mouvement tournant du général Bosquet avait réussi, comme nous l'avons vu ; mais il s'agissait de se maintenir dans une position devenue périlleuse par l'acharnement de l'ennemi et la supériorité numérique de son artillerie. A un moment critique où les Russes recevaient de nouveaux renforts en cavalerie et en canons, le général Bouat, qui avait gravi les hauteurs par le second sentier, parut avec ses deux régiments et le contingent turc, ce qui rétablit un peu l'équilibre. Toutefois il était évident, que, pour obtenir sur ce point un résultat décisif et pour que les efforts héroïques de la division Bosquet ne devinssent pas stériles, il fallait que Canrobert, dont l'artillerie était déjà venue rejoindre la deuxième division et lui apporter un concours trop nécessaire, triomphât lui-même, au centre, des résistances formidables qu'on lui opposait.

C'est ce que le maréchal avait compris. Il envoie aussitôt au général Forey qui, avec sa division de réserve, se dirigeait à l'extrême droite vers le général Bosquet, l'ordre de détacher une de ses brigades, la brigade d'Aurelle, pour soutenir et renforcer la division Canrobert. Le général d'Aurelle fait sur-le-champ reconnaître le terrain afin de ne

pas s'égarer dans les plis de la montagne et de marcher au plus court, en ligne directe, sur la 1re division. Il traverse l'Alma, fait jeter les sacs à terre pour alléger ses soldats et les lance sur les rampes qui conduisent au télégraphe où le combat est d'une violence inouïe, où il s'est en quelque sorte concentré.

Derrière le télégraphe, de profondes colonnes ennemies appuyées par des canons ont arrêté l'élan de la division Canrobert qu'elles déciment de leurs feux. Les zouaves, les chasseurs à pied après avoir aidé une batterie d'artillerie à atteindre ce point culminant font bonne contenance et, sous une pluie de balles et d'obus, conservent les positions conquises. Mais la défense des Russes est énergique et l'on pressent que, tentant un effort désespéré, elle va se changer en attaque. Le moment est décisif; il faut devancer l'ennemi; il faut l'étonner par un de ces actes hardis qui peuvent seuls, dans un moment aussi critique, ou déterminer le succès, ou prévenir la ruine totale. Le colonel Cler lance ses zouaves au pas de course sur la tour du télégraphe remplie de tirailleurs russes et entourée de masses d'infanterie. Les zouaves de Bourbaki, le 39e de ligne, les chasseurs à pied suivent son exemple et se précipitent sur ses traces dans un indescriptible élan. Le choc contre les Russes est d'une violence telle que l'ennemi est ébranlé. On se bat corps à corps. Mais dans une telle lutte les

Français, souples et agiles, ont un grand avantage sur leurs adversaires. La baïonnette fait son œuvre terrible et les rangs moscovites se disjoignent peu à peu, malgré les efforts des officiers qui cherchent par des cris à remonter le moral de leurs soldats surpris de l'audace et de l'impétuosité de l'attaque. Le colonel Cler plante son drapeau sur les constructions de la tour. Le sergent-major Fleury veut le porter à son sommet et tombe avec le glorieux étendard frappé d'une balle au front. Alors le lieutenant Poitevin, un cœur héroïque, s'élance des rangs du 39e de ligne dont il est le porte-drapeau et court arborer son aigle sur les échafaudages de la tour où un boulet ennemi lui donne aussitôt la mort ; épisodes émouvants du drame terrible qui se joue sur ce point du champ de bataille.

En ce moment suprême où la victoire se décide en notre faveur le général Canrobert, qui donne des ordres au général d'Aurelle, reçoit à l'épaule un éclat d'obus. Le coup le renverse de son cheval et tout ce qui l'entoure le croit tué, parce qu'il perd un instant connaissance. Mais la vie lui revient, et avec la vie son brillant courage. Il remonte à cheval, le bras en écharpe, et se lance de nouveau dans la terrible mêlée qui termine le combat en assurant définitivement le succès de la journée.

Les armées alliées sont parvenues, en effet,

après quatre heures de lutte, à s'emparer des hauteurs de l'Alma et à s'y maintenir.

Le prince Menchikoff qui avait eu une confiance assez grande dans la force de la position stratégique qu'il avait choisie, pour inviter des dames à venir, en calèche et à cheval, assister du haut des escarpements où il avait établi ses lignes de défense, à la déroute des armées alliées, le prince Menchikoff, surpris d'abord par l'audace à peine croyable du mouvement tournant de Bosquet, découragé plus tard de l'insuccès des efforts de ses troupes cherchant vainement à barrer le passage au flot humain qui montait les rampes de l'Alma, debordé à sa gauche comme à sa droite, écrasé à son centre, avait fait donner le signal de la retraite ; elle s'effectua dans la direction de la Katcha et sous le feu meurtrier de notre artillerie. Les calèches et les amazones avaient disparu dans cette direction. Une voiture appartenant au prince et qui renfermait des papiers importants ainsi que des correspondances curieuses, tomba au pouvoir de quelques artilleurs à cheval qui s'étaient mis à sa poursuite. La perte des Russes dans cette journée a été officiellement évaluée à 4628 morts ou hors de combat. Leur armée eût été complétement anéantie, comme l'a dit le maréchal de Saint-Arnaud, si ce dernier eût eu de la cavalerie pour la poursuivre.

Les Français eurent 1351 hommes tués ou blessés; les Anglais 1983. « J'ai perdu moins de monde qu'eux, a écrit le maréchal, parce que j'ai été plus vite; mes soldats courent, les leurs marchent.»

M. de Saint-Arnaud avait supporté avec un indicible courage les émotions et les fatigues de sa dernière bataille; épuisé, quelquefois chancelant sur son cheval, il n'avait été soutenu dans cette lutte contre la nature et la mort que par son énergie morale et la force de sa volonté. Il fit préparer son bivouac à côté de la tour du télégraphe, et n'alla s'y reposer, à neuf heures du soir, qu'après avoir passé sur le front des troupes qui l'acclamèrent. On écarta les cadavres; on planta deux tentes, dans l'une d'elles on étendit une botte de foin, recouverte d'un manteau de spahi; ce fut sur cette couche militaire que le maréchal chercha péniblement quelques heures de sommeil. Il n'avait plus que peu de jours à passer dans ce monde dont la bataille de l'Alma allait occuper les échos. Cet homme, remarquable à bien des points de vue, a eu l'inappréciable chance de mourir tout enveloppé de l'auréole de sa victoire.

Telle fut la première et glorieuse étape de cette expédition de Crimée, la plus profitable encore, au point de vue moral, de toutes celles que le second empire a entreprises pendant les douze premières années de son existence.

Il est certain que si, comme on l'a dit sans que nous l'admettions pour notre propre compte, la France, avant cette guerre, avait besoin de se relever aux yeux de l'Europe, nous ne savons de quelle prétendue déchéance, et de prendre dans les conseils des souverains une attitude plus imposante, le but fut complétement atteint; mais ce n'était pas sans un sentiment de tristesse que les yeux du peuple se portaient vers ces parages lointains où nos soldats jouaient leur vie et répandaient leur sang. Instinctivement, et puisqu'on en était venu à faire la guerre, c'était vers des champs de bataille moins éloignés que son imagination s'envolait. C'étaient aussi d'autres souvenirs qu'il évoquait en songeant au sang versé.

FIN DU TOME PREMIER

DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

NOTES

ET

DOCUMENTS HISTORIQUES

NOTES

ET

DOCUMENTS HISTORIQUES.

I

CONSTITUTION DE 1852.

LOUIS-NAPOLÉON,
Président de la République.

Au nom du peuple français.

Français,

Lorsque, dans ma proclamation du 2 décembre, je vous exprimai loyalement quelles étaient, à mon sens, les conditions vitales du pouvoir en France, je n'avais pas la prétention, si commune de nos jours, de substituer une théorie personnelle à l'expérience des siècles. J'ai cherché, au contraire, quels étaient, dans le passé, les exemples les meilleurs à suivre, quels hommes les avaient donnés, et quel bien en était résulté.

Dès lors, j'ai cru logique de préférer les préceptes du génie aux doctrines spécieuses d'hommes à idées abstraites. J'ai pris comme modèle les institutions politiques qui déjà, au commencement de ce siècle, dans des circonstances ana-

logues, ont raffermi la société ébranlée et élevé la France à un haut degré de prospérité et de grandeur.

J'ai pris comme modèle les institutions qui, au lieu de disparaître au premier souffle des agitations populaires, n'ont été renversés que par l'Europe entière coalisée contre nous.

En un mot, je me suis dit : Puisque la France ne marche depuis cinquante ans qu'en vertu de l'organisation administrative, militaire, judiciaire, religieuse, financière du Consulat et de l'Empire, pourquoi n'adopterions-nous pas aussi les institutions politiques de cette époque? Créées par la même pensée, elles doivent porter en elles le même caractère de nationalité et d'utilité pratique.

En effet, ainsi que je l'ai rappelé dans ma proclamation, notre société actuelle, il est essentiel de le constater, n'est pas autre chose que la France régénérée par la Révolution de 89 et organisée par l'Empereur. Il ne reste plus rien de l'ancien régime que de grands souvenirs et de grands bienfaits. Mais tout ce qui alors était organisé depuis la révolution et qui existe encore, l'a été par Napoléon.

Nous n'avons plus ni provinces, ni pays d'État, ni parlements, ni intendants, ni fermiers généraux, ni coutumes diverses, ni droits féodaux, ni classes privilégiées en possession exclusive des emplois civils et militaires, ni juridictions religieuses différentes.

A tant de choses incompatibles avec elle, la révolution avait fait subir une réforme radicale; mais elle n'avait rien fondé de définitif. Seul, le premier Consul rétablit l'unité, la hiérarchie et les véritables principes du gouvernement. Ils sont encore en vigueur.

Ainsi l'administration de la France, confiée à des préfets, à des sous-préfets, à des maires qui substituaient l'unité aux commissions directoriales; la décision des affaires, au contraire, donnés à des conseils, depuis la commune jusqu'au département; ainsi la magistrature affermie par l'in-

amovibilité des juges, par la hiérarchie des tribunaux ; la justice rendue plus facile par la délimitation des attributions, depuis la justice de paix jusqu'à la cour de cassation : tout cela est encore debout.

De même, notre admirable système financier, la Banque de France, l'établissement des budgets, la cour des comptes, l'organisation de la police, nos règlements militaires datent de cette époque.

Depuis cinquante ans, c'est le Code Napoléon qui règle les intérêts des citoyens entre eux ; c'est encore le concordat qui règle les rapports de l'État avec l'Église.

Enfin, la plupart des mesures qui concernent les progrès de l'industrie, du commerce, des lettres, des sciences, des arts, depuis les règlements du Théâtre-Français jusqu'à ceux de l'Institut, depuis l'Institution des prud'hommes jusqu'à la création de la Légion d'honneur, ont été fixés par les décrets de ce temps.

On peut donc l'affirmer, la charpente de notre édifice est l'œuvre de l'Empereur, et elle a résisté à sa chute et à trois révolutions.

Pourquoi, avec la même origine, les institutions politiques n'auraient-elles pas les mêmes chances de durée ?

Ma conviction a été formée depuis longtemps, et c'est pour cela que j'ai soumis à votre jugement les bases principales d'une constitution empruntée à celle de l'an VIII. Approuvées par vous, elles vont devenir le fondement de notre constitution politique.

Examinons quel en est l'esprit :

Dans notre pays, monarchique depuis huit cents ans, le pouvoir central a toujours été en s'augmentant. La royauté a détruit les grands vassaux ; les révolutions elles-mêmes ont fait disparaître les obstacles qui s'opposaient à l'exercice rapide et uniforme de l'autorité. Dans ce pays de centralisation, l'opinion publique a sans cesse tout rapporté au chef du gouvernement, le bien comme le mal. Aussi, écrire en

tête d'une charte que ce chef est irresponsable, c'est mentir au sentiment public, c'est vouloir établir une fiction qui s'est trois fois évanouie au bruit des révolutions.

La constitution actuelle proclame, au contraire, que le chef que vous avez élu est responsable devant vous; qu'il a toujours le droit de faire appel à votre jugement souverain afin que, dans les circonstances solennelles, vous puissiez lui continuer ou lui retirer votre confiance.

Étant responsable, il faut que son action soit libre et sans entraves. De là, l'obligation d'avoir des ministres qui soient les auxiliaires honorés et puissants de sa pensée, mais qui ne forment plus un conseil responsable, composé de membres solidaires, obstacle journalier à l'impulsion particulière du chef de l'État, expression d'une politique émanée des chambres, et par là même exposé à des changements fréquents qui empêchent tout esprit de suite, toute application d'un système régulier.

Néanmoins, plus un homme est haut placé, plus il est indépendant; plus la confiance que le peuple a mise en lui est grande, plus il a besoin de conseils éclairés, consciencieux. De là la création d'un conseil d'État, désormais véritable conseil du gouvernement, premier rouage de notre organisation nouvelle, réunion d'hommes pratiques élaborant des projets de loi dans des commissions spéciales, les discutant à huis clos, sans ostentation oratoire, en assemblée générale, et les présentant ensuite à l'acceptation du Corps législatif. Ainsi le pouvoir est libre dans ses mouvements, éclairé dans sa marche.

Quel sera maintenant le contrôle exercé par les assemblées? Une Chambre qui prend le titre de Corps législatif vote les lois et l'impôt. Elle est élue par le suffrage universel, sans scrutin de liste. Le peuple, se choisissant isolément, chaque candidat peut plus facilement apprécier le mérite de chacun d'eux.

La Chambre n'est plus composée que d'environ deux cent

soixante membres. C'est là une première garantie du calme des délibérations, car trop souvent on a vu dans les assemblées la mobilité et l'ardeur des passions croître en raison du nombre.

Le compte rendu des séances qui doit instruire la nation n'est plus livré, comme autrefois, à l'esprit de parti de chaque journal; une publication officielle, rédigée par les soins du président de la Chambre, en est seule permise.

Le Corps législatif discute librement la loi, l'adopte ou la repousse; mais il n'y introduit pas à l'improviste de ces amendements qui dérangent souvent toute l'économie d'un système et l'ensemble du projet primitif. A plus forte raison n'a-t-il pas cette initiative parlementaire qui était la source de si graves abus, et qui permettait à chaque député de se substituer à tout propos au gouvernement en présentant les projets les moins étudiés, les moins approfondis.

La Chambre n'étant plus en présence des ministres, et les projets de loi étant soutenus par les orateurs du conseil d'État, le temps ne se perd pas en vaines interpellations, en accusations frivoles, en luttes passionnées dont l'unique but était de renverser les ministres pour les remplacer.

Ainsi donc les délibérations du Corps législatif seront indépendantes; mais les causes d'agitations stériles auront été supprimées, des lenteurs salutaires apportées à toute modification de la loi. Les mandataires de la nation feront mûrement les choses sérieuses.

Une autre assemblée prend le nom de Sénat. Elle sera composée des éléments qui, dans tout pays, créent les influences légitimes : le nom illustre, la fortune, le talent et les services rendus.

Le Sénat n'est plus, comme la Chambre des pairs, le pâle reflet de la Chambre des députés, répétant à quelques jours d'intervalle les mêmes discussions sur un autre ton. Il est le dépositaire du pacte fondamental et des libertés compatibles avec la Constitution, et c'est uniquement sous le rap-

port des grands principes sur lesquels repose notre société, qu'il examine toutes les lois et qu'il en propose de nouvelles au pouvoir exécutif.

Il intervient, soit pour résoudre toute difficulté grave qui pourrait s'élever pendant l'absence du Corps législatif, soit pour expliquer le texte de la Constitution et assurer ce qui est nécessaire à sa marche. Il a le droit d'annuler tout acte arbitraire et illégal, et jouissant ainsi de cette considération qui s'attache à un Corps exclusivement occupé de l'examen de grands intérêts ou de l'application de grands principes, il remplit dans l'État le rôle indépendant, salutaire, conservateur des anciens parlements.

Le Sénat ne sera pas, comme la Chambre des pairs, transformé en cour de justice : il conservera son caractère de modérateur suprême, car la défaveur atteint toujours les Corps politiques, lorsque le sanctuaire des législateurs devient un tribunal criminel. L'impartialité du juge est trop souvent mise en doute, et il perd de son prestige devant l'opinion, qui va quelquefois jusqu'à l'accuser d'être l'instrument de la passion ou de la haine.

Une haute cour de justice, choisie dans la haute magistrature, ayant pour jurés des membres des conseils généraux de toute la France, réprimera seule les attentats contre le chef de l'État et la sûreté publique.

L'Empereur disait au conseil d'État : « Une Constitution est l'œuvre du temps ; on ne saurait laisser une trop large voies aux améliorations. » Aussi la Constitution présente n'a-t-elle fixé que ce qu'il était impossible de laisser incertain. Elle n'a pas enfermé dans un cercle infranchissable les destinées d'un grand peuple ; elle a laissé aux changements une assez large voie pour qu'il y ait, dans les grandes crises, d'autres moyens de salut que l'expédient désastreux des révolutions.

Le Sénat peut, de concert avec le gouvernement, modifier tout ce qui n'est pas fondamental dans la Constitution ;

mais quant aux modifications à apporter aux bases premières, sanctionnées par vos suffrages, elles ne peuvent devenir définitives qu'après avoir reçu votre rectification.

Ainsi, le peuple reste toujours maître de sa destinée. Rien de fondamental ne se fait en dehors de sa volonté.

Telles sont les idées, tels sont les principes dont vous m'avez autorisé à faire l'application. Puisse cette Constitution donner à notre patrie des jours calmes et prospères! Puisse-t-elle prévenir le retour de ces luttes intestines où la victoire, quelque légitime qu'elle soit, est toujours chèrement achetée! Puisse la sanction que vous avez donnée et mes efforts être bénis du ciel! Alors la paix sera assurée au dedans et au dehors, mes vœux seront comblés, ma mission sera accomplie.

Palais des Tuileries, le 14 janvier 1852.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

CONSTITUTION FAITE EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE PEUPLE FRANÇAIS A LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le Président de la République,

Considérant que le peuple Français a été appelé à se prononcer sur la résolution suivante :

Le peuple veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui donne les pouvoirs nécessaires pour faire une constitution d'après les bases établies dans sa proclamation du 2 décembre;

« 1° Un chef responsable nommé pour dix ans;

« 2e Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul;

« 3° Un conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législalif.

« 4° Un Corps législatif discutant et votant les lois,

nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection ;

« 5° Une seconde Assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques ; »

Considérant que le peuple a répondu affirmativement par sept millions cinq cent mille suffrages, promulgue la Constitution dont la teneur suit :

TITRE Ier.

Art. 1er — La Constitution reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des Français.

TITRE II.

Formes du gouvernement de la République.

Art. 2. — Le gouvernement de la République française est confié pour dix ans au prince Louis-Napoléon Bonaparte, président actuel de la République.

Art. 3 — Le président de la République gouverne au moyen des ministres, du conseil d'État, du Sénat et du Corps législatif.

Art. 4. — La puissance législative s'exerce collectivement par le Président de la République, le Sénat et le Corps législatif.

TITRE III.

Du Président de la République.

Art. 5. — Le Président de la République est responsable devant le peuple français, auquel il a toujours le droit de faire appel.

Art. 6. — Le Président de la République est le chef de l'Etat ; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois, fait les règlements et décrets nécessaires pour l'exécution des lois.

Art. 7. — La justice se rend en son nom.

Art. 8. — Il a seul l'initiative des lois.

Art. 9. — Il a le droit de faire grâce.

Art. 10. — Il sanctionne et promulgue les lois et les sénatus-consultes.

Art. 11. — Il présente, tous les ans, au Sénat et au Corps législatif, par un message, l'état des affaires de la République.

Art. 12. — Il a le droit de déclarer l'état de siége dans un ou plusieurs départements, sauf à en référer au Sénat dans le plus bref délai.

Les conséquences de l'état de siége sont réglées par la loi.

Art. 13. — Les ministres ne dépendent que du chef de l'État; ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne des actes du Gouvernement; il n'y a point de solidarité entre eux; ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.

Art. 15. — Les ministres, les membres du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'État, les officiers de terre et de mer, les magistrats et les fonctionnaires publics prêtent le serment ainsi conçu :

Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président.

Art. 15. — Un sénatus-consulte fixe la somme allouée annuellement au Président de la République pour toute la durée de ses fonctions.

Art. 16. — Si le Président de la République meurt avant l'expiration de son mandat, le Sénat convoque la nation pour procéder à une nouvelle élection.

Art. 17. — Le chef de l'État a le droit par un acte secret et déposé aux archives du Sénat, de désigner au peuple le nom du citoyen qu'il recommande, dans l'intérêt de la France à la confiance du peuple et à ses suffrages.

Art. 18. — Jusqu'à l'élection du nouveau Président de la République, le président du Sénat gouverne avec le con-

cours des ministres en fonctions, qui se forment en conseil du Gouvernement et délibèrent à la majorité des voix.

TITRE IV.
Du Sénat.

Art. 19. — Le nombre des sénateurs ne pourra excéder cent cinquante ; il est fixé pour la première année à quatre-vingts.

Art. 20. — Le Sénat se compose :

1° Des cardinaux, des maréchaux, des amiraux ;

2° Des citoyens que le Président de la République juge convenable d'élever à la dignité de sénateurs.

Art. 21. — Les sénateurs sont inamovibles et à vie.

Art. 22. — Les fonctions de sénateurs sont gratuites ; néanmoins le Président de la République pourra accorder à des sénateurs, en raison de services rendus et de leur position de fortune, une dotation personnelle qui ne pourra excéder 30 000 francs par an.

Art. 23. — Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par le Président de la République et choisis parmi les sénateurs.

Ils sont nommés pour un an.

Le traitement du Président du Sénat est fixé par un décret.

Art. 24. — Le Président de la République proroge et convoque le Sénat. Il fixe la durée de ses sessions par un décret.

Art. 25. — Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise.

Art. 26. — Le Sénat s'oppose à la promulgation :

1° Des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la Constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et au principe de l'inamovibilité de la magistrature ;

2° De celles qui pourraient compromettre la défense du territoire.

Art. 27. — Le Sénat règle par un sénatus-consulte :

1° La Constitution des colonies et de l'Algérie ;

2° Tout ce qui n'a pas été prévu par la Constitution et qui est nécessaire à sa marche ;

3° Le sens des articles de la Constitution qui donnent lieu à différentes interprétations.

Art. 28. — Ces sénatus-consultes seront soumis à la sanction du Président de la République et promulgués par lui.

Art. 29. — Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le Gouvernement ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens.

Art. 30. — Le Sénat peut, dans un rapport adressé au Président de la République, poser les bases des projets de loi d'un grand intérêt national.

Art. 31. — Il peut également proposer des modifications à la Constitution. Si la proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte.

Art. 32. — Néanmoins sera soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la Constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre et adoptées par le peuple français.

Art. 33. — En cas de dissolution du Corps législatif, et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition du Président de la République, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du Gouvernement.

TITRE V.

Du Corps législatif.

Art. 34. — L'élection a pour base la population.

Art. 35. — Il y aura un député au Corps législatif à raison de 35 000 électeurs.

Art. 36. — Les députés sont élus par le suffrage universel sans scrutin de listes.

Art. 37. — Ils ne reçoivent aucun traitement.

Art. 38. — Ils sont nommés pour six ans.

Art. 39. — Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt.

Art. 40. — Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi sera renvoyé, sans discussion, au conseil d'État par le président du Corps législatif.

Si l'amendement n'est pas adopté par le conseil d'État, il ne pourra pas être soumis à la délibération du Corps législatif.

Art. 41. — Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois ; ses séances sont publiques, mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Art. 42. — Le compte rendu des séances du Corps législatif par les journaux ou tout autre moyen de publication ne consistera que dans la reproduction du procès-verbal dressé à l'issue de chaque séance par les soins du président du Corps législatif.

Art. 43. — Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par le président de la République pour un an ; ils sont choisis parmi les députés.

Le traitement du président du Corps législatif est fixé par un décret.

Art. 44. — Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif.

Art. 45. — Le droit de pétition s'exerce auprès du Sénat. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif.

Art. 46. — Le président de la République convoque, ajourne, proroge et dissout le Corps législatif. En cas de dissolution, le président de la République doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

TITRE VI.
Du conseil d'État.

Art. 47. — Le nombre de conseillers d'État en service ordinaire est de quarante à cinquante.

Art. 48. — Les conseillers d'État sont nommés par le Président de la République, et révocables par lui.

Art. 49. — Le conseil d'État est présidé par le Président de la République, et, en son absence, par la personne qu'il désigne comme vice-président du conseil d'État.

Art. 50. — Le conseil d'État est chargé, sous la direction du Président de la République, de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière d'administration.

Art. 51. — Il soutient, au nom du Gouvernement, la discussion des projets de loi devant le Sénat et le Corps législatif.

Les conseillers d'État, chargés de porter la parole au nom du Gouvernement, sont désignés par le Président de la République.

Art. 52. — Le traitement de chaque conseiller d'État est de vingt-cinq mille francs.

Art. 53. — Les ministres ont rang, séance et voix délibérative au conseil d'État.

TITRE VII.
De la haute cour de justice.

Art. 54. — Une haute cour de justice juge, sans appel ni recours en cassation, toutes personnes qui auront été renvoyées devant elle comme prévenues de crimes, attentats ou complots contre le Président de la République et contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État.

Elle ne peut être saisie qu'en vertu d'un décret du Président de la République.

Art. 55. — Un sénatus-consulte déterminera l'organisation de cette haute cour.

TITRE VIII.

Dispositions générales et transitoires.

Art. 56. — Les dispositions des codes, lois et règlements existants, qui ne sont pas contraires à la présente constitution, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Art. 57. — Une loi déterminera l'organisation municipale. Les maires seront nommés par le pouvoir exécutif, et pourront être pris hors du conseil municipal.

Art. 58. — La présente constitution sera en vigueur à dater du jour où les grands corps de l'État qu'elle organise seront constitués.

Les décrets rendus par le Président de la République, à partir du 2 décembre jusqu'à cette époque, auront force de loi.

Fait au palais des Tuileries, le 14 janvier 1852.

LOUIS-NAPOLÉON.

Vu et scellé du grand sceau :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

E. ROUHER.

II

MEMORANDUM REMIS PAR LE COMTE DE NESSELRODE A SIR HAMILTON SEYMOUR.

21 février 1853.

L'Empereur a pris connaissance avec le plus vif intérêt et une véritable satisfaction de la dépêche secrète et confidentielle que lui a communiquée sir Hamilton Seymour. Il apprécie dûment la franchise qui l'a dictée : il y a trouvé une

nouvelle preuve des sentiments d'amitié que lui porte Sa Majesté la reine.

En s'entretenant familièrement avec l'envoyé britannique sur les causes qui, d'un jour à l'autre, peuvent amener la chute de l'empire Ottoman, il n'était point entré dans la pensée de l'Empereur de proposer, pour cette éventualité, un plan par lequel la Russie et l'Angleterre disposeraient d'avance des provinces régies par le sultan, un système tout fait, encore moins une transaction formelle à conclure, entre les deux cabinets, dans l'idée de l'Empereur; il s'est agi purement et simplement de se dire confidentiellement, des deux parts, moins ce qu'on veut, que ce qu'on ne veut pas, ce qui serait contraire aux intérêts anglais, ce qui le serait aux intérêts russes, afin que, le cas échéant, on évitât d'agir en contradiction des uns ou des autres.

Il n'y a là ni projets de partage ni convention à rendre obligatoire aux autres cours; c'est un simple échange d'opinions et l'Empereur ne voit point qu'il soit nécessaire d'en parler avant le temps. C'est précisément pour cela qu'il s'était bien gardé d'en faire l'objet d'une communication officielle de cabinet à cabinet. En se bornant à en parler lui-même sous forme d'une conversation familière, au représentant de la reine, il a choisi le mode le plus intime et le plus confidentiel de s'ouvrir franchement à Sa Majesté Britannique, désirant que le résultat quelconque de ces pourparlers, demeurât ce qu'il doit être, un secret entre les deux souverains.

Dès lors tombent les objections qu'élève lord John Russell contre toute réticence qui serait faite aux autres puissances pour le cas d'une transaction formelle dont il n'est nullement question pour le moment, et dès lors aussi disparaissent les inconvénients qu'il signale comme pouvant servir à accélérer l'événement même que la Russie et l'Angleterre ont à cœur de prévenir si l'existence d'une transaction pareille venait à être connue prématurément de l'Europe et des sujets du sultan.

Quant à l'objet même de cet échange d'opinions tout intime (la chute possible de l'empire ottoman) ce n'est là sans doute qu'une éventualité incertaine et lointaine, on n'en saurait à coup sûr fixer l'époque, et aucune crise réelle n'est survenue qui en rende imminente la réalisation ; mais enfin elle peut arriver, arriver même inopinément. Sans parler des causes toujours croissantes de dissolution que présente l'état moral, financier, administratif de la Porte, elle peut sortir progressivement de l'une au moins de deux questions mentionnées par le ministre anglais dans sa dépêche secrète. A la vérité il n'y voit que de simples disputes qui ne dépasseraient pas la portée des difficultés dont s'occupe d'ordinaire la diplomatie : mais ce genre de disputes-là peut, néanmoins, amener la guerre, et avec la guerre les conséquences qu'en appréhende l'Empereur, si par exemple, dans l'affaire des lieux saints, l'amour-propre et les menaces de la France, continuant à peser sur la Porte, obligent celle-ci à nous refuser toute satisfaction, et si, d'un autre côté, le sentiment religieux des Grecs orthodoxes outragé par les concessions faites aux Latins, soulève contre le sultan l'immense majorité de ses sujets.

Quant à l'affaire de Montenegro, on peut heureusement aujourd'hui, d'après les dernières nouvelles, la regarder comme arrangée ; mais au moment où l'Empereur a eu son entretien avec sir Hamilton Seymour, on pouvait craindre que la question ne prît une tournure des plus graves. Ni nous, ni l'Autriche, n'aurions pu permettre la dévastation prolongée ou la soumission forcée du Montenegro, pays resté jusqu'ici dans une indépendance effective de la Porte, pays auquel notre protection s'étend depuis plus d'un siècle. Les horreurs qui s'y commettent, celles que le fanatisme ottoman a étendues, il y a peu de temps, sur la Bulgarie, la Bosnie et l'Herzegovine, ne faisaient que trop prévoir aux autres provinces chrétiennes de la Porte que le même sort les attendait. Elles étaient de nature à provoquer le

soulèvement général des chrétiens qui vivent sous le sceptre de l'empire turc, et à précipiter sa ruine. Ce n'est donc pas tant s'en faut, une question oiseuse et imaginaire, une éventualité trop lointaine que les préoccupations de l'Empereur ont signalée à l'attention de la reine son alliée.

En présence de l'incertitude et de la caducité de l'état actuel des choses en Turquie, le cabinet anglais exprime le désir qu'il soit fait usage envers la Porte de la plus grande longanimité. L'Empereur a la conscience de n'avoir jamais agi autrement. Le cabinet anglais en convient lui-même. Il adresse à l'Empereur sur les nombreuses preuves de modération qu'il a données jusqu'à ce jour des éloges que Sa Majesté n'acceptera point, parce qu'elle n'a fait qu'obéir en cela à ses convictions impérieuses. Mais pour que l'Empereur puisse continuer à concourir à ce même système de longanimité, s'abstenir de toutes démonstrations, de tout langage péremptoire, il faudrait que ce système fût suivi également par toutes les puissances à la fois. La France en a adopté un autre. C'est par la menace qu'elle a obtenu, contre la lettre des traités, l'admission d'un vaisseau de guerre dans les Dardanelles. C'est par la bouche du canon qu'elle a présenté par deux fois ses réclamations et demandes d'indemnité à Tripoli, puis à Constantinople. C'est encore par l'intimidation que dans les contestations des lieux saints elle a amené l'annulation du firman et celle des promesses solennelles que le sultan avait données à l'Empereur. Devant tous ces actes de prépotence, l'Angleterre a gardé un silence complet. Elle n'a fait ni offres d'appui à la Porte ni remontrances au gouvernement français. La conséquence en est toute claire. La Porte a dû nécessairement en conclure que de la France seule elle a tout à espérer comme à craindre, et qu'elle peut impunément éluder les réclamations de l'Autriche et de la Russie. C'est ainsi que la Russie et l'Autriche afin d'obtenir justice, se sont vues à leur tour, contre leur gré, obligées d'agir par

l'intimidation puisqu'elles ont affaire à un gouvernement qui ne cède pas devant une attitude péremptoire; et c'est ainsi que par sa faute, ou plutôt par celle de ceux qui l'ont d'avance affaiblie, la Porte est poussée dans une voie qui l'affaiblit encore davantage. Que l'Angleterre s'emploie donc à lui faire entendre raison, qu'au lieu de s'unir à la France contre les justes réclamations de la Russie, elle se garde d'appuyer les résistances du gouvernement ottoman : qu'elle soit la première à inviter celle-ci, comme elle-même le juge essentiel, à traiter ses sujets chrétiens avec plus d'équité et d'humanité. Ce sera le plus sûr moyen d'épargner à l'Empereur l'obligation de se prévaloir en Turquie de ces droits de protection traditionnelle dont il n'use que malgré lui et de reculer indéfiniment la crise que l'Empereur et S. M. la reine tiennent également à prévenir.

En somme, l'Empereur ne peut que se féliciter d'avoir provoqué entre elle et lui cet échange intime de confidences. Il y a trouvé de précieuses assurances dont il prend acte avec une vive satisfaction. Les deux souverains se sont dit franchement ce que dans l'hypothèse extrême dont ils traitent leurs intérêts respectifs ne sauraient comporter. L'Angleterre comprend que la Russie ne saurait permettre à Constantinople l'établissement d'une puissance chrétienne assez forte pour la contrôler et l'inquiéter. Elle déclare que pour elle-même elle renonce à toute intention au désir de posséder Constantinople. L'Empereur désavoue également tout désir ou dessein de s'y établir. L'Angleterre promet qu'elle n'entrera dans aucun arrangement tendant à statuer sur les dispositions à prendre dans le cas de la chute de l'empire turc sans s'en être préalablement concertée avec l'Empereur. L'Empereur de son côté contracte volontiers le même engagement. Comme il sait qu'en pareille occurence il peut également compter sur l'Autriche, engagée par ses promesses à se concerter avec lui, il envisage avec moins de crainte la catastrophe que son désir sera tou-

jours de conjurer et d'éloigner autant qu'il pourra dépendre de lui.

Non moins précieux lui ont été les témoignages d'amitié et de confiance personnelle de la part de S. M. la Reine dont sir Hamilton Seymour a été chargé à cette occasion de se rendre l'organe auprès de lui. Il y voit la garantie la plus sûre contre l'avenir que sa prévoyance avait cru devoir signaler à celle du gouvernement anglais.

III

Sénatus-Consulte portant modification à la Constitution.

Du 7 novembre 1852.

Art. 1er. — La dignité impériale est rétablie, Louis-Napoléon Bonaparte est Empereur des Français, sous le nom de Napoléon III.

Art. 2. — La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe et légitime de Louis-Napoléon Bonaparte de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Art. 3. — Louis-Napoléon Bonaparte, s'il n'a pas d'enfants mâles, peut adopter les enfants et descendants légitimes dans la ligne masculine, des frères de l'empereur Napoléon 1er.

Les formes de l'adoption sont réglées par un Sénatus-Consulte.

Si, postérieurement à l'adoption, il survient à Louis-Napoléon des enfants mâles, ses fils adoptifs ne pourront être appelés à lui succéder qu'après ses descendants légitimes.

L'adoption est interdite aux successeurs de Louis-Napoléon et à leur descendance.

Art. 4. — Louis-Napoléon règle par un décret organique

adressé au Sénat et déposé dans les archives, l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, pour le cas où il ne laisserait aucun héritier direct, légitime ou adoptif.

Art. 5. — A défaut d'héritier légitime ou d'héritier adoptif de Louis-Napoléon Bonaparte, et des successeurs en ligne collatérale qui prendront leur droit dans le décret organique susmentionné, un Sénatus-Consulte proposé au Sénat par les ministres formés en Conseil de gouvernement avec l'adjonction des présidents en exercice du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'État, et soumis à l'acceptation du peuple, nomme l'Empereur et règle dans sa famille l'ordre héréditaire de mâle en mâle à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Jusqu'au moment où l'élection du nouvel Empereur est consommée les affaires de l'État sont gouvernées par les ministres en fonctions, qui se forment en Conseil de gouvernement et délibèrent à la majorité des voix.

Art. 6. — Les membres de la famille de Louis-Napoléon Bonaparte appelés éventuellement à l'hérédité, et leur descendance des deux sexes font partie de la famille impériale. Un Sénatus-Consulte règle leur position. Ils ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'Empereur. Leur mariage fait sans cette autorisation emporte privation de tout droit à l'hérédité, tant pour celui qui l'a contracté que pour ses descendants. Néanmoins s'il n'existe pas d'enfants de ce mariage, en cas de dissolution pour cause de décès, le prince qui l'aurait contracté recouvre ses droits à l'hérédité.

Louis-Napoléon Bonaparte fixe les titres et la condition des autres membres de sa famille.

L'Empereur a pleine autorité sur tous les membres de sa famille, il règle leurs devoirs et leurs obligations par des statuts qui ont force de loi.

Art. 7. — La Constitution du 14 janvier 1852 est maintenue dans toutes celles de ses dispositions qui ne sont pas contraires au présent Sénatus-Consulte. Il ne pourra y être

apporté de modification que dans les formes et par les moyens qu'elle a prévus.

Art. 8. — La proposition suivante sera présentée à l'acceptation du peuple français dans les formes déterminées par les décrets du 2 et 4 décembre 1852. « Le Peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte avec hérédité dans sa descendance directe légitime ou adoptive et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852. »

Fait au palais du Sénat, le 7 novembre 1852.

IV

SÉNATUS-CONSULTE SUR LA LISTE CIVILE ET LA DOTATION DE LA COURONNE.

Du 12 décembre 1852.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Avons sanctionné et sanctionnons, promulgué et promulguons ce qui suit :

(Extrait du procès-verbal du Sénat.)

SÉNATUS-CONSULTE SUR LA LISTE CIVILE ET LA DOTATION DE LA COURONNE.

TITRE I. — SECTION I.

De la liste civile de l'Empereur et de la dotation de la couronne.

Art. 1. — La liste civile de l'Empereur est fixée, à partir du 1er décembre 1852 pour toute la durée de son règne, conformément à l'article 15 du Sénatus-Consulte du 28 floréal an XII.

Art. 2. — La dotation immobilière de la couronne comprend les palais, châteaux, maisons, domaines, et manufactures, énumérés dans le tableau annexé au présent Sénatus-Consulte.

Art. 3. — Les biens particuliers appartenant à l'Empereur au moment de son avénement au trône sont, de plein droit, réunis au domaine de l'État, et font partie de la dotation de la couronne.

Art. 4. — La dotation mobilière comprend les diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées, musées, bibliothèques, et autres monuments des arts, ainsi que les meubles meublants contenus dans l'hôtel du Garde-Meuble et les divers palais et établissements impériaux.

Art. 5. — Il est dressé par récolement, aux frais du Trésor, un état et des plans des immeubles, ainsi qu'un inventaire descriptif de tous les meubles : ceux de ces meubles susceptibles de se détériorer par l'usage seront estimés. Des doubles de ces actes seront déposés dans les archives du Sénat.

Art. 6. — Les monuments et objets d'art qui seront placés dans les maisons impériales, soit aux frais de l'État soit aux frais de la couronne, seront et demeureront, dans ce moment, propriété de la couronne.

SECTION II.

Conditions de la jouissance des biens formant la dotation de la couronne.

Art. 7. — Les biens meubles et immeubles de la couronne sont inaliénables et imprescriptibles.

Ils ne peuvent être donnés, vendus, engagés ni grevés d'hypothèques.

Néanmoins les objets inventoriés avec estimation, aux termes de l'article 5, peuvent être aliénés moyennant remplacement.

Art. 8. — L'échange de biens composant la dotation de

la couronne ne peut être autorisé que par un sénatus-consulte.

Art. 9. — Les biens de la couronne et le Trésor public ne sont jamais grevés de dettes de l'Empereur ou des pensions par lui accordées.

Art. 10. — La durée des baux, à moins qu'un sénatus-consulte ne l'autorise, ne peut pas excéder vingt et un ans : ils ne peuvent être renouvelés plus de trois ans avant leur expiration.

Art. 11. — Les forêts de la couronne sont soumises aux dispositions du Code forestier, en ce qui les concerne ; elles sont assujetties à un aménagement régulier.

Il ne peut y être fait aucune coupe des quarts en réserve ou de massifs réservés par l'aménagement pour croître en futaie, si ce n'est en vertu d'un sénatus-consulte.

Art. 12. — Les propriétés de la couronne ne sont pas soumises à l'impôt ; elles apportent néanmoins toutes les charges communales et départementales.

Afin de fixer leurs portions contributives dans ces charges, elles sont portées sur les rôles, et pour leurs revenus estimatifs de la même manière que les propriétés privées.

Art. 13. — L'Empereur peut faire aux palais, bâtiments et domaines de la couronne, tous les changements, additions et démolitions qu'il juge utiles à leur conservation ou à leur embellissement.

Art. 14. — L'entretien et les réparations de toute nature de meubles et immeubles de la couronne sont à la charge de la liste civile.

Art. 15. — Sauf les conditions qui précèdent, et l'obligation de fournir caution, dont l'Empereur est affranchi, toutes les autres règles du droit civil régissent les propriétés de la couronne.

TITRE II.

Du douaire de l'Impératrice et de la dotation des princes de la famille impériale.

Art. 16. — Le douaire de l'Impératrice est fixé par un sénatus-consulte, lors du mariage de l'Empereur.

Art. 17. — Une dotation annuelle de quinze cent mille francs est affectée aux princes et princesses de la famille impériale. La répartition de cette dotation est faite par décret de l'Empereur.

TITRE III.

Du domaine privé.

Art. 18. — Le domaine privé de l'Empereur se compose des biens qu'il acquiert à titre gratuit ou onéreux pendant son règne.

Art. 19. — L'Empereur peut disposer de son domaine privé sans être assujetti aux règles du Code civil sur la quotité disponible.

S'il n'en a pas disposé, les propriétés du domaine privé font retour au domaine de l'État et font partie de la dotation de la couronne.

Art. 20. — Les propriétés du domaine privé sont, sauf l'exception portée en l'article précédent, soumises à toutes les règles du Code Napoléon ; elles sont imposées et cadastrées.

TITRE IV.

Des droits des créanciers et des actes judiciaires.

Art. 21. — Demeurent toujours réservés sur le domaine privé délaissé par l'Empereur, les droits de ces créanciers et les droits des employés de sa maison à qui des pensions de retraite ont été accordées ou sont dues par imputation sur des fonds de retenues faites sur leurs appointements.

Art. 22. — Les actions concernant la dotation de la cou-

ronne et domaine privé sont dirigées par ou contre l'Administrateur de ce domaine.

Les unes et les autres sont d'ailleurs instruites et jugées dans les formes ordinaires, sauf la présente dérogation à l'article 69 du Code de procédure civile.

Art. 23. — Les titres sont exécutoires seulement sur tous les biens meubles et immeubles composant le domaine privé. Ils ne le sont jamais sur les effets mobiliers renfermés dans les palais, manufactures et maisons impériales, et sur les deniers de la liste civile.

Fait au palais du Sénat, le 11 décembre 1852.

Le Président.

Signé : MESNARD.

Vu et scellé du sceau du Sénat.

Signé : J. DE LACROSSE.

Signé : Baron, J. DE LACROSSE,
CAMBACÉRÈS,
général REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

Mandons et ordonnons que les présentes revêtues du sceau de l'État, et insérées au Bulletin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre ministre secrétaire d'État, au département de la justice, est chargé d'en surveiller la publication.

Fait au palais des Tuileries, le 12 décembre 1852.

Signé : NAPOLÉON.

Le ministre d'État,

Signé : ACHILLE FOULD.

Vu et scellé du grand sceau.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État
au département de la justice,

Signé : ABBATUCCI.

TABLEAU DES IMMEUBLES AFFECTÉS A LA DOTATION DE LA COURONNE.

Les palais	des Tuileries, avec la maison de la rue de Rivoli, nº 16, et l'hôtel de la place Vendôme, nº 9. du Louvre. de l'Élysée, avec les écuries, rue Montaigne, nº 12. du Palais-Royal.	et leurs dépendances.
Les châteaux, maisons, bâtiments, terres, prés, corps de ferme, bois et forêts composant principalement les domaines de	Versailles. Marly. Saint-Cloud. Meudon. Saint-Germain en Laye. Compiègne. Fontainebleau. Rambouillet. Pau. Strasbourg. Villeneuve-l'Étang. Lamothe-Beuvron. La Grillière.	
Les manufactures	de Sèvres. des Gobelins. de Beauvais.	
Le garde-meuble	de l'île des Cygnes.	
Les bois et forêts de	Vincennes. Senart. Dourdan. Laigue.	

Vu et certifié conforme.

Signé : Baron J. DE LACROSSE.

Vu pour être annexé au sénatus-consulte du 12 décembre 1852.

Le ministre d'État,

Signé : ACHILLE FOULD.

V

Sénatus-consulte portant interprétation et modification de la Constitution du 14 janvier 1852.

Du 25 de décembre 1852.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Avons sanctionné et sanctionnons, promulgué et promulguons ce qui suit :

(Extrait du procès-verbal du Sénat.)

SÉNATUS-CONSULTE PORTANT INTERPRÉTATION ET MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU 14 JANVIER 1852.

Art. 1er. — L'Empereur a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties.

Art. 2. — L'Empereur préside, quand il le juge convenable, le Sénat et le conseil d'État.

Art. 3. — Les traités de commerce faits en vertu de l'article 6 de la Constitution, ont force de loi pour les modifications de tarif qui y sont stipulées.

Art. 4. — Tous les travaux d'utilité publique, notamment ceux désignés par l'article 10 de la loi du 21 avril 1832 et l'article 5 de la loi du 3 mai 1841. Toutes les entreprises d'intérêt général sont ordonnées et autorisées par décret de l'Empereur.

Ces décrets sont rendus dans les formes prescrites par les règlements d'administration publique.

Néanmoins si ces travaux et entreprises ont pour conditions des engagements ou des subsides du trésor, le crédit devra être accordé ou l'engagement ratifié par une loi avant la mise à exécution.

Lorsqu'il s'agit de travaux exécutés pour le compte de l'État et qui ne sont pas de nature à devenir l'objet de con-

cessions, les crédits peuvent être ouverts, en cas d'urgence, suivant les formes prescrites pour les crédits extraordinaires; ces crédits seront soumis au Corps législatif dans sa plus prochaine session.

Art. 5. — Les dispositions du décret organique du 22 mars 1852 peuvent être modifiées par des décrets de l'Empereur.

Art. 6. — Les membres de la famille impériale appelés éventuellement à l'hérédité et leurs descendants portent le titre de *Princes français*.

Le fils aîné de l'Empereur porte le titre de *Prince Impérial*.

Art. 7. — Les Princes français sont membres du Sénat et du conseil d'État quand ils ont atteint l'âge de dix-huit ans accomplis.

Ils ne peuvent y siéger qu'avec l'agrément de l'Empereur.

Art. 8. — Les actes de l'état civil de la famille impériale sont reçus par le ministre d'État, et transmis sur un ordre de l'Empereur au Sénat, qui en ordonne la transcription sur les registres et le dépôt dans ses archives.

Art. 9. — La dotation de la Couronne et la liste civile de l'Empereur sont réglées pour la durée de chaque règne par un sénatus-consulte spécial.

Art. 10. — Le nombre de sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent cinquante.

Art. 11. — Une dotation annuelle et viagère de 30 000 fr. est affectée à la dignité de sénateur.

Art. 12. — Le budget des dépenses est présenté au Corps législatif avec ses subdivisions administratives par chapitres et par articles.

Il est voté par ministère.

La répartition par chapitres du crédit accordé pour chaque ministère est réglée par décret de l'Empereur rendu au conseil d'État.

Des décrets spéciaux rendus dans la même forme peuvent autoriser des virements d'un chapitre à un autre. Cette disposition est applicable au budget de l'année 1853.

Art. 13. — Le compte rendu prescrit par l'article 42 de la Constitution est soumis avant sa publication, à une commission composée du président du Corps législatif et des présidents de chaque bureau.

En cas de partage d'opinions, la voix du président du Corps législatif est prépondérante.

Le procès-verbal de la séance, lu à l'assemblée, constate seulement les opérations et les votes du Corps législatif.

Art. 14. — Les députés au Corps législatif reçoivent une indemnité qui est fixée à 2500 francs par mois, pendant la durée de chaque session ordinaire et extraordinaire.

Art. 15. — Les officiers généraux placés dans le cadre de réserve peuvent être membres du Corps législatif. Ils sont réputés démissionnaires s'ils sont employés activement conformément à l'article 5 du 2 décembre 1852 et à l'article 5 de la loi du 4 août 1839.

Art. 16. — Le serment prescrit par l'article 14 de la Constitution est : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. »

Art. 17. — Les articles 2, 9, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 22 et 37 de la Constitution du 14 janvier 1852 sont abrogés.

Fait au palais du Sénat, le 23 décembre 1852.

Le Président,
Signé : MESNARD.

Les Secrétaires,
Signé : baron J. DE LACROSSE.
CAMBACÉRÈS.
général REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

Vu et scellé du sceau du Sénat.
Signé : baron J. DE LACROSSE.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'État et insérées au *Bulletin des lois* soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives,

pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer. Notre ministre secrétaire d'État au département de la justice, est chargé d'en surveiller la publication.

Fait au palais de Compiègne, le 26 décembre 1852.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre d'État,

Signé : ACHILLE FOULD.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice.

Signé : ABBATUCCI.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER. — I. Situation intérieure de la France après le coup d'État du 2 décembre. Opinions diverses qui ont coopéré à l'élection du président décennal. Dépouillement des procès-verbaux du scrutin électoral. La commission consultative en fait connaître au Président le résultat officiel, par l'organe de M. Baroche. Réponse du prince. *Te Deum* chanté à Notre-Dame. Banquet à l'hôtel de ville. Paroles de M. de Morny. — II. Situation extérieure. L'Angleterre. Presse et opinion publique. Incident qui amène la retraite de lord Palmerston. La Russie. Les États secondaires du Nord. L'Autriche et la Prusse. Tendances diverses dans ce dernier pays. États italiens. Le pape et les cardinaux. La Hollande et la Belgique. Incident du journal *le Bulletin*. La Suisse. Affaire relative aux réfugiés français. Échange de notes entre le ministre de France et le directoire fédéral. — III. Le Prince-Président. Son portrait. Pénurie d'hommes politiques. La Constitution nouvelle. Sa promulgation. — IV. mesures de sûreté et d'administration intérieures. Décrets du 22 janvier 1852. Modification ministérielle. — V. Créations du ministère d'État et du ministère de la police générale. Institution des inspecteurs de la police générale. Décret sur la décentralisation administrative. Composition des grands corps de l'État. Le Sénat. Le conseil d'État. — VI. M. de Morny. Les élections pour le Corps législatif. Ouverture de la session. Discours du Prince-Président 1

LIVRE DEUXIÈME. — I. Premières séances du Sénat et du Corps législatif. Session de ces deux assemblées. — Discussion du budget de 1853 au Corps législatif. — II. Distribution des aigles à l'armée. Cette solennité provoque des défiances à l'étranger. L'empereur Nicolas à Vienne et à Berlin. — III. Inauguration du chemin de fer de Strasbourg. Voyage du Prince-Président. Fêtes et démonstrations populaires. Louis-Napoléon à Bade. Retour à Paris. Voyage dans le centre et dans le midi de la France. Discours du prince à Lyon et à

Bordeaux. Rentrée solennelle à Paris. — IV. Décret convoquant extraordinairement le Sénat. Message du Prince-Président. M. Troplong est nommé rapporteur du Sénat. Son rapport, projet de sénatus-consulte. Décrets convoquant le peuple français à voter sur le rétablissement de l'Empire. Le Corps législatif est chargé de recenser les votes. — V. Les grands corps de l'État se rendent à Saint-Cloud. M. Billault présente à l'Empereur la déclaration officielle constatant le résultat du vote. Discours de Napoléon III. Proclamation du régime nouveau dans toutes les villes de France. Question de la reconnaissance du nouveau souverain par les puissances étrangères. Mauvais vouloir de l'Empereur Nicolas. M. Drouyn de l'Huys. Sa circulaire aux représentants des puissances. Le second empire est reconnu par les divers États. Lettres de créance de M. de Kisseleff. — VI. Attitude de l'empereur Nicolas. Affaires d'Orient. Question des lieux saints. Le Montenegro et ses différends avec la Porte-Ottomane. Le prince Daniel succède à son oncle. Il se rend à Saint-Pétersbourg. Invasion du Montenegro par les Turcs. Mission à Constantinople du prince de Linange, plénipotentiaire autrichien. Ouvertures confidentielles de l'empereur Nicolas au gouvernement anglais relativement à la question d'Orient. Ses conversations avec sir Hamilton Seymour. Le cabinet anglais repousse les avances du tzar. Départ du prince Menchikoff pour Constantinople....... 61

LIVRE TROISIÈME. — I. Mariage de Napoléon III. Mlle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba. Sa famille. Mlle de Montijo et sa mère sont invitées à Compiègne. Résolution de l'Empereur. Communication officielle de son mariage aux grands corps de l'État. Discours prononcé par lui à cette occasion. Modifications introduites dans la Constitution de 1852. Cérémonies du mariage civil et du mariage religieux. Composition des maisons de l'Empereur et de l'Impératrice. — II. Affaires d'Orient. Le gouvernement français cherche d'abord à entrer en communication directe avec celui de Saint-Pétersbourg relativement à la question des lieux saints. Dépêche de M. Drouyn de l'Huys à M. de Castelbajac. Échange de notes modérées entre les deux gouvernements. Mission du prince Menchikoff à Constantinople. Détails relatifs à son arrivée et à son séjour. Attitude étrange de l'envoyé extraordinaire du tzar. Fuad-Effendi donne sa démission. Il est remplacé par Riffaat-Pacha. Négociations hautaines du prince Menchikoff avec la Porte. Rechid-Pacha remplace Riffaat-Pacha aux affaires étrangères. Le prince Menchikoff échoue complétement dans sa mission. Son départ de Constantinople. Ultimatum de la Russie. Craintes secrètement exprimées par les chargés d'affaires français et anglais à Constantinople. Envoi de la flotte

française à Salamine. L'ultimatum russe est connu à Londres. Un accord parfait s'établit entre les gouvernements anglais et français. Ordre est expédié à l'amiral Dundas de rallier l'escadre française dans les eaux de la Grèce. Les deux flottes unies vont mouiller dans la baie de Besika. — III. Session de 1853. Budget et lois diverses. Situation intérieure. Complots de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique. Manœuvres secrètes du parti démagogique. Adresse des banquiers et négociants de Londres. Remise par le gouvernement britannique du testament olographe de Napoléon Ier. Crise alimentaire. Expédition contre les Kabyles des monts Babors. Prise de possession de la nouvelle Calédonie. — IV. Les Russes passent le Pruth. Manifeste du tzar. Première circulaire de M. de Nesselrode aux représentants de la Russie à l'étranger. Réponse de M. Drouyn de l'Huys. Deuxième circulaire de M. de Nesselrode. Résumé de la correspondance diplomatique. — V. Temps d'arrêt dans la question d'Orient. La France provoque une conférence à Vienne. Note de Vienne. Acceptée par la Russie, cette note est communiquée à Constantinople. Elle en revient modifiée. La Russie repousse ces modifications. Ses commentaires, consignés dans une dépêche de M. de Nesselrode, effrayent la Turquie. L'interprétation russe remet tout en question. Troubles à Constantinople. M. Drouyn de l'Huys charge M. Walewski de proposer au gouvernement anglais d'appeler les deux escadres dans le Bosphore. La Porte déclare la guerre à la Russie. Omer-Pacha. Premières opérations de la guerre. Les Turcs remportent des avantages à Oltenitza et à Kalafat. Attitude de l'Europe. On ne croit pas à l'extension et à la prolongation de la guerre. Ces espérances sont tout à coup détruites par la catastrophe de Sinope. 172

Livre quatrième. — I. Coup d'œil à l'intérieur. Modifications administratives. Suppression du ministère de la police. M. de Maupas à Naples. Incident napolitain et rupture momentanée avec le gouvernement des Deux-Siciles. Comment cesse ce conflit. Envoi dans les départements d'inspecteurs généraux des préfectures. Travaux publics à Paris. Le Louvre. Formation de la garde impériale. Complément des divers services de la maison de l'Empereur. Son cabinet. M. Mocquart. — II. Conséquences de l'affaire de Sinope. Des ordres sont transmis aux flottes pour leur entrée dans la mer Noire. Dépêches de M. Drouyn de l'Huys. Protestations du comte de Nesselrode. Communication de M. de Kisseleff demandant l'établissement du principe de réciprocité entre les parties belligérantes. Réponse du ministre des affaires étrangères. Lettre de Napoléon III à l'empereur Nicolas. Réponse du tzar. M. de Kisseleff prend ses passe-

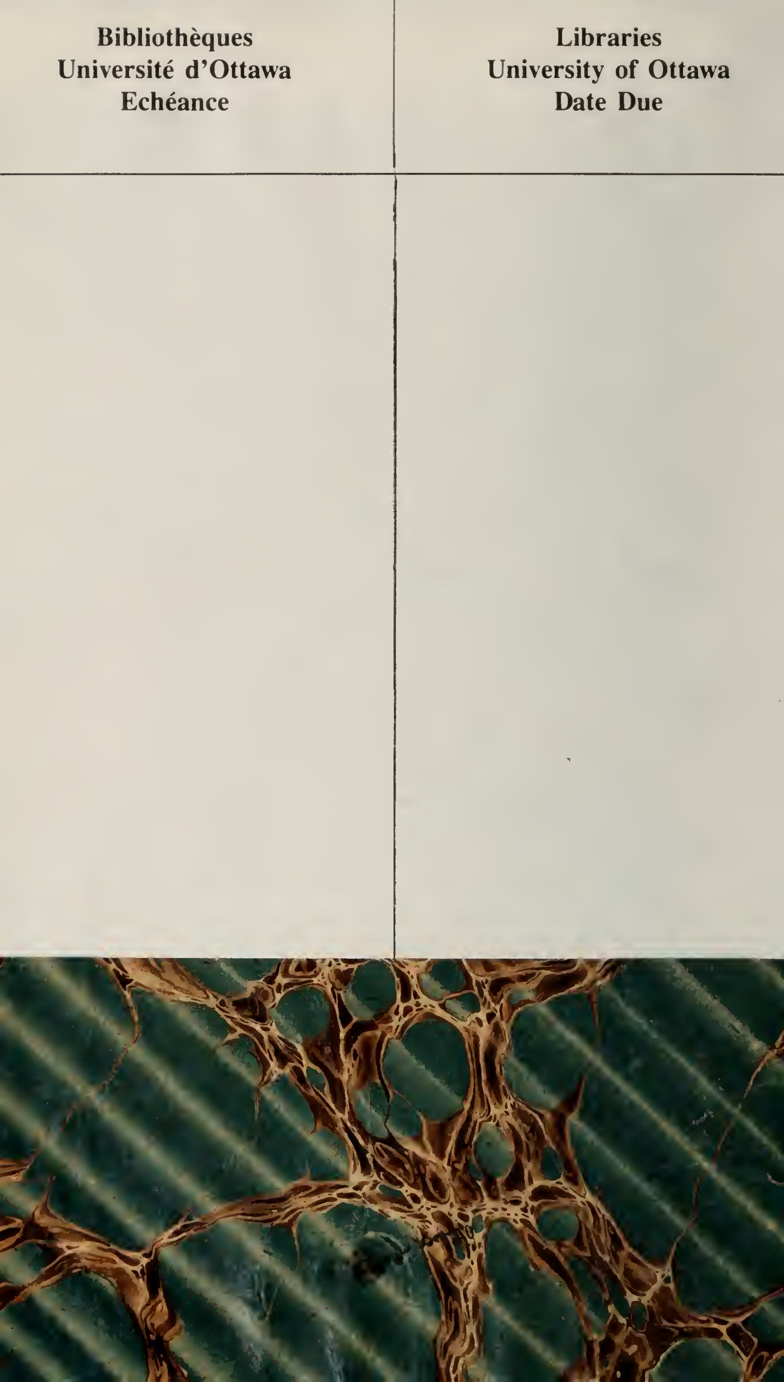
ports. — III. Mesures militaires prises par la France. Composition de l'armée et des escadres. Le maréchal de Saint-Arnaud est désigné pour le commandement de l'armée. Envoi du général Canrobert à Constantinople, avec mission d'examiner la situation militaire au point de vue de l'expédition projetée. Gallipoli est choisi pour centre de débarquement et d'opérations. Affaire d'Odessa. Les amiraux Hamelin et Dundas bombardent et détruisent le port militaire de cette place. Le maréchal de Saint-Arnaud. Son départ pour Constantinople. Accueil du sultan. Préoccupations du maréchal. Son départ pour Varna. Lord Raglan. Conférence entre les trois généraux alliés. Décisions prises. — IV. Expédition dans la Baltique. Départ des troupes. Prise de Bomarsund. L'armée d'Orient à Varna. Les Russes lèvent le siége de Silistrie. Regrets du maréchal de Saint-Arnaud. Changement dans les plans de campagne. Malheureuse expédition dans la Dobrutscha. Misères et souffrances endurées. Le choléra. Impatiences de l'opinion en Angleterre. L'expédition de Crimée est résolue. — V. Derniers préparatifs. Mesures prises par les généraux et amiraux. Reconnaissance des côtes de Crimée. Occupation d'Eupatoria. Débarquement des armées. Elles marchent en avant. — VI. Bataille de l'Alma.. 267

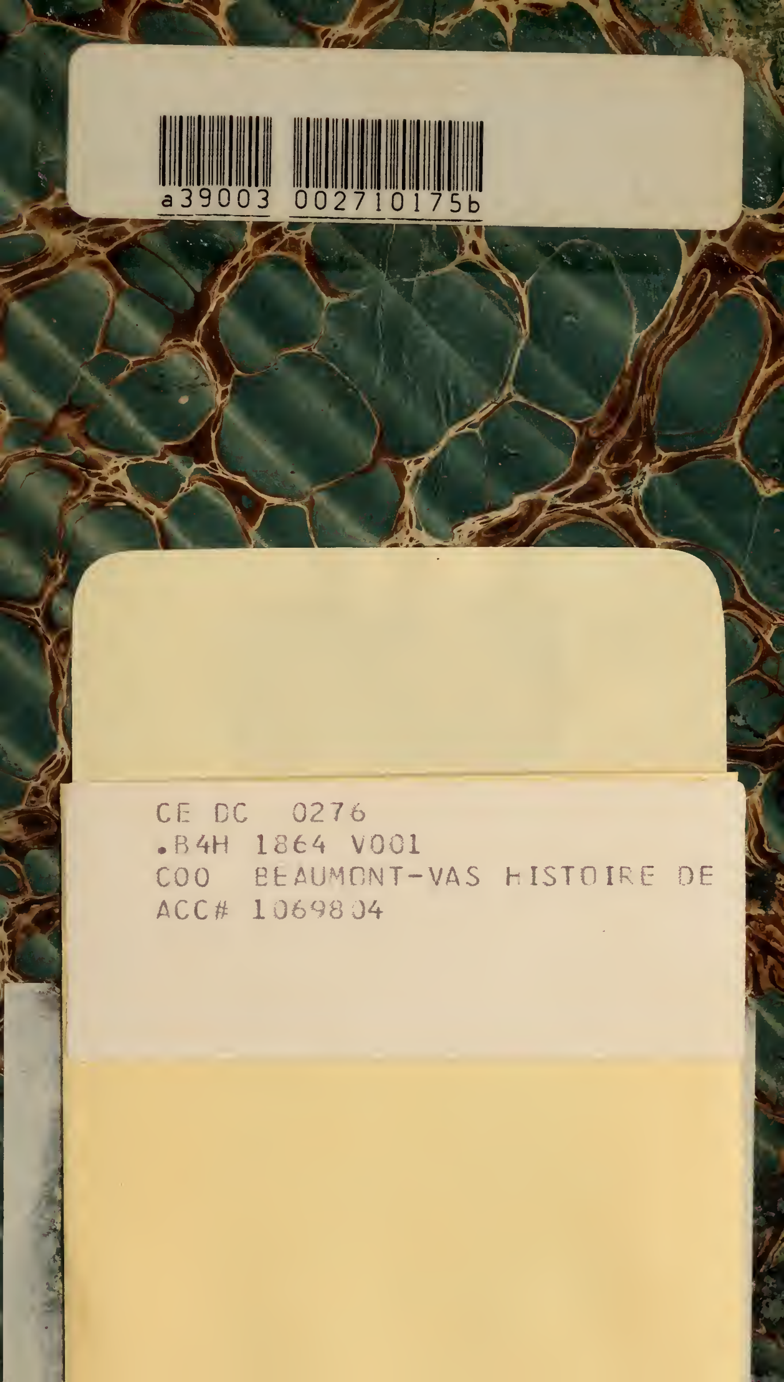


FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9


Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance
Libraries
University of Ottawa
Date Due


a39003 002710175b
CE DC 0276
.B4H 1864 V001
COO BEAUMONT-VAS HISTOIRE DE
ACC# 1069804


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 02 01 07 03 3